



DIRECTION RÉGIONALE  
ET INTERDÉPARTEMENTALE  
DE L'HÉBERGEMENT  
ET DU LOGEMENT



Observatoire national  
DE LA PAUVRETÉ  
et de  
L'EXCLUSION SOCIALE



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT  
Les Hlm, habiter mieux, bien vivre ensemble

**PROFILS, PARCOURS, ET CONDITIONS DE VIE A L'ISSUE  
D'EPISODE(S) SANS-DOMICILE**  
*Post-enquête qualitative à l'enquête nationale logement - INSEE 2013*

Avril 2016

Etude réalisée par Marie Lanzaro

Avec la participation de Garance Clément et Vincent Lasserre

**PEUPLES DES VILLES**

penser et faire la ville



# SOMMAIRE

INTRODUCTION – Appréhender et analyser la sortie de l’absence de logement.....	7
1. L’enjeu de la sortie de l’absence de logement et de l’accès au droit commun.....	7
a. De la difficulté à saisir et quantifier les sorties de l’absence de logement.....	7
b. Inégalités et non accès au logement de droit commun.....	8
2. L’enjeu du devenir des personnes qui ont été dépourvues de logement par le passé.....	10
3. Saisir les parcours de sorties de l’absence de logement.....	10
a. Sortir de l’absence de logement : l’appréhension d’un processus.....	11
b. L’objet trajectoire, à la croisée de l’individuel, du structurel et du conjoncturel.....	12
Partie 1. L’élaboration de la recherche : Méthodes et questions de recherche.....	13
1. L’opportunité d’étudier des parcours de personnes qui ont été dépourvues de logement.....	13
2. Les matériaux à disposition.....	13
a. L’enquête ENL.....	14
b. L’enquête sans-domicile.....	16
3. Méthodologies de la recherche.....	17
a. L’enquête par entretien.....	17
b. Les exploitations quantitatives.....	27
Partie 2. Caractéristiques et conditions de logement des personnes anciennement sans-domicile.....	31
1. Qui sont les ménages logés qui ont connu l’absence de logement ?.....	31
a. Des ménages ordinaires?.....	32
b. Plus dotées et moins vulnérables que les personnes actuellement sans-domicile.....	37
2. Des profils distincts selon le statut d’occupation ?.....	40
a. Divers degrés de précarité selon le statut d’occupation.....	40
b. Des différences au sein même des statuts d’occupation.....	47
3. Leurs conditions de logement.....	56
a. Des conditions décentes et confortables à nuancer.....	56
b. Des projets de mobilité.....	60
4. Une sortie de l’absence de logement qui ne signifie pas toujours une sortie des difficultés.....	60
a. Des difficultés à payer charges et loyers.....	61
b. Se trouver à nouveau en difficulté – qui sont les ménages qui rencontrent le plus de difficulté?.....	61
Conclusion.....	68
Partie 3. Du recours à l’hébergement au retour dans un logement : une pluralité de parcours.....	71
1. Se retrouver sans logement puis hébergé : une inégale dotation pour faire face à l’absence de logement.....	72
a. Une pluralité d’évènements fondateurs.....	72
b. Ressources et solidarités en jeu pour faire face à l’absence de logement.....	76
2. Les conditions de prise en charge institutionnelle.....	82
a. Variabilité des formes de mise à l’abri.....	83
b. Un accompagnement social – notamment dans la sortie.....	86
3. Sortir de l’absence de logement : variabilité des durées de prise en charge et des issues.....	87
a. Les issues de l’hébergement.....	87
b. L’accès au parc de droit commun.....	88
c. Les voies d’accès à un logement ordinaire.....	90

4. Se retrouver à plusieurs reprises dépourvu de logement personnel : une exception .....	95
Conclusion .....	96
Partie 4. Trajectoires et conditions de vie à l'issue du dernier épisode sans logement .....	97
1. Des trajectoires de stabilisation ou d'ascension résidentielle.....	97
a. Deux types de parcours.....	97
b. Les circonstances de l'accèsion à la propriété.....	99
c. L'absence de mobilité.....	101
2. Quelques difficultés persistantes.....	101
a. Une insertion professionnelle précaire .....	102
b. Des difficultés financières .....	105
c. Des difficultés dans le logement.....	109
3. Des projets en suspens .....	112
a. Pour les locataires : des projets de mobilités qui peinent à aboutir .....	112
b. Pour les propriétaires : des travaux en attente .....	114
Conclusion .....	115
Conclusion générale.....	117
Annexes.....	121
Annexe 1. Bibliographie .....	123
Annexe 2. Principales enquêtes existantes pour caractériser les personnes sans logement, hébergées et les sorties de l'hébergement.....	129
Annexe 3. Appel à projet post-enquête .....	131
Annexe 4. Descriptif technique de l'étude.....	135
Annexe 5. Courriers envoyés aux ménages.....	141
Annexe 6. Exploitations statistiques Vincent Lasserre .....	143

## **REMERCIEMENTS**

Cette étude a été rendue possible grâce à la collaboration de l'Union Sociale pour l'Habitat, de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale, de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement Ile-de-France ainsi que de la Fondation Abbé Pierre. Nous les remercions vivement pour leur soutien, remarques et conseils tout au long de la réalisation de cette étude.

Nous remercions également l'INSEE et plus particulièrement, Catherine Rougerie et Nathalie Donzeau pour leur disponibilité tout au long de la réalisation de cette post-enquête.

Nous n'oublions pas Maryse Marpsat et Jean-Claude Driant pour leur appui dans l'élaboration de cette étude.

Merci à Garance Clément et Vincent Lasserre pour leur collaboration dans la phase de passation des entretiens ou dans celle de l'exploitation statistique.

Enfin, merci aux personnes qui ont accepté de nous recevoir, d'être à nouveau enquêtées et de nous livrer le récit de leur parcours résidentiel.



## **INTRODUCTION – APPREHENDER ET ANALYSER LA SORTIE DE L’ABSENCE DE LOGEMENT**

En 2006 et à partir de l’Enquête Nationale Logement (ENL), l’INSEE dénombre qu’une personne sur vingt s’est retrouvée sans-domicile au cours de sa vie (Marpsat, Peretti, 2009). En métropole, ce sont 2,5 millions de personnes qui disposent d’un logement personnel et déclarent en avoir été dépourvues au moins une fois dans le passé.

Les personnes qui ont été dépourvues de logement personnel en 2006 sont plus souvent des hommes étrangers, de moins de 50 ans, des personnes sans diplôme qui vivent sans conjoint (qu’elles aient ou non des enfants). Si elles vivent dans des logements qui détiennent les mêmes éléments de confort que le reste de la population, elles sont plus nombreuses à juger négativement le confort de leur logement. Par ailleurs, 35% d’entre elles, ont au cours deux dernières années éprouvé des difficultés pour payer loyer ou charges et 17% déclarent être actuellement en impayés. Retrouver un domicile ne signifie donc pas pour autant sortir de la pauvreté (Marpsat, Peretti, 2009).

L’enquête nationale logement de 2013 est une opportunité pour actualiser les connaissances détenues sur les personnes qui ont connu l’absence de logement personnel. Si elle permet de les caractériser (profils et conditions de logement) elle nous donne également la possibilité – dans le cadre des post-enquêtes qualitatives - de questionner les parcours individuels et ainsi d’apporter des éléments de connaissance sur les conditions de sorties de l’absence de logement et sur les parcours qui suivent le retour dans le droit commun.

Dans un contexte où, en 2016, 894 500 personnes sont privées de domicile personnel (Fondation Abbé Pierre, 2016) et 12,1 millions de personnes sont fragilisées par rapport au logement, le choix d’analyser les difficultés de logement par les parcours apparaît comme une piste féconde pour mieux appréhender les processus à l’œuvre, les facteurs de risque et à l’inverse ceux susceptibles de protéger les ménages de - nouvelles - ruptures (Castel, 2009).

Dans cette étude, deux axes de réflexion ont été adoptés, celui des processus d’entrée et de sortie de l’absence de logement et celui du déroulé des parcours une fois un logement de droit commun réintégré.

### **1. L’enjeu de la sortie de l’absence de logement et de l’accès au droit commun**

#### ***a. De la difficulté à saisir et quantifier les sorties de l’absence de logement***

La statistique publique, guidée par les enjeux politiques, s’est dotée – dès la fin des années 1990 – d’indicateurs et d’enquêtes pour comptabiliser et caractériser les personnes sans domicile en tenant compte de leur hétérogénéité (voir sur ce point et pour plus de détails Marpsat, 2008 et Pichon, 2001). Pour autant, et alors même que cette cible est mouvante, que les passages d’une situation résidentielle à une autre sont nombreux, la statistique peine à appréhender les parcours de sortie de l’absence de logement.

A titre d’exemple l’enquête sans-domicile permet « *d’enquêter des individus que l’on dira « entrant » dans la catégorie sans-domicile [...] En revanche, il est plus difficile d’observer des « sortants ».* » (Brousse, 2008 p. 42). Dans la mesure où il s’agit d’enquête « à un moment donné » (et non de panels) elle ne permet ni de toucher les sortants ni de donner une estimation de la durée durant laquelle les personnes restent dépourvues de domicile.

*« Par rapport aux personnes ayant été sans domicile au moins une fois pendant une période donnée (par exemple un an), les sans domicile « à un moment donné » comportent une plus forte proportion de personnes pour lesquelles cette situation est de longue durée. Par ailleurs, du point de vue des parcours, ces enquêtes « à un moment donné » ne recueillent que le parcours passé, avec un repérage biographique mensuel sur l'année passée, et non la fin de la période sans domicile. Les personnes peuvent se retrouver dans différentes situations après la période sans domicile : entrée dans une institution (armée, hôpital, prison), décès, départ pour l'étranger, accès à un logement. » (INSEE p. 74).*

Il est dès lors difficile d'apporter des données quantifiées et des éléments de connaissance sur la sortie de l'absence de logement. C'est du côté de la recherche et des travaux ethnographiques qu'ont été saisis en sus des processus d'entrée, des stratégies de survie à la rue, les parcours de sortie de la rue (Bergier, 1996, 2000; Pichon, 2005, 2007 ; Rouay-Lambert, 2011).

### ***b. Inégalités et non accès au logement de droit commun***

Ce manque d'éléments quantifiés est d'autant plus notable que, dès les années 1980, les politiques du logement se voient dotées d'un volet social articulé autour du droit au logement (voir sur ce point Fribourg, 1998). Malgré les diverses mesures prises et les nombreux dispositifs créés, l'État, garant de ce droit, est en difficulté pour en garantir l'effectivité (Ballain, 1998). C'est particulièrement vrai pour les personnes dépourvues de logement, prises ou non en charge dans le champ de l'aide sociale à l'hébergement (ASH).

Déjà dans les années 1990, et avec encore plus d'acuité à la fin des années 2000, les limites du système de l'hébergement semblent atteintes. Il ne parvient ni à répondre à l'ensemble des demandes ni à permettre aux personnes prises en charge qui « relèveraient d'un logement ordinaire »<sup>1</sup> d'y accéder. Lorsqu'elles sont mobilisées, les structures d'hébergement ont pour vocation de mettre à l'abri, de traiter les difficultés rencontrées par les personnes exclues du logement et de faciliter leur sortie de l'aide sociale vers le droit commun. Elles veulent être un passage ou un tremplin, à partir duquel les personnes hébergées peuvent rebondir vers une vie autonome et dans le droit commun. Or, cette vocation de passage est particulièrement difficile à honorer, dans un contexte de panne de l'insertion (pour reprendre l'expression Roche, 2004) et de tensions des marchés du logement.

Plus récemment, dans une visée de mise en œuvre du droit au logement, l'Etat et les acteurs impliqués multiplient les dispositifs pour favoriser l'accès au logement de droit commun aux plus modestes tels que la Loi Besson dans les années 1990, la loi DALO en 2007 et la Refondation du système de l'hébergement et de l'accès au logement à partir de 2009<sup>2</sup>.

Au-delà de la difficulté se pose la question de l'inégalité des chances de sortir de la condition de SDF. Elle a été analysée par plusieurs auteurs. Certains considèrent comme impossible la réinsertion sociale des personnes sans-domicile fixe (Declerck, 2001 ; Terrolle, 2003) et d'autres pointent l'inégalité qui les touche en matière d'accès au logement (Brousse, 2006). Cécile Brousse signale en effet le caractère discriminant de l'existence de ressources suffisantes, de la composition familiale, des conditions de mise à l'abri et de prise en charge dans l'hébergement pour expliquer la probabilité de sortir de la condition sans-domicile et d'accéder à un logement de droit commun. L'accès à un hébergement –

---

<sup>1</sup> Dès le début des années 2000, il est question de personnes « prêtes au logement » qui demeureraient hébergées à défaut de logements disponibles et accessibles (on en trouve déjà trace dans le plan de cohésion sociale de 2004).

<sup>2</sup> Pour plus de détails voir (Driant, 2008 ; Lanzaro, 2014).



d'insertion – ayant longtemps été un préalable à l'accès au logement de droit commun des personnes qui en sont dépourvues. Ces inégalités renvoient d'abord aux conditions de prise en charge dans l'ASH qui se différencient selon les profils des personnes hébergées, mais également aux pratiques d'attributions des logements sociaux.

L'orientation au sein de l'hébergement a toujours été fonction des caractéristiques des individus et de leurs besoins, au vu de l'offre proposée. Les ciblage opérés, les missions qu'il incombe aux diverses structures d'hébergement, la pression à l'entrée de l'ASH et les difficultés à faire sortir vers le haut les personnes prises en charge impliquent une sélection parmi les candidats. Les intervenants sociaux tendent à privilégier l'accompagnement des personnes dont les chances de réussite sont les plus importantes et adoptent de fait une logique d'efficacité maximale (voir sur ce point Damon, 2002). Dès lors, le sexe<sup>3</sup>, l'âge, la situation familiale ou administrative, le rapport à l'emploi, les diplômes, les qualifications et expériences professionnelles sont autant d'éléments qui entrent en considération lors de l'examen de la demande d'hébergement sur lesquels les intervenants sociaux fondent l'orientation et l'admission. Ces critères d'évaluation du degré de « réinsérabilité » du requérant (pour reprendre l'expression de Soulié, 1997) se révèlent de fait fortement discriminants.

*« En fait il nous semble ici que loin d'obéir simplement à la logique du libre arbitre, l'orientation des sans abri dans le champ des centres d'hébergement s'effectue principalement sous l'effet de contraintes structurelles, c'est-à-dire proprement sociologiques, qui assignent à chaque agent, et ce en fonction de son capital tant économique (niveau de ressources), symbolique, que physique (état physique et psychique de l'agent, type d'handicap), une place plus ou moins probable dans le champ et plus généralement dans l'ensemble du dispositif d'aide médicale et sociale » (Soulié, 2000 p.217).*

Ceux qui sont confrontés aux difficultés les plus lourdes sont finalement « évincés du bénéfice des dispositifs montés pour eux, au profit de personnes qui sont considérées comme étant moins prioritaires mais plus faciles à prendre en charge » (Damon, 2002 p.231), car mieux dotées en ressources (sociales, financières, culturelles etc.).

Ce premier processus de sélection est exacerbé par la faible mobilité depuis l'hébergement vers le logement. La faiblesse des sorties du dispositif de l'ASH vers le logement ordinaire ou adapté contribuerait à accentuer la sélectivité en faveur des personnes qui auraient « *le plus de chance de « s'en sortir » rapidement* » (Brousse, Marpsat, Firdion, 2008 p.62). Dès 2004, le Haut Comité au Logement des Personnes Défavorisées pointait ce risque.

Dans un contexte de difficile mise en œuvre du droit au logement, les caractéristiques des requérants sont appréhendées comme des capitaux déterminants dans l'orientation et l'admission au sein des structures d'insertion. Ils apparaissent de fait tout aussi déterminants pour comprendre les sorties du dispositif (voir sur ce point Marpsat, 1999 ; Brousse, 2006 mais aussi Declerck, 2001 et Terrolle, 2003). Ce sont donc les personnes les mieux dotées et les moins en difficulté qui bénéficieront d'abord d'une prise en charge dans l'hébergement et *in fine* de l'accès à un logement de droit commun.

Ces travaux nous invitent d'une part à nous interroger sur les profils des personnes qui ont connu l'absence de logement et qui sont dorénavant logées dans le parc de droit commun. S'agit-il des personnes les mieux dotées ? les plus « réinsérables » ? celles confrontées à des épisodes sans logement les plus courts ?

Ils nous incitent également à poursuivre la réflexion sur les conditions de sortie de l'absence de logement (quelle(s) aide(s), ressources sont mobilisées ? quel rôle l'hébergement joue-t-il dans la sortie de la condition sans logement ?) et de manière plus générale, sur les facteurs et leviers qui favorisent l'accès au logement.

---

<sup>3</sup> Voir à ce propos M. Marpsat, 1999.

## **2. L'enjeu du devenir des personnes qui ont été dépourvues de logement par le passé**

Au-delà de l'enjeu de la sortie de l'absence de logement se pose celui du devenir des personnes une fois logées.

La sortie de l'absence de logement implique l'accès. Or l'attribution d'un logement à une personne qui en est dépourvue a toujours alimenté des craintes de la part des bailleurs. Les personnes sans logement personnel sont présentées comme un public « à risque » (Simon, 2003) du fait qu'elles ont été éloignées du logement ordinaire pendant plusieurs mois voire plusieurs années et qu'elles disposent de ressources modestes et souvent précaires. Elles seraient de fait plus sujettes que les autres demandeurs de logement à être mises en difficulté pour se maintenir dans un logement et pour l'occuper dans le respect de droits et devoirs des locataires. Bien que non mentionnée c'est également la question des équilibres de peuplements qui est en jeu du fait de l'origine réelle ou supposée de ces ménages, de leurs faibles ressources et de leur composition familiale (Lanzaro, 2014 ; Fors, 2015).

Les craintes et attentes en termes de sécurisation des relogements sont d'autant plus vives que jusqu'alors, aucun acteur impliqué dans le relogement des personnes hébergées ne s'est doté d'outils pour évaluer les sorties de l'hébergement et de l'absence de logement, notamment celles aboutissant à un relogement (la recherche non plus n'a pas beaucoup investi ce champ).

La thèse que nous avons menée (Lanzaro, 2014) et l'étude élaborée par Geste<sup>4</sup> (2016) interrogeaient notamment le devenir des personnes qui après une prise en charge en hébergement avaient été relogées dans le parc social. Toutes deux mettent en avant le fait que les personnes questionnées demeurent encore dans le logement qui leur a été attribué et ce malgré quelques difficultés financières et leurs projets de mobilité résidentielle.

Dans la continuité de ces travaux, et dans le cadre de cette post-enquête, l'entrée par l'ENL nous permet d'élargir la focale temporelle des parcours considérés et d'interroger la manière dont ces personnes évoluent à l'issue de l'absence de logement et sur le long terme. Quels parcours résidentiels suivent l'accès/le retour dans un logement ? La sortie de l'absence de logement signifie-t-elle sur la durée, la sortie des difficultés en matière de logement ?

Nous apporterons des éléments de compréhension des parcours et des potentielles difficultés rencontrées dans le logement. L'enjeu étant d'identifier les éventuelles sources de vulnérabilités et les fragilités dans une visée de mieux les appréhender et ainsi de sécuriser ces trajectoires face à de nouvelles difficultés.

## **3. Saisir les parcours de sorties de l'absence de logement**

Pour saisir les conditions de sortie de l'absence de logement, nous avons adopté une approche sur le long terme en prenant pour objet les trajectoires. Ce dernier est heuristiquement fécond pour analyser la dimension individuelle, structurelle et conjoncturelle de l'absence de logement.

---

<sup>4</sup> Elle visait à « objectiver les parcours des sortants d'hébergement vers le logement locatif social » et ainsi « d'évaluer le degré de réussite des opérations de logement » (Geste, 2016 p.5). Il s'agissait également « d'identifier les facteurs favorisant une bonne insertion dans un logement autonome, que ces facteurs soient liés aux caractéristiques et parcours antérieurs des personnes concernées et/ou aux conditions même du relogement. Enfin, un des points clefs était d'objectiver et de vérifier l'hypothèse selon laquelle l'accompagnement (en structure d'hébergement, au moment du relogement et dans le nouveau logement) constitue un point central pour la réussite du parcours d'insertion par le logement » (Geste, 2016 p.5).

### *a. Sortir de l'absence de logement : l'appréhension d'un processus*

Plusieurs auteurs se sont penchés sur les sorties des difficultés (Pitrou, 1978) ou de carrières sans-domicile et de la condition de SDF (Bergier, 1996, 2000 ; Pichon, 2005, 2007). Ces derniers, principalement ethnographes, mettent en avant les conditions de cet affranchissement, notamment d'un point de vue identitaire.

Agnès Pitrou, dans son analyse des difficultés que rencontrent certaines familles, en questionne la sortie. Elle note qu'une perturbation, même passagère, ne laisse aucun individu de la famille indemne. Il ne s'agit donc pas pour elle de rétablir une situation perdue, de retourner à la normale, mais d'assumer une nouvelle étape, consécutive à la perturbation. S'en sortir reviendrait à reprendre une certaine maîtrise sur le cours des événements ou bien à retrouver un mode de vie plus proche de celui de son entourage ou de celui connu auparavant (Pitrou, 1978).

D'autres auteurs montrent que la sortie de la rue doit s'entendre comme un processus qui prend sa source dans la carrière même de l'individu. Elle se traduit par un travail de détachement, de rupture, de renoncement, mais également de (re)conversion ou de reconstruction d'un système de valeur et de rapport au monde (Pichon, 2005 ; Aubrée, Wallez, 2005 ; Rouay-Lambert, 2001, 2005 ; Soulet, 2005). Il ne s'agit pas de considérer la sortie comme un moment délimité dans le cours d'une vie mais bien comme un processus *« fait d'allers et retours, de tentatives, d'échecs et de nouveaux essais »* (Brousse, Marpsat, Firdion 2008 p96). La sortie et le fait de s'en sortir sont ainsi assimilés à une épreuve. *« S'en sortir consiste à devoir agir dans un contexte d'inquiétude, contexte qui se présente (objectivement ou subjectivement, structurellement ou existentiellement) comme une épreuve à laquelle doit répondre l'acteur plus que comme une situation définie par un enchaînement de causes. »* (Soulet, 2005 p.279).

En outre, Pascale Pichon met en évidence le fait que *« de la même façon qu'on ne peut comprendre la position de sans-domicile en recourant à la seule explication de l'incapacité individuelle à surmonter les échecs de la vie, on ne peut ramener la capacité de conduire un processus de sortie à son terme en ne s'appuyant que sur des éléments de personnalité, sur le temps passé dans la carrière ni sur le fait de n'être pas tombé au plus bas, de n'avoir pas endossé la position du clochard. »* (Pichon, 2010 p.157). L'auteure pointe alors la nécessité d'analyser les contextes d'actions et les situations concrètes dans lesquels se trouvent pris les individus pour comprendre les conditions de possibilités par lesquelles ils parviennent à s'en sortir. Ce ne sont donc ni *« la force individuelle, ni l'astuce, ou diverses stratégies employées qui à elles seules permettent de s'en sortir ; ce sont des conditions de possibilités objectivement repérables, inscrites dans leur carrière même. »* (Pichon, 2010 p.211). Les rencontres, les acquis de l'expérience, l'accès aux ressources par les dispositifs d'action sociale sont autant d'éléments mis en évidence dans le récit de la sortie de carrière.

Dans la continuité de ces auteurs, nous partons du principe que la sortie de l'absence de logement doit s'entendre comme un processus sur le long terme, potentiellement composé d'allers et retours et que cette sortie n'implique pas nécessairement la sortie définitive des difficultés en matière notamment de logement. Enfin et comme pour saisir les conditions d'entrée, l'analyse des conditions de sortie implique une appréhension des contingences qui y aboutissent. Cela nous amènera à nous positionner à la croisée de l'individuel, du structurel et du conjoncturel (Marpsat, Firdion, 2000). L'appréhension des parcours sur le long terme devait nous permettre de saisir l'imbrication de ces différentes dimensions.

## ***b. L'objet trajectoire, à la croisée de l'individuel, du structurel et du conjoncturel***

Les parcours donnent, d'abord, accès à la succession des positions occupées par les personnes, tant d'un point de vue social, familial, administratif, professionnel que résidentiel.

L'objet trajectoire résidentielle, permet de dépasser un premier niveau d'analyse. Elle implique en effet de considérer comment les « *positions résidentielles successivement occupées par les individus et à la manière dont s'enchaînent et se redéfinissent au fil des existences ces positions – en fonction des ressources et des contraintes objectives de toute nature qui dessinent le champ des possibles, en fonction des mécanismes sociaux qui façonnent les attentes, les jugements, les attitudes et les habitudes des individus, et en fonction de leurs motivations et de leurs desseins* » (Grafmeyer, Authier, 2008). Cette succession de positions est à entendre comme le résultat de choix et d'arbitrages situés « *au carrefour de logiques d'acteurs et des déterminants structurels* » (Grafmeyer, Authier 2008). De fait l'analyse des trajectoires nous permet d'interroger les choix et les stratégies déployés par ces acteurs dans un contexte et un système contraints – notamment pour faire face aux difficultés rencontrées.

Enfin, comprendre l'agencement de ces différentes étapes résidentielles ainsi que les réorganisations à l'œuvre, suppose d'interroger les supports détenus par les personnes, les possibilités qu'elles ont de les mobiliser (Pitrou, 1978) et les dispositifs d'aide à leur portée (Charbonneau, 1998). Il s'agit d'autant d'éléments qui déterminent et façonnent les champs des possibles et les opportunités qui se présentent aux personnes et en conséquence qui orientent le sens pris par les parcours.

### **Plan du rapport :**

Dans une première partie nous présenterons le cadre méthodologique adopté pour analyser ces parcours ainsi que les sources. La deuxième partie rendra compte des analyses quantitatives et statistiques mobilisées pour caractériser les ménages logés qui ont déclaré avoir connu au moins un épisode non choisi hors du logement ordinaire ainsi que leurs conditions actuelles de logement. Les troisième et quatrième parties – fondées sur les exploitations des entretiens qualitatifs – analyseront les processus qui aboutissent à l'absence de logement et par la suite à la sortie de l'absence de logement. Elles interpréteront également le sens pris par ces trajectoires (à partir des mobilités recueillies et les conditions de vie attenantes).

## **PARTIE 1. L'ELABORATION DE LA RECHERCHE : METHODES ET QUESTIONS DE RECHERCHE**

### **1. L'opportunité d'étudier des parcours de personnes qui ont été dépourvues de logement personnel**

La dernière phase de collecte de l'ENL a été engagée par l'INSEE de juin 2013 à juin 2014. Elle s'est accompagnée d'un appel à la réalisation de post-enquêtes qualitatives. L'INSEE a alors invité les chercheurs, y compris doctorants et post-doctorants, à présenter des projets de recherche permettant d'approfondir les thèmes abordés dans le questionnaire ou d'améliorer la conception de la prochaine enquête [voir en annexes l'appel à post enquête]. A travers cet appel l'INSEE cherchait notamment à approfondir les connaissances sur les épisodes sans logement personnel dans le passé et l'hébergement chez un tiers notamment. Cet intérêt pour les situations en marge du logement s'inscrit dans la continuité d'une part des travaux et réflexions du Conseil national de l'information statistique (CNIS) sur le mal-logement, d'autre part des résultats produits à l'issue de l'enquête sans-domicile de l'INSEE (2012). Celle-ci a en effet permis d'actualiser le recensement et les connaissances détenues sur cette population (les données précédentes dataient de 2001).

Nous avons proposé un projet de post-enquête qualitative sur les parcours de personnes actuellement logées qui ont connu au moins un épisode sans logement personnel – non choisi<sup>5</sup> et eu recours à un hébergement institutionnel pour y faire face. En visant ces personnes, il s'agissait de cibler un public partageant une communauté de positions dans l'espace résidentiel en des temps distincts : des personnes actuellement logées mais qui ont été dépourvues à un moment donné de logement personnel et qui ont eu recours à au moins un hébergement institutionnel. En adoptant une démarche rétrospective à partir d'un même point d'arrivée celui de l'occupation d'un logement ordinaire et autonome cela devait nous :

- assurer la possibilité d'analyser sur un temps long les parcours individuels,
- de saisir et d'interroger les conditions de sorties de l'absence de logement,
- et finalement le sens pris par les trajectoires sur la durée.

L'analyse ne devait pas s'arrêter à la sortie de l'absence de logement, soit au fait de retrouver un logement, mais elle devait nous permettre de questionner les mobilités résidentielles, géographiques survenues par la suite – soit le sens pris par ces parcours et l'existence sur la durée de nouvelles difficultés.

Pour y répondre nous avons exploité deux enquêtes par questionnaires (l'ENL et l'enquête Sans Domicile de l'INSEE) ainsi que des récits recueillis par entretien<sup>6</sup>.

### **2. Les matériaux à disposition**

La complémentarité des enquêtes Sans-Domicile et ENL repose sur le fait que l'une cible les personnes actuellement dépourvues de logement ou qui bénéficient d'un service d'assistance (enquête

---

<sup>5</sup> Par commodité de langage nous emploierons les expressions « anciens sans-domicile » ou personnes qui a été dépourvues de logement personnel alors qu'il conviendrait de recourir systématiquement à l'expression « personnes ayant déclaré avoir connu une situation hors du logement de droit commun »

<sup>6</sup> Ainsi élaboré ce projet de post-enquête a été validé par le Comité du label du Conseil national de l'information statistique le 25 Juin 2014 par une notification de la part du comité du label du CNIS. Aucun autre projet validé ne portait sur les trajectoires des personnes anciennement sans-domicile et hébergées.

sans-domicile) tandis que l'autre cible les ménages logés et touche les personnes qui déclarent avoir connu un ou plusieurs épisodes sans logement personnel – non choisi(s) - dans le passé (enquête ENL).

### *a. L'enquête ENL*

L'enquête nationale sur le logement (ENL) est réalisée périodiquement par l'INSEE afin d'étudier les conditions de logement des ménages en France. Il s'agit d'une des principales enquêtes de l'INSEE du fait de son ancienneté (1955) et de la taille de son échantillon.

Cette enquête est menée en face-à-face par un enquêteur, lors d'une unique visite. Elle s'adresse à l'occupant en titre du logement et son conjoint éventuel. Elle a pour principal objectif d'étudier les conditions de logement des Français, et notamment la charge financière induite.

En 2013-2014, l'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon aléatoire de logements. Deux « extensions régionales » (en Ile-de-France et dans le Nord-Pas de Calais) permettent de disposer de résultats représentatifs au niveau de chacune de ces régions. 27 300 questionnaires ont été passés en métropole et 8 700 dans les DOM (y compris Mayotte).

Chacun des ménages enquêtés s'est vu affecter un poids de sondage (inverse de sa probabilité d'être tiré pour l'enquête) afin de disposer d'un échantillon représentatif de la population des ménages en France. Une fois pondéré, l'échantillon interrogé a la même structure que la population totale.

Le fichier de collecte comporte un millier de variables.

Dans la continuité des travaux du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) sur le mal-logement, l'INSEE a introduit dans l'ENL des questions visant à préciser la connaissance des situations en marge du logement.

Dans le cadre de notre sujet, nous nous intéressons aux personnes qui ont déclaré avoir connu une ou plusieurs situations sans logement personnel non choisies et plus particulièrement celles qui ont été hébergées institutionnellement.

### Questionnaire de l'ENL relatif aux situations sans logement personnel dans le passé :

Nous allons nous intéresser aux problèmes de logement de chacun des membres de votre ménage, dans des périodes particulièrement difficiles de l'existence : difficultés financières, professionnelles, personnelles...

PRENOM a-t-il connu une ou plusieurs des situations suivantes, que PRENOM N'AVAIT

PAS CHOISIES (*plusieurs réponses possibles*) ? On s'intéresse ici à l'absence durable et non choisie de lieu de vie.

1. Hébergement chez des amis ou de la famille
2. Chambre d'hôtel payée par vos soins (hors tourisme)
3. Logement ou chambre d'hôtel payés par une association ou un autre organisme d'aide
4. Logement en habitation mobile (hors tourisme)
5. Séjour dans un centre d'hébergement pour demandeurs d'asile ou réfugiés (centres d'accueil pour demandeurs d'asile, accueil d'urgence pour les demandeurs d'asile, centres provisoires d'hébergement...)
6. Séjour dans un autre centre d'hébergement (exemples : centres d'urgence, stabilisation, insertion, centres maternels)
7. Séjour dans un logement sans autorisation du propriétaire ou sans autorisation légale
8. Séjour dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, véhicule, hall d'immeuble, abri de fortune)
9. Autres : hôpital, maison de convalescence, établissement de cure, prison, période de guerre...
10. Aucune de ces situations ou ne sait pas

Les foyers ou établissement de la DDASS (*Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales*), de l'ASE (*Aide sociale à l'enfance*) ou de la PJJ (*Protection judiciaire de la Jeunesse*) sont en modalité 6.

Pour les situations suivantes, choisir la modalité 9 :

- *Les situations d'hébergement momentané par des amis en attendant la disponibilité d'un logement loué ou acheté*
- *Les séjours en foyers de jeunes travailleurs*
- *Les séjours en maisons de retraite*
- *Les séjours en hôpital, maison de convalescence, cure*
- *Les séjours en prison*
- *Périodes de guerre*
- *Les séjours dans d'autres communautés : religieuses, militaires, internats...*

Les résultats relatifs aux personnes qui ont déclaré avoir connu, dans le passé, l'absence de logement personnel comportent un certain nombre de limitations à garder en tête. Du fait que l'échantillon est tiré dans les fichiers du recensement des logements « ordinaires<sup>7</sup> », certaines personnes qui pourraient présenter des profils entrant dans notre champ ne sont pas enquêtées (par exemple, l'ENL ne permet pas d'atteindre les personnes qui aujourd'hui encore résident dans un habitat précaire). La situation d'enquête elle-même peut entraîner des erreurs (que nous expliciterons plus bas), en termes de d'incompréhensions, de remémoration, d'omission, de réinterprétation de son parcours, etc.

En 2013, ce sont 5,1 millions de personnes<sup>8</sup> qui sont concernées par un épisode sans logement personnel non choisi (hébergement chez un tiers inclus) – soit 10% de la population totale. 4,1

<sup>7</sup> Dans l'acception du recensement, le logement ordinaire « est un type d'habitation qui n'est ni une communauté (cité universitaire, foyers pour personnes âgées etc.), ni un lieu d'hébergement (hôtel, motel, etc.). Néanmoins une chambre d'hôtel dans laquelle le ménage réside habituellement est assimilée à un logement. Les personnes résidant dans une communauté ou vivant dans des habitations mobiles (y compris les marins et les personnes sans abri) sont considérées comme vivant « hors ménage » (source INSEE).

<sup>8</sup> Cela représente 5 117 individus enquêtés.

millions de personnes déclarent un seul épisode et 1 million en déclarent plusieurs, Ces dernières représentent donc 20% des personnes qui ont connu l'absence de logement personnel.

La majorité des anciens sans-domicile (70%) ont eu exclusivement recours à un hébergement chez un tiers et n'ont pas connu d'autre type de situations<sup>9</sup>. Elles ont été écartées de l'analyse statistique pour des motifs explicités plus bas. Celle-ci porte sur 1,6 millions d'anciens sans-domicile<sup>10</sup>

5,1 millions d'anciens SD	10% des enquêtés ENL
dont 4,1 millions = 1 épisode	dont 7% ont été exclusivement hébergés chez un tiers
dont 1 million = 2 épisodes et +	qu'elles aient connu un ou plusieurs épisodes sans domicile

### ***b. L'enquête sans-domicile***

L'enquête sans-domicile vise les personnes fréquentant les lieux d'hébergement ou de restauration gratuite.

Une personne est qualifiée de « sans-domicile » un jour donné si la nuit précédente elle a eu recours à un service d'hébergement ou si elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune). « *Ces organismes peuvent fournir des places dans des structures collectives, des chambres d'hôtel ou des appartements ordinaires. Ces hébergements peuvent être proposés pour des durées différentes : d'une nuit à quelques jours, voire plusieurs semaines ou plusieurs mois. La situation des sans-domiciles est définie par la combinaison de deux critères : un critère morphologique, le type d'habitat et un critère juridique, le statut d'occupation.* » (Brousse et al., 2006).

*« Le choix de privilégier pour l'enquête la position vis-à-vis du logement conduit à définir des situations plutôt que des personnes, et à replacer celle de sans domicile parmi l'ensemble des conditions de logement [...] Souvent, les personnes ayant des difficultés de logement connaissent successivement plusieurs types de situations : la menace d'expulsion, l'hébergement par des proches ou selon l'état de leurs ressources, dans une chambre d'hôtel [Levy-Vroelant, 2000], un squat, un centre d'hébergement, etc. Dans cette énumération, plusieurs dimensions interviennent : l'aspect physique du logement ou de l'abri (collectif ou individuel), le statut d'occupation (hébergé, locataire, etc.), le confort et la stabilité, comprise comme possibilité de rester ou non de façon durable [Clanché, 2000].» (Brousse, 2008, p.23-25)*

L'enquête touche néanmoins certains utilisateurs qui ne sont pas dépourvus de logement personnel (mais repérés comme tel au fil du questionnaire) et qui sollicitent ces structures d'aide. En revanche, elle n'atteint pas les personnes effectivement dépourvues de logement personnels qui n'utilisent ni les services d'hébergement ni de distribution de repas.

En 2012 et parmi les personnes bénéficiant des services d'aide, l'enquête menée à l'échelle nationale a atteint 10 300 personnes logées<sup>11</sup> – soit 14 % de l'ensemble des enquêtées. Parmi elles, 5 900 ont, par le passé, été dépourvues de logement personnel<sup>12</sup> (à la rue et/ou hébergées institutionnellement) soit 58%.

<sup>9</sup> 5 117 individus enquêtés pour 3,5 millions d'anciens sans-domicile.

<sup>10</sup> Soit 1 667 individus enquêtés.

<sup>11</sup> Cela correspond à 404 individus enquêtés.

<sup>12</sup> Cela correspond à 238 individus enquêtés.



La première enquête sans-domicile date de 2001 et s'inscrit dans le prolongement des travaux et enquêtes de 1995 et 1998 de l'INED sur les sans-domicile en région parisienne. Elle a été renouvelée en 2012.

L'enquête se déroule dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants de métropole et s'adresse aux personnes de plus de 18 ans. Le questionnaire, composé d'un millier de variables, est passé en face à face (une version traduite en plusieurs langues et plus concise peut être auto-administrée aux personnes enquêtées).

Sa visée est d'affiner les connaissances détenues sur les personnes sans-logement personnel fréquentant des services d'aide : leurs conditions de vie, trajectoires résidentielles et familiales ainsi que leurs problèmes d'accès au logement. Elle permet également d'estimer le nombre d'usagers de ces services d'aide.

Si l'ENL et l'enquête sans-domicile sont une réelle opportunité de mieux connaître les personnes qui ont connu l'absence de logement personnel, elles ne permettent pas, à elles seules, d'analyser finement les différentes étapes qui jalonnent et constituent les parcours individuels. Prolonger et compléter l'analyse par des entretiens représentait de fait une plus-value<sup>13</sup> nous permettant d'une part d'obtenir un récit plus détaillé des parcours des personnes qui ont connu l'absence de logement personnel et, d'autre part, de recueillir leur version de ceux-ci (avec toute la subjectivité et les biais qu'induit la présentation de soi - nous y reviendrons).

### **3. Méthodologies de la recherche**

Le protocole méthodologique de cette post-enquête s'appuie sur l'ENL et l'enquête sans-domicile. C'est à partir de la première que nous avons pu atteindre et mener des entretiens avec des personnes logées qui ont connu l'absence de logement personnel par le passé. L'ENL et l'enquête sans-domicile ont en parallèle été exploitées quantitativement.

#### ***a. L'enquête par entretien***

L'enquête par entretien cible les ménages enquêtés par l'ENL ayant déclaré avoir connu au moins un épisode hors du logement de droit commun et un recours à l'hébergement (centres d'urgence, d'insertion, de stabilisation, centres maternels), hôtel ou logement dont la prise en charge était financée par une association, entre 1980 et 2010<sup>14</sup> - ils sont par ailleurs et de fait inclus dans l'échantillon statistique.

L'enquête par entretiens devait nous permettre

- d'interroger de manière rétrospective et sur un temps long les parcours qui ont suivi un épisode sans logement personnel et un recours à l'hébergement ;
- de resituer le rôle de l'aide sociale à l'hébergement (ASH) dans ces parcours ;

---

<sup>13</sup> Une telle approche avait également été mobilisée dans le cadre de l'enquête biographies et entourage et de l'enquête Teo. Dans ces cas de figure, l'intérêt de croiser ces deux types de données était soit de contribuer à la construction et au perfectionnement du questionnaire soit d'éclairer le contenu des analyses produites par l'exploitation des questionnaires.

<sup>14</sup> Soit les personnes pour lesquelles l'item SDT - Nombre de périodes où l'individu n'a pas habité un logement classique (de 1 à 997) est supérieur ou égale à 1, l'item SDL\_3 est égale 1 (ce qui signifie que l'individu a connu la situation suivante : logement ou chambre d'hôtel payés par une association ou un autre organisme d'aide) et l'item SDL\_6 égale 1 (c'est-à-dire que l'individu a connu la situation suivante : Séjour dans un autre centre d'hébergement (exemples : centres d'urgence, stabilisation, insertion, centres maternels)).

- de questionner les conditions de sortie de l'absence de logement ;
- de comparer les parcours marqués par un ou plusieurs épisodes sans logement ainsi que les profils des personnes concernées ;
- enfin, d'interroger les divers épisodes sans-logement lorsqu'une personne en a connu plusieurs.

#### - Les entretiens menés

- Un préalable : la prise de contact

Une des difficultés pour enquêter auprès de personnes qui ont connu l'absence de logement personnel relève de l'identification de ce public parmi l'ensemble de la population logée et l'entrée en contact. L'enquête nationale logement offrait cette opportunité de les repérer parmi les ménages questionnés et de les recontacter si tant est qu'elles aient donné leur accord.

Si l'identification est un préalable important il ne nous garantissait pas l'accès à leurs coordonnées téléphoniques.

A partir de la passation de l'enquête nationale logement, l'INSEE disposait de l'accord de principe de 110 ménages pour être recontactés en vue d'un entretien ultérieur. Ces ménages se répartissent sur l'ensemble des régions métropolitaines. Nous avons pu bénéficier de 105 fiches adresses.

#### Répartition des fiches adresse selon les régions

Région	Effectif	Pourcentage
Ile-de-France	33	31
Champagne-Ardenne	1	1
Haute-Normandie	2	2
Centre	4	4
Basse-Normandie	2	2
Bourgogne	3	3
Nord-Pas-de-Calais	14	13
Lorraine	3	3
Alsace	4	4
Franche-Comté	1	1
Pays de la Loire	4	4
Bretagne	4	4
Poitou-Charentes	4	4
Aquitaine	3	3
Midi-Pyrénées	4	4
Rhone-Alpes	9	9
Auvergne	3	3
Languedoc-Roussillon	1	1
Provence-Alpes-Cote d'Azur	5	5
Total	105	100,0

Dans un premier temps nous avons ciblé les régions sur lesquelles les effectifs étaient les plus importants : l'Ile-de-France, le Nord Pas de Calais et la région Rhône-Alpes. A elles trois, elles constituent 53% de l'échantillon. Nous avons finalement élargi l'échantillon à l'ensemble des régions.

L'INSEE a donc tenu à notre disposition les fiches adresses correspondant à 105 ménages enquêtés<sup>15</sup>.

Ces documents se présentent sous la forme de quatre feuillets propres à chaque logement de l'échantillon à enquêter. Y sont renseignés ses principales caractéristiques : son adresse, sa typologie, sa surface ainsi que le nom du ménage, son statut d'occupation et la date d'emménagement. C'est sur

<sup>15</sup> Concrètement, afin d'obtenir les fiches-adresse l'INSEE a sollicité les différentes directions régionales afin qu'elles nous les fassent remonter. Il en a été de même pour les lettres-avis. Après avoir élaboré conjointement un modèle, chacune des directions nous a transmis son lot de lettres paraphées par les directions régionales de l'INSEE.

ce support que les enquêteurs de l'ENL étaient tenus d'indiquer les éléments relatifs au repérage du logement, aux modalités d'approche du ménage (nombre de passages, contact téléphonique, issue de l'échange etc.), ainsi que les caractéristiques des ménages non répondant.

Précisons que le protocole de l'ENL prévoit que les enquêteurs se rendent sur place pour solliciter directement les ménages dont le logement a été tiré. Si le ménage n'est pas présent lors de leurs passages ils peuvent être amenés à solliciter les voisins ou gardiens ou bien les pages blanches pour obtenir ses coordonnées téléphoniques et le contacter. Si l'enquêteur n'a pas eu à mobiliser les coordonnées téléphoniques du ménage pour entrer en contact avec lui, elles ne sont pas renseignées sur la fiche adresse. C'est le cas pour 49 d'entre elles.

Face à ce constat, nous avons initié un travail de recherche sur les pages blanches afin d'une part de vérifier les adresses et coordonnées téléphoniques disponibles mais également trouver les coordonnées manquantes. A l'issue de notre requête dans les pages blanches (nom + commune ou nom + prénom) nous disposions des coordonnées de 55 ménages et de 92 numéros de téléphone (pour certains ménages nous disposions en effet à la fois d'un numéro de fixe et d'un numéro de portable).

Filtres constitutifs de l'échantillon qualitatif

Filtre 1	Passation de l'enquête logement – identification anciens sans-domicile au sens large du terme	5 117 pers.enquêtées
Filtre 2	Accepte d'être à nouveau contacté pour une post-enquête qualitative (sujet non renseigné)	105 pers.
Filtre 3	Coordonnées disponibles	55 pers.
Filtre 4	Accepte l'entretien	22 pers.

L'enquête par entretien a été menée en deux temps. Initialement elle ne portait que sur les régions Ile-de-France, Rhône Alpes et Nord Pas de Calais. Du fait du nombre limité de coordonnées disponibles et valides et, en conséquence, du nombre restreint d'entretiens menés (malgré les nombreuses relances effectuées) nous avons été contraintes d'élargir le périmètre de l'enquête à l'ensemble du territoire métropolitain.

Le protocole d'enquête impliquait une prise de contact et de rendez-vous progressive. Nous avons d'abord envoyé un premier courrier constitué de la lettre avis de l'INSEE annonçant notre démarche, nos coordonnées et notre prochaine sollicitation ainsi qu'une lettre rédigée par nos soins afin de nous présenter (annexées au présent rapport). Cette dernière était également l'occasion de leur proposer de nous contacter pour nous transmettre les coordonnées auxquelles nous pourrions les joindre. Il s'est ensuite agi de joindre les ménages par téléphone afin de convenir d'une date de rendez-vous. Nous les avons sollicités en début, milieu et fin de journée à de multiples reprises. Lorsque nous n'avions aucun retour et aucune indication quant à la validité des coordonnées dont nous disposions ou bien lorsque nous avions déjà eu la personne une première fois au téléphone sans réussir à convenir d'un temps d'échange (malgré un accord de principe) nous avons opéré une dizaine de relances (en laissant à chaque fois un message vocal).

A l'issue de la première vague d'enquête sur les régions Ile-de-France, Rhône Alpes et Nord Pas de Calais – nous avons mené 16 entretiens. Quatre personnes nous avaient donné leur accord de principe pour revenir vers elles par la suite. 18 numéros se sont avérés non valides ou non attribués. Nous avons pris le parti de leur renvoyer un courrier qui leur indiquait que nous tentions d'entrer en contact avec elles et leur proposait, si elles le souhaitaient, de nous transmettre leurs coordonnées. Une seule personne s'est manifestée et a répondu positivement à cette requête. Elle a été rencontrée lors de la seconde phase d'entretiens.

La seconde vague de l'enquête a consisté à retourner vers les personnes qui avaient accepté de convenir d'un entretien (deux personnes ont ainsi été rencontrées) et à élargir le périmètre à l'ensemble des personnes pour lesquelles l'INSEE détenait un accord de principe. Sur les fiches adresse supplémentaires (correspondant à l'élargissement du périmètre d'enquête), nous ne détenions les coordonnées que de 23 ménages. Sur le même principe les personnes ont d'abord reçu le courrier

les informant de notre démarche et prochaine sollicitation puis ont été contactées. Trois entretiens ont pu être menés. Trois coordonnées téléphoniques se sont révélées non valides et douze n'ont jamais abouti à une prise de contact malgré là encore de nombreuses relances.

#### - Les entretiens réalisés

Une fois le contact noué avec les personnes ciblées, il a majoritairement abouti une prise de rendez-vous. Nous avons essuyé peu de refus (deux). Une personne a ouvertement refusé de s'entretenir avec nous. Elle ne souhaitait en effet pas revenir sur ce moment de sa vie<sup>16</sup>. La deuxième a refusé pour des raisons de santé.

A ces refus ouverts s'ajoutent huit cas pour lesquels après avoir recueilli un accord de principe nous ne sommes pas parvenues à convenir d'une date pour se rencontrer (suite à une annulation ou du fait de l'impossibilité de renouer contact avec elles pour confirmer d'un rendez-vous), dans quelques cas la personne avait finalement changé d'avis et ne souhaitait plus nous rencontrer.

S'ajoutent enfin cinq quiproquos au cours desquels les personnes contactées nous déclarent ne pas avoir été concernées par la question de l'absence de logement personnel. Nous nous sommes attachées à vérifier l'information pour chacun des membres du ménage et à reformuler plusieurs fois notre requête et ce que nous entendions par « difficultés » ou « absence de logement » afin de nous assurer d'être bien comprises. Ces précautions prises, ces personnes nous déclarent n'avoir jamais connu de problèmes de logement, ni elle ni leur conjoint(e). Une personne nous précise néanmoins avoir été prise en charge au titre de l'ASE.

Au regard des données collectées dans l'ENL, il est étonnant de noter que pour ces ménages au moins un épisode sans logement et un recours à l'hôtel ou l'hébergement est répertorié<sup>17</sup>. Pour celles qui nous expliquent qu'elles n'ont jamais été dépourvues de logement, deux interprétations sont possibles : soit il s'agit d'un refus déguisé – pour un certain nombre de personnes nous en doutons, elles semblaient tout à fait disponibles et de fait bien embêtées de ne pas « pouvoir nous aider » - soit il s'agit d'une erreur de codage lors de la passation du questionnaire liées à une incompréhension (par la personne interrogée ou par l'enquêteur).

Ce sont 22 entretiens qui ont finalement été menés. La plupart l'ont été en face à face et au domicile du ménage (17 sur 22). Un a été mené dans un bar, un autre sur le lieu de travail de la personne et trois par téléphone (c'est le cas lorsque nous ne pouvions pas – ou difficilement - nous rendre sur le lieu de résidence du ménage). Ces entretiens ont duré entre 35 minutes et 2h30.

---

<sup>16</sup> Ce refus nous a été notifié par message vocal. Durant plus de trois minutes la personne nous y expliquait qu'elle ne souhaitait pas être sollicitée, qu'elle ne désirait pas nous rencontrer mais nous présentait néanmoins dans quelles conditions elle avait été confrontée à l'absence de logement et à la nécessité de solliciter une aide institutionnelle. Du fait de sa mauvaise expérience de l'assistance et de son état de santé (elle était atteinte d'un cancer) elle ne souhaitait plus en reparler et nous notifiait qu'elle ne répondrait pas à nos appels. Nous lui avons dans les jours suivants envoyé un message pour lui confirmer que nous respectons sa décision et ne chercherions pas à entrer en contact avec elle mais que nous nous tenions à sa disposition si elle changeait d'avis et préférait un échange informel.

<sup>17</sup> Pour ce qui est de la prise en charge en foyer au titre de l'ASE, l'INSEE nous a confirmé que les personnes ayant été placées durant l'enfance en foyer au titre de l'ASE étaient bien incluses dans la catégorie recours à d'autres « centres d'hébergement ».

	Date	Dpt	Noms <sup>18</sup>	Lieu	Durée
1.	03.03.2015	95	Mme Néda. Mère	Domicile	1h45
2.	07.03.2015	95	M. Mes.	Lieu de travail	1h
3.	16.03.2015	69	Mme Lak.	Logement de fonction	1h50
4.	16.03.2015	69	Mme et M. Jao.	Domicile	30 min
5.	17.03.2015	74	Mme Pig.	Entretien téléphonique	1h30
6.	24.03.2015	59	M. Ani	Domicile	1h15
7.	26.03.2015	59	M.Avo	Domicile	2h10
8.	30.03.2015	59	M. Moua.	Domicile	2h20
9.	02.04.2015	59	Mme Vid.	Domicile	45 min
10.	22.04.2015	75	Mme Terre.	Domicile	1h10
11.	22.04.2015	75	Mme Dja	Domicile	1h10
12.	25.04.2015	92	M. Doa	Domicile	1h05
13.	28.04.2015	91	M.Lot	Domicile	1h15
14.	15.05.2015	75	Mme Man.,	Domicile	1h40
15.	21.05.2015	93	Mme Vua.	Domicile	1h
16.	26.05.2015	75	M. Kao.	Domicile	1h5
17.	23.06.2015	62	M. Lie	Bar	2h10
18.	08.07.2015	75	Mme Toa.	Domicile	1h05
19.	09.09.2015	60	Mme Néda. Fille	Domicile	1h15
20.	10.09.2015	45	M. M et Mme Flor.	Domicile	2h05
21.	07.10.2015	86	Mme Lif	Entretien téléphonique	45min
22.	09.10.2015	29	Mme Stp	Entretien téléphonique	35 min

*Entretiens de 1 à 16 = menés par M. Lanzaro*

*Entretiens de 17 à 22 = menés par G. Clément<sup>19</sup>*

#### - Les matériaux recueillis

- La grille d'entretien

Pour mener les entretiens nous avons fait le choix d'une approche la moins directive possible. Il s'agissait en effet de laisser autant que possible la main aux personnes enquêtées sur le récit produit. Bien que l'échange soit présenté comme étant informel nous détenions et nous appuyions sur une grille d'entretien. Celle-ci était composée de quatre parties :

- présentation de la personne, du ménage ;
- parcours résidentiel ;
- épisode(s) sans logement ;
- sortie de chacun des épisodes sans logement.

La partie présentation, du fait de son caractère général, permettait de débiter l'entretien sans être immédiatement dans une démarche intrusive et avait le mérite de laisser la main à la personne enquêtée. Elle visait à caractériser le statut matrimonial de l'enquêté, sa situation familiale, son rapport à l'emploi etc. et à expliquer en partie les mobilités et ruptures résidentielles de ces individus en vue d'éclairer leur plus ou moins grande vulnérabilité.

La partie relative aux parcours résidentiels appelait à une mise en récit des diverses mobilités résidentielles que la personne avait connu depuis le départ du domicile de ses parents. Elle nous

<sup>18</sup> Il s'agit ici de noms anonymisés.

<sup>19</sup> Garance Clément travaille également sur les trajectoires résidentielles en mobilisant une approche biographique. Elle mène sa thèse au sein du laboratoire Lab'Urba sur les trajectoires résidentielles des classes moyennes et la dimension internationale des choix résidentiels.

amenait à entrer progressivement dans la sphère de l'intime et dans le détail. A mesure que la personne nous déroulait son parcours résidentiel nous l'amenions à nous préciser les motifs de ces mobilités et ainsi à questionner leurs éventuels liens avec la configuration familiale, le rapport à l'emploi et sa situation administrative. Cette partie de la grille d'entretien nous a posé question quant à la définition des bornes chronologiques et au risque de lourdeur de cette étape. Finalement ce récit a varié selon les personnes enquêtées. Avec certaines et parce que cela s'y prêtait nous sommes parvenues à remonter jusqu'au départ du domicile parental tandis que pour d'autres le récit a débuté à un moment clé de leur parcours qui faisait sens pour nous expliquer l'absence de logement.

La partie consacrée aux épisodes sans logement personnel, s'articulait autour de la perte du logement, du recours à l'hébergement, de la prise en charge et de la sortie du dispositif. Elle devait nous permettre d'identifier les événements et circonstances qui mènent à des difficultés de logement et à recourir à l'hébergement (ces événements et circonstances pouvant être différents d'un épisode à l'autre). Elle devait également nous permettre de saisir les ressources et supports dont disposaient les personnes pour faire face aux difficultés de logement (qui peuvent là encore être différents d'un épisode à l'autre). Il s'agissait également de questionner les orientations vers telle ou telle structure d'hébergement et le recours à une telle aide. Nous aspirions aussi à mesurer la place et le rôle de l'hébergement dans la trajectoire et l'expérience personnelle de cette assistance que l'on supposait distincts selon le profil des enquêtés, les durées d'hébergement et les années auxquelles ils survenaient. Nous devions enfin identifier et interroger les conditions de sortie de l'hébergement.

Enfin, la dernière partie de l'entretien était consacrée aux sorties des épisodes sans-logement. Nous aspirions alors à identifier les conditions dans lesquelles les personnes accédaient à un logement. Nous souhaitions également saisir les mobilités résidentielles survenues depuis l'accès à un logement et enfin renseigner les conditions actuelles de logement (statut d'occupation, confort du logement, difficultés de paiement du loyer, de conflit de voisinage, projets résidentiels etc.).

#### - Le choix d'une approche biographique

En adoptant une démarche biographique et rétrospective nous nous assurions d'abord de recueillir des éléments factuels susceptibles de caractériser l'individu ou la famille (tels que la composition familiale, le rapport à l'emploi, les lieux de naissance, etc.). Il s'agissait ensuite de saisir le récit de l'individu quant à la chronologie des événements ayant eu des impacts sur le logement et qui expliquait selon lui le recours à l'hébergement et la position résidentielle au moment de l'enquête. En outre, cela nous assurait d'atteindre leur expérience de ces événements, de l'hébergement et de l'accès au logement. Enfin, cela nous permettait de toucher les démarches impulsées pour faire face et résoudre les difficultés de logement.

Dans une perspective de recueillir les parcours de personnes hébergées et relogées, nous avons fait le choix de recourir à la technique des récits de segments de vie. Il ne s'agit pas d'histoire de vie ni de biographie mais de récit autour de segment précis : le ou les épisode(s) sans logement. Cette approche nous permettait de questionner les différentes mobilités et leurs imbrications avec la sphère du logement, de saisir la manière dont les enquêtés présentaient et racontaient ce parcours et enfin d'approcher leurs expériences. Il s'agissait effectivement d'atteindre ce qui faisait sens pour eux.

Les enquêtes qui s'inscrivent dans une démarche rétrospective et biographique, qu'il s'agisse d'une enquête par questionnaire ou par entretien, sont très riches mais présentent aussi plusieurs limites (voir sur ce point Marpsat, Arduin, Frechon, 2003). Il convient en effet de tenir compte des failles de la mémoire, du caractère systématiquement reconstruit des récits et enfin de dépasser « l'illusion biographique » (pour reprendre l'expression de P.Bourdieu, 1986).

Le recours aux récits de vie pose la question de la fiabilité des données recueillies car c'est la mémoire des individus qui est sollicitée. Le risque d'approximation, d'erreur et d'omissions est grand. Quelles que soient les caractéristiques des individus interrogés cette question se pose, mais cette limite est d'autant plus forte que les personnes connaissent d'importantes mobilités. Nadia Auriat montre en effet que plus la densité de migration est élevée plus la confusion risque d'être grande dans la récupération des souvenirs (Auriat, 1996).

Consciente des failles de la mémoire, il ne s'agissait pas d'espérer recueillir des récits marqués par l'exactitude des propos recueillis mais des récits d'évènements et de successions d'évènements dans le temps qui font sens au moment de l'enquête pour les personnes interrogées (comme ont pu le faire Pitrou, 1978 ; Battagliola, Bertaux-Viame, Ferrand et Imbert, 1993). Nadia Auriat montre en effet que lors du recueil de récits, les souvenirs et le temps ne s'agencent plus autour d'une horloge mais autour d'une histoire d'évènements marquants (Auriat, 1996). Tout récit est de fait une interprétation du passé et c'est en tant que tel qu'il convient de l'appréhender.

En plus d'avoir conscience des lacunes liées à la mémoire, il convient donc de ne pas minorer la part de reconstruction du récit à l'œuvre durant l'entretien. Interroger un individu sur son parcours biographique, l'amène à opérer des choix parmi l'ensemble des faits et des évènements qui le jalonnent. Cette opération lui permet de le valoriser, de le dramatiser ou simplement de le rendre plus cohérent.

Daniel Bertaux note que chacun mis en situation de mettre en récit sa vie « *tend à se représenter le cours de son existence comme présentant après coup une forte cohérence* » (Bertaux, 2010 p.37). En plus de sélectionner les informations transmises, les individus interrogés ré-agencent la diversité de ces éléments selon leur propre interprétation et lissent leurs parcours. Il s'agit alors pour eux d'en réduire les aspérités, d'effacer les incertitudes et de gommer les nœuds auxquels ils ont été confrontés. La reconstruction biographique est un processus par lequel l'auteur du récit donne sens à son histoire.

En outre Pascale Pichon, conseille d'interpréter l'enchaînement d'évènements qui jalonne les récits des personnes sans domicile fixe comme un effet du récit qui répond à une nécessité identitaire (Pichon 2010). La trame événementielle, qui ordonne le récit des discontinuités, mérite selon elle d'être interprétée en tant que trame existentielle et la réécriture comme une tentative de préservation de son identité personnelle (Pichon, 2010).

Il ne s'agit donc pas de mettre en doute la véracité des faits dans la mesure où ils sont toujours construits du point de vue du narrateur, mais d'appréhender ce récit comme un moyen de fournir une trame existentielle et une identité cohérentes qui ont toujours un rapport avec la vérité de cette expérience (voir sur ce point l'analyse de Fresia, 2005).

Les faits vécus font l'objet d'une reconstruction et d'une réinterprétation permanente. Leur agencement dépend d'une part du point de vue que le locuteur adopte sur sa propre vie au moment de l'enquête et d'autre part de la façon dont il perçoit et définit les conditions dans lesquelles il est amené à « dire sa vie » (pour reprendre l'expression de D.Bertaux, 2010). Ce « *récit propose une reconstruction intellectuelle d'un moment du passé, inévitablement orientée par la présence de l'enquêteur, par le travail de la mémoire et par la signification que l'évolution du présent donne au passé* » (Schnapper, 2005 p.57-58). Pascale Pichon insiste également sur le caractère déterminant des conditions de la réception du récit. L'époque à laquelle est menée l'enquête comme les caractéristiques de l'enquêtrice, dans notre cas, influencent la forme et le contenu du récit produit dans le sens d'une présentation de soi « acceptable ». Le récit recueilli est toujours livré en situation et dans une version qu'il juge acceptable, convenable compte tenu du sens qu'il donne à la situation et à la relation nouée avec l'enquêteur/l'enquêtrice.

Malgré les biais et limites qu'implique une approche biographique, les matériaux auxquels elle donne accès sont d'une très grande richesse. Ils permettent notamment d'approcher à la fois la singularité des trajectoires individuelles et leur dimension sociale.

Le recueil de matériaux biographiques devait d'abord nous permettre de saisir et d'analyser chacun des parcours dans leur singularité ainsi que les expériences propres aux personnes enquêtées. L'analyse devait ensuite nous permettre d'identifier les régularités qui pouvaient apparaître entre elles, soit, leur dimension sociale.

Pour chaque parcours, nous avons identifié et répertorié les changements de positions (familiales, professionnelles, résidentielles et administratives), les évènements clés survenus (perte de l'emploi, maladie, naissance, etc.), les démarches impulsées (demande de logement social, recours DALO etc.) et les choix opérés. Afin néanmoins de dépasser la singularité de chaque récit et d'atteindre sa dimension sociale soit ce qu'ils ont en commun, nous avons confronté et fait discuter l'ensemble des récits recueillis et identifié les phénomènes et expériences comparables (comme le suggère Peneff, 1994). En sollicitant ces récits auprès d'individus partageant une communauté de position (pour reprendre l'expression de D.Bertaux, 2010) nous nous en assurons.

Si les récits de vie constituent une méthode propice pour resituer l'enchaînement des évènements, les moments de basculement dans une situation nouvelle et le sens que ces évènements revêtent, ils permettent aussi d'atteindre des éléments relatifs au contexte socio-économique au sein duquel ces parcours se déploient et qui structure et influence les existences comme les ajustements possibles (voir sur ce point les travaux de Bresson, 1997 ; Billiard, Debordeaux, Lurol, 2000). L'analyse de trajectoires d'individus partageant une communauté de position vis-à-vis du logement et de l'assistance nous assure de toucher la singularité des parcours et des expériences vécues mais également la dimension sociale de ces trajectoires empreintes par la précarité et par le bénéfice d'une intervention publique. Malgré la singularité des propos et parcours recueillis, ces trajectoires nous paraissent être une source riche d'informations sur les réactions, les adaptations face aux difficultés rencontrées dans un contexte de montée de la précarité ainsi qu'aux irréversibilités qui en découlent (voir également Grossetti, 2006 ; Billiard, Debordeaux, Lurol, 2000).

#### - La nature des récits recueillis

Les entretiens ont été menés dans diverses configurations, en face à face, par téléphone, dans un lieu public, au domicile de la personne, sur son lieu de travail, en présence du conjoint ou non etc.

Les échanges ont le plus souvent été assez retenus et peu détaillés. Il est fréquent que l'épisode sans logement apparaisse comme lointain et soit présenté comme relatif (à mesure que le temps passe, la durée de cet épisode se relativise). Il est rare que nous ressentions la situation d'entretien comme une opportunité de parler, de se livrer (de régler ses comptes, rétablir la vérité, de se faire entendre, de faire reconnaître son expérience etc. (Fournier, 2006 ; Marpsat, Firdion, 2000) comme cela avait été le cas dans nos précédentes recherches (Lanzaro, 2013)).

En revanche revenir après un temps long sur leur parcours et sur l'épisode sans logement donne accès à ce qui pour les personnes enquêtées demeure comme essentiel et a été révélé à ce moment-là. Bien qu'avec le temps le biais de réécriture soit amplifié il n'en demeure pas moins que nous touchons ce qui a fait sens, ce qui fait sens aujourd'hui pour elles quand il est question de l'épisode sans logement.

Par ailleurs et comme nous avons pu le constater lors des entretiens menés avec des personnes hébergées ou relogées à l'issue d'une prise en charge dans l'hébergement (Lanzaro, 2014), les enquêtés tendent à se présenter comme de bons élèves, de bons hébergés et comme des locataires modèles (voir Gilbert 2012 sur ce point). En se distinguant des autres personnes sans domicile et ménages, les enquêtés détournent le stigmate d'avoir été sans logement et font valoir leur combativité



pour s'en sortir et leur exemplarité une fois logés (voir notamment sur ce point les travaux de S. Paugam, 2007).

Enfin et au vu des éléments avancés, se pose la question d'un éventuel effet institutionnel lié au rattachement à l'INSEE. Nous faisons l'hypothèse que le fait d'être introduit par l'INSEE et d'intervenir à la suite des enquêteurs INSEE a accru le caractère officiel de l'enquête et rendu confuse la situation d'entretien. Ce qui a pu en conséquence faire obstacle à la libération de la parole.

Le fait que les personnes aient déjà été enquêtées dans un cadre formel, répondu à de très nombreuses questions sur leurs conditions de logement, conditions de vie et parcours expliquerait qu'elles soient peu disposées finalement à répondre à une nouvelle sollicitation. Bien que nous enquêtions avec un rattachement universitaire, notre demande de les rencontrer s'est accompagnée d'une lettre avis de l'INSEE, cela a sûrement accru la confusion quant à notre requête et contribué à formaliser l'entretien. Notre statut a été difficilement saisi par les personnes interrogées qui évoquaient souvent l'enquêteur de l'INSEE comme notre collègue et qui s'imaginaient qu'il nous avait transmis des informations. Malgré nos précisions il a été difficile de clarifier notre posture et notre indépendance vis-à-vis de l'INSEE. Enfin et de manière plus générale, solliciter les personnes enquêtées par l'INSEE plusieurs mois voire un an après le premier passage de l'enquêteur a pu suscité de la lassitude.

Pour éviter les refus ou non réponse – au-delà de la perte des données – il serait intéressant que les sujets des post-enquêtes soient déterminés avant la passation du questionnaire de l'ENL afin que les enquêteurs lorsqu'ils demandent au ménage s'il accepte d'être recontacté les informent du sujet de l'enquête. Cela permettrait aux personnes de se prononcer en connaissance de cause et éviterait la surprise d'être sollicitées sur une question comme l'absence de logement. A l'inverse cela inciterait peut être certaines personnes *a priori* opposées à répondre à une autre enquête, à accepter d'être à nouveau contactées pour évoquer une question bien précise.

#### - Les personnes enquêtées

##### - Caractéristiques des personnes interviewées

Les personnes enquêtées sont majoritairement des familles (seize sur vingt-deux dont trois monoparentales) et minoritairement des personnes seules ou en couple (trois femmes, deux hommes sont seuls et un couple).

Elles occupent le plus souvent un logement dans le secteur locatif social (treize), deux sont locataires dans le parc privé et cinq sont propriétaires de leur logement (deux le sont tout de même en Ile-de-France : une à Paris et l'autre dans les Hauts de Seine), une famille est sous locataire d'un logement dans le parc social et un homme réside en pension de famille.

Ces personnes ont très majoritairement connu un seul épisode sans logement. Seul Monsieur Lot en a connu deux).

Lorsqu'elles ont été confrontées à l'absence de logement neuf vivaient seules, onze en famille et trois en couple<sup>20</sup>. Les circonstances dans lesquelles elles ont été amenées à quitter leur logement sont diverses : séparations conjugales, migration, problèmes financiers, émancipation (études, ou insertion professionnelle) etc. Nous y reviendrons plus longuement dans la troisième partie.

Confrontées à l'absence de logement, ces personnes ont presque toutes eu recours à une structure d'hébergement ou un hôtel. Une seule n'a jamais eu recours aux solidarités institutionnelles mais seulement à la solidarité familiale (nous n'avons pas réussi à l'identifier lors de l'échange téléphonique visant à convenir d'un rendez-vous avec elle). Concernant les personnes qui ont eu

---

<sup>20</sup> Le total s'élève ici à 23 dans la mesure où lors du premier épisode sans logement Monsieur La était en couple et lors du second il était seul.

recours à un hébergement ou un hôtel, nous sommes confrontées à une diversité des situations. Trois personnes ont été prises en charge dans des structures pour jeunes (dont une dans un foyer de jeunes travailleurs) ; deux ont été prises en charge par des structures relevant de leur employeur (ou assimilé) : l'une a été prise en charge dans un foyer pour fonctionnaires en mutation et l'autre à l'hôtel dans le cadre d'une migration organisée par son employeur. Enfin, deux personnes ont été accueillies dans des structures pour femmes battues ; deux autres dans des structures pour migrants et trois dans des hébergements de type généralistes [nous y reviendrons plus en détails dans la partie trois].

#### - Une hétérogénéité qui questionne les catégories mobilisées

Pour constituer notre échantillon, nous avons sélectionné parmi les personnes qui déclarent avoir connu au moins une fois dans leur vie une situation hors du logement ordinaire non choisie, celles qui ont été hébergées en centres d'urgence, d'insertion, de stabilisation, maternel) et en hôtel ou logement (prise en charge par une association)<sup>21</sup>.

Au final, en mobilisant les situations d'hébergement en centres, à l'hôtel ou en logements pris en charge par une association, nous aboutissons à une pluralité de situations hors du logement ordinaire que nous n'anticipions pas. Cela nous amène à questionner la catégorie même d' « hébergé » telle que nous l'avons constituée.

Dans les faits, nous atteignons des personnes qui ont été à un moment donné dépourvues de logement personnel et qui ont été prises en charge (à l'hôtel, en centres d'hébergement, en foyers etc.) par des associations, des institutions (telles que l'ASE) ou bien encore par leur employeur (Etat ou Entreprise privée). Une même situation hors du logement ordinaire (telle que dénommée et qualifiée par l'INSEE) recouvre différentes positions vis-à-vis de l'absence de logement et de l'hébergement. Cette diversité nous interroge dans la mesure où ces situations ne correspondent pas toujours à l'acception que nous pouvons avoir de la condition « sans-logement personnel » ou « hébergée institutionnellement ». On peut évoquer ici l'exemple de Monsieur Doa qui est hébergé à l'hôtel par son employeur dans le cadre d'une mobilité géographique internationale et celui de la personne ée placée en foyer au titre de l'aide sociale à l'hébergement durant son enfance mais qui n'avait jamais été hébergées au titre de l'aide sociale à l'hébergement. Dans notre acception de l'hébergement, des associations (le plus souvent et majoritairement financées par l'Etat) mettent à disposition de personnes dépourvues de logement un abri (en hôtel, chambre dans un centre collectif, ou en logement) et peuvent proposer un accompagnement social dans une visée d'insertion et d'accès au logement de droit commun (si cela « correspond » aux besoins de l'hébergé).

Sur le volet logement, le point de départ de l'INSEE est de tirer et donc d'enquêter des logements, induit un autre biais. Si nous touchons majoritairement des locataires ou propriétaires en titre, nous atteignons également des personnes sous locataires, c'est le cas pour une des personnes enquêtées, Madame Vua. Bien qu'elle dispose d'un logement, elle demeure bénéficiaire d'un dispositif d'intermédiation locative, nous ne considérons donc pas qu'elle soit sortie de la condition de sans domicile. Elle dispose certes d'un logement mais l'occupation de celui-ci est limitée dans le temps et doit, en théorie, aboutir à l'accès à un logement pérenne et indépendant. A cette situation s'ajoute celle de Monsieur Lie qui lui réside dans une pension de famille<sup>22</sup>. Il s'agit d'un logement indépendant et

---

<sup>21</sup> Soit les personnes pour lesquelles l'item SDT – Nombre de périodes où l'individu n'a pas habité un logement classique (de 1 à 997) est supérieur ou égale à 1, l'item SDL\_3 est égale 1 (ce qui signifie que l'individu a connu la situation suivante : logement ou chambre d'hôtel payés par une association ou un autre organisme d'aide) et l'item SDL\_6 égale 1 (c'est-à-dire que l'individu a connu la situation suivante : Séjour dans un autre centre d'hébergement (exemples : centres d'urgence, stabilisation, insertion, centres maternels)).

<sup>22</sup> Logement dont l'accueil est sans limitation de durée et destiné à des « personnes à faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme, sans relever, toutefois, de structures d'insertion de type CHRS » ((Guide du chantier national prioritaire, DGAS, DGALN, 2008

pérenne dans le temps, il est donc logique qu'il soit enquêté dans le cadre de l'ENL. Pour autant, nous ne l'avons pas anticipé et n'incluons pas ce type d'habitat dans notre acception des personnes logées. S'il nous paraît évident que la situation résidentielle de Madame Vua ne nous permet pas de questionner son parcours à l'issue de l'épisode sans logement, celle de Monsieur Lie questionne notre parti pris initial et nous invite à élargir notre acception du logement.

Les différentes positions résidentielles qui ont été listées par l'INSEE ont l'intérêt de présenter une large palette de situations d'exclusion du logement ordinaire, chacune donnant à voir une facette de la condition de sans-domicile. Ce qui est questionnant c'est qu'une même position résidentielle : être pris en charge à l'hôtel ou dans un logement par une association ou bien hébergé en centre, recouvre diverses réalités et interroge l'acception de sans-domicile, d'hébergé. La méthode de tirage des logements nous amène également à questionner la catégorie de « ménages logés ».

### *b. Les exploitations quantitatives*

#### - L'objet de l'analyse quantitative

L'analyse de l'ENL avait pour objectif de :

- caractériser les personnes qui ont connu au moins un épisode sans logement personnel non choisi ;
- comparer les profils des personnes qui ont connu l'absence de logement personnel selon leur statut d'occupation ;
- et enfin de caractériser leurs conditions de logement actuelles.

L'apport de l'analyse de l'enquête sans-domicile était de caractériser :

- les personnes actuellement logées qui ont connu l'absence de logement personnel et qui bénéficient d'un service d'aide aux sans-domicile,
- leurs conditions de logement ainsi que leur rapport à l'assistance.

De manière plus globale, ces analyses quantitatives devaient nous permettre :

- De comparer les profils des personnes qui ont connu au moins un épisode sans logement de celles qui n'en ont jamais connu.
- De comparer les profils de celles qui ont connu plusieurs épisodes sans logement et de celles qui n'en ont connu qu'un.
- D'étudier les conditions de logement des personnes qui ont connu l'absence de logement personnel et notamment de spécifier leurs caractéristiques selon leur statut d'occupation.

Un premier niveau a consisté à analyser quantitativement sous forme de tris à plat les données recueillies par l'ENL et l'enquête sans-domicile. Cette première étape se voulait descriptive. Dans un second temps, l'analyse a été poussée. Des analyses multivariées et des régressions<sup>23</sup> ont permis

---

p.18). Sont en effet visées des « personnes isolées, très désocialisées, fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire. Autant que possible, les publics doivent présenter des profils et parcours variés pour dynamiser la vie interne de l'établissement » (Guide du chantier national prioritaire, DGAS, DGALN, 2008 p.18). La particularité de ces structures par rapport au logement ordinaire est qu'elles allient logements privatifs et espaces collectifs. Un hôte ou couple d'hôte « ayant une qualification ou expérience reconnue dans le domaine social et/ou de l'insertion » sont par ailleurs présents en journée.

<sup>23</sup> Celles-ci ont été réalisées par Vincent Lasserre que nous tenons à nouveau à remercier pour notre précieuse collaboration. Ingénieur statisticien, Vincent Lasserre effectue une thèse au sein du Laboratoire Ville Mobilité Transport. Celle-ci porte sur

d'affiner en systématisant la démarche de caractérisation des anciens sans domicile et de tester les variables les plus significatives pour expliquer le risque d'avoir connu l'absence de logement.

#### - L'échantillon des exploitations quantitatives

Rappelons que dans l'ENL, la sous population – personnes anciennement dépourvues de logement personnel - est atteinte par déduction des réponses à la question « SDL ».

La formulation de celle-ci ne demande pas aux personnes interrogées si elles ont déjà été sans logement personnel mais si un jour elles ont été confrontées à telle ou telle situation non choisie. Cette formulation a été pensée d'une part pour éviter le biais d'une interprétation personnelle de ce qu'est être sans logement personnel et d'autre part pour proposer au répondant une pluralité de situations résidentielles – précaires – auxquelles il aurait pu avoir recours à un moment donné de sa vie afin qu'il se prononce sur chacune d'entre elles. Si pédagogiquement cette approche se tient dans une démarche d'enquête, la catégorie sans logement personnel à laquelle elle aboutit mérite d'être questionnée – nous l'avons déjà souligné.

Afin de caractériser les ménages anciennement dépourvus de logement personnel, les exploitations quantitatives comparent plusieurs sous populations.

Dans un premier temps, l'analyse de l'ENL a confronté : les logés qui n'ont jamais été confrontés à l'absence de logement, ceux qui déclarent un épisode sans logement, ceux qui en déclarent deux ou plus (toutes situations confondues, c'est-à-dire tout habitat mobilisé lors de cet épisode sans logement). Dans un second temps, le choix a été fait d'écarter, les personnes qui s'étaient « seulement » trouvées contraintes d'être hébergées par un ami ou de la famille. Nous faisons en effet l'hypothèse que leurs difficultés étaient plus ponctuelles et situation personnelle moins précaire que celles par exemple qui cumulaient hébergement chez un tiers plus un autre type d'habitat pour faire face à l'absence de logement. A l'issue de la première vague d'analyse le fait de constater peu de différences entre les personnes ayant déclaré un seul épisode sans logement et celles qui en déclarent deux ou plus nous interrogeait. Nous avons donc testé d'isoler les personnes qui avaient déclaré n'avoir eu recours « qu'à » un hébergement chez un tiers. Après vérification il s'avère que le profil des hébergés chez un tiers est bien plus proche de celui de la population logée qui n'a jamais été dépourvue de logement personnel que de celui des autres personnes qui déclarent avoir connu une situation d'absence de logement personnel. Ce qui a pour incidence de tirer les résultats obtenus vers la moyenne et d'écraser la spécificité des anciens sans-domicile qu'ils aient connu un ou plusieurs épisodes hors du logement de droit commun.

Le périmètre de l'analyse quantitative - les personnes logées qui ont connu l'absence de logement personnel (hors hébergement chez un tiers uniquement) - est plus large que celui adopté dans le cadre de l'enquête par entretien et inclut de fait les personnes ciblées par l'enquête qualitative (les périmètres sont rappelés dans le tableau page suivante).

Dans le cadre de l'exploitation de l'enquête sans-domicile nous avons choisi de prendre en compte les personnes enquêtées qui sont au moment de l'enquête logées mais qui bénéficient d'un service d'aide, l'objectif étant de les comparer avec les logés de l'ENL et qui par le passé ont connu l'absence de logement.

---

une analyse statistique des parcours résidentiels en Ile-de-France au travers du prisme de la consommation de logement et de l'accession à la propriété. Il s'intéresse à l'interaction entre les aspirations des ménages en termes d'accès au confort ou à la propriété, et l'offre, plus ou moins hétérogène en termes de qualité ou de niveau des prix.

Rappelons que les personnes enquêtées dans l'enquête sans-domicile l'ont été dans une structure d'hébergement ou dans un point de distribution de repas la nuit précédant l'enquête. Elles ont pu être en :

- Centre d'hébergement collectif du champ de l'enquête, que ce soit urgence, stabilisation ou insertion, CHRS ou non, centre maternel, hôtel social, communauté de travail, lits infirmiers ;
- Lieux ouverts exceptionnellement dans le cadre du plan Grand Froid (gymnase, stations de métro, salles municipales, accueils de jour etc.) avec installation de lits ;
- Place réservée au titre de l'hébergement Social dans un foyer de jeunes travailleurs, un foyer de travailleurs migrants ou une résidence sociale ;
- Autre foyer (de jeunes travailleurs, de travailleurs migrants, résidence sociale, foyer de la DDASS/DDCS...) où la personne a le statut de résident ;
- Hôpital, clinique, maisons de soins ou de convalescence, établissement de cure.
- Prison ;
- Autre ;
- Logement fourni par une association, un centre d'hébergement ou un organisme que ce soit en urgence, stabilisation ou insertion, CHRS ou non, centre maternel, hôtel social, communautés de travail ;
- Logement dont la personne est propriétaire, locataire, sous-locataire, résidente, y c. baux glissants et logement prêtés, y c. en maisons-relais, pensions de famille, et jeunes jamais partis du logement de leurs parents propriétaires ou locataires ;
- Logement squatté, occupé sans titre ;
- Logement où la personne est hébergée par un particulier (ami, famille), qui vit aussi dans le logement (mettre ici les jeunes revenus dans le logement de leurs parents après avoir eu un logement indépendant) ;
- Caravane, mobil-home, roulotte, autre habitation mobile ;
- Chambre d'hôtel payée par une association, un centre d'hébergement ou un organisme que ce soit en urgence, stabilisation ou insertion, CHRS, centre maternel, hôtel social, communauté de travail ;
- Chambre d'hôtel payée par la personne ;
- Halte de nuit (sans possibilité de couchage) y compris accueils de jour ouvert la nuit sans possibilité de couchage dans le cadre du plan Grand Froid ;
- Espace public (rue, gare, métro, bus, train, aéroport, centre commercial, bâtiment public, pont, parking, jardin public, terrain vague, voie ferrée, etc.).
- Abri de fortune (tente, hall d'immeuble, bâtiment désaffecté, cave, grenier, voiture, etc.).

Nous distinguons et ciblons les personnes qui ont déclaré à la question du type d'hébergement auquel elles ont eu recours la veille de l'enquête (HEB\_VEILLE) : 22 soit « Logement dont la personne est propriétaire, locataire, sous locataire, résidente y compris baux glissants et logement prêtés, y compris en pension de famille, pensions de famille et jeunes jamais partis du logement de leurs parents propriétaires ou locataires ». Parmi elles nous avons retenu celles qui ont été à la rue et/ou qui ont eu recours à un hébergement (la personne a dormi au moins une fois à la rue GRUE = 1 ou la personne a dormi au moins une fois en centre d'hébergement GCT = 1).

En résumé voici les différentes catégories de personnes sur lesquelles porte l'analyse :

Enquête	Enquête par entretien	Exploitations quantitative et statistiques	
		ENL	SD
Catégories mobilisées	Personnes enquêtées dans le cadre de l'ENL qui ont déclaré avoir été hébergées par une association, qui ont accepté d'être contactées dans le cadre d'une post-enquête et qui ont finalement accepté l'entretien.	Ménages ordinaires / Ménages au sein desquels une personne a connu une situation hors du logement ordinaire non choisie (excluant les personnes qui ont "seulement" eu recours à un hébergement chez un tiers)	Personnes sans-domicile/ Ménages logés qui recourent à des services d'aides et qui par le passé ont connu l'absence de logement (rue ou hébergement institutionnel)
Effectifs bruts	22 pers.	45 533 / 1 667 pers.	4 015 / 238 pers.
Effectifs pondérés <sup>24</sup>	22 pers.	45 248 679 / 1 600 000 pers.	75 152 / 5 900 pers.

Nous avons déjà évoqué la difficulté qu'il y a à atteindre dans une visée de production de connaissances les personnes en marge du logement et encore plus celles qui ont été par le passé en marge du logement. L'enquête nationale logement dans la mesure où elle cible des ménages occupant des logements ordinaires et les interroge sur les conditions résidentielles – notamment passées – présentait l'opportunité de les atteindre. L'appel à post-enquête assurait, quant à lui, l'opportunité de mener avec eux des entretiens plus approfondis. Le caractère exploratoire de cette étude a été très stimulant. Pour autant nous avons été confrontées à certaines difficultés et obstacles.

Alors que nous ne l'avions pas anticipé cette recherche est fortement teintée par son caractère exploratoire. D'un point de vue technique et comme mentionné précédemment, il était étonnant de constater le non renseignement systématique des coordonnées téléphoniques. A cela se sont ajoutés la perte des coordonnées valides du fait du délai entre les deux enquêtes et la moindre disponibilité des personnes sollicitées. Enfin, si le protocole implique que les personnes soient informées de notre prochaine sollicitation, il nous a semblé que l'envoi d'un courrier officiel a rendu notre posture et démarche confuses.

Sur le fond les catégories mobilisées pour appréhender la diversité de situations hors du logement de droit commun et la pluralité des réalités auxquelles une même catégorie peut renvoyer posent question.

Ces éléments méthodologiques posés nous pouvons entrer dans l'analyse des matériaux recueillis par les enquêtes statistiques et qualitative.

<sup>24</sup> Les exploitations statistiques se font sur les effectifs pondérés.

## **PARTIE 2. CARACTERISTIQUES ET CONDITIONS DE LOGEMENT DES PERSONNES ANCIENNEMENT SANS-DOMICILE**

L'enquête Sans-Domicile de 2012 nous renseigne sur les caractéristiques des personnes qui recourent à des services d'aide et permet de mesurer les évolutions survenues depuis 2001. En 2012, l'INSEE recense 141 500 personnes sans-domicile. La proportion de couples et des femmes parmi elles tend à augmenter. En 2012, les femmes représentent deux cinquièmes des personnes sans-domicile alors qu'en 2001 elles représentaient un tiers de cette population. Les couples constituent désormais 20% des personnes sans-domicile contre 14% en 2001. La proportion des personnes seules ou avec enfant demeure, quant à elle, stable. La part de personnes étrangères croît également. 29% de la population enquêtée en 2001 se déclarait étrangère, cette proportion s'élève à 53% en 2012 (Brousse, de la Rochère, Massé, 2002 ; Yaouancq, Lebrère, Marpsat, et *al.*, 2013). Enfin, un quart des sans-domicile enquêtés en 2012 ont un emploi, près de la moitié sont au chômage et plus d'un quart sont inactifs. Cependant, un sans-domicile sur trois vit avec moins de 300 euros par mois.

Ainsi les sans-domicile, sont plutôt des hommes, assez jeunes et vivent seuls. Ils sont nombreux à être originaires d'un pays étranger ou à être peu diplômés. Une part non négligeable d'entre eux travaillent au moment de l'enquête en tant qu'ouvrier ou employé mais la majorité est au chômage ou inactif.

Ces caractéristiques nous renseignent-elles sur le profil des individus actuellement logés qui déclarent dans le cadre de l'ENL et de l'enquête Sans-Domicile avoir été dépourvus de logement personnel par le passé<sup>25</sup> ? Ont-ils le même profil ? Le cas échéant on peut faire l'hypothèse qu'ils seraient interrogés à une étape plus avancée de leur parcours ? Au contraire, présentent-ils des caractéristiques distinctes ? qui pourraient être analysées comme des potentiels facteurs de sortie de la condition de sans-logement ?

L'objet de cette deuxième partie est de questionner les caractéristiques des personnes anciennement dépourvues de logement personnel – en excluant celles qui ont eu « uniquement » recours à un hébergement chez un tiers. Nous nous appuyerons sur les exploitations statistiques de l'enquête nationale logement et de l'enquête sans-domicile<sup>26</sup>.

Une première lecture nous amènera à questionner leurs éventuelles spécificités au regard de celles des ménages qui n'ont jamais été confrontés à l'absence de logement. Une seconde lecture considèrera les différences et caractéristiques communes entre les personnes qui ont connu l'absence de logement personnel par le passé selon le nombre d'épisodes connus et selon leur statut d'occupation actuel.

### **1. Qui sont les ménages logés qui ont connu l'absence de logement ?**

Nous considérons ici les caractéristiques sociodémographiques des personnes qui ont connu l'absence de logement personnel par le passé (hors hébergement chez un tiers). Nous questionnerons dans un premier temps leurs spécificités au regard de celles des ménages qui n'ont jamais été dépourvus de

---

<sup>25</sup> Rappelons que par commodité de langage nous emploierons les expressions « anciens sans-domicile » ou personnes anciennement dépourvues de logement personnel alors qu'il conviendrait de recourir systématiquement à l'expression « personnes ayant déclaré avoir connu une situation hors du logement de droit commun ».

<sup>26</sup> Les exploitations statistiques ont été réalisées par Vincent Lasserre. Elles sont présentées dans leur ensemble en annexe. Les résultats présentés ne tiennent pas compte des personnes qui ont déclaré avoir été hébergées chez un tiers.

logement (enquêtés dans l'ENL) et des personnes actuellement sans-domicile (enquêtés dans Sans-Domicile). Dans un second temps nous opèrerons une lecture par le statut d'occupation et examinerons si des profils se distinguent.

Nous verrons ainsi que les personnes anciennement sans-domicile – quel que soit leur statut d'occupation – sont mieux dotées que les personnes actuellement sans-domicile, pour autant qu'elles sont plus vulnérables et précaires que les ménages qui n'ont jamais connu l'absence de logement. Nous noterons ensuite que c'est parmi les locataires que l'on retrouve les anciens sans-domicile les plus vulnérables et les plus pauvres – d'autant plus lorsqu'ils occupent un logement social.

### *a. Des ménages ordinaires?*

Lorsque l'on se penche sur les caractéristiques des ménages enquêtés par l'ENL 2013 qui déclarent avoir connu une situation hors du logement de droit commun – non choisie et hors hébergement chez un tiers -, les hommes sont majoritaires et sur représentés par rapport aux autres ménages enquêtés. 52% sont des hommes contre 47% dans l'ensemble des ménages.

Les personnes ayant déclaré au moins un épisode hors du logement de droit commun, sont moins souvent de nationalité française, et moins souvent nées en France. Leurs parents sont également moins souvent nés en France, et bien plus souvent hors de l'union Européenne (Afrique notamment).

**Tableau 1 : Origine des ménages selon qu'ils aient connu ou non l'absence de logement (en %)**

	<b>Aucun épisode sans domicile</b>	<b>Anciens SD</b>
<i>Lieu de naissance de l'individu</i>		
France	88	71,76
Etranger	12	28,24
<i>Nationalité de l'individu</i>		
Français de naissance, y compris par réintégration	90,03	76,73
Français par naturalisation, mariage, déclaration ou option à sa majorité	4,32	9,24
De nationalité étrangère	5,52	14,03
NR	0,13	0,00

Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

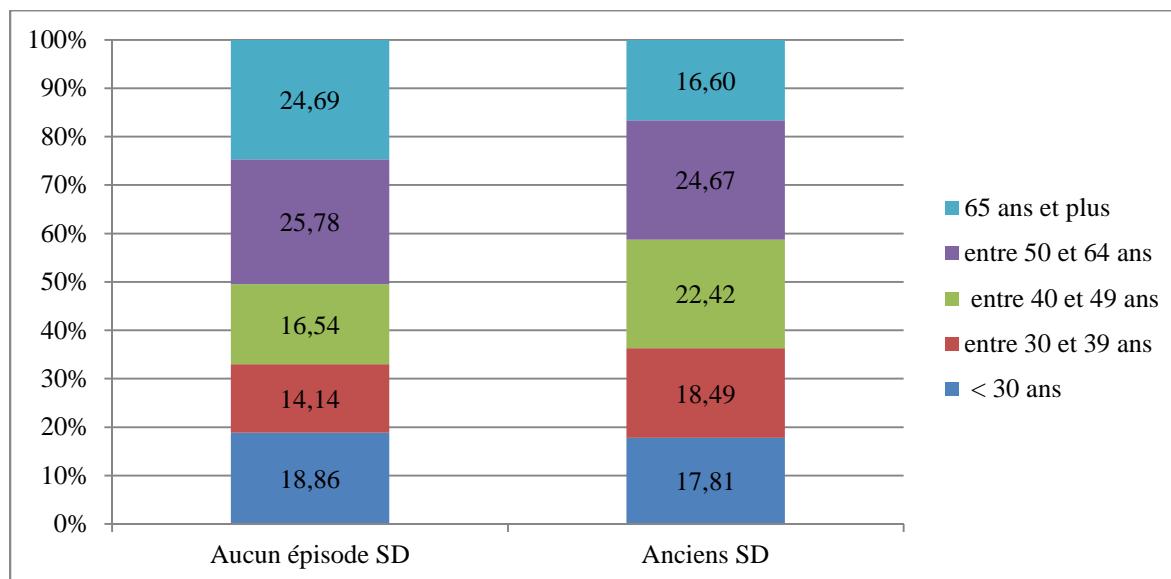
Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : 88% des ménages qui n'ont pas connu l'absence de logement sont nés en France.

Elles sont moins âgées (16.6% ont 65 ans et plus contre un quart des autres ménages).



**Figure 1 : Tranches d'âge des ménages selon qu'ils aient connu ou non l'absence de logement (en %)**



Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : 24.7% des ménages qui n'ont pas connu l'absence de logement ont 65 ans et plus.

Elles sont d'ailleurs plus souvent célibataires et divorcées (à 60,3% contre 43,3% dans le reste de la population) et moins souvent en couple (50,7% contre 71,2%). Pour autant elles vivent aussi souvent avec des enfants que le reste de la population (41,6% contre 41,9%).

**Tableau 2 : Statut matrimonial et composition familiale des ménages selon qu'ils aient connu ou non l'absence de logement (en %)**

	Aucun épisode sans domicile	Anciens SD
Célibataire	35,52	46,50
Marié(e) ou remarié(e)	49,35	35,24
Veuf (ou veuve)	7,35	4,45
Divorcé(e)	7,77	13,81
Couple avec enfants	36,09	26,36
Couple sans enfants	35,14	24,34
Personne seule ou dans un ménage de plusieurs personnes sans famille	22,93	34,08
Personne seule avec enfants	5,83	15,23

Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : 35.5% des ménages qui n'ont pas connu l'absence de logement sont célibataires.

Les personnes qui ont été sans domicile sont moins diplômées que le reste de la population.

**Tableau 3 : Niveau de diplôme des ménages selon qu'ils aient connu ou non l'absence de logement (en %)**

	Aucun épisode sans domicile	Anciens SD
Aucun diplôme	15,73	26,41
Certificat d'études primaires (CEP)	8,39	7,52
Brevet d'études du 1er cycle (BEPC) ou BE, ou brevet des collèges	7,32	8,24
CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau	22,6	25,83
Baccalauréat professionnel	6,36	4,77
Baccalauréat technique ou technologique	3,97	2,88
Baccalauréat général	8,02	6,62
Bac+2	11,45	7,03
Supérieur à BAC+2	15,81	10,70
Non déclaré	0,34	0,00

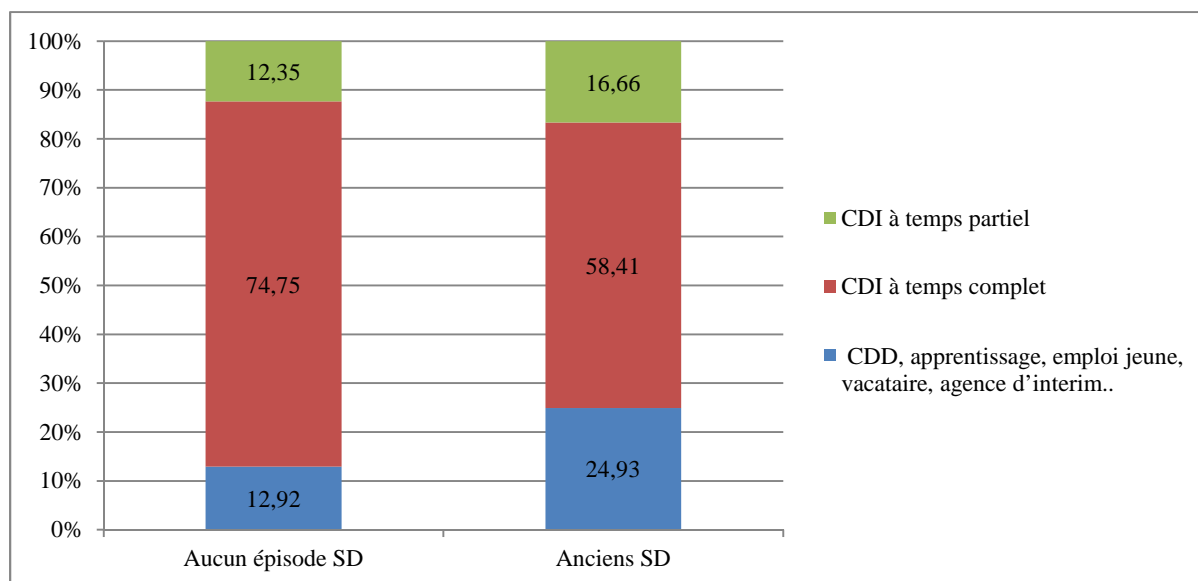
Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : 15.7% des ménages qui n'ont pas connu l'absence de logement n'ont aucun diplôme.

42% d'entre elles déclarent occuper un emploi au moment de l'enquête. Lorsqu'elles en déclarent un, elles ont plus souvent des emplois à durée limitée ou à temps partiel, principalement en tant qu'ouvriers (35,8%) et employés (33%). Les personnes qui ont connu l'absence de logement sont sur représentées dans ces catégories et sous représentées dans les professions intermédiaires et cadres (8,5% contre 16%).

**Figure 2 : Nature du contrat et temps de travail des ménages selon qu'ils aient connu ou non l'absence de logement (en %)**



Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : 12.4% des ménages qui n'ont pas connu l'absence de logement occupent un CDI à temps partiel.

**Tableau 4 : Catégories socio-professionnelles des ménages selon qu'ils aient connu ou non l'absence de logement (en %)**

	Aucun épisode sans domicile	Anciens SD
Agriculteurs	3,16	0,71
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	6,74	5,82
Cadres et professions intellectuelles supérieures	16,08	8,48
Professions intermédiaires	22,28	15,30
Employés	29,25	33,85
Ouvriers	22,49	35,83

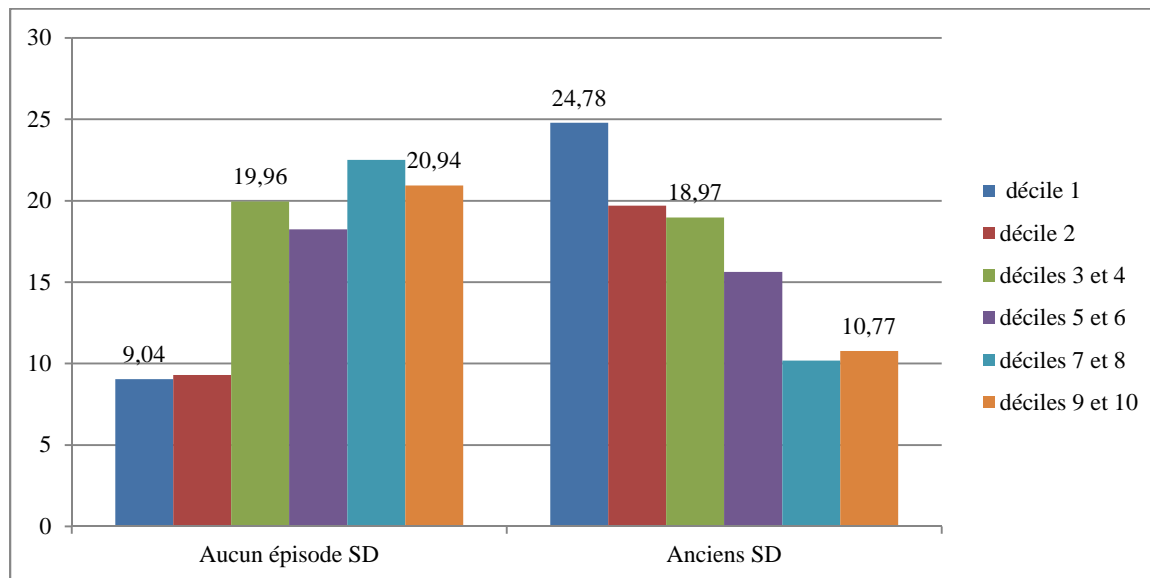
Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : 3.2% des ménages qui n'ont pas connu l'absence de logement sont agriculteurs.

Les personnes qui ont connu l'absence de logement sont par ailleurs plus pauvres que les celles qui n'ont jamais connu l'absence de logement. Bien qu'elles soient représentées dans chaque décile, un quart d'entre elles (24,8%) appartient au premier décile de revenu et environ 20% aux quatre derniers quintiles de revenus.

**Figure 3 : Tranches de revenus des ménages selon qu'ils aient connu ou non l'absence de logement (en %)**



Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : 9% des ménages qui n'ont pas connu l'absence de logement appartiennent au premier décile de revenus.

En résumé, les personnes qui ont été sans domicile sont plus souvent des hommes, célibataires ou divorcées accompagnées d'enfants au moment de l'enquête. Peu diplômées elles appartiennent majoritairement à la catégorie des ouvriers ou employés. Bien qu'une part non négligeable occupe un emploi, elles sont plus souvent confrontées à la précarité et à la pauvreté.

Afin de préciser ces analyses, l'utilisation d'une régression logistique<sup>27</sup> devait nous permettre d'identifier le rôle de chaque variable dans le fait d'avoir été dépourvu de logement personnel. Nous avons organisé les variables en trois groupes :

- Variables « déterminants » : soit le sexe, le pays de naissance des parents et celui de l'individu ;
- Variables « Socio-démo » : soit le niveau de diplôme, la situation matrimoniale et familiale, le rapport à l'emploi, la catégorie socio-professionnelle, l'âge et le niveau de revenus de l'individu ;
- Variables « Logement » : le statut d'occupation individuel, le fait de percevoir ou non des aides au logement, de rencontrer des difficultés pour rembourser son loyer ou ses crédits, le fait d'être actuellement en impayés de loyer, le fait de souffrir du froid, de disposer d'un logement humide, etc.

<sup>27</sup> Le principe de la régression logistique est de pouvoir raisonner « toutes choses égales par ailleurs » et de s'affranchir ainsi des corrélations entre variables explicatives.

**Tableau 5 : Résultats du modèle avec les variables « Origines » :**

Modalités	Odd-ratio*	Intervalle de confiance à 95%	
<b>Nationalité</b> (réf = « Français de naiss. »)			
Français par naturalisation, mariage, déclaration ou option à sa majorité	<b>0.96</b>	0.73	1.26
De nationalité étrangère	<b>1.03</b>	0.79	1.35
<b>Pays nais. de la mère</b> (réf = « France »)			
UE des 15 (sauf France)	<b>0.81</b>	0.61	1.07
Pays entrés depuis 2004 dans l'UE	<b>1.75</b>	1.11	2.77
Maghreb	<b>1.73</b>	1.38	2.16
Afrique (sauf Maghreb)	<b>3.19</b>	2.39	4.26
Autres pays	<b>2.35</b>	1.78	3.10
Non déclaré	<b>0.73</b>	0.60	0.90
<b>Sexe (réf = « Femme »)</b>			
Homme	<b>1.22</b>	1.10	1.35
<b>Lieu de naissance</b> (réf= « France »)			
Etranger	<b>1.66</b>	1.30	2.12

Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population.

\* **Lecture** : Comme la probabilité d'avoir été sans-domicile est faible (3.3%), on peut associer les odd-ratios (constants par construction dans le modèle logistique), à des rapports de probabilités « toutes choses égales par ailleurs ». Les odd-ratios représentent donc l'augmentation de la probabilité d'avoir été sans-domicile due au fait d'être dans la modalité étudiée par rapport au fait d'être dans la modalité de référence. L'odd ratio est en gras, l'intervalle de confiance à 95% encadre l'odd ratio. Si l'intervalle de confiance encadre 1, alors l'odd-ratio n'est pas significatif. Ainsi, les personnes dont la mère est née au Maghreb ont 1.73 fois plus de chances d'avoir connu un épisode sans domicile que les personnes dont la mère est née en France.

La régression logistique montre que la variable de nationalité n'est pas significative. Son effet est capturé par les autres variables « déterminants » qui sont plus explicatives dans la probabilité d'avoir connu un épisode sans logement. Ainsi le fait d'être né à l'étranger multiplie par 1.66 la probabilité d'avoir connu un épisode sans logement. De même le pays de naissance de la mère est déterminant. Ainsi le fait qu'elle soit née dans un pays entré depuis 2004 dans l'UE ou au Maghreb multiplie par 1.7 la probabilité d'avoir connu un épisode sans logement. Quant à l'Afrique l'effet est encore plus fort, l'odd-ratio est de 3.2.

Autre résultat intéressant, le fait d'être un homme multiplie par 1.22 la probabilité d'avoir connu un épisode sans logement, c'est plus que ce que les premiers résultats pouvaient laisser penser.

**Tableau 6 : Résultats du modèle, variables « Origines » et « Socio-démographiques » :**

Modalités	Odd-ratio	Intervalle de confiance à 95%	
<b>Situation Familiale (réf = « couple avec enfants »)</b>			
Couple sans enfants	<b>1.42</b>	1.20	1.69
Personne seule ou ménage de plrs personnes sans fam.	<b>1.99</b>	1.67	2.36
Personne seule avec enfants	<b>2.46</b>	2.03	2.99
<b>Type emploi (réf = « Emploi temporaire »)</b>			
CDI à temps complet	<b>0.60</b>	0.49	0.74
CDI à temps partiel	<b>0.92</b>	0.71	1.20
<b>PCS (réf= « Ouvrier »)</b>			
Agriculteurs	<b>0.14</b>	0.07	0.31
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	<b>0.74</b>	0.57	0.96
Cadres et professions intellectuelles supérieures	<b>0.75</b>	0.58	0.97
Professions intermédiaires	<b>0.82</b>	0.67	0.99
Employés	<b>0.94</b>	0.81	1.09
<b>Diplôme (réf = « &lt; Brevet »)</b>			
CAP, BEP	<b>0.88</b>	0.77	1.02
Bac	<b>0.60</b>	0.50	0.71
Etudes supérieures	<b>0.57</b>	0.48	0.69
<b>Etat Matrimonial (réf = « Marié »)</b>			
Célibataire	<b>1.66</b>	1.41	1.95
Veuf (ou veuve)	<b>0.65</b>	0.48	0.88
Divorcé(e)	<b>1.41</b>	1.15	1.73
<b>Age (réf= « &lt; 30 ans »)</b>			
Entre 30 et 39 ans	<b>1.29</b>	1.06	1.57
Entre 40 et 49 ans	<b>1.40</b>	1.15	1.72
Entre 50 et 59 ans	<b>1.01</b>	0.81	1.24
65 ans et plus	<b>0.74</b>	0.57	0.95
<b>Revenu (réf = « 5<sup>e</sup> quintile »)</b>			
1 <sup>er</sup> décile	<b>2.36</b>	1.87	2.98
2 <sup>ème</sup> décile	<b>2.18</b>	1.73	2.74
2 <sup>ème</sup> quintile	<b>1.11</b>	0.89	1.38
3 <sup>ème</sup> quintile	<b>1.18</b>	0.94	1.46
4 <sup>ème</sup> quintile	<b>0.72</b>	0.57	0.90

Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population.

Ce qui ressort le plus significativement de ce deuxième modèle c'est que le fait de vivre seul multiplie par 2 (1,99) la probabilité d'avoir été sans-domicile. Etre une personne seule avec des enfants multiplie quant à elle la même probabilité par 2,46 et le fait d'appartenir au premier décile de revenu par 2,36.

### ***b. Plus dotées et moins vulnérables que les personnes actuellement sans-domicile***

Si l'on met en parallèle les caractéristiques des personnes qui ont été dépourvues de logement (ENL) avec celles des personnes qui sont enquêtées comme étant sans-domicile<sup>28</sup> (SD) on note que parmi les logés, les femmes sont plus nombreuses (48% contre 37%). Elles sont également plus souvent nées en France (72% contre 57%) et Français (86% contre 62%). Les parents des personnes qui ont été dépourvues de logement personnel par le passé sont aussi plus fréquemment nés en France.

<sup>28</sup> Sont exclues les personnes logées qui bénéficient de ces services d'aide.

Les sans-domicile sont quant à eux plus jeunes (52% à moins de 39 ans et 25% plus de 50 ans tandis que 41% des logés qui ont connu l'absence de logement ont plus de 50ans).

Les personnes logées qui ont connu l'absence de logement par le passé sont moins souvent célibataires que les personnes sans-domicile (47% contre 66%). Elles sont néanmoins divorcées dans les mêmes proportions (autour de 15%). Enfin, les sans-domicile sont bien plus souvent des personnes seules sans enfants (66% contre 34% pour ceux dorénavant logés).

Ces deux populations sont très majoritairement composées d'ouvriers ou employés. On retrouve légèrement plus de non diplômés parmi les sans-domicile tandis que les logés sont deux fois plus nombreux à détenir un diplôme du supérieur.

**Tableau 7 : Principales caractéristiques des personnes sans-domicile (en %)**

	sans-domicile
<i>Sexe</i>	
Hommes	62,57
Femmes	37,43
<i>Lieu de naissance</i>	
Nés en France	56,89
Nés à l'étranger	43,11
<i>Nationalité</i>	
Français	61,68
De nationalité étrangère ou apatride	38,32
<i>Age</i>	
< 30 ans	26,21
entre 30 et 39 ans	25,52
entre 40 et 49 ans	23,69
entre 50 et 64 ans	21,76
65 ans et plus	2,83
<i>Statut marital</i>	
Célibataire	65,87
Marié-e	17,89
Veuf-ve	1,7
Divorcé-e	14,53
<i>Type de ménage</i>	
vit en couple avec enfant	11,45
vit en couple sans enfant	7,67
vit seul, sans famille, sans enfant	66,36
vit seul avec enfant	12,03
vit seul avec de la famille	2,49
<i>Niveau d'études</i>	
Aucun diplôme	32,2
Certificat d'études primaires (CEP)	3,72
Brevet d'études du 1er cycle (BEPC) ou BE, ou brevet des collèges	9,28
CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau	30,7
Baccalauréat prof., technique ou technologique	7,53
Baccalauréat général	6,02
Bac+2	4,02
Supérieur à BAC+2	6,53
<i>Lieu naissance père</i>	
France métropolitaine ou DOM-TOM	41,68
UE des 15 (sauf France)	3,68
Pays entrés depuis 2004 dans l'UE	2,14
Maghreb	21,79
Afrique (sauf Maghreb)	23,29
Autres pays	7,43
<i>Lieu naissance mère</i>	
France métropolitaine ou DOM-TOM	45,29
UE des 15 (sauf France)	2,75
Pays entrés depuis 2004 dans l'UE	2,32
Maghreb	19,22
Afrique (sauf Maghreb)	22,4
Autres pays	8,02

Source : SD 2012 – exploitations V. Lasserre

Champ : SD non logés

Note de lecture : 62.6% des personnes sans domicile sont des hommes.

En conclusion, les personnes qui ont connu l'absence de logement personnel partagent des caractéristiques communes avec les personnes actuellement sans-domicile. Elles sont peu dotées en diplôme, appartiennent aux mêmes catégories socio-professionnelles et aux segments les plus pauvres de la population. Elles sont fréquemment divorcées. Pour autant elles s'en démarquent par leur sexe et leur origine. Le fait d'être une femme et d'être né en France, d'avoir des parents également nés en France distingue ces deux populations et agirait comme une dotation favorisant la sortie de la condition sans-logement. Le fait d'être marié et d'avoir

des enfants distingue également les personnes logées de celles qui demeurent sans-domicile. Pour autant nous ne pouvons déterminer de lien de cause à effet entre la présence d'un conjoint et d'enfants et la sortie de la condition sans-logement<sup>29</sup>.

Les personnes logées qui ont connu l'absence de logement par rapport à celles qui demeurent sans domicile peut être interprété comme une meilleure dotation. Celle-ci doit néanmoins être nuancée lorsque l'on compare cette fois-ci les personnes qui ont été dépourvues de logement avec les autres ménages logés.

## **2. Des profils distincts selon le statut d'occupation ?**

Cette deuxième sous partie repose exclusivement sur l'exploitation de l'ENL et met en perspective les caractéristiques des ménages ciblés (anciens sans-domicile hors hébergement chez un tiers) avec celles des ménages qui n'ont jamais connu l'absence de logement. L'enjeu étant de questionner leurs éventuelles spécificités (sociodémographiques mais également en termes de conditions de vie) et de vérifier le présupposé de leur plus grande précarité et pauvreté.

La moitié des personnes n'ayant jamais connu une situation d'absence de logement sont propriétaires (52%). La proportion baisse de moitié pour celles qui ont été sans-domicile (27%). Elles sont majoritairement locataires (60% contre 27% des autres ménages).

C'est dans le parc social que l'on retrouve le plus de personnes qui ont connu l'absence de logement (8% - soit 461 255 personnes<sup>30</sup>) (la proportion baisse à 6% dans le parc privé – soit 485 636 personnes<sup>31</sup> - et à 2% dans la propriété – soit 450 000 personnes<sup>32</sup>).

### ***a. Divers degrés de précarité selon le statut d'occupation***

Une première analyse comparative nous dit qu'à mesure que l'on passe de la propriété à la location et de la location dans le parc privé au parc social, les profils des ménages se précarisent et montent en vulnérabilité. Les propriétaires sont les plus stables, les mieux protégés et dotés en ressources (culturelles, financières et sociales) tandis que les locataires du parc social cumulent les indicateurs de précarité et vulnérabilité.

Les hommes – qui ont connu l'absence de logement personnel – sont majoritairement locataires du parc privé tandis que les femmes sont majoritairement logées dans le parc social.

Les propriétaires sont plus âgés. 68% ont plus de 50 ans contre 39% des locataires du parc social et 27% des locataires du parc privé. Ce sont les personnes qui ont un statut d'occupation autre et les locataires du parc privé qui sont les plus jeunes.

---

<sup>29</sup> Nous ne pouvons pas vérifier s'ils étaient mariés et avaient déjà des enfants durant la période sans-domicile ou s'ils se sont mariés et ont eu des enfants après en être sortis et avoir eu accès à un logement.

<sup>30</sup> Pour 663 individus enquêtés.

<sup>31</sup> Pour 344 individus enquêtés.

<sup>32</sup> Pour 398 individus enquêtés.



**Tableau 8 : Ages moyens et médians selon le statut d'occupation et le nombre d'épisodes sans logement (en %)**

	Age Moyen	Age Médian
Proprio 1 épisode sans domicile	60.7	64
Proprio 2 et +	53.9	51
Loc. privé 1 épisode sans domicile	42.5	40
Loc. privé 2 et +	40.5	40
Loc. social 1 épisode sans domicile	47.2	47
Loc. social 2 et +	42.8	41
Autres statuts 1 épisode sans domicile	38.5	37
Autres statuts 2 et +	35.9	34

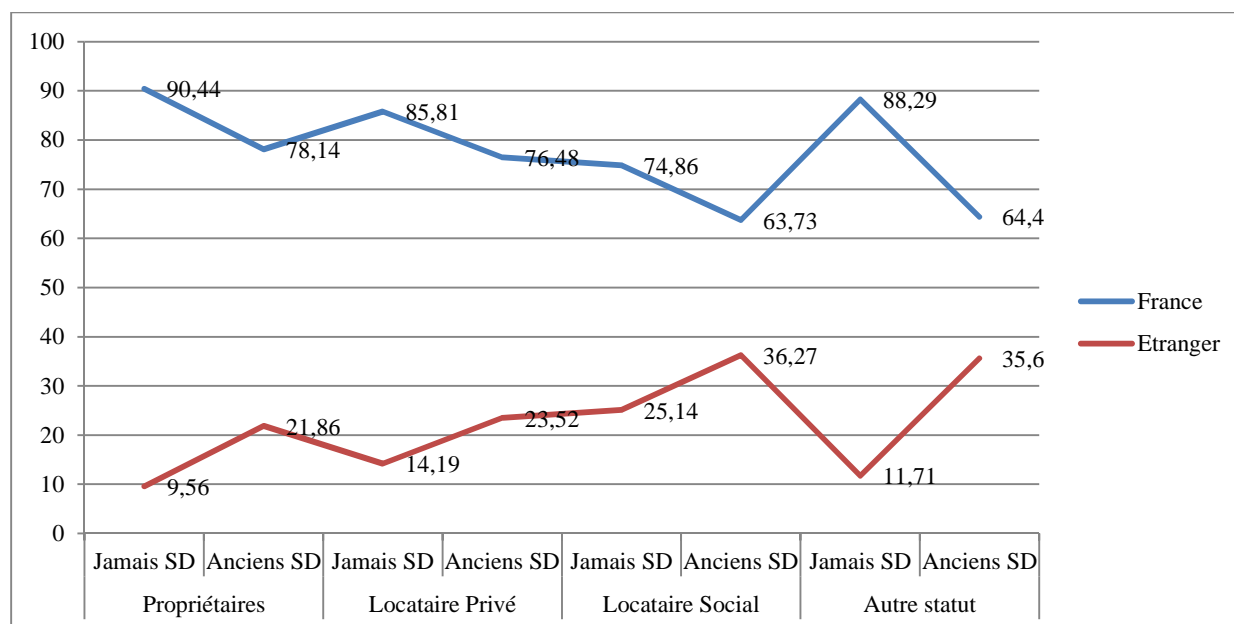
Source : ENL 2013. Exploitations V. Lasserre

Champ : Anciens SD.

Note de lecture : Les propriétaires qui ont connu un épisode sans domicile ont en moyenne 60.7 ans.

C'est parmi les propriétaires que l'on retrouve la part de Français la plus importante (95%) et parmi les locataires du parc social, la plus faible (80%). On observe la même tendance pour les lieux de naissance. Les parents des propriétaires sont plus souvent nés en France que ceux des locataires. C'est toujours dans le parc social que l'on retrouve la part la plus importante de parents nés à l'étranger.

**Figure 4 : Lieu de naissance selon le statut d'occupation et le fait d'avoir connu ou non l'absence de logement (en %)**



Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : 90.4% des propriétaires qui n'ont jamais connu l'absence de logement sont nés en France.

**Tableau 9 : Lieu de naissance des parents selon le statut d'occupation et le fait d'avoir connu ou non l'absence de logement (en %)**

Père	Propriétaires		Locataire Privé		Locataire Social		Autre statut	
	Jamais SD	Anciens SD	Jamais SD	Anciens SD	Jamais SD	Anciens SD	Jamais SD	Anciens SD
France	88,70	78,41	82,93	73,75	69,88	55,25	83,09	69,56
UE des 15 (sauf France)	5,56	5,42	4,56	4,60	4,23	2,51	4,74	0,50
Pays UE depuis 2004	0,58	1,08	0,86	1,10	0,84	0,05	0,82	3,91
Maghreb	3,26	8,95	5,35	8,60	16,04	18,79	5,08	4,60
Afrique (sf Maghreb)	0,44	1,70	2,55	4,51	5,19	14,61	2,22	8,30
Autres pays	1,46	4,46	3,77	7,46	3,82	8,80	4,03	13,13
<b>Mère</b>								
France	86,88	73,81	81,17	69,70	69,04	57,48	76,46	61,08
UE des 15 (sauf France)	6,55	9,21	5,86	4,92	4,70	2,48	7,02	0,67
Pays UE depuis 2004	0,73	1,39	1,00	2,48	1,02	0,09	1,29	4,40
Maghreb	3,65	9,67	5,68	10,07	16,19	17,67	7,19	6,53
Afrique (sf Maghreb)	0,52	1,63	2,54	4,54	5,12	14,63	3,03	9,96
Autres pays	1,66	4,29	3,77	8,28	3,92	7,65	5,01	17,36

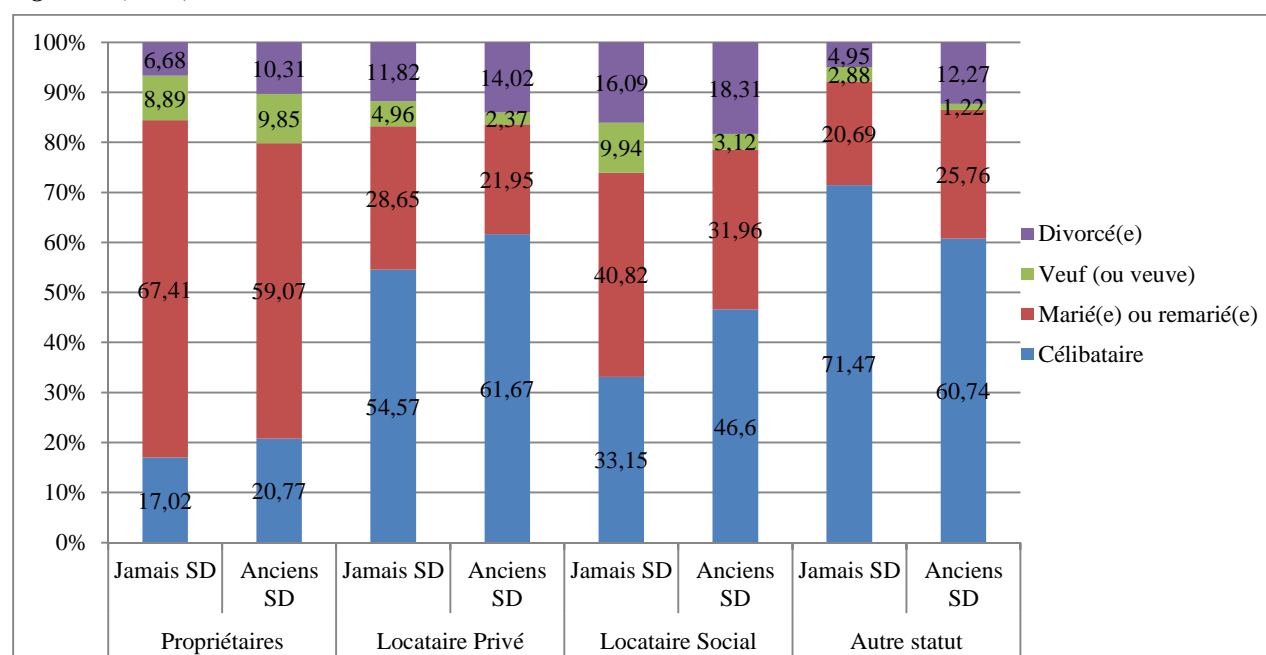
Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : 88.7% des propriétaires qui n'ont pas connu l'absence de logement ont un père né en France.

Les propriétaires sont plus souvent mariés (59%), moins souvent divorcés et donc plus souvent en couple. Ce sont les locataires du parc privé qui sont le plus souvent célibataires (62%) et seuls (48%). Enfin, c'est dans le parc social que l'on retrouve le plus de familles monoparentales (21%).

**Figure 5 : Statut matrimonial selon le statut d'occupation et le fait d'avoir connu ou non l'absence de logement (en %)**



Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : 6.7% des propriétaires qui n'ont pas connu l'absence de logement sont divorcés.

**Tableau 10 : Composition familiale selon le statut d'occupation et le fait d'avoir connu ou non l'absence de logement (en %)**

	Propriétaires		Locataire Privé		Locataire Social		Autre statut	
	Jamais SD	Anciens SD	Jamais SD	Anciens SD	Jamais SD	Anciens SD	Jamais SD	Anciens SD
Couple avec enfants	34,72	24,65	25,89	20,97	33,42	28,86	48,45	37,64
Couple sans enfants	43,76	45,06	26,55	16,97	19,49	12,38	26,55	25,55
Personne seule ou dans un ménage de plusieurs personnes sans famille	19,07	23,72	40,94	48,17	34,7	38,07	14,05	18,36
Personne seule avec enfants	2,45	6,57	6,61	13,89	12,38	20,69	10,95	18,45

Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : 34.7% des propriétaires qui n'ont pas connu l'absence de logement sont en couple avec des enfants.

En termes de diplômes, les locataires du parc social sont parmi les moins diplômés et les propriétaires les plus diplômés.

**Tableau 11 : Niveau de diplôme selon le statut d'occupation et le fait d'avoir connu ou non l'absence de logement (en %)**

Niveau de diplôme	Propriétaires		Locataire Privé		Locataire Social		Autre statut	
	Jamais SD	Anciens SD	Jamais SD	Anciens SD	Jamais SD	Anciens SD	Jamais SD	Anciens SD
Non déclaré, sans diplôme, ou diplôme inférieur ou égal BEPC ou Brevet des collèges.	30,56	39,45	23,56	34,46	45,1	51,34	27,42	42,87
CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau	23,99	22,34	20,39	28,84	28,12	24,77	19,27	28,38
Baccalauréat professionnel, technique, technologique ou général	14,84	12,74	21,83	14,57	12,83	13,45	29,81	19,79
Bac+2 et supérieur à Bac+2	30,6	25,47	34,22	22,12	13,95	10,44	23,5	8,96

Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : 30.6% des propriétaires qui n'ont pas connu l'absence de logement ne déclarent aucun diplôme ou un niveau inférieur ou égal BEPC/ Brevet des collèges.

C'est également parmi les propriétaires que l'on trouve le plus de cadres et de professions intermédiaires (15,5% et 20%). Inversement, les locataires sont plus souvent ouvriers ou employés.

**Tableau 12 : Catégories socio-professionnelles selon le statut d'occupation et le fait d'avoir connu ou non l'absence de logement (en %)**

	Propriétaires		Locataire Privé		Locataire Social		Autre statut	
	Jamais SD	Anciens SD	Jamais SD	Anciens SD	Jamais SD	Anciens SD	Jamais SD	Anciens SD
Agriculteurs	4,23	1,60	0,81	0,42	0,42	0,00	2,87	1,13
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	8,06	8,96	5,84	5,41	2,91	4,04	5,35	3,47
Cadres et professions intellectuelles supérieures	19,49	15,45	16,41	8,35	4,91	3,01	9,04	5,24
Professions intermédiaires	24,68	19,97	22,03	16,57	15,23	11,11	18,03	10,63
Employés	25,37	28,21	31,29	30,48	42,29	41,37	34,46	37,79
Ouvriers	18,17	25,79	23,61	38,77	34,24	40,47	30,24	41,75

Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : 35.5% des ménages qui n'ont pas connu l'absence de logement sont célibataires.

Les propriétaires sont majoritairement en CDI à temps complet (70%). C'est dans le parc locatif que l'on retrouve le plus d'emplois de courtes durées (29% dans le parc privé et 27% dans le parc social). Les locataires du parc privé sont en revanche les mieux préservés du temps partiel (11.5% contre 18.2% des locataires du parc social et 20% des propriétaires<sup>33</sup>).

Les propriétaires sont également ceux qui disposent des revenus les plus élevés. 44% disposent de revenus compris dans les quatre derniers déciles, contre 17,6% des locataires du parc privé et 7,7% des locataires du parc social. 63% d'entre eux perçoivent des revenus situés dans les deux premiers déciles de revenus<sup>34</sup>. C'est donc dans le parc social que l'on retrouve le plus de ménages pauvres.

**Tableau 13 : Niveau de revenus selon le statut d'occupation et le fait d'avoir connu ou non l'absence de logement (en %)**

	Propriétaires		Locataire Privé		Locataire Social		Autre statut	
	Jamais SD	Anciens SD	Jamais SD	Anciens SD	Jamais SD	Anciens SD	Jamais SD	Anciens SD
décile 1	3,3	7,88	14,16	25,09	19,85	36,59	13,8	30,79
décile 2	6,19	8,27	11,07	18,54	18,09	26,32	11,5	26,95
déciles 3 et 4	17,23	18,85	21,64	24,21	27,33	17,12	21,89	13,05
déciles 5 et 6	18,84	21,06	17,89	14,52	17,41	12,31	17,59	15,92
déciles 7 et 8	26,6	18,25	20,68	9,42	12,66	5,24	19,07	7,47
déciles 9 et 10	27,84	25,7	14,57	8,21	4,66	2,42	16,15	5,83

Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : 3.3% des propriétaires qui n'ont pas connu l'absence de logement appartiennent au premier décile de revenu.

Si l'on s'intéresse à l'absence de logement, on relève que ce sont les propriétaires qui ont connu l'épisode sans logement le plus lointain et les locataires du parc privé le plus récent.

**Tableau 14 : Date de fin du dernier épisode sans domicile en fonction du type de statut d'occupation et du nombre d'épisodes sans logement (en %)**

	Proprio 1 SD	Proprio 2 et +	Loc. privé 1 SD	Loc. privé 2 et +	Loc. social 1 SD	Loc. social 2 et +	Autres statuts 1 SD	Autres statuts 2 et +
Avant 2005	82,5	78,70%	38,6	40	57,8	57,2	56,8	57,1
Après 2005	17,5	21,3	61,4	60	42,2	42,8	43,2	42,9
Dont après 2009	11.3%	11.0%	31.7%	36.2%	19.4%	23.7%	24.4%	21.5%

Source : ENL 2013. Exploitations V. Lasserre

Champ : Anciens SD.

Note de lecture : 82.5% des propriétaires qui ont connu un épisode sans domicile l'ont été avant 2005.

89% des propriétaires déclarent que leur dernier épisode sans domicile s'est terminé avant 2009. A l'opposé, 60% des locataires du parc privé l'ont vu se terminer dans les dix dernières années. Les locataires du parc social occupent une place intermédiaire puisqu'ils ont majoritairement vu leur dernier épisode sans logement se terminer avant 2005 (autour de 60%).

<sup>33</sup> Il serait intéressant de creuser ces données en affinant la notion de temps partiel en fonction du fait qu'il soit subi ou non.

<sup>34</sup> Cette tendance est logique au vu des conditions réglementaires en termes de plafonds de ressources pour accéder au parc social.

**Tableau 15 : Ages moyens et médians à la fin du dernier épisode sans domicile selon le statut d'occupation et le nombre d'épisodes sans logement:**

	Age moyen	Age médian
Proprio. 1 SD	31.5	28
Proprio. 2 et +	29.5	28
Loc. privé 1 SD	32.3	29
Loc. privé 2 et +	30.8	29
Loc. social 1 SD	33.8	32
Loc. social 2 et +	30.0	28
Autres statuts 1 SD	24.0	23
Autres statuts 2 et +	23.2	24

Source : ENL 2013. Exploitations V. Lasserre

Champ : Anciens SD.

Note de lecture : Les propriétaires qui ont connu un épisode sans domicile ont en moyenne, 31.5ans.

Si l'on s'intéresse à l'âge à la fin du dernier épisode sans-domicile, on remarque que globalement quel que soit le statut ou le nombre d'épisode, les individus avaient autour de 30 ans. On constate néanmoins que les locataires du parc social sont légèrement plus âgés lorsque leur dernier épisode sans logement se termine. Peut-on conclure qu'ils demeurent le plus longtemps sans logement et qu'ils rencontrent plus de difficulté à en sortir? Seraient-ils de fait plus dépendants des opportunités qu'offre le parc social pour sortir de leur condition de sans-domicile? Nous ne sommes pas en mesure d'y répondre avec les données en notre possession. Ces résultats nous amènent cependant à la conclusion que les propriétaires plus vieux, au moment de l'enquête, n'ont pas connu d'épisode sans logement plus tardivement au cours de leur vie que les locataires enquêtés, mais il y a plus longtemps.

Dans la continuité de l'analyse de l'épisode sans logement, on note que la part de recours à un hébergement chez un tiers est conséquente quel que soit le statut d'occupation considéré (entre 22% et 30% parmi les personnes). Dans des proportions variées, les chambres d'hôtel payées par leurs soins ou les habitations mobiles sont également souvent mobilisées. A ces recours, s'ajoute plus particulièrement pour les locataires du parc social, la mobilisation de structures d'hébergement (généralistes ou pour demandeurs d'asile). Ces résultats amènent à questionner le lien entre le recours à l'hébergement institutionnel et le fait d'être locataire du parc social [nous y reviendrons dans la partie suivante].

**Tableau 16 : Recours mobilisés pour se mettre à l'abri selon le statut d'occupation et le nombre d'épisodes sans logement (en %)**

	Proprio 1 SD	Proprio 2 et +	Loc. privé 1 SD	Loc. privé 2 et +	Loc. social 1 SD	Loc. social 2 et +	Autres statuts 1 SD	Autres statuts 2 et +
Hébergement chez un tiers <sup>35</sup>	21.6	74.0	27.8	81.8	28.4	74.3	30.8	71.4
Chambre hôtel payée par soi-même	35.6	39.8	30.4	34.2	20.2	27.6	17.8	26.3
Payée par une association	2.6	7.4	16.3	16.0	14.8	10.2	15.7	13.3
Habitation mobile	25.9	24.2	13.9	25.5	11.0	6.9	11.1	21.3
CADA	6.9	9.9	9.7	15.7	16.2	19.1	17.8	19.4
Autre hébergement institutionnel	11.3	12.5	22.9	15.9	27.6	36.0	26.5	36.3
Squat (sans autorisation)	3.6	5.3	7.8	7.2	4.2	4.4	3.2	9.9
Lieux non prévus pour l'habitation	10.6	19.3	23.6	23.7	19.0	27.0	21.6	21.2
Institution	9.3	17.1	11.2	15.7	7.9	16.6	6.3	15.9

Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : 21.6% des propriétaires qui ont connu un épisode sans domicile ont eu recours à un hébergement chez un tiers.

Pour terminer, la durée totale de l'absence de logement a été considérée<sup>36</sup>. On note que 28% des personnes qui ont déclaré avoir connu l'absence de logement personnel en ont été dépourvues entre un et trois ans et 25% plus de trois ans. C'est donc plus la moitié d'entre elles qui a été sans logement personnel durant plus d'un an. A l'autre extrémité, 30% ont été dépourvues de logement personnel entre trois mois et un an et 17% moins de trois mois.

Les hommes et les locataires du parc social sont ceux qui sont les plus représentés dans les périodes sans logement personnel les plus longues.

Ce sont les personnes qui ont occupé un logement sans l'autorisation du propriétaire qui sont les plus représentées dans les durées sans logement les plus longues. Elles sont suivies par celles qui ont eu recours à un hébergement institutionnel - hors CADA – (65% d'entre elles ont en effet été dépourvues de logement personnel plus d'un an). A l'inverse ce sont les personnes qui se sont payées par elles-mêmes une chambre d'hôtel qui sont concernées par les durées sans logement les plus courtes.

Logiquement, plus le nombre d'épisodes sans logement personnel augmente, plus les durées hors du logement sont longues.

<sup>35</sup> Il s'agit ici de situations d'hébergement chez un tiers cumulées à un autre recours.

<sup>36</sup> La question était ainsi formulée : **Combien de temps au total PRENOM a-t-il été dans cette\* (si SDN=1) ces\* (si SDN>1) situations ?**

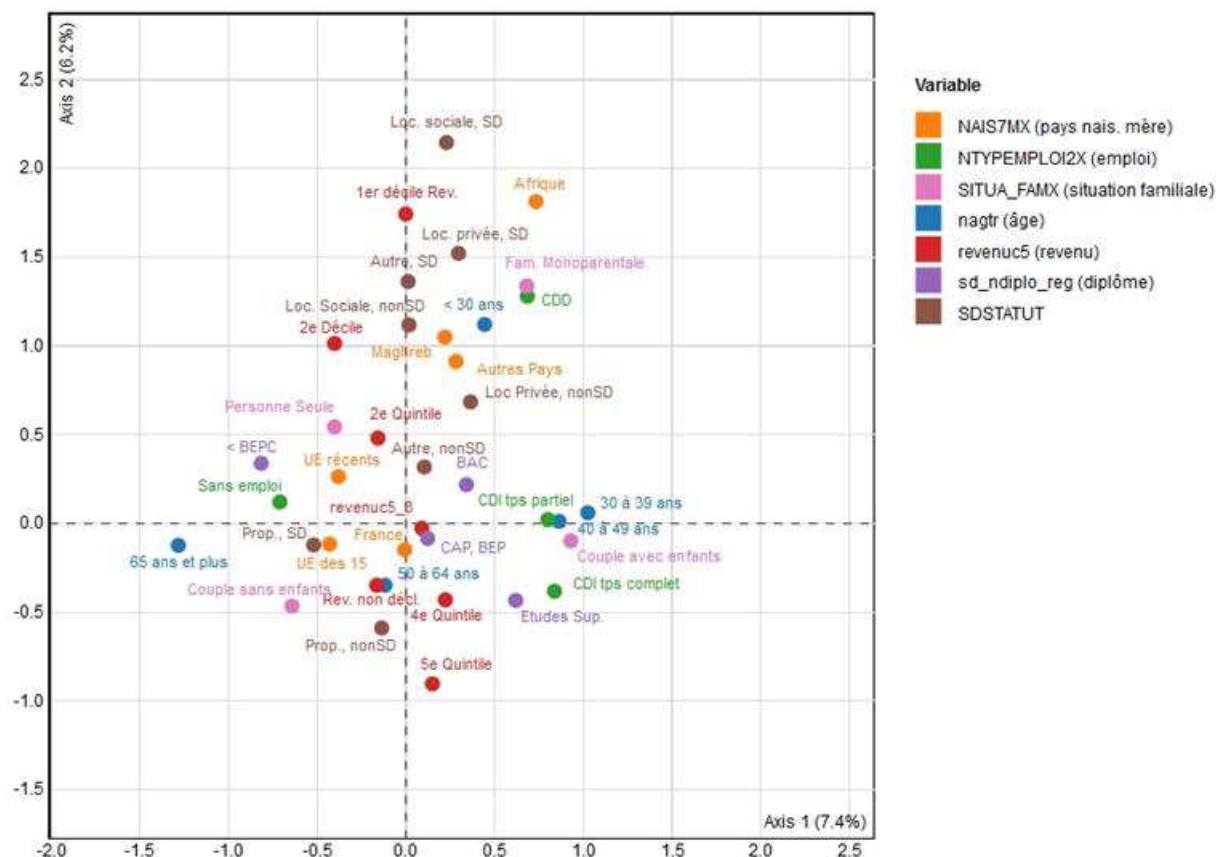
1. Moins d'une semaine
2. D'une semaine à moins d'un mois
3. D'un mois à moins de 3 mois
4. De 3 mois à moins de 6 mois
5. De 6 mois à moins d'un an
6. D'un an à moins de 3 ans
7. De 3 ans à moins de 5 ans
8. 5 ans ou plus

## b. Des différences au sein même des statuts d'occupation

Un deuxième niveau d'analyse nous incite à opérer une lecture infra statut d'occupation. Il apparaît que les personnes qui ont connu l'absence de logement présentent le même profil que celui des autres ménages de leur statut d'occupation, mais en plus précaire

L'ACM<sup>37</sup> permet de tirer des premières conclusions sur l'interaction entre le fait d'avoir été dépourvu de logement et le statut d'occupation.

**Figure 6 : Caractéristiques selon les statuts d'occupation selon que le ménage ait connu ou non l'absence de logement**



Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population (hors valeurs manquantes sur NAIS7M).

L'interprétation de l'axe vertical de l'ACM est la suivante : la variable de revenu est distribuée linéairement sur l'axe avec en haut le premier décile de revenu puis au fur et à mesure que l'on descend le long de l'axe on monte dans les quintiles de revenus pour arriver au dernier quintile de revenus. C'est donc un découpage par la précarité économique que l'on retrouve<sup>38</sup>.

<sup>37</sup> Une analyse de correspondances multiples (ACM) consiste à essayer de synthétiser l'information disponible dans un grand nombre de variables en les projetant sur un plan défini de façon optimale

Pour créer l'ACM, les variables de types « Origines » + « Sociodémo » les plus significatives (repérées lors de la régression logistique) ont été utilisées. La variable sexe a néanmoins été enlevée pour plus de lisibilité dans la mesure où elle n'apportait que peu d'information. De même la variable catégorie socio-professionnelle a été enlevée car elle augmentait beaucoup le nombre de dimensions sans apporter beaucoup d'information. Ont donc été mobilisées les variables suivantes : Pays de naissance de la mère, du père, situation familiale, type d'emploi, niveau de diplôme, âge et revenus.

<sup>38</sup> Avec dans la partie haute du plan les modalités « mère née en en Afrique (hors Maghreb) », « personne seule avec enfants », « employé salarié non CDI », et « moins de 30 ans ».

L'âge est quant à lui distribué principalement sur l'axe horizontal, avec les modalités « 30 à 39 ans » jusqu'à « 65 ans et plus » qui se suivent de droite à gauche. A l'exception de la modalité « moins de 30 ans », qui rejoint la « zone de précarité » au nord-est.

Si l'on s'intéresse maintenant à la disposition des modalités de statut d'occupation dans le plan de l'ACM on remarque que les modalités contenant les personnes qui ont connu l'absence de logement sont systématiquement décalées vers le haut et donc vers une plus grande précarité économique par rapport aux modalités contenant les personnes n'ayant jamais connu l'absence de logement. C'est particulièrement visible dans le cas des locataires. Les propriétaires qui par le passé ont connu l'absence de logement semblent pour leur part plus caractérisés par un décalage vers le « nord-ouest » c'est-à-dire plus pauvres et plus âgés que les autres propriétaires.

Cette analyse est affinée par statut d'occupation.

- Les locataires parc social anciennement dépourvus de logement personnel: les plus précaires parmi les précaires

C'est dans le parc social que l'on retrouve le plus de personnes qui ont connu l'absence de logement personnel par le passé, 8% (461 255 personnes<sup>39</sup>).

Parmi elles, les femmes sont majoritaires (55,7%) ce qui suit la tendance observée dans le parc social.

Bien que les anciens sans-domicile locataires du parc social soient majoritairement Français (80%), la part de personnes de nationalité étrangère est plus importante parmi eux au regard de ceux qui n'ont jamais connu d'épisode sans logement (20,6% contre 12,6%). A cela s'ajoute la part plus importante de personnes dont les deux parents sont nés à l'étranger.

**Tableau 17 : Lieu de naissance des parents des locataires du parc social selon qu'ils aient connu ou non l'absence de logement (en %)**

Père	Locataire Social	
	Jamais SD	Anciens SD
France métropolitaine ou DOM-TOM	69,88	55,25
UE des 15 (sauf France)	4,23	2,51
Pays entrés depuis 2004 dans l'UE	0,84	0,05
Maghreb	16,04	18,79
Afrique (sauf Maghreb)	5,19	14,61
Autres pays	3,82	8,80
Mère		
France métropolitaine ou DOM-TOM	69,04	57,48
UE des 15 (sauf France)	4,70	2,48
Pays entrés depuis 2004 dans l'UE	1,02	0,09
Maghreb	16,19	17,67
Afrique (sauf Maghreb)	5,12	14,63
Autres pays	3,92	7,65

Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population des locataires du parc social.

Note de lecture : 69.9% des locataires du parc social qui n'ont jamais connu d'épisode sans domicile ont un père né en France.

Les locataires du parc social qui ont connu l'absence de logement sont plus jeunes et sont moins représentés dans la tranche d'âge 65 ans et plus.

<sup>39</sup> Soit 663 individus enquêtés.



**Tableau 18 : Tranches d'âge des locataires du parc social selon qu'ils aient connu ou non l'absence de logement (en %)**

	Locataire Social	
	Jamais SD	Anciens SD
< 30 ans	9,46	13,9
entre 30 et 39 ans	18,13	21,98
entre 40 et 49 ans	22,32	24,96
entre 50 et 64 ans	28,75	29,88
65 ans et plus	21,34	9,28

Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population des locataires du parc social.

Note de lecture : 9.5% des locataires du parc social qui n'ont jamais connu d'épisode sans domicile ont moins de 30 ans.

Comme les sans-domicile, la majorité des locataires du parc social anciennement dépourvus de logement personnel sont célibataires (46,6%). C'est plus que pour l'ensemble des locataires du parc social (33,1%). En comparaison aux autres locataires du parc social, les personnes qui ont connu l'absence de logement personnel sont plus souvent des personnes seules avec ou sans enfant (59% contre 47%) et moins souvent des couples avec ou sans enfant (41% contre 53%).

**Tableau 19 : Composition familiale et statut matrimonial des locataires du parc social selon qu'ils aient connu ou non l'absence de logement (en %)**

	Locataires Social	
	Jamais SD	Anciens SD
Couple avec enfants	33,42	28,86
Couple sans enfants	19,49	12,38
Personne seule ou dans un ménage de plusieurs personnes sans famille	34,7	38,07
Personne seule avec enfants	12,38	20,69
Célibataire	33,15	46,6
Marié(e) ou remarié(e)	40,82	31,96
Veuf (ou veuve)	9,94	3,12
Divorcé(e)	16,09	18,31

Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population des locataires du parc social.

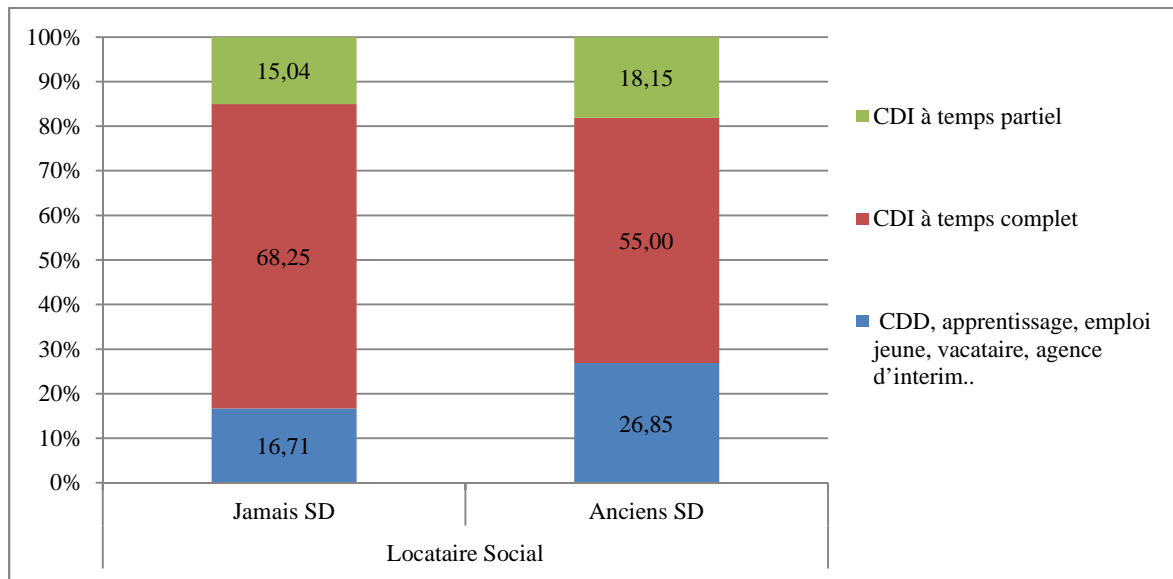
Note de lecture : 33.4% des locataires du parc social qui n'ont jamais connu d'épisode sans domicile sont en couple avec des enfants.

Bien que les locataires du parc social soient parmi les moins diplômés, ceux qui ont connu l'absence de logement personnel le sont encore moins. La moitié d'entre eux ne détient aucun diplôme (51,3% contre 25,1%).

Lorsqu'ils sont en emploi, ils sont plus nombreux à occuper des contrats à durée limitée (26,9% contre 16,7%). En emploi en CDI ils sont moins concernés par le temps plein et plus par le travail à temps partiel (18,1% contre 15%).

On retrouve autant d'employés parmi les locataires du parc social qu'ils aient connu ou non l'absence de logement (40%). Ceux qui ont connu l'absence de logement personnel sont cependant surreprésentés parmi les ouvriers (38,7% contre 32% pour l'ensemble des locataires). Un cinquième sont des cadres, c'est moins que pour l'ensemble des locataires du parc social (10,6% contre 14,3%).

**Figure 7 : Type de contrat détenu des locataires du parc social selon qu'ils aient connu ou non l'absence de logement (en %)**



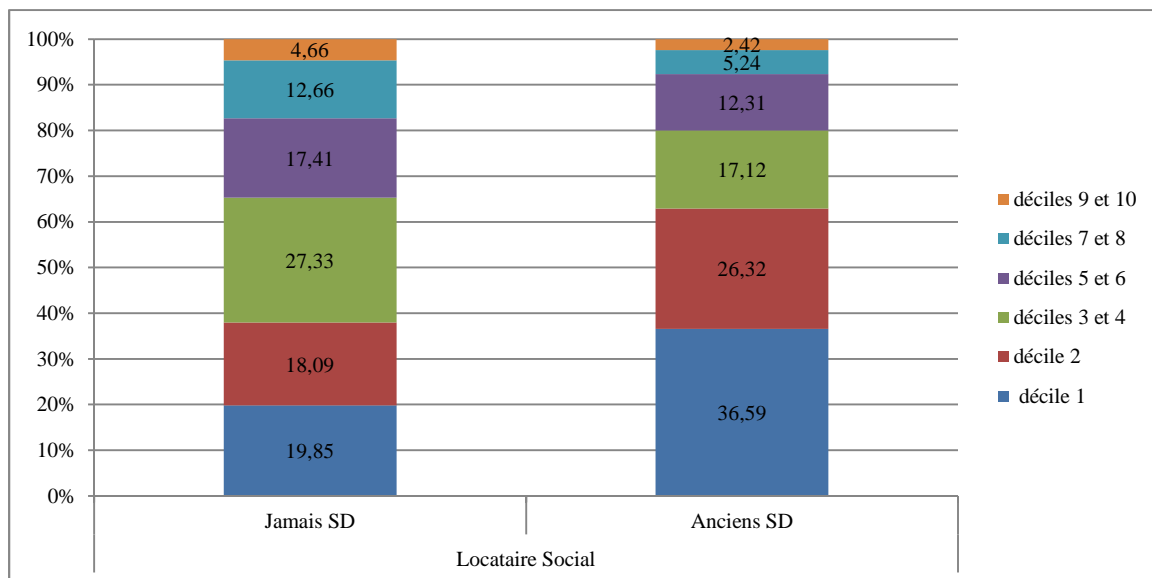
Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population des locataires du parc social.

Note de lecture : 15% des locataires du parc social qui n'ont jamais connu d'épisode sans domicile occupent un CDI à temps partiel.

Enfin, les personnes qui ont connu l'absence de logement sont plus pauvres que l'ensemble des locataires du parc social. Les deux tiers se situent dans les deux premiers quartiles de revenus (63% contre 38% de l'ensemble des locataires du parc social).

**Figure 8 : Niveau de ressources des locataires du parc social selon qu'ils aient connu ou non l'absence de logement (en %)**



Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population des locataires du parc social.

Note de lecture : 4.7% des locataires du parc social qui n'ont jamais connu d'épisode sans domicile appartiennent aux derniers déciles de revenus.

- Les locataires du parc privé qui ont connu l'absence de logement personnel: un profil intermédiaire

6% des locataires du parc privé ont été dans le passé dépourvus de logement (485 636 personnes<sup>40</sup>).

79% sont français et 25% sont nés à l'étranger, c'est légèrement plus que pour l'ensemble des locataires du parc privé (88% sont Français et 86% nés en France). Leurs parents sont majoritairement nés en France (autour de 70%) mais moins souvent que pour les ménages qui n'ont jamais connu l'absence de logement.

La moitié des locataires du parc privé qui ont connu l'absence de logement ont entre 30 et 50 ans.

**Tableau 20 : Tranches d'âge des locataires du parc privé selon qu'ils aient connu ou non l'absence de logement. (en %)**

	Locataire Privé	
	Jamais SD	Anciens SD
< 30 ans	30,47	24
entre 30 et 39 ans	21,83	22,95
entre 40 et 49 ans	15,85	25,67
entre 50 et 64 ans	18,97	21,26
65 ans et plus	12,88	6,12

Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

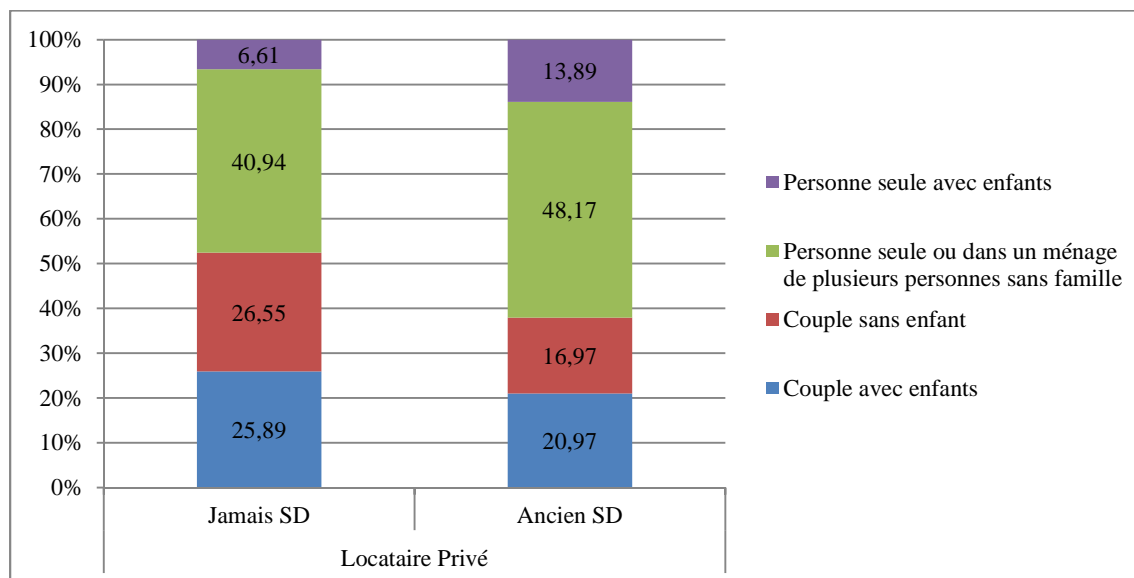
Champ : Ensemble de la population des locataires du parc privé.

Note de lecture : 30.5% des locataires du parc privé qui n'ont jamais connu d'épisode sans domicile ont moins de 30 ans.

Ils sont majoritairement et plus souvent célibataires que les autres locataires du parc privé (61,7% contre 54,6%). 22% sont mariés (contre 29% des autres locataires du parc privé). Ils sont légèrement plus nombreux à être divorcés (14% contre 11,8%).

Les locataires du parc privé qui ont connu l'absence de logement personnel sont moins nombreux à vivre en couple avec ou sans enfant. Près de la moitié d'entre eux sont en effet des personnes qui vivent seules.

**Figure 9 : Composition familiale des locataires du parc privé selon qu'ils aient connu ou non l'absence de logement (en %)**



Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population des locataires du parc privé.

Note de lecture : 6.6% des locataires du parc privé qui n'ont jamais connu d'épisode sans domicile sont des personnes seules avec enfants.

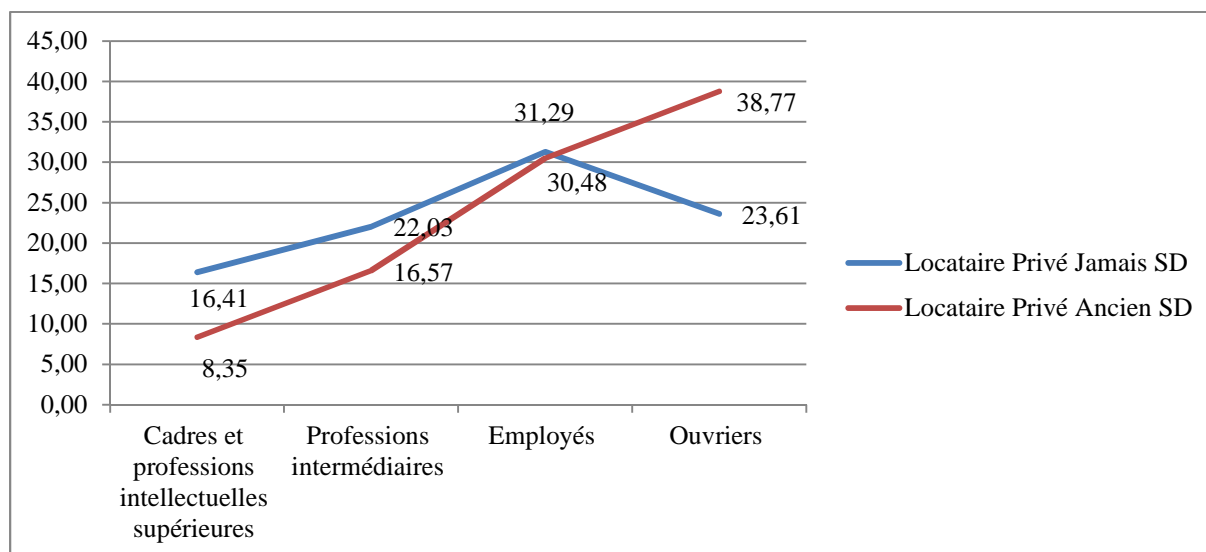
<sup>40</sup> Soit 344 individus enquêtés.

Là encore, les locataires du parc privé qui ont été dépourvus de logement sont majoritairement sans diplôme (34,5%) et moins dotés que les locataires du parc privé qui n'ont jamais été sans-domicile.

Parmi ceux qui déclarent être en emploi, 60% sont en CDI à temps complet, 29% en contrat à durée déterminée et 11% en CDI à temps partiel. Là encore, ils sont plus souvent concernés que les autres par des contrats à durée limitée ou à temps partiel.

Ils sont par ailleurs surtout ouvriers (39%) et employés (30%). 17% sont des professions intermédiaires et 8% des cadres. Ces deux dernières catégories sont sous-représentées au regard des autres locataires du parc privé (respectivement 22% et 16%). En revanche la catégorie d'ouvriers est surreprésentée (les autres locataires du parc privé sont 24% à être ouvriers).

**Figure 10 : Catégories socio-professionnelles des locataires du parc privé selon qu'ils aient connu ou non l'absence de logement (en %)**



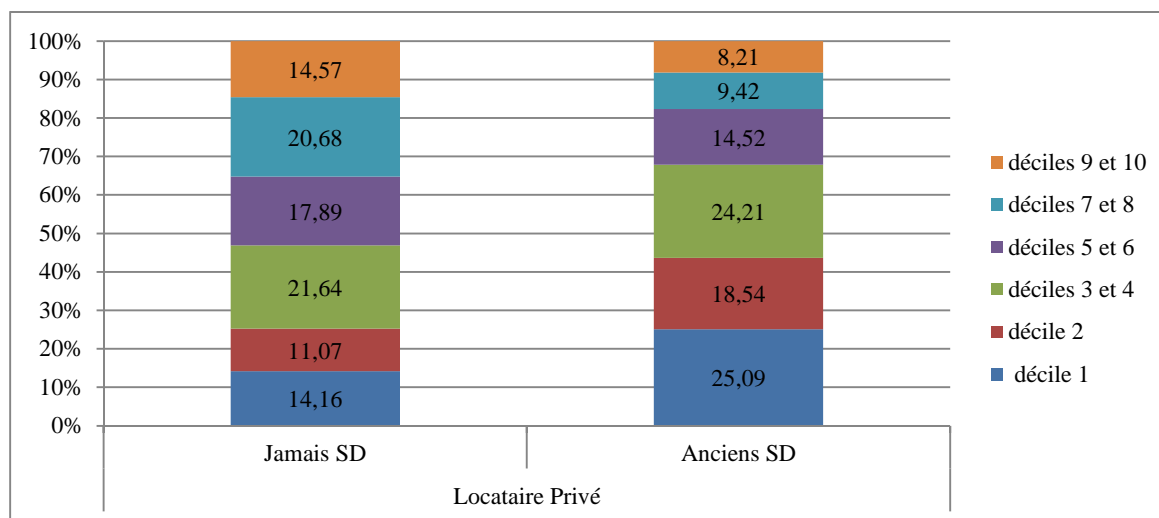
Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population des locataires du parc privé.

Note de lecture : 16.4% des locataires du parc privé qui n'ont jamais connu d'épisode sans domicile sont des cadres et professions intellectuelles supérieures.

Deux tiers des locataires du parc privé qui ont connu l'absence de logement appartiennent aux premiers déciles de revenus (contre 47% des autres locataires), moins d'un cinquième aux deux derniers déciles de revenus (c'est le cas de 35% des autres locataires). Ils sont plus pauvres que ceux qui n'ont jamais connu l'absence de logement.

**Figure 11 : Niveau de ressources des locataires du parc privé selon qu'ils aient connu ou non l'absence de logement (en %)**



Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population des locataires du parc privé.

Note de lecture : 14.6% des locataires du parc privé qui n'ont jamais connu d'épisode sans domicile appartiennent aux derniers déciles de revenus.

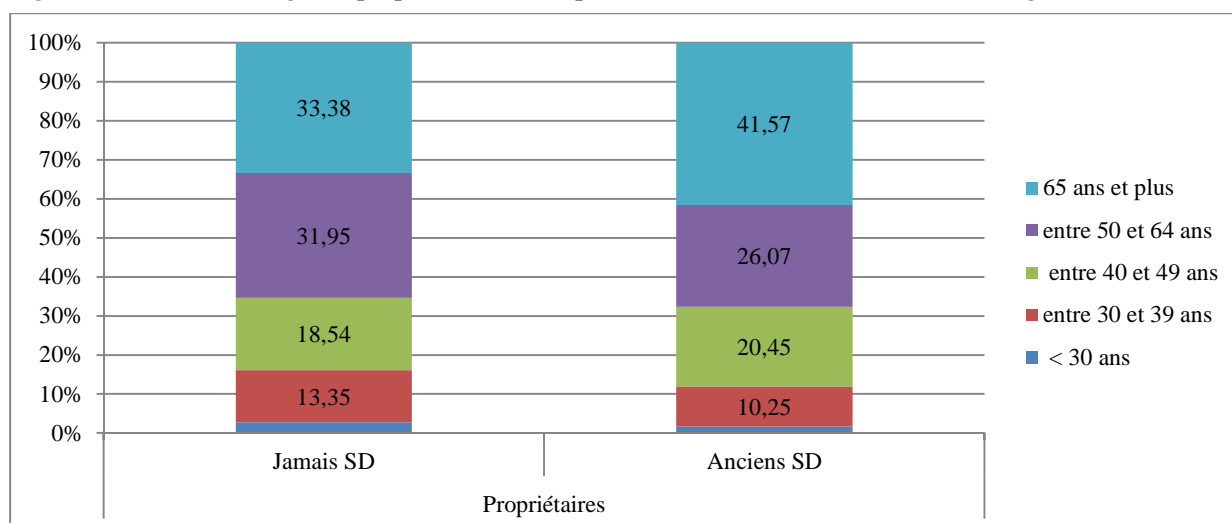
**- Les propriétaires qui ont connu l'absence de logement personnel : les mieux dotés des moins dotés**

2% des propriétaires ont été par le passé dépourvus de logement (449 091 personnes<sup>41</sup>).

87% d'entre eux sont Français et 78% sont nés en France. C'est légèrement moins en comparaison aux autres propriétaires (93% sont français et 90% sont nés en France). Trois quarts des parents des propriétaires qui ont connu l'absence de logement personnel sont nés en France. Un dixième dispose d'un mère ou d'un père nés dans un pays d'Afrique. Ces faibles proportions sont toujours supérieures à celles des autres propriétaires.

Les propriétaires qui ont été dépourvus de logement sont légèrement plus âgés que les autres propriétaires.

**Figure 12 : Tranches d'âge des propriétaires selon qu'ils aient connu ou non l'absence de logement (en %)**



Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre/ Champ : Ensemble de la population des propriétaires.

Note de lecture : 33.4% des propriétaires qui n'ont jamais connu d'épisode sans domicile ont 65 ans et plus.

<sup>41</sup> Soit 398 individus enquêtés.

60% des propriétaires qui ont été dépourvus de logement sont mariés (c'est légèrement moins que les autres propriétaires, 67,4%). Un cinquième d'entre eux sont célibataires (20.8% contre 17% de l'ensemble des propriétaires). Ils sont légèrement plus divorcés et veufs que les autres propriétaires.

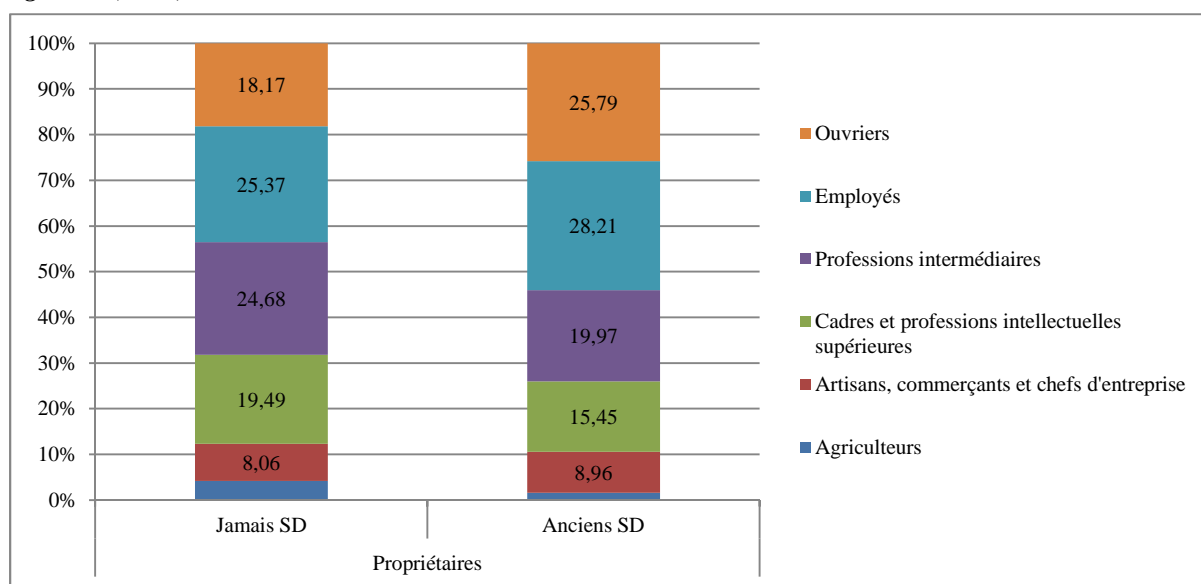
Les propriétaires qui ont connu l'absence de logement personnel sont plus souvent des couples sans enfant (45%) ou des personnes seules sans enfant (31%) que les autres propriétaires. Néanmoins, 31% sont des couples ou personnes seules avec enfant

Moins diplômés, 40% des propriétaires qui ont été dépourvus de logement ne détiennent aucun diplôme (c'est dix points de plus que les autres propriétaires).

La majorité des propriétaires qui ont connu l'absence de logement personnel sont en CDI à temps plein (70%), un cinquième est en CDI à temps partiel et un dixième occupe un emploi à durée limitée. Bien que minoritaires, ils sont plus touchés par le temps partiel et les contrats de travail limité dans le temps que les autres propriétaires (14% exercent un emploi à temps partiel et 5% disposent d'un contrat à durée limitée).

Ils sont pour la moitié employés ou ouvriers (27% sont employés et 25% ouvriers). Ce qui les surreprésente dans ces catégories-là. Un cinquième d'entre eux exerce une profession libérale et 15% sont des cadres, ils y sont sous-représentés.

**Figure 13 : Catégories socio-professionnelles des propriétaires selon qu'ils aient connu ou non l'absence de logement (en %)**



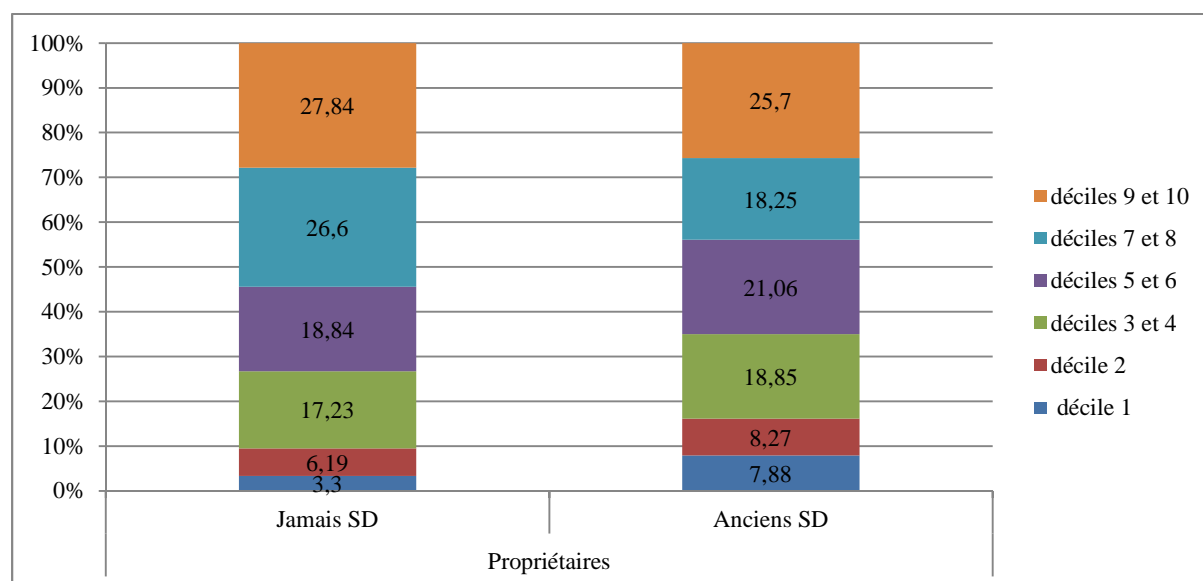
Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population des propriétaires.

Note de lecture : 18.2% des propriétaires qui n'ont jamais connu d'épisode sans domicile sont ouvriers.

Eux aussi sont plus pauvres que les autres propriétaires. Un tiers d'entre eux (35%) disposent de revenus compris dans les trois premiers déciles. 44% disposent néanmoins de revenus compris dans les deux derniers déciles (dont un quart de revenus compris dans le dernier décile). Cela reste moins que les autres propriétaires.

**Figure 14 : Niveau de ressources des propriétaires selon qu'ils aient connu ou non l'absence de logement (en %)**



Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population des propriétaires.

Note de lecture : 27.8% des propriétaires qui n'ont jamais connu d'épisode sans domicile appartiennent aux derniers déciles de revenus.

Pour affiner l'analyse et avancer des pistes de réflexion sur les conditions d'accession à la propriété, on relève que les propriétaires qui ont connu l'absence de logement personnel ont majoritairement recouvert un logement avant 1984. Ils ont en moyenne accédé à la propriété à 41 ans (contre 38 ans pour les propriétaires qui n'ont pas connu l'absence de logement), soit en moyenne 5 ans plus tard que les autres propriétaires.

11% étaient déjà propriétaires lorsqu'ils étaient dépourvus de logement. 63% ont patienté plus six ans à l'issue de la sortie de l'épisode sans logement pour accéder à la propriété (dont 40% plus de 13 ans) tandis qu'un quart des propriétaires a accédé à la propriété dans les cinq ans qui ont suivi la sortie de l'absence de logement.

**Tableau 21 : Temps écoulé entre la fin de l'épisode sans domicile et l'accès à la propriété (en %)**

avant la fin de l'épisode sans domicile	entre 0 et 5 ans	entre 5 et 12 ans	entre 13 et 20 ans	+20 ans
10.8	26.8	22.5	18.9	21.0

Source : ENL 2013. Exploitations V. Lasserre

Champ : Anciens SD propriétaires.

Note de lecture : 10.8% des propriétaires l'étaient déjà avant d'être sans domicile.

La spécificité des propriétaires qui ont connu l'absence de logement personnel tient peut-être à ceci, il s'agit de personnes majoritairement âgées (plus de 65 ans), ayant connu leur période sans logement personnel avant 1985, et qui sont mieux dotés que les autres personnes qui ont-elles aussi été confrontées à l'absence de logement.

L'analyse par statut d'occupation montre d'abord une hiérarchie entre les statuts d'occupation. Les personnes qui ont connu l'absence de logement personnel actuellement locataires du parc social étant les plus vulnérables et précaires.

Elle met ensuite en évidence une hiérarchie infra statut d'occupation. Au sein de chacun d'entre eux les personnes qui ont connu l'absence de logement sont systématiquement plus vulnérables et précaires que celles qui n'ont jamais été confrontées à l'absence de logement.

### 3. Leurs conditions de logement

Après avoir caractérisé les ménages qui ont connu l'absence de logement nous nous attacherons à analyser leurs conditions de logement. Nous verrons que dans la majorité des cas, ces ménages vivent dans des logements disposant du confort sanitaire de base. Pour autant ils sont plus sujets à rencontrer des problèmes dans leur logement (de froid, d'humidité, de surpeuplement). Leur précarité et la faiblesse de leurs ressources - au vu des frais liés au logement - les rendent également plus vulnérables face aux difficultés d'ordre financier.

#### *a. Des conditions décentes et confortables à nuancer*

##### - Froid et humidité

Les ménages qui ont connu l'absence de logement vivent très majoritairement dans des logements bénéficiant du confort sanitaire de base (ils disposent de wc, de sanitaires, d'une alimentation en eau chaude)<sup>42</sup>. Pour autant ces ménages sont plus nombreux que la moyenne à être confrontés au froid ou à l'humidité dans leur logement.

Un tiers des personnes qui déclarent avoir été dépourvues de logement affirment que leur logement présente des signes d'humidité (32,6%) contre un cinquième (19,9%) des ménages enquêtés qui n'ont jamais connu d'épisode sans logement. Ces sont les locataires qui sont les plus concernés par l'humidité.

Les personnes qui ont connu l'absence de logement évoquent la mauvaise isolation du logement comme principale cause de froid (évoquée par 14,4% des ménages qui ont connu l'absence de logement contre 6,7% des ménages qui n'ont jamais été dépourvus de logement), il s'agit principalement des locataires. Les locataires du parc social évoquent plus souvent l'insuffisance de l'installation et le locataire du parc privé, une panne d'installation. Ces derniers avec les propriétaires, sont plus nombreux à limiter l'usage du chauffage en raison de son coût. Enfin, une minorité des personnes qui ont connu l'absence de logement a souffert du froid pour cause de rupture par la fournisseur d'énergie (0,3%), les proportions sont les mêmes quel que soit le statut d'occupation.

##### - Surpeuplement<sup>43</sup>

---

<sup>42</sup> Pour rappel, l'INSEE qualifie les logements comme étant "sans confort sanitaire" lorsqu'il leur manque l'un des éléments suivants : eau courante, installation sanitaire, WC intérieurs (source INSEE).

<sup>43</sup> L'Insee définit le surpeuplement ainsi : « Les indices de peuplement caractérisent le degré d'occupation du logement, par comparaison entre le nombre de pièces qu'il comporte avec un nombre de pièces considérées comme nécessaires au ménage. Leur définition dépend de la façon dont on combine le nombre de pièces disponibles, le degré d'intimité dont disposent les occupants du logement et la surface disponible par personne. Par exemple, une norme, arrêtée en 1968 en accord avec le ministère en charge du logement, et désormais un peu ancienne, attribuée à chaque ménage :

- une pièce de séjour pour le ménage ;

- une pièce pour chaque couple ;

- une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus ;

- et, pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans ; sinon, une pièce par enfant.

Un logement auquel il manque une pièce est en situation de surpeuplement modéré. S'il manque deux pièces ou plus, il est en surpeuplement accentué. À l'inverse, on parle de sous-peuplement modéré si le logement compte une pièce de plus que la



22% des personnes qui ont connu l'absence de logement disposent au moment de l'enquête d'un logement trop petit au vu du nombre de personnes qui l'occupent (contre 9% de l'ensemble des ménages enquêtés).

Parmi les personnes qui ont connu l'absence de logement, les locataires du parc privé sont les plus touchés par le surpeuplement (35% vivent dans un logement surpeuplé contre 20% des autres locataires du parc privé), il touche ensuite 24% des locataires du parc social (contre 14% des occupants du parc social). Les propriétaires sont très minoritaires à vivre dans un logement surpeuplé (c'est le cas de 3% des anciens sans-domicile et de 1,2% des autres).

Si la majorité des locataires du parc social qui ont connu l'absence de logement (65%) estime que la taille de leur logement au regard du nombre d'occupants est suffisante, ils sont néanmoins 30% à juger le nombre de pièces insuffisant au regard de leur composition familiale (contre 21% de l'ensemble des locataires). 35% des locataires du parc privé estiment quant à eux vivre dans un logement dont le nombre de pièces au regard du nombre de personnes est insuffisant (contre 20% des autres locataires du parc privé). Moins concernés, 10% des propriétaires qui ont connu l'absence de logement personnel jugent insuffisant le nombre de pièces au regard du nombre d'occupants (c'est autant que les autres propriétaires).

#### - Localisation

45% des personnes qui ont connu l'absence de logement personnel résident dans une commune de plus de 200 000 habitants et 13% dans une commune rurale.

Les personnes qui ont été dépourvues de logement personnel par le passé sont plus urbaines que celles qui n'ont jamais été sans-logement (23% vivent dans une commune rurale et 41% dans une commune de plus de 200 000 habitants).

Les propriétaires qui ont connu l'absence de logement résident plus souvent dans une commune rurale (21%) et moins souvent dans une commune de plus de 200 000 habitants (33%). C'est sans surprise dans les communes les plus urbaines que l'on retrouve le plus de locataires du parc social et privé (respectivement 56% et 46% des personnes qui ont connu l'absence de logement).

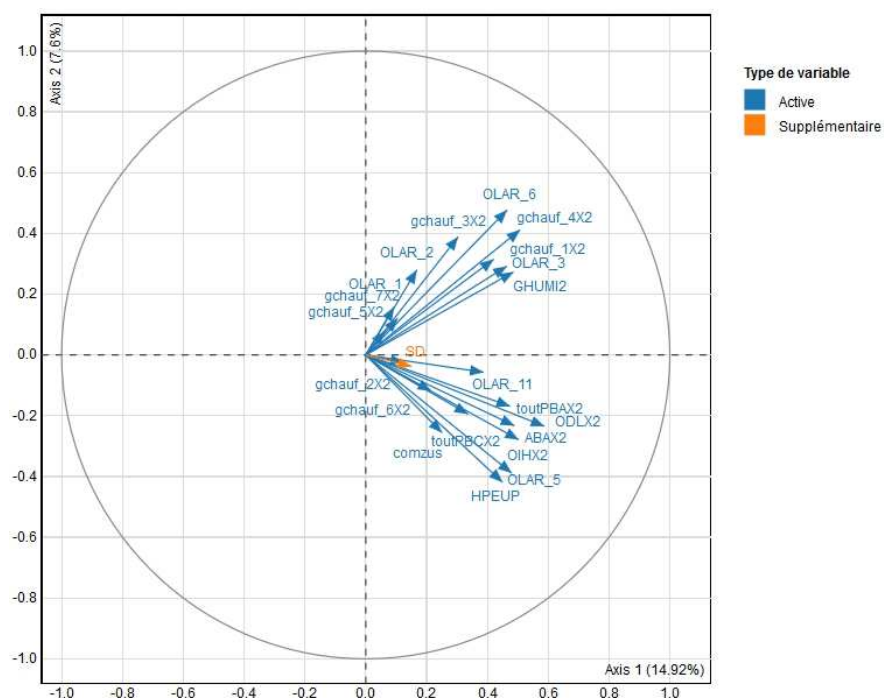
Les personnes qui ont connu l'absence de logement personnel habitent plus souvent dans une commune au sein de laquelle on recense une ZUS (39% contre 26% de l'ensemble des ménages jamais dépourvus de logement de l'ENL). Les propriétaires sont ceux qui résident le moins dans une commune au sein de laquelle il y a une ZUS (17%) contre 41% des locataires du parc privé et 58% des locataires du parc social.

Pour conclure l'analyse des conditions de logement des personnes qui ont connu l'absence de logement personnel, nous avons réalisé une ACP avec les variables associées aux conditions de logement des personnes (l'ACM présentée précédemment portant sur le profil des personnes). Celle-ci visait à déterminer si ces variables, probablement très colinéaires entre elles, peuvent être résumées dans un nombre moins élevé de dimensions.

---

norme, de sous-peuplement prononcé s'il compte deux pièces de plus et de sous-peuplement très accentué s'il compte au moins trois pièces de plus. » (Source INSEE)

**Figure 15 : Synthèse des conditions de logement selon le statut d'occupation et le fait d'avoir connu ou non l'absence de logement**



Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre  
 Champ : Ensemble de la population.

Un groupe « Coût du logement » :

Hpeup	Surpeuplement subjectif
Olar_5	Logement trop petit
Odl	Désir de changer de logement
Oih	Dépôt ou renouvellement d'une demande hlm au cours des 12 derniers mois
Aba	Bénéficiaire actuel des aides au logement
toutPBA	Difficultés pour payer le loyer, les remboursements d'emprunts ou les charges au cours des 24 derniers mois
toutPBC	Situation actuelle d'impayé de loyer ou de charges, ou de remboursements d'emprunts
Olar_11	Logement trop cher
Comzus	Logement appartenant à une commune possédant une ZUS
Gchauf_6	froid dû à un mauvais réglage ou une mise en route tardive du chauffage collectif
Gchauf_2	froid dû à une panne de l'installation

Un groupe « Problèmes de froid et d'humidité » :

Olar_6	Logement trop difficile ou trop coûteux à bien chauffer
Gchauf_4	froid dû à une mauvaise isolation
Gchauf_3	froid dû à une limitation du chauffage
Ghumi2	signes d'humidité
Olar_3	Toit perce, humidité
Gchauf_1	froid dû à l'installation insuffisante
Olar_2	Pas de chauffage central ou électrique
Olar_1	Pas d'eau chaude
Gchauf_7	froid dû à d'autres raisons
Gchauf_5	froid dû à une coupure du fournisseur d'énergies

Le premier axe de l'ACP capture 14.9% de la corrélation totale des 21 variables, montrant par là à quel point celles-ci sont corrélées. Il se dégage donc clairement du premier axe la dimension « précarité dans le logement ». Le deuxième axe oppose deux groupes de variables : un premier que l'on qualifie de « coût du logement » et un second « difficulté physique de logement ».

Le groupe « coût du logement » comprend les variables suivantes: surpeuplement subjectif, logement trop petit, désir de changer de logement, dépôt d'une demande de logement social au cours des douze derniers mois, bénéfices d'aides au logement, difficultés pour payer le loyer, les remboursements d'emprunts ou les charges au cours des 24 derniers mois, situation actuelle d'impayés de loyer ou de charges, ou de remboursements d'emprunts, logement trop cher, logement appartenant à une commune en ZUS.

Le groupe « conditions de logement » est constitué des variables suivantes: Logement trop difficile ou trop couteux a bien chauffer, froid dû à une mauvaise isolation, froid dû à une limitation du chauffage, signe d'humidité, toit percé, humidité, froid du à une installation insuffisante, absence de chauffage, absence d'eau chaude, et froid du à une coupure du fournisseur d'énergies.

On a donc clairement une opposition entre d'un côté les variables ayant trait aux difficultés de chauffage et de l'autre, les variables ayant trait au coût du logement, et à la surpopulation dans le logement.

A cet égard on remarque que la projection supplémentaires de la variable « avoir connu ou non l'absence de logement » dans le plan de l'ACP montre comme attendu que les personnes qui ont connu l'absence de logement personnel subissent le mal logement dans son ensemble (axe 1 horizontal) mais que ce sont les dimensions économique du logement (coût, petitesse) qui priment devant les problèmes ayant trait au froid et à l'humidité dans le logement.

**Tableau 22 : Répartition de la nature des problèmes de logement en fonction du statut d'occupation et du fait d'avoir connu ou non l'absence de logement**

	Axe 1 « précarité »	Axe 2 « polarité »	Nbr d'individus
Propriétaire aucun épisode sans domicile	-0.71	0.15	26 236
Propriétaire un épisode sans domicile	-0.43	0.31	326
Propriétaire deux épisodes sans domicile	0.13	0.38	136
Locataire privé aucun épisode sans domicile	0.88	-0.12	8 347
Locataire privé un épisode sans domicile	2.00	-0.33	321
Locataire privé deux épisodes sans domicile	2.13	-0.52	179
Locataire du social aucun épisode sans domicile	1.20	-0.46	5 812
Locataire du social un épisode sans domicile	2.15	-0.55	311
Locataire du social deux épisodes sans domicile	2.59	-1.04	164
Autre statut aucun épisode sans domicile	0.19	0.03	8 621
Autre statut un épisode sans domicile	1.68	-0.08	150
Autre statut deux épisodes sans domicile	2.04	-0.28	73

Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ :Ensemble de la population.

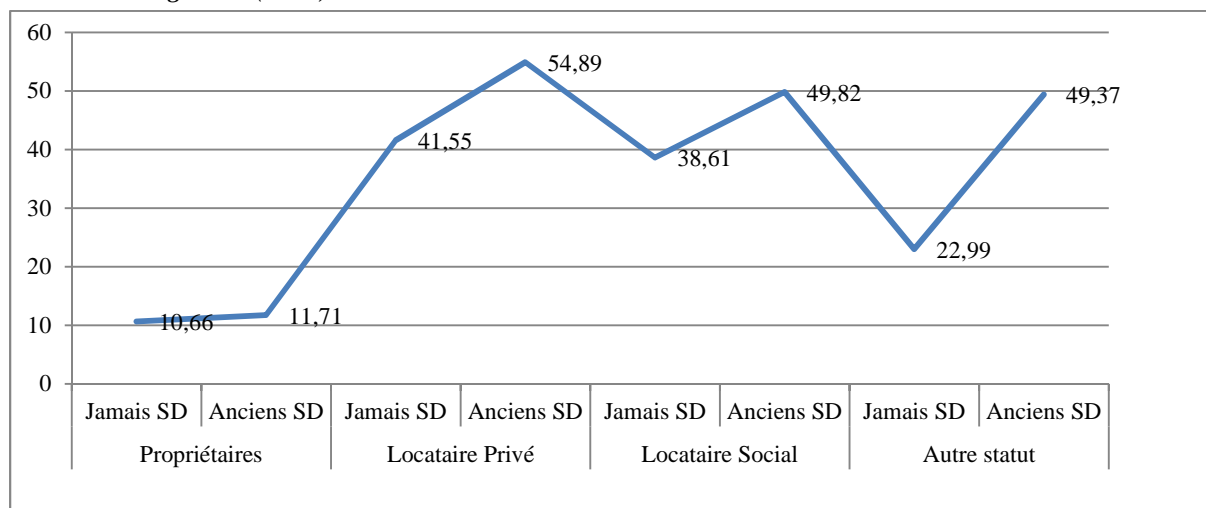
Note de lecture : la valeur en soit de la moyenne importe peu, il est intéressant de comparer les moyennes entre elles. Pour l'axe « précarité », plus la valeur est positive, plus la précarité est grande. Pour l'axe « polarité », plus la valeur est positive plus les problèmes sont de type « chauffage », plus la valeur est négative, plus les problèmes sont de type « coût du logement ».

La lecture de ces moyennes confirme que les propriétaires qui ont connu l'absence de logement personnel sont plutôt concernés par des problèmes physiques de logement liés au chauffage notamment, tandis que les locataires sont plutôt concernés par des problèmes liés au peuplement du logement et à son coût.

## b. Des projets de mobilité

Deux fois plus souvent les personnes qui ont connu l'absence de logement personnel manifestent l'envie de changer de logement (41% contre 20% de ceux qui n'ont jamais connu l'absence de logement). Elles sont beaucoup plus nombreuses à avoir déposé une demande de logement social au cours des 12 derniers mois (15% contre 4%).

**Tableau 23 : Désir de changer de logement selon le statut d'occupation et le fait d'avoir connu ou non l'absence de logement (en %)**



Source : ENL 2013 – exploitations V. Lasserre

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : 10,7% des propriétaires qui n'ont jamais connu d'épisode sans domicile désirent changer de logement.

Ce sont les locataires du parc privé qui aspirent le plus à changer de logement (55%) puis les locataires du parc social (c'est le cas pour la moitié d'entre eux). Dans les mêmes proportions (20%) les locataires du parc privé comme du parc social ont effectué une demande de logement social.

En résumé, bien qu'ils occupent majoritairement des logements disposant du confort sanitaire de base, les personnes qui ont connu l'absence de logement personnel sont plus souvent concernées par des problèmes d'humidité et de froid (notamment les propriétaires). Les personnes qui ont connu l'absence de logement personnel sont également plus fréquemment concernées par le surpeuplement, cela vaut surtout pour les locataires. Ils aspirent de fait plus que les autres ménages à une mobilité résidentielle et initient des démarches en ce sens.

### 4. Une sortie de l'absence de logement qui ne signifie pas toujours une sortie des difficultés

Nous l'avons vu, les personnes qui ont connu l'absence de logement sont bien plus touchées par le chômage que les personnes qui ne déclarent aucun épisode sans logement, elles sont également plus souvent inactives pour cause d'invalidité. Lorsqu'elles occupent un emploi les personnes qui ont connu l'absence de logement personnel sont majoritairement en CDI mais dans une moindre proportion en comparaison avec celles qui déclarent n'avoir jamais connu l'absence de logement. Elles occupent plus souvent des emplois à durée limitée (en CDD ou en intérim) ainsi que des emplois aidés. Par ailleurs 45% de ces ménages appartiennent aux deux premiers déciles de revenus.

Au vu du rapport plus précaire à l'emploi et de leurs plus faibles ressources, il convient de s'interroger sur les difficultés que les personnes qui ont connu l'absence de logement personnel peuvent à nouveau être amenées à rencontrer d'un point de vue financier et leurs incidences sur le logement.

### ***a. Des difficultés à payer charges et loyers***

Plus précaires et plus pauvres que l'ensemble des ménages, ceux qui ont connu l'absence de logement personnel sont plus nombreux à percevoir des aides au logement – donnant à voir leur plus grande dépendance en termes de solvabilisation. Celle-ci est maximale pour les locataires du parc social. 70% des anciens sans domicile locataires du parc social perçoivent des aides au logement. Les locataires du parc privé qui ont connu l'absence de logement sont également nombreux à dépendre de ces aides (54%). La part des propriétaires est quant à elle résiduelle (7%).

Malgré ces aides 13% des personnes qui ont connu l'absence de logement personnel estiment que leur logement est trop cher (contre 7% de l'ensemble des ménages).

Ainsi et au cours des 24 derniers mois un cinquième (21%) des personnes qui ont connu l'absence de logement personnel a rencontré des problèmes pour payer leurs loyer et charges de logement contre 6% dans le reste de la population. Elles sont 7% à avoir des problèmes d'impayés au jour de l'enquête (contre 1%).

Les propriétaires qui ont connu l'absence de logement sont 4% à avoir connu des difficultés au cours des 24 derniers mois pour honorer leur remboursement de crédit ou leurs charges de copropriété. 0,2% sont au moment de l'enquête en impayé. Pour autant ils ne se distinguent pas du reste des propriétaires.

De manière générale, les difficultés financières touchent peu les ménages qui ont connu l'absence de logement (13%). C'est néanmoins deux fois plus que pour l'ensemble des ménages. On note que ce sont les locataires qui ont connu l'absence de logement sont plus en difficultés financières que les propriétaires.

### ***b. Se trouver à nouveau en difficulté – qui sont les ménages qui rencontrent le plus de difficulté?***

Cette propension aux difficultés financières peut laisser craindre la perte à nouveau du logement occupé. L'ENL recense 500 000 personnes confrontées à deux reprises ou plus à l'absence de logement soit un tiers des anciens sans-domicile (hors hébergement chez un tiers). C'est donc 70% d'entre eux qui n'ont pas été à nouveau confrontés à un épisode sans-domicile. L'enquête Sans-domicile comptabilise quant à elles 5 917 personnes logées qui par le passé ont connu l'absence de logement et qui en 2012 recourent à des services d'aides de type restauration ou hébergement (58% des logés enquêtés).

#### **- Les personnes qui ont connu l'absence de logement qui recourent à des services d'aide**

L'enquête sans-domicile permet de se pencher sur une population bien spécifique : celles de personnes actuellement logées qui ont recours aux services d'aide ciblés par l'enquête (points de restauration,

centre d'hébergement). Ces personnes, si elles demeurent dans un logement de droit commun, sont confrontées à des difficultés qui les contraignent à recourir à ce type de services. La moitié d'entre elles a, par le passé, été confrontée à l'absence de logement (voir à ce propos l'analyse de cette forme discrète de pauvreté qu'analysait Maryse Marpsat, 2006)<sup>44</sup>.

Comparer les caractéristiques des personnes enquêtées lors de l'enquête sans-domicile à celles des personnes enquêtées par l'ENL qui ont connu l'absence de logement par le passé nous donne des éléments de compréhension pour saisir un profil de personnes anciennement dépourvues de logement plus vulnérables et dépendantes des services d'aide.

Les ménages – qui ont connu l'absence de logement - qui recourent à des services d'aide de type restauration sont majoritairement et plus souvent des hommes (68% contre 52% des anciens SD enquête ENL). Ils sont principalement français mais plus souvent étrangers (68% sont français et 32% sont étrangers contre 86% et 14% pour les anciens sans-domicile enquêtés par l'ENL). Leurs parents sont moins souvent nés en France et plus souvent nés dans un pays d'Afrique.

Les ménages de l'enquête sans-domicile, sont plus âgés et ont majoritairement entre 40 et 60 ans (72%). Ils sont plus souvent célibataires et divorcés (51% sont célibataires et 29% sont divorcés). A cela s'ajoute le fait qu'ils vivent plus souvent seuls sans enfant et sans famille.

Ils sont également moins diplômés (60% contre 42%).

Les ménages enquêtés par sans-domicile, sont très majoritairement locataires (97% sont locataires dont 9% sans bail). Les personnes qui ont connu l'absence de logement personnel qui recourent à ces services d'aide sont 57% à rencontrer des difficultés pour payer leur loyer. Près de la moitié d'entre eux a d'ailleurs cherché (48%) depuis un an à changer de logement.

Plus masculin, plus âgés, plus isolés et moins diplômés, les ménages logés de l'enquête sans-domicile sont moins dotés que ceux interrogés dans l'ENL. Elles manifestent par ailleurs plus de difficultés financières. Cette frange de la population des anciens sans-domicile est en difficulté pour joindre les deux bouts et contrainte de solliciter des services d'assistance.

#### - Les personnes qui ont connu l'absence de logement personnel à plusieurs reprises

Dans cette dernière sous partie nous décrirons les différences observées entre les personnes qui ont connu l'absence de logement (enquêtés par l'ENL) selon qu'elles aient connu un ou plusieurs épisodes sans logement.

Comme attendu, les personnes ayant connu plus d'un épisode hors du logement de droit commun sont plus précaires, moins dotées et donc plus vulnérables que celles qui n'en ont connu qu'un. Pour autant et paradoxalement, elles présentent des caractéristiques qui les distinguent dans le sens d'une plus grande dotation que celles qui ont connu un seul épisode sans logement.

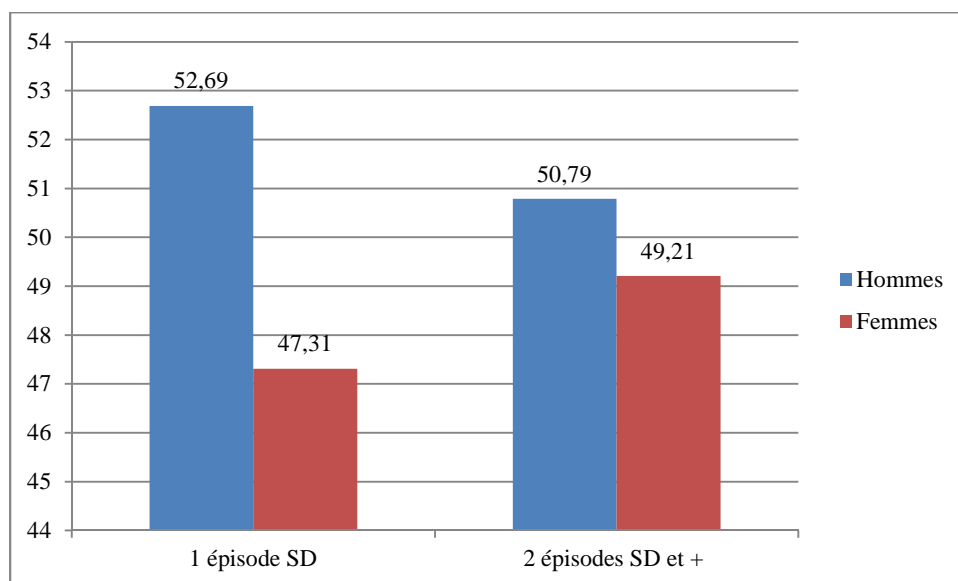
En moyenne les personnes qui ont connu plus de deux épisodes en ont connu 2,6.

---

<sup>44</sup> Pour identifier cette sous population, nous avons regroupé parmi les personnes ayant déclaré avoir dormi la veille dans un logement classique (HEB\_VEILLE=22), celles qui ont déclaré avoir déjà dormi dans la rue ou dans un centre d'hébergement, de celle qui ont déclaré n'avoir jamais connu aucune de ces deux situations.

Parmi les personnes qui ont connu deux épisodes sans logement et plus, on trouve plus de femmes que d'hommes (pour autant la majorité des anciens sans domicile demeure des hommes).

**Figure 16 : Sexe des individus selon qu'ils aient connu un ou plusieurs épisodes sans logement personnel (en %)**



Source : ENL 2013. Exploitations V. Lasserre

Champ : Anciens SD.

Note de lecture : 52.7% des personnes qui ont connu un seul épisode sans domicile sont des hommes.

On remarque aussi que les personnes ayant déclaré plus d'un épisode sans logement personnel sont plus jeunes que celles qui n'en ont déclaré qu'un seul. 43% d'entre elles a moins de 40 ans contre 33% pour les autres. Les personnes qui ont connu deux épisodes sans logement ou plus ont des moyennes d'âge et des âges médians plus bas que celles qui n'en ont connu qu'un et ce quel que soit le statut d'occupation considéré.

**Tableau 24 : Ages moyen et médian selon le statut d'occupation et le nombre d'épisodes sans logement**

	Age Moyen	Age Médian
Proprio 1 SD	60.7	64
Proprio 2 et +	53.9	51
Loc. privé 1 SD	42.5	40
Loc. privé 2 et +	40.5	40
Loc. social 1 SD	47.2	47
Loc. social 2 et +	42.8	41
Autres statuts 1 SD	38.5	37
Autres statuts 2 et +	35.9	34

Source : ENL 2013. Exploitations V. Lasserre

Champ : Anciens SD.

Note de lecture : L'âge moyen des propriétaires qui ont connu un seul épisode sans logement est de 60.7ans.

Les parents des ménages qui déclarent deux épisodes sans logement et plus sont plus souvent nés en France que ceux qui n'en déclarent qu'un. On retrouve légèrement plus de personnes nées en France et françaises parmi celles qui ont connu deux épisodes et plus (88% contre 85% de celles qui n'en ont connu qu'un).

**Tableau 25 : Origine des individus selon qu'ils aient connu un ou plusieurs épisodes sans logement (en %)**

	1 épisode sans domicile	2 épisodes sans domicile et +
Français de naissance, y compris par réintégration	74,99	80,3
Français par naturalisation, mariage, déclaration ou option à sa majorité	9,94	7,8
De nationalité étrangère	15,07	11,9
Né en France	70,39	74,56
Né à l'étranger	29,61	25,44

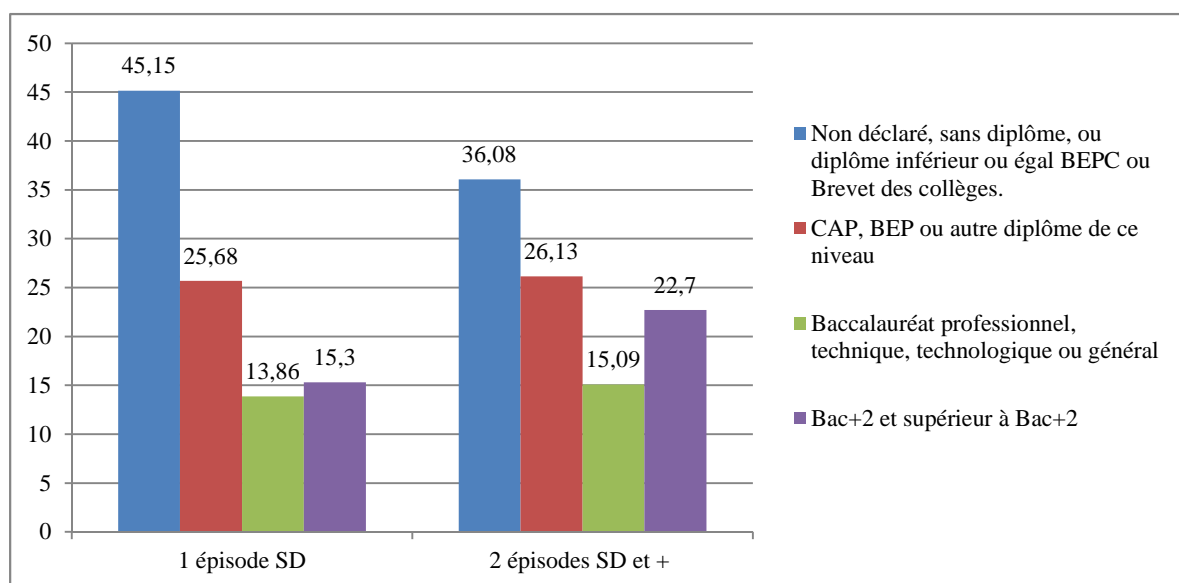
Source : ENL 2013. Exploitations V. Lasserre

Champ : Anciens SD.

Note de lecture : 75% des personnes qui ont connu un seul épisode sans domicile sont Français de naissance.

Les personnes qui ont connu deux épisodes sans logement et plus sont également plus diplômées que celles qui n'en ont connu qu'un ce qui est lié au fait qu'elles soient plus jeunes. Leur niveau de diplôme s'explique par une effet de génération.

**Figure 17 : Niveau de diplôme de l'individu selon qu'il ait connu un ou plusieurs épisodes sans logement personnel (en %)**



Source : ENL 2013. Exploitations V. Lasserre

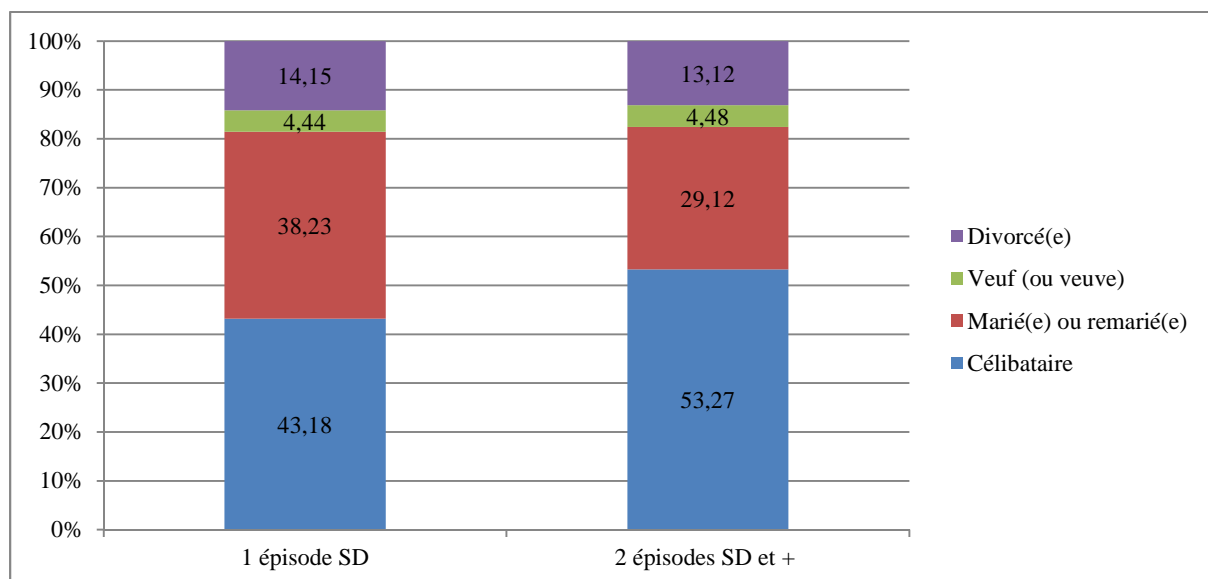
Champ : Anciens SD.

Note de lecture : 45,2% des personnes qui ont connu un seul épisode sans domicile ne détiennent aucun diplôme.

Plus jeunes, les personnes qui ont connu deux épisodes et plus sont plus souvent célibataires et moins souvent mariées ou divorcées. Elles sont néanmoins plus souvent accompagnées d'enfants, qu'elles soient en couple ou non. Les personnes qui n'ont connu qu'un seul épisode sans logement sont plus souvent en couple sans enfant ou des personnes seules.



**Figure 18 : Statut matrimonial de l'individu selon qu'ils ait connu un ou plusieurs épisodes sans logement (en %)**

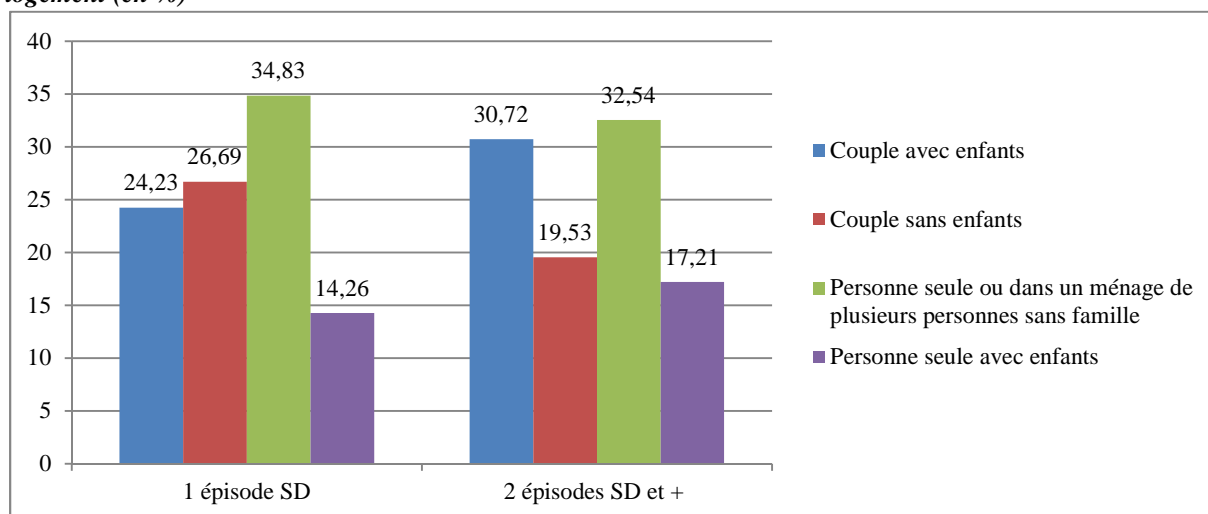


Source : ENL 2013. Exploitations V. Lasserre

Champ : Anciens SD.

Note de lecture : 14.2% des personnes qui ont connu un seul épisode sans domicile sont divorcées.

**Figure 19 : Composition familiale du ménage selon que l'individu ait connu un ou plusieurs épisodes sans logement (en %)**



Source : ENL 2013. Exploitations V. Lasserre

Champ : Anciens SD.

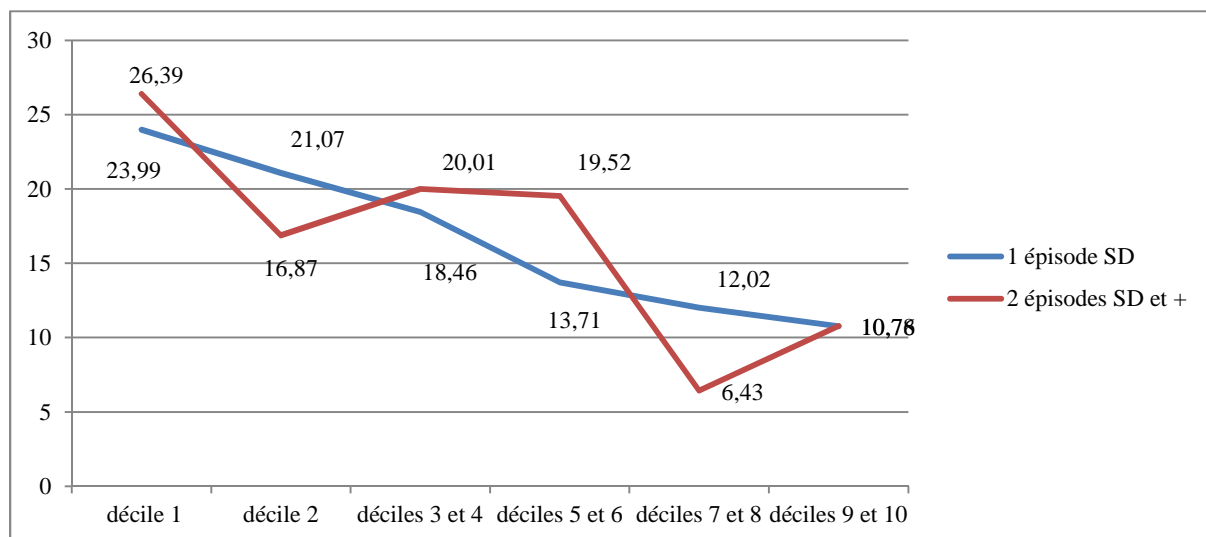
Note de lecture : 24.2% des personnes qui ont connu un seul épisode sans domicile sont des couples avec enfants.

En termes de ressources, les personnes qui n'ont connu qu'un épisode sans logement sont légèrement plus représentées dans les premiers déciles (45% pour les deux premiers déciles contre 43% pour celles qui ont connu deux épisodes et plus). Ces dernières disposent plus souvent de ressources moyennes, 40% appartiennent aux déciles 3 à 6 contre 32% des personnes qui ont connu un seul épisode sans logement. Pour autant les personnes qui ont connu deux épisodes et plus sont moins représentées dans les déciles les plus élevés.

Les personnes qui ont connu deux épisodes sans logement et plus perçoivent en moyenne 2 000 euros de revenus et disposent d'un revenu médian de 1 500 euros. C'est légèrement moins que les personnes

qui n'ont connu qu'un épisode sans logement, qui elles disposent d'un revenu moyen de 2 170 euros et d'un revenu médian de 1 600 euros.

**Figure 20 : Décile de revenus selon que l'individu ait connu un ou plusieurs épisodes sans logement (en %)**



Source : ENL 2013. Exploitations V. Lasserre

Champ : Anciens SD.

Note de lecture : 24% des personnes qui ont connu un seul épisode sans domicile appartiennent au premier décile de revenus.

Si l'on se penche sur l'épisode sans logement, le dernier est souvent plus récent pour les personnes ayant déclaré plus de deux épisodes sans logement ou plus. 36% l'ont eu après 2007 contre 32% pour les autres.

**Tableau 26 : Année de la fin du dernier épisode sans logement en fonction du statut d'occupation et du nombre d'épisodes sans logement (en %)**

	Proprio 1 SD	Proprio 2 et +	Loc. privé 1 SD	Loc. privé 2 et +	Loc. social 1 SD	Loc. social 2 et +	Autres statuts 1 SD	Autres statuts 2 et +
Avant 2005	82,5	78,70%	38,6	40	57,8	57,2	56,8	57,1
Après 2005	17,5	21,3	61,4	60	42,2	42,8	43,2	42,9
Dont après 2009	11,3%	11,0%	31,7%	36,2%	19,4%	23,7%	24,4%	21,5%

Source : ENL 2013. Exploitations V. Lasserre

Champ : Anciens SD.

Note de lecture : 82.5% des propriétaires qui ont connu un seul épisode sans domicile l'ont vu se terminer avant 2005.

Les personnes qui ont connu deux épisodes sans logement et plus étaient plus jeunes lorsque leur dernier épisode sans logement s'est clôt.

**Tableau 27 : Ages moyen et médian lorsque le dernier épisode sans logement se clôt**

	Age moyen	Age médian
Proprio 1 SD	31.5	28
Proprio 2 et +	29.5	28
Loc. privé 1 SD	32.3	29
Loc. privé 2 et +	30.8	29
Loc. social 1 SD	33.8	32
Loc. social 2 et +	30.0	28
Autres statuts 1 SD	24.0	23
Autres statuts 2 et +	23.2	24

Source : ENL 2013. Exploitations V. Lasserre

Champ : Anciens SD.

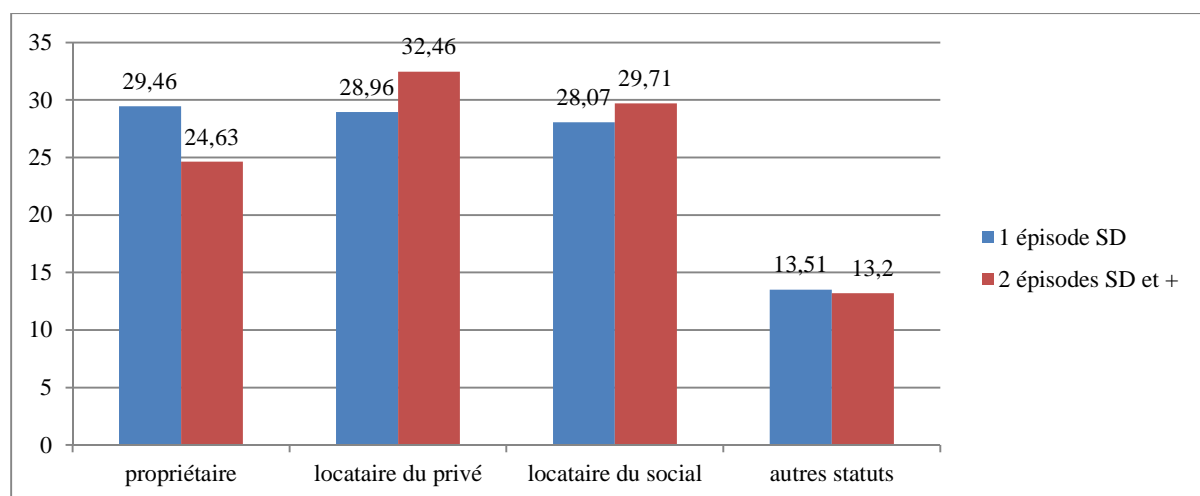
Note de lecture : L'âge moyen des propriétaires étaient de 31.5ans lorsque leur épisode sans domicile s'est clôt.

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ce phénomène. La plus grande jeunesse des ménages qui ont connu deux épisodes sans logement et plus ainsi que le caractère plus récent de leur absence de logement nous questionnent sur l'effet du contexte dans les difficultés rencontrées en matière de logement. La plus grande tension des marchés du logement – dans certaines zones géographiques –, les difficultés à décohabiter du domicile parental et de manière plus générale la plus difficile insertion professionnelle pour les plus jeunes agiraient comme un élément déterminant pour comprendre le renouvellement de situations d'absence de logement. Le départ de chez les parents comme l'insertion professionnelle plus précaire sont bien souvent faites d'allers-retours avant de voir la situation économique, professionnelle et résidentielle se stabiliser rendant les ménages d'autant plus vulnérables face à l'absence de logement.

Autre élément significatif de cette analyse, sur certains points, les anciens ménages dépourvus de logement ayant déclaré plus d'un épisode sans logement semblent être moins précaires que ceux qui en ont déclaré un. Nous l'avons vu ils sont plus diplômés. Ils sont également plus souvent Français – tout comme leurs parents. Il s'agit enfin plus souvent de femmes. Au regard des caractéristiques de l'ensemble des personnes dépourvues de logement, ces quelques tendances nous interrogent sur le fait, que parmi les ménages les plus en difficulté, les plus vulnérables – qui se manifestent ici par l'absence à plusieurs reprises de logement – ce seraient les mieux dotés (en ressources financières, sociales, culturelles mais également symboliques), qui s'en sortiraient. A mesure que le nombre d'épisodes sans logement croît l'écart se creuserait entre ceux et celles qui ont une chance de s'en sortir et d'accéder à un logement de droit commun (là encore du fait de leurs ressources tant culturelles, sociales que financières). Parmi les plus vulnérables, ce serait les mieux dotés qui auraient le plus de chance de sortir de l'absence de logement.

Si l'on considère les conditions de logement des personnes selon qu'elles aient connu un ou plusieurs épisodes sans logement on note tout d'abord que celles qui ont déclaré plus d'un épisode sont moins souvent propriétaires (25% sont en effet propriétaires contre 29%). Une explication serait le caractère récent du dernier épisode sans logement (quand il y en a plusieurs) et des délais d'accession à la propriété [comme vu plus haut]. Dans le parc privé comme dans le parc social, on retrouve légèrement plus de personnes qui ont connu deux épisodes sans logement et plus.

**Figure 21 : Statut d'occupation individuel selon que l'individu ait connu un ou plusieurs épisodes sans domicile (en %)**



Source : ENL 2013. Exploitations V. Lasserre

Champ : Anciens SD.

Note de lecture : 29.5% des personnes qui ont connu un seul épisode sans domicile sont propriétaires.

Les personnes qui connaissent deux épisodes sans logement ou plus vivent plus souvent dans une commune où l'on recense une ZUS (43% contre 37%).

Les personnes qui ont connu un épisode sans logement rencontrent légèrement plus de problèmes dans leur logement en termes de froid et de signes d'humidité. Mais ce sont celles qui en ont connu deux et plus qui trouvent leur logement trop cher. Elles sont également légèrement plus touchées par le surpeuplement. Logiquement les personnes déclarant deux épisodes sans logement ou plus estiment plus fréquemment que le nombre de pièces de leur logement par rapport au nombre de personnes est insuffisant (28% estiment qu'il est insuffisant contre 26%).

48% des personnes qui ont connu deux épisodes sans logement et plus désirent changer de logement, contre 37% des personnes qui n'en ont connu qu'un seul. 17% ont d'ailleurs déposé une demande de logement social (contre 13%).

Les personnes qui ont connu deux épisodes sans logement ou plus perçoivent légèrement plus souvent d'aides au logement (47% contre 42%). Lorsqu'elles doivent rembourser un crédit ou payer des charges de copropriété les personnes qui ont connu deux épisodes sans logement ou plus sont plus souvent mises en difficultés (sur les 24 derniers mois) (7,5% contre 4%). Parmi les locataires les personnes qui ont connu deux épisodes sans logement et plus sont également plus souvent en difficultés pour payer leur loyer ou charge au cours de 24 derniers mois. Logiquement elles sont plus souvent en impayés au moment de l'enquête (11% contre 6%).

En résumé, les personnes ayant connu plus d'un épisode sans logement personnel sont plus précaires, moins dotées et donc plus vulnérables que celles qui n'en ont connu qu'un. Pour autant elles présentent des caractéristiques qui les distinguent dans le sens d'une plus grande dotation que celles qui ont connu un seul épisode sans logement. Pointant le poids du contexte dans le renouvellement des difficultés et la sélectivité accrue des bailleurs dès lors que le ménage est à nouveau confronté à l'absence de logement.

Enfin, plus souvent locataires, les personnes qui connaissent deux épisodes sans logement ou plus rencontrent légèrement plus de problèmes dans leur logement (tant d'un point de vue physique que financier) qu'elles estiment trop cher et trop petit au vu de leur composition familiale. En conséquence, elles sont légèrement plus nombreuses à désirer changer de logement et à impulser des démarches en ce sens.

## **Conclusion**

Bien qu'ils partagent des caractéristiques communes, les anciens sans-domicile sont mieux dotés que les personnes actuellement sans-domicile. Le fait d'être une femme et d'être né en France apparaît comme des facteurs favorisant la sortie de la condition sans logement. Les anciens sans-domicile sont néanmoins plus vulnérables et précaires que les ménages qui n'ont jamais connu l'absence de logement.

On relève une hiérarchie des profils d'anciens sans-domicile selon leur statut d'occupation. A l'extrémité la plus précaire on retrouve les locataires du parc social et à celle la mieux dotées, les propriétaires. Les anciens sans-domicile sont en effet représentés dans tous les statuts d'occupation. Le parc social est néanmoins celui qui en accueille le plus. Il joue un rôle déterminant dans la mesure où il leur assure des conditions de vie décentes à un loyer abordable. Les locataires du parc social qui ont

connu l'absence de logement apparaissent comme étant les plus contraints en matière de logement. Le parc privé accueille un profil d'anciens sans-domicile moins précaires et joue un rôle de passerelle avant l'accès au parc social ou l'accession à la propriété.

Cette position résidentielle intégrée ne leur garantit pas pour autant des conditions de logement décentes et des difficultés d'ordre financier.

Les anciens sans-domicile subissent en effet le mal logement dans son ensemble. Pour les locataires, les dimensions économiques du logement (coût, petitesse) priment devant les problèmes ayant trait au froid et à l'humidité dans le logement qui touchent plus souvent les propriétaires.

Leur rapport plus précaire à l'emploi et leur plus grande pauvreté les confronte enfin à de nouvelles difficultés d'ordre financier. Bien qu'elles soient souvent solvabilisées par des aides au logement, il est fréquent que les personnes qui ont connu l'absence de logement estiment leur logement trop cher. Elles sont de fait plus sujettes à rencontrer des difficultés pour payer leurs loyer et charges ou à rembourser leur emprunt. Cependant une minorité est confrontée à des impayés et in extenso à une nouvelle rupture résidentielle. Le renouvellement de l'absence de logement semble en grande partie liée à des effets de contexte.

Ces exploitations quantitatives et statistiques soulèvent plusieurs axes de questionnement et laissent dans l'ombre certains points. Il s'agit d'autant de pistes qui mériteront d'être questionnées à l'aide de nos matériaux qualitatifs:

- La nature des recours mobilisés pour faire face à l'absence de logement a-t-elle une incidence sur son issue ?
- Les voies de sortie de l'absence de logement ont-elles une incidence sur le temps passé hors du logement de droit commun?
- Quel rôle joue l'hébergement institutionnel dans la sortie de l'absence de logement ?
- Vers où sortent-elles de l'absence de logement ?
- Dans quelles conditions les personnes qui ont connu l'absence de logement accèdent elles à la propriété ?
- Comment les personnes qui ont connu l'absence de logement font-elles face aux difficultés qu'elles rencontrent dans leur logement ? quelles incidences ont-elles ?
- Les personnes qui ont connu deux épisodes sans logement et plus présentent-elles des éléments caractéristiques?



### **PARTIE 3. DU RECOURS A L'HEBERGEMENT AU RETOUR DANS UN LOGEMENT : UNE PLURALITE DE PARCOURS**

Dans cette partie nous interrogerons la pluralité des parcours recueillis grâce aux vingt deux entretiens menés. Nous analyserons plus particulièrement les processus qui aboutissent à l'absence de logement, au recours à l'hébergement et ceux qui mènent à la sortie de l'absence de logement.

Il ne s'agit pas de généraliser les parcours et expériences individuels recueillis (ils n'ont d'ailleurs pas été pensés comme représentatifs) mais bien de relever ce qui résonne, trouve un écho d'un parcours à un autre. Au delà des expériences individuelles – analysées en tant que telles c'est aussi la dimension sociale de ces parcours dont il est question dans cette partie.

Du fait de leur communauté de positions, celles d'avoir été à un moment donné sans-domicile et de disposer d'un logement personnel au moment de l'enquête, les personnes rencontrées présentent des caractéristiques communes [cf. supra]. Cette communauté de positions n'est pas un gage de parcours et trajectoires homogènes. Pour autant elle nous assure d'analyser les régularités qui transparaissent et de fait la dimension sociale de ces parcours.

Nous verrons que l'absence de logement personnel est l'aboutissement de ruptures dans un contexte et parcours donnés. Les évènements fondateurs (pour reprendre l'expression de Claudia Girola) n'expliquent pas en tant que tels l'absence de logement mais bien ce qui a induit la nécessité de quitter le logement occupé jusqu'alors. Ces évènements surviennent dans un contexte, territoire et dans une histoire donnés qui ne permettent pas à la personne ou famille de faire face – sur la durée - à l'absence de logement personnel. C'est ensuite l'impossibilité de pouvoir accéder à nouveau à un logement, de se mettre à l'abri par ses propres moyens ou en sollicitant ses réseaux de solidarités qui - sur la durée - aboutissent au recours aux solidarités institutionnelles. Celles-ci jouent un rôle pivot dans la majorité des trajectoires recensées. La mise à l'abri et l'accompagnement qu'elles impliquent initient ou sont une étape du processus de sortie de l'absence de logement.

Dans cette troisième partie, nous nous appuyons donc sur les matériaux qualitatifs<sup>45</sup>. Rappelons qu'ici, ont été ciblées les personnes qui aujourd'hui disposent d'un logement personnel mais qui par le passé ont connu au moins une période sans-domicile durant laquelle elles ont été accueillies par une association en centre d'hébergement, ou à l'hôtel (21 sur les 22 personnes enquêtées). Notre acception des personnes sans logement est ici de fait plus restrictive (que l'acception statistique) dans la mesure où elle se focalise sur les personnes qui ont été aidées et accompagnées par des associations pour faire face à l'absence de logement.

---

<sup>45</sup> Nous avons pris le parti-pris de ne pas nettoyer les extraits d'entretiens restitués. Ils laissent à lire et à entendre les hésitations, répétitions, tics de langage etc. de nos interlocuteurs.

## **1. Se retrouver sans logement puis hébergé : une inégale dotation<sup>46</sup> pour faire face à l'absence de logement**

Les personnes enquêtées se sont principalement trouvées dépourvues de logement dans les années 2000 (c'est le cas pour 17 d'entre elles). Quatre ont été dépourvues de logement entre 1980 et 1990 et deux entre 1990 et l'an 2000<sup>47</sup>.

La majorité des personnes enquêtées vivaient dans un logement personnel avant d'en être dépourvues. C'est le cas pour neuf d'entre elles, dont six à l'étranger. Six personnes occupaient un logement qu'elles partageaient avec leur conjoint. Dans deux cas de figure le logement était au nom de leur conjoint (c'est le cas de Madame Néda<sup>48</sup> et de Madame Pig). Cinq autres personnes résidaient dans le logement familial avant de se trouver sans logement. Enfin, trois personnes vivaient de manière autonome dans un logement qu'elles partageaient avec d'autres membres de leur famille ou belle famille (Madame Terre vivait avec son frère et Mesdames Lif et Lak – depuis leur mariage – dans la maison de leur belle famille).

Elles étaient majoritairement âgées de 30 à 50 ans (c'est le cas pour 16 personnes dont trois avoisinaient les cinquante ans). Sept personnes avaient moins de 30 ans dont quatre étaient à peine majeures.

Lorsqu'elles ont été confrontées à l'absence de logement neuf personnes vivaient seules, onze étaient en famille et trois en couple. Cinq couples ont vécu la période sans logement ensemble (Mme Lif., Mme Kao, M. et Mme Flor, Mme Dja et son mari ainsi que M. Lot) pour autant, les conjoints n'ont pas toujours été mis à l'abri ensemble [nous y reviendrons plus bas].

Divers sont les événements qui fondent la rupture et engendrent le départ du logement. Diverses sont également les circonstances qui aboutissent à l'absence de logement. On observe en effet d'importantes disparités en termes de supports et d'aides mobilisées. Les personnes enquêtées ne détiennent d'abord pas les mêmes ressources, capitaux pour se mettre à l'abri. Le fait est, ensuite, que les solidarités privée et publique ne sont pas également dispensées en cas de difficulté. Le profil des personnes ayant besoin de cette aide (qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, de personnes seules ou de familles etc.), comme la nature des difficultés qui aboutissent au départ du logement, jouent en effet un rôle important (voir notamment les travaux de J. Charbonneau, 1998, ceux de C. Soulié, 1997 et M. Marpsat, 1999).

Nous considérerons ici les circonstances qui aboutissent à l'absence de logement et au recours à l'hébergement institutionnel. Les événements fondateurs comme les ressources à disposition seront questionnées.

### ***a. Une pluralité d'évènements fondateurs***

Les événements qui amènent les personnes enquêtées à quitter leur logement sont diverses : séparations conjugales, migration, problèmes financiers, émancipation (études, ou insertion professionnelle). Dans la majorité des cas les personnes quittent d'elles-mêmes le logement qu'elles occupent. Ce départ est, selon les cas, plus ou moins contraint.

---

<sup>46</sup> Rappelons que par dotation nous entendons les ressources détenues tant d'un point de vue financier, social que culturel.

<sup>47</sup> Bien que nous ayons enquêté 22 ménages, une personne a connu deux épisodes sans domicile, chacune de ses expériences est analysée et donc comptabilisée.

<sup>48</sup> Dans ce cas de figure, il était par défaut au nom de son mari, puisqu'elle résidait en France de façon irrégulière.



Dix personnes se sont trouvées sans logement en quittant le logement qu'elles occupaient avec leur conjoint ou avec leur parent. C'est alors une séparation conjugale, une rupture familiale ou des violences qui en sont le moteur.

Monsieur Lot. se trouve confronté à l'absence de logement suite au décès de sa femme. Devant faire face à une dépression, il quitte le logement qu'ils occupaient ensemble<sup>49</sup>.

M. Lot « *J'ai quitté mon domicile au décès de ma femme, c'était en quelle année... ça va faire seize ans.... 1998. Après j'ai rendu l'appartement. Ma famille a eu peur que je fasse une bêtise donc je l'ai rendu.* »

Six autres personnes interviewées, cinq femmes et un homme, ont été confrontées à l'absence de logement à l'issue d'une séparation conjugale.

Madame Néda et sa fille, majeure à l'époque, se retrouvent sans solution de logement après que Monsieur a dénoncé l'irrégularité de la situation administrative de Madame à la police. Celle-ci est incarcérée puis libérée mais se retrouve sans solution de logement tandis que sa fille est accueillie par une de ses tantes.

Mme Néda « *Et puis un jour à l'époque je n'avais pas encore de papiers, de titre de séjour, il est allé chercher la police et la police est venue m'embarquer...*

- *Ils vous a dénoncée à la police ?[...]*

- *Je suis restée... au cachot une nuit... Le dimanche ils m'ont dit « vous pouvez rentrer » mais on garde le passeport parce que vous devez quitter le territoire !<sup>50</sup> » Je suis allée passer la nuit chez une de mes nièces [...] c'est comme ça que je me suis retrouvée à la rue... »*

Madame Lak quitte, quant à elle, son mari et par la même occasion le domicile familial (la maison qu'elle, son mari et sa fille occupaient avec sa belle-famille).

Mme Lak « *Nous on habitait en haut et ma belle-mère elle habitait en bas [...]*

*Donc je suis partie [...] j'ai tout laissé, j'avais tout comme les vieilles petites bourgeoises, j'avais toute mon argenterie, j'avais tout, tout, tout, je suis partie avec, vous savez les petites valises des hôtesse de l'air, j'suis partie avec ça, c'est tout, j'te fais cadeau de tout et j'm'en vais.* »

Monsieur Lie, lorsqu'il apprend que sa femme demande le divorce, abandonne le foyer conjugal et son emploi sans savoir où aller.

M. Lie « *Elle avait demandé le divorce sans que je le sache. J'ai tout quitté. J'ai dit « je m'en vais ». De chez moi. Et puis je me suis retrouvé dans la rue.* »

Enfin, Mesdames Pig et Vad, quittent avec leurs enfants le domicile conjugal et leur mari violent. Débute pour chacune une période d'instabilité résidentielle.

Quatre autres personnes se sont trouvées mises en difficulté à la suite d'une rupture familiale.

Après leur mariage, le couple Lif s'installe chez la famille de Monsieur. Cette cohabitation ne dure que peu de temps. Le couple quitte soudainement et à la suite de conflits le domicile familial, sans solution pour se loger.

Mme Lif « *Dès qu'on s'est marié, on est venu dans le logement familial. Et on est restés avec la famille un an. Après voilà... ça créait des conflits, des problèmes et tout ça, et on était obligés de sortir en catastrophe en fait.* »

<sup>49</sup> Ils avaient quelques années plus tôt été confrontés ensemble à l'absence de logement – nous y reviendrons plus bas.

<sup>50</sup> Madame Néda ne sera jamais expulsée hors du territoire Français.

Deux jeunes, Madame Vua et Monsieur Avo quittent également le domicile de leurs parents respectifs à la suite de conflits. Madame Vua, à peine majeure à l'annonce de sa grossesse, est contrainte de quitter le domicile.

Mme Vua : *« Quand je suis revenue, en fait, comme j'ai eu des problèmes avec eux, j'étais enceinte et tout... Je suis partie, c'est là que j'ai... »*

- *Vous avez quitté le domicile des parents...*

- *Oui et j'ai rencontré plein plein de problèmes. Parce que je me suis retrouvée sans papiers. »*

Tandis que Monsieur Avo explique avoir dû quitter le logement de ses parents pour cause de tensions (liées, nous comprenons à demi-mots, à son identité sexuelle). Il quitte alors la région du Nord Pas de Calais pour se former à Paris. Il ne connaît personne quand il arrive dans la capitale et ne sait pas où dormir le soir même.

Enfin Monsieur Mes ne peut plus demeurer dans le logement qu'il occupait depuis son arrivée en France. Sa sœur le logeait en effet lui et leur mère au sein du domicile conjugal. A sa majorité elle lui signifie qu'il ne peut plus rester avec eux, les tensions grandissant avec son mari.

M. Mes : *« Tout à fait, alors moi c'est parce que j'habitais chez ma sœur, ... bon la maison était trop petite et puis je me suis fâché avec mon beau-frère qui était... un peu fatigué. Bon j'ai été obligé de partir, il fallait que je parte, que je prenne mon indépendance. J'étais déjà un grand garçon à l'époque. »*

On recueille ici des parcours d'émancipation marqués par un départ du domicile parental conflictuel. Ce sont aussi des parcours de ruptures liées aux conditions précaires dans lesquelles les personnes rencontrées vivent – sur des durées plus ou moins longues - chez un membre de la famille.

Six autres personnes se sont trouvées dépourvues de logement en migrant en France.

Les migrations recensées sont majoritairement mues par un regroupement familial (Mme Dja), des projets d'insertion professionnelle (Mme Toa, M. Moa, M. Doa) ou des motifs politiques (M. Moa, Mme Man, M. et Mme Jo).

Seul Monsieur Doa est entré en France de façon régulière dans le cadre d'une procédure organisée. Son employeur avait en effet fait initié les démarches requises pour qu'il puisse quitter le Maroc et venir exercer en France. Cela explique d'ailleurs les conditions dans lesquelles il a été pris en charge à son arrivée : logé en appartement-hôtel durant un mois au frais de son employeur et accompagné par des professionnels dans ses démarches tant administratives que de recherche de logement.

Madame Dja a migré en France pour rejoindre son mari. Pour autant cette venue ne s'est pas faite dans le cadre formel d'un regroupement familial.

A leur arrivée, la famille Jo et Madame Man ont rapidement été prises en charge dans le cadre d'une demande d'asile.

Dans un autre registre, deux personnes ont migré d'une extrémité à l'autre de la France (en quittant le domicile parental ou le logement qu'elles occupaient de façon autonome et indépendante) pour mener leurs études ou s'insérer professionnellement.

Madame Terre monte sur Paris pour mener des études de cinéma. Elle est d'abord logée avec son frère mais au bout de quelques mois, elle est contrainte de trouver un autre logement, son frère se met en effet en couple<sup>51</sup>. C'est à ce moment-là que débute la période d'instabilité résidentielle de Madame Terre.

---

<sup>51</sup> On retrouve ici les conditions de vie précaires ou avec un membre de la famille.

Monsieur Ani, quant à lui, descend du Nord Pas de Calais vers la région Rhône-Alpes pour chercher du travail. Il quitte le logement qu'il occupait jusqu'alors et arrive dans la région sans solution de logement.

M. Ani « *Bah disons qu'à un moment je suis parti en Haute-Savoie, juste après mon bac j'ai fait des ptis boulots à gauche à droite mais je trouvais pas dans mon domaine, j'ai pris ma voiture et je suis parti en Haute-Savoie. [...] J'avais rendez-vous ici [Nord Pas de Calais] au pôle emploi. Le lendemain j'avais deux entretiens, un le matin et un l'après midi*

- *en Haute Savoie ?*

- *oui y'avait beaucoup de travail, à l'époque, aujourd'hui je sais pas. Y'avait du travail !*

- *Et vous connaissiez des gens là-bas ?*

- *Non personne. J'ai pris mon sac, ma voiture, j'ai réservé dans un camping. Bon le lendemain je suis parti du camping parce que je commençais à travailler à C. où y'a plusieurs foyers en fait. »*

Une personne, Mme Stp s'est trouvée dépourvue de logement à son retour en France, celui-ci est motivé par des problèmes de santé. En quittant les Etats Unis, elle prend également de la distance avec l'organisation sectaire au sein de laquelle elle travaillait et qui mettait à sa disposition un logement.

Mme Stp « *Je suis partie ensuite aux Etats-Unis toujours pour mon travail, dans des conditions similaires. Puis j'ai eu un problème de santé, j'ai dû revenir en France, totalement désargentée. J'ai été hébergée par des amis pendant quelques temps et puis c'est là que je me suis retrouvée à la rue un jour où j'ai eu un clash avec une amie. Voilà donc je me suis retrouvée à la rue, avec mes deux valises, pas un sou en poche (elle rit). Et je suis donc... Je suis donc allée au secours populaire je crois à l'époque. Au secours populaire qui m'a offert une semaine d'hébergement dans un hôtel et des tickets restaurant pour survivre donc pendant quelques temps. »*

Dans trois cas de figure c'est une expulsion (ou assimilée) qui est à l'origine de l'absence de logement. Monsieur Lot, lors de son premier épisode sans logement, confronté à la liquidation judiciaire de sa boulangerie est contraint de quitter avec sa femme son logement de fonction. Sans ressource et sans statut durant plusieurs mois, ils demeurent sans logement.

M. Lot. « *Voilà. Après quand j'ai arrêté mon commerce là ça a été la cata. J'étais commerçant et on a droit à rien. Quand on dépose le bilan on a droit à rien. J'ai été hébergé par ma famille, par mes parents. Parce qu'on a droit à rien, je n'avais droit à rien. [...] Tant que vous n'êtes pas passés au tribunal on est sur une liste rouge. Personne ne peut nous louer. J'ai beaucoup de particuliers qui voulaient pas nous louer. Je suis resté presque un an chez ma mère.*

- *Avec votre femme ?*

- *Oui. »*

Monsieur et Madame Flor. sont confrontés à une expulsion pour cause d'impayés de loyers. Monsieur était jusque-là locataire d'un logement dans le parc social.

Enfin la famille Kao est contrainte de quitter le logement qu'elle occupe. Celui-ci fait l'objet d'une procédure de résorption de l'habitat insalubre. Soudainement, la mairie de Paris interdit l'accès à l'immeuble.

M. Kao « - *Un jour il y avait la police, le préfecture, tout le monde. Ils étaient là « il faut prendre les occupants ». Après ils ont fermé*

- *Et donc ce jour-là ils vous ont directement orienté vers l'hôtel.*

- *Oui ce jour-là, un car qui était là. Au début c'était tout un parcours du combattant pour récupérer les affaires et tout ça.*
- *Oui parce que vous avez pas pu remonter chercher vos affaires...*
- *Non quand ils sont arrivés c'est tout le monde descend, comme si l'immeuble s'écroulait... Après ils ont commencé à... ils ont dit « non on va vous reloger ».*

Le départ du logement occupé marque la première étape d'un parcours marqué par l'instabilité résidentielle qui aboutit plus ou moins rapidement selon les cas à l'absence de logement et à une prise en charge institutionnelle.

### ***b. Ressources et solidarités en jeu pour faire face à l'absence de logement***

Dans cette étude, le recours à l'hébergement institutionnel est la dernière solution mobilisée par les personnes rencontrées (faisant écho aux résultats de notre thèse, Lanzaro, 2014). Le plus souvent, avant de solliciter et d'intégrer une structure d'hébergement ou un hôtel, les personnes cumulent diverses modalités de mises à l'abri. Ces dernières varient en fonction des ressources dont disposent les personnes enquêtées (tant financières que sociales).

#### - L'hébergement institutionnel ou le dernier recours pour faire face à l'absence de logement

Face à l'absence de logement, on observe d'importantes disparités en termes de supports et d'aides mobilisées selon les personnes. Toutes ne détiennent d'abord pas les mêmes ressources, capitaux pour se mettre à l'abri. Le fait est, ensuite, que la solidarité n'est pas également dispensée en cas de difficulté. Lorsqu'elles quittent le logement qu'elles occupent certaines personnes parviennent pendant un temps à se débrouiller par elles-mêmes (en sous-louant un appartement, louant une chambre d'hôtel etc.). La majorité des personnes enquêtées sollicitent cependant – à un moment donné - des tiers pour se mettre à l'abri (amis, famille, compatriotes, fidèles fréquentant la même Eglise etc.).

Lorsqu'il est mobilisé et possible, l'hébergement chez un tiers joue un rôle important d'ajustement face aux difficultés de logement. Il permet une mise à l'abri et agit également comme un réseau d'insertion dans la société française pour les personnes inscrites dans un parcours migratoire ( voir sur ce point Timera, 2000).

Madame Lak par exemple, quand elle quitte son mari, se débrouille d'abord seule puis est contrainte de solliciter ses parents. Ces derniers l'hébergent plusieurs mois.

*Mme Lak « Donc, je suis retournée habiter chez mes parents. Au début, j'ai essayé quand j'ai divorcé de me débrouiller par moi-même donc c'était pas évident parce que j'travaillais, j'travaillais pas, j'travaillais, j'travaillais pas donc après, ça été difficile, j'ai réussi à tenir on va dire allez dix-huit mois sans galérer. Après j'ai commencé à galérer donc j'ai demandé à mes parents, ça me gênait parce que pour moi c'était un échec, c'est l'échec de sa vie, quand on retourne chez ses parents après un certain âge. »*

L'hébergement chez un tiers est mobilisable très rapidement et plus facilement que l'aide institutionnelle<sup>52</sup>. Dès lors, la solidarité – notamment familiale – apporte une réponse en vue d'amortir

---

<sup>52</sup> Plusieurs auteurs ont mis en avant l'importance de cet hébergement en temps de pénurie de logement accessible et de crise économique (Bonvalet Lelièvre, 2000 ; Pitrou, 1990) notamment pour les plus jeunes qui reculent le départ de chez leurs

les difficultés soudaines, les aléas de la vie (Laferrère, 2003) et agit comme un « refuge en cas d'échec » (pour reprendre l'expression de Villeneuve-Gokalp, 1996). Dans ce contexte, l'impossibilité de mobiliser les solidarités familiales et la vulnérabilité relationnelle<sup>53</sup> accroissent le risque de marginalisation (Chauvière, Messu, 2003).

Nous avons vu que la question de l'hospitalité est également prégnante dans les parcours migratoires. Pour les personnes rencontrées, une minorité disposait d'un dispositif d'accueil à leur arrivée (lié à la prise en charge des demandeurs d'asile ou migrants – comme c'est le cas de la Famille Jo). Dans les situations que Mahamet Timera qualifie « d'abandon à soi-même », les migrants construisent leurs propres réseaux d'insertion à la société française. Certains se tournent vers la solidarité institutionnelle<sup>54</sup> mais la plupart mobilisent leurs propres réseaux de solidarité (communautaires lorsqu'ils ne sont pas familiaux). Cette hospitalité s'inscrit dans une logique de solidarité voire d'obligation culturelle (comme l'ont bien décrit Levy-Vroelant, Beguin, 2011). Elle se veut transitoire et vise à permettre aux migrants de se stabiliser, de se familiariser avec le système français, d'être régularisés ou de trouver un autre habitat le temps de leur régularisation. L'hébergement chez un tiers agit alors comme une première étape visant à amortir l'arrivée sur le territoire français et à favoriser l'intégration puis l'insertion.

Lorsque les personnes rencontrées ont pu mobiliser des proches pour faire face à leur absence de logement, cette aide leur a permis de se stabiliser, d'examiner les diverses possibilités qui s'offraient à elles.

Cette aide est temporaire et tend à vite s'épuiser. A l'issue de la période d'hébergement, les personnes rencontrées ne parviennent toujours pas à accéder à un logement autonome de droit commun. Elles sont alors contraintes de trouver une autre solution. Les parcours recueillis illustrent bien la nécessité de recourir à plusieurs proches pour se mettre à l'abri avant de réussir à se stabiliser d'un point de vue résidentiel (à l'hôtel ou dans une structure institutionnelle) et avec l'aide d'une association.

Hébergées séparément, Madame Néda et sa fille épuisent rapidement les ressources dont elles disposent en matière d'hébergement chez un tiers. Elles sont, *in extremis*, (à quelques jours de l'échéance à laquelle elles doivent quitter le logement qu'elles occupent jusqu'alors chez leur pasteur) hébergées par la mairie à l'hôtel avant d'être orientées vers une association qui les hébergera à l'hôtel puis dans une structure collective.

Mme Néda : *« Je n'allais pas rester éternellement chez mes nièces... on n'est pas en Afrique... ça ne se fait pas... ce n'est pas supportable... la personne ne peut pas supporter... [...] j'ai fait un mois et puis après j'ai trouvé un petit studio, donc la personne me sous-louait, c'était à son nom mais je sous-louais et c'était une fille malhonnête, je lui avais donné la garantie et tout et puis après, du jour au lendemain elle a trouvé quelqu'un d'autre !*

- Vous l'aviez connue comment cette dame ?

- *C'est ma nièce qui me l'avait présentée, c'est elle qui la connaissait... pendant ce temps... je prie dans une Eglise Evangélique, y'a une fille qui m'a dit « bon tu peux venir chez moi, j'ai*

---

parents ou qui reviennent chez leurs parents en cas de rupture conjugale ou de difficultés économiques. Voir également (Laferrère, 2003 ; Blöss, Frickey, Godard, 1990).

<sup>53</sup> « *Le principe familial, sinon la famille, se voit ainsi (ré)investi d'un pouvoir beaucoup plus effectif de protection des individus contre les nouveaux aléas de l'existence, validant au passage un fort déplacement de la question sociale de la vulnérabilité économique à la vulnérabilité relationnelle [...] Pour les sciences sociales, la pauvreté ne doit plus se mesurer seulement à l'aune des revenus ou de la place occupée dans le procès de production, elle doit s'apprécier aussi et au premier chef par la position que l'on occupe au sein des réseaux qui sont censés enserrer tout individu normalement intégré.* » (Chauvière, Messu, 2003 p.1-5).

<sup>54</sup> Il s'agit alors de structures d'hébergement d'urgence, les seules à proposer un accueil inconditionnel (dans la limite des places disponibles) ou spécifiquement conçues pour les migrants et/ou demandeurs d'asile.

*2 chambres... voilà...» J'y suis allée, bon ça n'a pas duré... je me suis retrouvée à G. encore chez quelqu'un d'autre et là-bas la personne disait qu'elle devait aller voyager au C. et fermer sa maison, parce que son épouse est aux EU et il n'y avait personne donc il pouvait pas me laisser sa maison... il a fermé sa maison... là je me suis retrouvée... là c'était vraiment la rue... il m'a annoncé ça comme ça... j'ai commencé les démarches, j'ai appelé le 115.... Les gens m'ont dit « faut appeler le 115 »... le 115 je les ai appelé. »*

Lorsqu'elle quitte le domicile parental, Madame Vua est hébergée par deux de ses tantes (une habite à Paris et l'autre en Belgique). En situation irrégulière, elle finit par revenir en région Parisienne et cherche une autre solution d'hébergement.

Monsieur Mes après avoir quitté le domicile de sa sœur est accueilli par un ami mais il doit très rapidement trouver une autre solution.

*M. Mes. «Ensuite j'ai dormi chez un ami et après de chez mon ami, il ne pouvait pas me garder longtemps il habitait avec sa copine. Et tout ça alors qu'il n'avait qu'un studio. Donc bon, il fallait pas que je reste longtemps non plus. Deux jours, trois jours, j'ai même pas fait une semaine. Il m'a dit il faut que tu essaies autre chose. C'est là après que j'ai trouvé une association qui m'a... mis là-bas dans ce foyer-là. »*

Les conditions de logement dans lesquelles les personnes sont généralement accueillies par un tiers sont précaires et peu satisfaisantes. Le plus souvent, les hébergeants disposent de logements de petite taille ou d'une taille insuffisante pour accueillir le ménage. Ils dépannent pendant un temps leur proche en difficulté. Les conditions de vie, la promiscuité, le manque d'intimité, les tensions que cela engendre aboutissent plus ou moins rapidement à la fin de la période d'hébergement.

Quand l'hébergement chez un tiers est monétisé, aux conditions de logement et tensions sous-jacentes s'ajoute le manque de moyens financiers. Dans le cadre des parcours migratoires, Mesdames Man et Toa sont toutes deux hébergées par des compatriotes en échange d'une redevance. Elles mettent un terme à la cohabitation quand elles n'en ont plus les moyens et lorsque les tensions deviennent trop importantes.

Nous avons cependant recueilli deux cas d'hébergement chez un tiers qui se sont étalés sur la durée.

Il s'agit d'abord de Monsieur Moua. Ce dernier à son arrivée en France est hébergé avec ses fils chez son frère. L'un de ses fils obtient quelques années plus tard un logement social grâce à son employeur. Monsieur Moua y est hébergé avec sa femme et sa fille durant plusieurs mois avant d'être pris en charge quelques temps par une association. Au total il aura été hébergé durant six ans par un membre de sa famille.

Il s'agit ensuite de Monsieur Lot (le seul à n'avoir jamais eu recours à un hébergement institutionnel pour faire face à l'absence de logement). Lorsqu'il quitte le logement qu'il occupait avec sa femme décédée, sa sœur l'héberge. Cette aide devait durer, selon ses dires, un an, il y est finalement resté pendant trois ans. La clé de cet hébergement bien plus long que la moyenne se trouve peut-être dans le fait que chacun y trouve son compte. La sœur de Monsieur Lot a en effet également besoin de lui – pour « surveiller » son fils adolescent. Le travail de boulanger en horaires décalés permet à Monsieur Lot d'être présent et de veiller sur son neveu lorsque sa mère n'est pas là. Par ailleurs aucun élément sur la configuration du logement, sa taille et un manque d'espace n'est mentionné durant l'entretien.

*M. Lot « Elle m'avait laissé une chambre et je faisais ce que je voulais.*

*- Ça n'a pas été compliqué ?*

*- Oh non, je devais rester un an je suis resté trois ans. Elle voulait pas me laisser. [...] Il n'y avait pas de problème chez ma sœur, elle m'a demandé de revenir chez elle parce que son fils faisait des conneries. Pour surveiller le gamin. Comme moi je travaillais la nuit le jour j'étais à la maison comme ça je le surveillais.*

*-Vous vous rendiez service mutuellement...*

*- Elle me disait que je ne partirai pas tant que je n'avais pas trouvé quelque chose. »*

Ce cas de figure nous amène à faire l'hypothèse que c'est parce que sa sœur a pu l'héberger le temps nécessaire pour se rétablir et pour trouver et accéder à un logement personnel et pérenne que Monsieur Lot n'a pas été contraint de trouver une autre solution et de fait de solliciter des aides institutionnelles.

Cela fait également écho à la situation rencontrée par Monsieur Kao qui avant d'intégrer un logement insalubre a été hébergé plusieurs années par son frère. C'est une fois ce logement trouvé et loué qu'il quitte le domicile de son frère.

Quand l'hébergement chez un tiers ne peut plus être assuré ou mobilisé, se pose la question de savoir où se mettre à l'abri. La précarité du type d'habitat mobilisé pour faire face aux difficultés de logement augmente alors rapidement. Les personnes rencontrées se tournent en effet vers les hôtels (de tourisme ou meublés<sup>55</sup>) ou encore vers des locaux impropres à l'habitation.

*Mme Stp « - D'accord. Et vous n'avez pas pu recevoir à ce moment-là, de l'aide d'autres personnes de votre famille ou...*

*- Non, ma famille était loin et... heu... j'étais pas en très bons termes avec tout le monde non plus... enfin bon bref, c'était compliqué. [...]*

*- Vous avez eu un moment où vous avez dormi dans la rue ou vous avez tout de suite été... ?*

*- Alors j'ai pas tout à fait dormi dans la rue, j'ai trouvé quelqu'un qui m'a récupérée, qui m'a proposé de dormir dans un appartement où j'ai dormi par terre sur le sol quoi. Voilà donc j'ai passé une nuit comme ça, dans un appartement qui n'était pas chauffé, qui n'était pas éclairé, et directement sur la moquette. Voilà, j'ai pas dormi dehors. Et le lendemain je suis allée au secours populaire et ils m'ont aidée. »*

### - Recourir à l'hébergement institutionnel : de la nécessité d'être orienté vers l'Aide Sociale à l'Hébergement

En plus d'être inégalement dotées pour faire face à l'absence de logement, les personnes se révèlent inégalement dotées en connaissance de leurs droits et des dispositifs assistantiels auxquels elles peuvent prétendre. Rares sont les personnes à avoir connaissance du système de l'hébergement ou des démarches à initier pour pouvoir y accéder avant d'avoir été en difficulté de logement ou de l'avoir intégré. C'est parce qu'elles ont été informées (par un travailleur social, un compatriote, un ami) de l'existence de cette aide qu'elles la mobilisent.

La question de la connaissance des droits et des aides sociales auxquels les personnes peuvent accéder apparaît comme cruciale pour saisir les non-recours (Warin, 2010). Il ne suffit pas en effet qu'une aide et qu'un droit existent pour qu'ils soient revendiqués ou mobilisés (Warin, 2007). Si les potentiels bénéficiaires, n'en n'ont pas connaissance ou ne sont pas orientés en ce sens, ils ne la mobiliseront pas<sup>56</sup>. Le recours tardif à l'hébergement, s'explique, pour les personnes rencontrées, par leur

---

<sup>55</sup> Rappelons que les hôtels meublés ont, de tout temps, proposé une première forme de logement – transitoire – aux nouveaux arrivants en région Parisienne – qu'ils viennent d'un autre pays ou de régions. Aujourd'hui encore, les hôtels meublés ont cette vocation mais ils ont aussi tendance à accueillir des personnes en grandes difficultés sociales. Voir sur ce point Levy-Vroelant ; Filjakow ; Hérouard in Levy-Vroëlant, 2000 et Lemener, 2013.

<sup>56</sup> Le non-recours tel que le définit Philippe Warin, « renvoie à toute personne qui – en tout état de cause – ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre » (Warin, 2010 p.6). Il est donc de la responsabilité des pouvoirs publics et des acteurs impliqués dans l'assistance aux personnes sans logement de s'assurer qu'elles soient informées et orientées si elles le souhaitent vers les dispositifs existants. A ce propos, le comité de suivi DALO porte un intérêt ou souci particulier à l'application de l'article 5 de la loi DALO qui stipule « Art. L. 441-2-3-2. - Le représentant de l'Etat dans le département, en concertation avec les organismes, les associations et les autorités publiques

méconnaissance du dispositif et du droit à y prétendre mais aussi par le fait qu'elles disposaient, dans un premier temps, d'autres solutions, même précaires, pour faire face à leur absence de logement. On constate en effet que lorsqu'elles n'en disposaient pas, elles se sont très rapidement tournées vers des services sociaux et ont dès lors été orientées et prises en charge par l'aide sociale à l'hébergement. Les autres, informées de son existence lorsqu'elles ne disposaient plus d'aucune solution pour gérer leur absence de logement, ont également été orientées en ce sens.

Dans la plupart des parcours recueillis c'est un travailleur social – de secteur ou de pôle emploi – qui les oriente vers une association, le 115 ou bien qui leur trouve directement une solution d'hébergement.

Mme Vua : *« En fait quand j'étais chez ma tante en fait, j'étais à la Mairie parce que j'ai été leur demander s'ils pouvaient m'aider pour un logement ou quoi que ce soit, et c'est l'assistante sociale de la Mairie qui m'avait en premier appelé le 115. Voilà. Et qui m'ont placée pour deux jours à l'hôtel, et à partir de là c'est là que j'ai commencé à les appeler, à chaque fois je renouvelais, je renouvelais... »*

Mme Néda : *« Je vais voir une dame de l'ANPE . J'arrive, je dis « je veux soit faire une formation, soit un travail, mais je veux surtout un travail et puis après la formation, on verra après... ». Et puis elle me dit « Mais.... Je vois pas d'adresse » je lui dit « J'ai pas d'adresse ». « comment ça vous avez pas d'adresse, comment on va vous écrire, comment on va vous joindre ? ». La dame elle laisse tomber l'emploi, et commence à faire l'assistante sociale commence à passer des coups de fils... J'étais là devant elle... Elle appelle sa mère qui à Paris,... la mairie de E.. Ils m'ont donné une semaine à l'hôtel... j'ai dit bon... j'ai quand même une semaine pour me retourner. [...]Et puis après le type de Paris là qui avait promis il dit « bon, ils peuvent venir » . »*

M. Mes : *« Donc comme ça n'allait pas avec mon beau-frère, j'ai trouvé une assistante sociale qui m'a hébergé à Montreuil dans un foyer pour les jeunes immigrants. Et donc voilà, j'ai été là-bas pendant, un an, un an et des poussières. »*

Ce sont également les assistantes sociales en milieu hospitalier qui jouent ce rôle d'orienter vers l'hébergement institutionnel. Mme Flor suivie dans un service d'addictologie fait état de leur prochaine expulsion, l'assistante sociale lui permet d'intégrer une place dans un centre maternel avec sa fille.

Mme Flor *« Donc là je suis restée un petit peu avec lui, jusqu'à... un an et demi le temps que l'avis d'expulsion soit définitif. Et moi en même temps derrière je cherchais un foyer au plus vite hein, avec l'assistante sociale, et puis on a trouvé un truc... l'assistante sociale... de l'hôpital parce que j'étais en addictologie pendant 5 ans, après la cure. Et c'est l'assistante sociale de l'hôpital qui m'a trouvé le foyer... Pour Monsieur elle a rien trouvé sauf des... voilà. Mais il voulait pas. »*

Madame Dja, quant à elle, arrive en France enceinte de huit mois. Sa belle-sœur, qui héberge déjà son mari, ne peut pas l'accueillir. C'est lorsqu'elle fait des examens à l'hôpital dans le cadre du suivi de sa grossesse qu'elle fait état de l'absence de logement. Elle est dès lors prise en charge à l'hôtel par le 115 jusqu'à ce que son mari leur trouve un logement.

Mme Dja *« - Donc quand je suis arrivée, bon c'était un peu compliqué parce que mon mari habitait chez sa sœur qui a sa famille aussi donc deux familles ne peuvent pas cohabiter*

---

*concourant à la réalisation des objectifs de la politique d'aide au logement dans le département, assure l'accès des personnes visées aux premier et deuxième alinéas du II de l'article L. 441-2-3 aux informations relatives à la mise en oeuvre du droit au logement », condition à l'exercice de ce droit.*



*ensemble. Donc du coup, j'ai contacté... d'abord je suis arrivée, quelques jours après j'ai accouché.»*

Dans de plus rares cas de figure c'est une personne rencontrée par hasard ou bien une recherche sur internet qui aboutissent à la sollicitation d'une association et l'orientation vers un centre d'hébergement.

Monsieur Avo et Mme Stp ont tous deux été conseillés par des personnes croisées au hasard. Ces dernières les ont orientés vers des associations gérant des places d'hébergement et susceptibles donc de les aider.

M. Avo : « - Vous ne connaissiez personne ?

- Ah ! Personne ! je suis arrivé à la fac, parce que c'était là qu'on faisait la formation continue d'ambulancier... et là je tombe sur une secrétaire, qui a téléphoné au Secours Catholique... au truc de logement d'urgence pour une nuit, puis 3 nuits puis une semaine au Secours Catholique puis après à C..

- D'accord... c'était un foyer pour jeunes ?

- Oui, oui mais pour jeunes dé-sociabilisés... je voyais pas complètement... enfin bon... je sortais du lot... »

Mme Stp « - D'accord. Secours Catholique c'est parce que vous connaissiez ou... Enfin comment vous avez eu l'idée d'aller là-bas ?

- Heu ben je sais plus, je me souviens pas, j'ai dû poser la question à ce Monsieur qui m'a prêté son logement, c'est lui qui a dû m'en parler, il m'a dit qu'il connaissait des foyers pour jeunes filles en détresse (elle rit), et je crois que j'ai dû aller à ce foyer, et là on m'a renvoyée sur le secours catholique, donc voilà. »

Mesdames Terre et Lif ont toutes deux trouvé et « candidaté » par elles-mêmes à une association proposant des hébergements.

Mme Terre « - Exactement. Donc voilà, comme j'étais dans ce quartier-là, le XXX c'est un lieu devant lequel je passais souvent, et puis donc je sais plus... j'ai postulé, moi ça m'effrayait pas, je trouvais ça plutôt charmant même comme lieu, le lieu était super beau. Et ça avait cet avantage je crois de... ils étaient pas très regardant sur les dossiers, enfin moins évidemment qu'un loueur classique et puis ils me demandaient je crois un seul mois de caution. On avait l'avantage de pouvoir rentrer quasi immédiatement s'il y avait une place disponible, ce qui a été le cas, donc c'était super.

- D'accord donc du coup vous saviez que c'était une structure qui pouvait aider les femmes ?

- Ah bah ça oui, ça c'était évident. J'en connaissais pas beaucoup plus, je voyais bien... c'était vachement disparate au niveau population des femmes qui étaient là. Je crois qu'il y avait d'autres étudiantes, des travailleuses, des personnes qui étaient probablement beaucoup plus en difficulté. »

Mme Lif « - D'accord. Et comment vous en êtes arrivés à contacter cette structure d'hébergement ?

- Ben on a cherché, on a cherché... Des structures d'hébergement...on a cherché... on a demandé.

- A des amis ? autour de vous ?

- *Autour de nous, je cherchais sur internet et tout ça.*
- *Et vous avez été en contact avec une assistante sociale ou un assistant social ?*
- *Oui oui bien sûr. [...]*
- *C'est elle qui vous a dirigée vers cette structure d'hébergement ?*
- *Non*
- *C'est vous qui avez trouvé toute seule*
- *Oui »*

Dans le cas de Madame Lak c'est en poursuivant ses démarches en matière de logement auprès de la préfecture qu'elle a connaissance de l'existence d'un foyer pour fonctionnaires en difficulté ou en mutation. Après réflexion, elle accepte un studio dans ce foyer. La préfecture s'engage en effet au bout d'un an à reloger les fonctionnaires prise en charge.

*Mme Lak « - J'fais une demande, j'attends, j'attends, rien, j'travaille, comment ça se fait que j'ai pas droit à un appartement, j'fais des demandes, pas d'appart, pas d'appart, qu'est-ce qui s'est passé ? J'dis bon, j'vais à la Préfecture, j'leur dis « Voilà, moi, j'suis fonctionnaire donc y a bien quelque chose qui est réservé pour nous, quoi, pour les gens qui sont fonctionnaires quand même, y a bien... ». Elle me dit « Oui », elle me dit « Bah, il y a une résidence, c'est un genre de, c'est les gens qui sont en transit, c'est-à-dire qui ont eu leur concours, mutation. », mais qui vont rester par exemple un an, un an donc c'est des espèces de foyers, mais que pour les fonctionnaires, mais c'est beau hein, c'est, vous avez, pour un studio, vous payez quatre cents euros par mois*

*- D'accord.*

*- Je dis « Non, j'vais attendre encore un peu. », j'attends, j'attends pis un jour j'en ai eu marre, j'étais chez mes parents, j'ai dû me prendre la tête avec ma mère, la cohabitation, ça a été très difficile donc ça faisait plus de trois ans que j'étais chez maman quand même. [...] En 2005, je décide d'aller, je revenais voir la dame qui propose ce système de foyer en changeant de demande d'appartement, plus en demandant un appartement comme ça, mais en disant que je suis fonctionnaire et que je fais partie de la réserve des appartements pour les fonctionnaires. « Ça ira plus vite », elle m'a dit. Vous venez habiter chez nous, nous on est obligé de bousculer, de les bousculer parce que vous avez le droit d'habiter là-bas un an pas plus. »*

La diversité des parcours recueillis et des voies d'accès à l'hébergement montre qu'il n'y a pas une façon « prévue » ou « prévisible » d'entrer dans ce système et que celui-ci est peu ou mal connu. La méconnaissance de ce système peut expliquer le fait que l'hébergement institutionnel ne soit mobilisé qu'en dernier recours. Le recours tardif à l'hébergement s'explique également par le bénéfice de solidarités privées mobilisées lors du départ du logement personnel et qui permettent de négocier sur un temps plus ou moins long son absence.

## **2. Les conditions de prise en charge institutionnelle**

La majorité des personnes enquêtées ont finalement été aidées et hébergées par une association pour faire face à l'absence de logement. Seul Monsieur Lot n'y a jamais eu recours. Dans trois autres cas de figure, seul l'un des conjoints a été hébergé par une association. Ainsi dans la famille Dja Seule Madame et son bébé sont hébergés tandis que Monsieur est accueilli chez sa sœur. Dans le cas de Monsieur et Madame Flor, Madame a été prise en charge en foyer maternel avec sa fille tandis que

Monsieur, ne pouvant pas être accueilli dans la même structure et refusant de se rendre « en foyer » ; s'est débrouillé pour trouver des solutions et abris. Dans le cas de Monsieur Doa, sa femme le rejoint en France une fois position résidentielle et professionnelle stabilisée, de fait, une fois que le regroupement familial peut avoir lieu.

L'hébergement joue dès lors souvent un rôle de pivot. Il est en effet fréquent pour les personnes rencontrées qu'elles intègrent un logement personnel de droit commun à sont issue. Les durées de prise en charge comme les conditions assurent aux hébergés de pouvoir – là encore sur une période plus ou moins longue – rebondir vers le droit commun. Pour autant certaines personnes enquêtées sont sorties de l'hébergement vers une solution précaire et dans certains cas peu satisfaisante.

### *a. Variabilité des formes de mise à l'abri*

Les personnes enquêtées connaissent le plus souvent une seule forme de prise en charge institutionnelle (à l'hôtel ou en hébergement). Quelques unes cumulent cependant plusieurs modalités de prise en charge.

Certaines des personnes enquêtées sont exclusivement prises en charge à l'hôtel. C'est le cas de Monsieur Kao, le temps que dure la procédure de son relogement, de Madame Stp (hébergée par le Secours Catholique) et enfin de Monsieur Doa (son hôtel est alors payé par son employeur le temps qu'il trouve un logement qui lui convienne).

Madame Néda et sa fille ainsi que Madame Vua ont été hébergées plusieurs nuits à l'hôtel avant de se voir proposer un centre d'hébergement d'urgence ou d'insertion. Madame Man a d'abord été accueillie à l'hôtel puis dans un centre pour demandeurs d'asile. Madame Dja a, quant à elle, été prise en charge dans un centre d'urgence puis à l'hôtel par le 115.

Nous ne sommes pas toujours en mesure de distinguer au sein de quel type de structure d'hébergement les personnes ont été prises en charge.

On relève néanmoins que trois personnes ont été accueillies au sein de foyers : Monsieur Ani en foyer pour jeunes travailleurs, Madame Lak en foyer pour fonctionnaires et Monsieur Avo en foyer pour jeunes.

Trois autres personnes ont été prises en charge au sein de structures pour demandeurs d'asile ou migrants : Madame Man, Monsieur Mes et la famille Joa. Il ne nous est pas possible de savoir s'il s'agissait de CADA ou d'un autre type de structure. Enfin, deux femmes ont été hébergées en urgence dans des structures pour femmes victimes de violences (Madame Vad et Madame Pig<sup>57</sup>).

Il est fréquent – dans l'échantillon des personnes rencontrées - que les personnes d'abord accueillies au sein de structures relevant de l'urgence soient ensuite prises en charge dans des structures dites d'insertion. C'est le cas notamment de Monsieur Lie et de Madame Néda. Ce sont d'ailleurs eux qui ont connu le plus d'hébergements différents. Madame Néda et sa fille ont été hébergées à l'hôtel, en structures d'urgence, puis d'insertion et enfin en sous-location. Monsieur Lie a été hébergé dans deux structures d'urgence et deux structures d'insertion différentes.

---

<sup>57</sup> Madame Vad est prise en charge avec ses enfants tandis que ceux de Madame Pig sont placés au titre de l'aide sociale à l'enfance durant plusieurs mois.

Noms	Types hébergement
Mme Néda. Mère	Hébergement - urgence / insertion
M. Mes	Hébergement pour migrant
Mme Lak.	Foyer pour fonctionnaires
<i>Mme et M. Jao.</i>	CADA
Mme Pig.	Hébergement pour femme battue
M. Ani.	Foyer JT
M. Avo	Hébergement jeunes/ foyers jeunes
M. Moua.	Hébergement
Mme Vid	Hébergement d'insertion femme battue
Mme Ter	Hébergement pour femme
Mme Dja	Hôtel / Hébergement urgence
M. Doa	Hôtel
M. Lot	/
Mme Man.	Hôtel + foyer pour demandeurs d'asile
Mme Vua.	Hôtel / sous location
M. Kao.	Hôtel 115
M. Lie	Hébergement urgence et insertion
Mme Toa.	Hôtel/ hébergement
Mme Néda. Fille	Hôtel / Hébergement
M. et Mme Flor.	Pas d'hébergement pour lui / centre maternel pour elle
Mme Lif	Hôtel/ foyer
Mme Stp	Hôtels

Dans la plupart des cas, l'hébergement se fait en structures collectives, les personnes disposent soit de chambres partagées soit individuelles.

Exception faite de Madame Lif qui a été hébergée avec son mari dans un studio, Madame Toa et Madame Vad qui ont été hébergées dans des petits logements au sein d'une structure collective. Mesdames Néda et Vua lorsqu'elles ont bénéficié d'une sous-location, occupaient des logements indépendants mais avec un statut d'occupation non pérenne et un contrat d'accompagnement social.

Ce sont les femmes et les familles qui bénéficient le plus souvent des formes d'hébergement les plus individualisées.

Les personnes hébergées en foyers pour jeunes travailleurs ou pour fonctionnaires ont connu les formes de prises en charge les plus autonomes. Bien qu'un travailleur social soit présent dans ces structures, les mesures d'accompagnement social n'étaient pas systématiques.

Il est intéressant de noter que les personnes enquêtées s'expriment peu sur les conditions dans lesquelles elles ont été accueillies et aidées par les associations.

Néanmoins et comme de nombreux travaux l'ont déjà montré (Lemener, 2013; Hérouard in Levy-Vroëlant, 2000) l'hébergement à l'hôtel est peu satisfaisant. Les personnes prises en charge sont d'abord fréquemment confrontées à des changements d'hôtels et de lieux de résidence. Les conditions de vie sont ensuite souvent dénoncées : impossibilité de faire la cuisine, sanitaires en commun etc. Enfin, l'absence d'accompagnement social, notamment dans leurs démarches pour avoir accès à un logement est souvent relevée. L'accompagnement se résumant selon elles à les orienter vers des structures d'aides et à leur dispenser des bons d'achats notamment pour prendre leurs repas.

Les conditions d'hébergement en collectif sont dans certains cas dénoncées.

*Mme Pig « J'ai été aidée par contre quand je suis partie. Ils m'ont trouvé à me placer, ils m'ont cachée dans une maison pendant quelques mois et à partir de là, donc ça a été aussi très difficile hein parce que la communauté avec des femmes qui ont des problèmes. »*

Mme Néda « - Dans la chambre il y avait une mère avec sa petite fille de... 5-6 mois. Il y avait 3 lits, son bébé avait son berceau. Ma fille dormait en haut, moi je dormais en-bas... Nous étions 4 dans la chambre... et puis on est resté là.... [...] On ne peut que se bousculer, parce qu'on était les uns sur les autres, dans une même chambre, 4 personnes, chacun fait ce qu'il veut, l'autre veut allumer, y en a un autre qui veut éteindre. L'autre regarde la télé, l'autre qui veut lire.[...] C'était vraiment n'importe quoi ! Les toilettes, il y avait des gens qui étaient pas propres. Si tu y vas et que quelqu'un vient de sortir, tu es obligée de nettoyer de prendre tout le temps de nettoyer... donc il y a des gens qui sont pas propres, ça a toujours été comme ça... »

Madame Néda après avoir été hébergée en structure collective bénéficie d'un logement en sous-location, la manière dont elle relate le changement survenu laisse entendre en creux ce qui lui était difficile à vivre dans l'hébergement.

Mme Néda « On était déjà libre. On ouvrait, on fermait... on peut partir, on peut revenir quand on veut. On peut même laisser notre logement, aller dormir ailleurs. C'était déjà un début déjà... c'est ce qui m'a fait... pour pouvoir respirer quoi ! »

En revanche certaines personnes gardent une bonne expérience du foyer ou de la structure d'hébergement (d'urgence ou d'insertion, pour demandeur d'asile etc.) dans laquelle elles étaient prises en charge. Madame Terre fait part de son détachement vis-à-vis des modalités de prise en charge (qu'elle explique notamment à son âge à l'époque et à son statut d'étudiante)

Mme Terre « - C'étaient des toutes petites chambres de 8m<sup>2</sup> donc c'était ben des sanitaires en commun. Mais bon, moi j'ai vécu ça un peu comme une joie parce que d'abord y'avait un côté un peu romantique dans ce vieux bâtiment...

- Il est très beau oui.

- Tout le monde avait sur sa porte une petite inscription et puis mine de rien c'était mon premier truc toute seule quoi. Donc quand on est jeune on n'a pas beaucoup de besoin ... Je l'ai vécu comme une aventure, j'étais plutôt contente d'être dans ce truc, ça m'a jamais semblé sordide quoi. [...] J'y allais pour dormir à vrai dire. Mais parfois je prenais le petit dej, c'était vachement agréable avec un côté, y'avait des petites tables avec des nappes vichy, je sais pas, c'était assez mignon, c'était presque familial. Y'avait un côté presque campus. »

Mme Lak « J'voulais pas aller dans un foyer, jamais de la vie j'aurai été dans un foyer. On me proposait des foyers, dégueulasse, c'était sale, à l'époque, il fallait signer un contrat, c'était mixte [...] J'ai un mauvais souvenir. [...] J'ai pas voulu aller parce que pour moi ça faisait foyer, dans ma tête, c'est la catastrophe pour moi, dans ma tête. J'y suis allée, j'me suis installée, j'allais travailler la journée, le soir j'rentrais, c'était calme, c'était sympa, y avait un coin-cuisine où on pouvait faire notre cuisine, c'était propre, c'était très, très propre, c'était, les dames à l'accueil qui géraient ça, elles étaient sympas, elles nous aidaient, non, très, très sympathique, très bien, une bonne période. »

Les parcours d'hébergement institutionnel montrent une pluralité d'étapes infra-résidentielles (de changement au sein même du système) et diverses conditions de prise en charge avec comme récurrence la difficulté à vivre en collectivité sur la durée. Lorsqu'il est abordé, l'accompagnement social dont elles bénéficient en parallèle de la mise à l'abri n'est jamais remis en cause et toujours présenté dans ce qui les a aidées à sortir de l'hébergement et de l'absence de logement.

## ***b. Un accompagnement social – notamment dans la sortie***

Dans les propos recueillis l'accompagnement social dont elles ont bénéficié durant la prise en charge est peu abordé. Certaines personnes hébergées mentionnent néanmoins avoir été accompagnées par leur travailleur social lors de la visite du logement social qui leur était proposé laissant entendre que les démarches ont été impulsées à l'échelle de la structure d'hébergement ou du moins médiatisées.

M. et Mme Flor Mme : *« Y'a une éducatrice qui m'a accompagnée à X- Habitat en me disant qu'il y avait un appartement, qui était pas loin du centre-ville. Très bien impeccable ! La crèche de ma fille c'est un peu plus loin là-bas, c'était impeccable. Bon de toute façon moi j'avais pas le choix hein.*

*- Ah oui...*

*- De toute façon c'était mon premier appartement... ma fille, elle était petite, y'avait deux chambres, déjà elle sa chambre, j'ai dit oui tout de suite quoi. ».*

Ce qui ressort par ailleurs c'est l'existence systématique d'aides, d'aidants dans les démarches à accomplir, de mises en relation, d'informations ou d'appui financier.

Mme Lif. *« - Ils nous ont orientés, ils nous ont proposé de bénéficier de l'épicerie... sociale et tout ça. Ça nous a beaucoup aidés. Comme aide financière je me souviens qu'on avait le droit à deux tranches de 150 euros, les primes de Noël et tout ça... des bourses de vêtements aussi.*

*- D'accord. Et ça... vous saviez un peu vous occuper de toutes ces choses administratives etc ou c'est vraiment l'assistante sociale qui prenait en charge ?*

*- Franchement l'assistante sociale elle a fait le lien entre notre dossier donc du RSA, de toutes ces demandes financières et tout ça, et donc par exemple elle nous a fait remplir le dossier CMU et elle nous a mis en lien avec l'organisme pour la recherche d'un logement social. »*

Mme Vad : *« - Et pendant ce temps à l'association est-ce qu'ils vous ont aidés dans des démarches ?*

*- Oui bah les démarches pour l'administratif, pour le loyer, pour le logement, les écoles pour les enfants... et puis recherche d'emploi et tout ça. »*

Mme Man *« - L'assistante sociale, elle t'oriente, faire tes papiers, d'aller dans un endroit, elle te donne des tickets pour aller chercher la nourriture. [...] Elle nous accompagnait quand même pour l'avocat. Après elle faisait aussi pour le repas, tout ça. Après qu'est-ce qu'elle faisait aussi ? Pour les enfants, des sorties, des activités pour qu'ils soient pas enfermés tout le temps, comme ça, oui, tout ça.*

*- Oui, et une fois que vous avez eu vos papiers, elle vous a aidée pour faire la demande de logement social ? C'est vous qui l'avez faite toute seule ?*

*- Non, non, on a fait avec eux, avec eux. »*

Les personnes enquêtées sont peu revenues sur les modalités d'accueil dans l'hébergement et sur le rôle qu'elles lui confèrent dans le sens pris par leur trajectoire. Il est de fait difficile avec les éléments détenus de conclure sur le rôle que jouent l'hébergement. Pour autant il apparaît clairement qu'il constitue une étape du parcours de sortie de l'absence de logement et dans certains cas il agit même comme un pivot.

### 3. Sortir de l'absence de logement : variabilité des durées de prise en charge et des issues

C'est majoritairement à l'issue de la prise en charge institutionnelle que les personnes sortent de l'absence de logement. Sur les vingt-deux personnes interrogées, seize sont parvenues à en sortir en accédant un logement personnel et ordinaire dont elles étaient locataires en titre. Six n'ont pas eu accès à un logement de droit commun et personnel. Enfin, une n'est toujours pas sortie du système de prise en charge institutionnel et demeure sous-locataire d'une association.

#### a. Les issues de l'hébergement

Les sorties de l'hébergement ne se font pas toutes vers un logement personnel mais toutes vers un logement (certains nous allons le voir sont détenus par des proches et les personnes enquêtées hébergées temporairement). Les durées de prises en charge varient en fonction de cette issue. Déjà Cécile Brousse constatait (à partir de l'enquête ES 2004<sup>58</sup>) que la durée de prise en charge est d'autant plus longue que la destination à la sortie est stable (Brousse, 2008).

Quatre ménages sont sortis de l'hébergement qu'ils occupaient pour être accueillis et hébergés par des proches. Madame Pig a été hébergée par une amie, Monsieur Moa a également été hébergé par son fils, Madame Terre a rejoint une amie en Italie. Madame Stp a trouvé, quant à elle, une chambre chez l'habitant puis est à nouveau hébergée chez une amie.

Les durées de prises en charge pour ces personnes sont très courtes. Madame Pig a été hébergée huit mois, Madame Terre six mois, la famille Moa quatre et Madame Stp quelques semaines.

Monsieur Ani a, quant à lui, été sous-locataire du logement d'un ami après deux ans passés en FJT. Il cherche alors à s'installer avec sa femme.

M. Ani « *Et vous êtes resté combien de temps en Haute-Savoie ?*

- *Deux ans et demi.*

- *Donc tout le temps où vous avez travaillé vous étiez dans le foyer ?*

- *Oui. après je trouvais pas d'appartement. Je me suis marié mais je trouvais pas d'appartement donc on m'en a prêté un. Il y en a un qui devait partir donc, il me l'a loué six mois et puis après au bout de deux ans et demi je suis revenu ici. »*

Monsieur Lie se voit proposer une orientation en pension de famille à l'issue de sa prise en charge en CHRS. Il aura été dépourvu de logement pendant trois ans.

Seize ménages sont directement sortis de l'hébergement qu'ils occupaient en accédant à un logement de droit commun.

Parmi eux, trois personnes ont accédé à un logement à partir d'un hôtel (Madame Dja, Monsieur Kao et Monsieur Doa) – toutes trois résidaient en région parisienne et se sont logées à Paris ou en petite couronne assez rapidement (en comparaison à celles qui étaient hébergées en structures). Rappelons que Monsieur Kao était hébergé par le 115 dans le cadre d'une procédure de relogement liée à la résorption de son logement insalubre. Il obtient un logement social sur Paris dans l'année qui suit sa prise en charge. Monsieur Doa bénéficiait quant à lui d'une prise en charge à l'hôtel par son

---

<sup>58</sup> Les différentes enquêtes permettant de toucher l'absence de logement notamment dans le passé, les conditions de logement sont présentées en annexe.

employeur dans le cadre de son embauche en France. Dans le mois qui a suivi son arrivée, il a trouvé à se loger dans le parc privé. Madame Dja est, quant à elle, sortie de l'hôtel lorsque son mari leur a trouvé un logement dans le parc privé. Elle a été hébergée six mois par le 115.

Les personnes qui ont eu accès à un logement de droit commun à partir de foyers pour travailleurs, pour jeunes, pour migrants ou femmes battues, de CHRS ou de dispositifs d'intermédiation locative. Elles ont pour leur part été hébergées sur des durées plus longues. La moyenne se situant autour de deux ans.

### ***b. L'accès au parc de droit commun***

Les personnes sont légèrement plus souvent sorties de la situation sans logement par l'accès à un logement dans le parc social (12) que dans le parc privé (9) (rappelons qu'une accède à une pension de famille et une demeure sous locataire d'une association).

Leur rapport à l'emploi, leur composition familiale et situation administrative, comme le parc auquel les personnes accèdent en sortant de leur condition de sans logement se révèlent particulièrement discriminants dans les durées sans logement. La date à laquelle elles se trouvent dépourvues de logement également (avant ou après 2000).

On constate en effet que pour les personnes qui ont été dépourvues de logement avant les années 2000, la période hors du logement ordinaire s'étale moins sur la durée que celles qui connaissent cette situation dans les quinze dernières années (Monsieur Mes, Monsieur Lot et Madame Terre).

Le fait d'être en famille, de disposer de ressources – notamment issues d'un emploi – et de disposer d'une situation administrative claire (titre de séjour, divorce en cours, reconnaissance de la garde partagée etc.) garantit un accès au logement plus rapide. Les personnes célibataires, sans enfant, dont le rapport à l'emploi est précaire ou dont l'insertion professionnelle est peu probable et dont la situation administrative est complexe ou a été complexe, présentent des durées d'absence de logement plus importantes que les autres.

Ce sont Monsieur Doa, Madame Dja et Madame Terre qui ont connu les périodes sans logement les plus faibles (moins d'un an). La période à laquelle elles se trouvent dépourvues de logement (avant ou après l'an 2000), leurs ressources tant financières que sociales leur permettent plus facilement de rebondir en accédant à un logement dans le parc privé.

Monsieur Doa arrive en France pour prendre un nouvel emploi. Son entreprise lui finance l'hôtel, le temps de trouver à se loger. En un mois et avec l'aide d'une association, spécialement mandatée par l'entreprise, Monsieur Doa trouve un logement dans le parc privé. Ses revenus – confortables – comme l'appui de l'association lui permettent de rebondir en très peu de temps.

Madame Dja arrive en France sur le point d'accoucher, elle est de fait directement prise en charge à l'hôtel par le 115. Six mois après son arrivée, son mari, aidé par son employeur leur trouve un petit logement dans le parc privé. Son mari est installé en France depuis de nombreuses années et dispose d'une situation professionnelle stabilisée (bien que ses revenus ne soient pas élevés).

Madame Terre est étudiante dans une école de cinéma lorsque son frère se fiance et s'installe avec sa conjointe. Madame Terre est dès lors contrainte de trouver un autre logement. Elle est prise en charge dans un foyer pour jeunes femmes six mois, soit le reste de l'année universitaire, avant de rejoindre une amie à l'étranger et commencer à travailler (la période sans logement débute elle aussi dans les années 1990).



D'autres personnes ont été dépourvues de logement pendant un an ou légèrement plus. Ce qui est plus court que la moyenne. Il s'agit de familles qui ont eu accès à un logement social.

Monsieur Kao et sa femme étaient hébergés à l'hôtel 115. Tous deux insérés professionnellement, bénéficiaient d'une procédure de relogement dans le cadre d'une opération de résorption de l'habitat insalubre. Ils ont dans l'année été relogés dans le parc social.

Monsieur et Madame Flor et leur fille se sont vu attribuer un logement social un an et demi après avoir été expulsés du logement social qu'ils occupaient. L'assistante sociale de Madame ayant été très active dans les démarches en matière de logement. Bien que sans emploi et endettée, la famille Flor bénéficie de ressources stables puisque Monsieur et Madame perçoivent l'AAH lorsqu'ils sont relogés. Un plan d'apurement de la dette est par ailleurs mis en place.

Enfin Madame Vad est elle aussi relogée dans le parc social un an et demi après avoir quitté le domicile conjugal et son mari violent. En tant que famille monoparentale et femme battue Madame Vad fait partie des publics prioritaires dans l'accès à un logement social.

Les autres personnes de notre échantillon connaissent des durées d'épisodes sans logement plus longues avant d'accéder pour la plupart à un logement social. Cela s'explique par un rapport précaire à l'emploi, l'absence ou la faiblesse de ressources tant financières que sociales, une situation administrative qui tarde à se régulariser. Les personnes sont plus souvent isolées et moins souvent en couple ou accompagnées d'enfants.

Les familles de ce groupe ont été longtemps en situation irrégulière bloquant les démarches d'insertion professionnelle et d'accès au logement (c'est le cas par exemple de M. Moa, Mme Toa, Mme Néda et sa fille, Mme Man, Mme Vua). Une fois leur situation administrative stabilisée, ces personnes retrouvent un emploi mais celui-ci est souvent précaire dans le temps ou faiblement pourvoyeur de ressources. Pour autant, après plusieurs années sans logement personnel, ces familles (à l'exception de la famille Vua et Moa<sup>59</sup>) se voient proposer un logement dans le parc social.

Dans ce groupe nous retrouvons également le couple Lif. Tous deux bien qu'en situation régulière ont un rapport précaire à l'emploi. C'est à la naissance de leur fille qu'ils se voient proposer un logement social.

Madame Lak, seule sans enfant, hébergée par ses parents, peine à se stabiliser professionnellement. Une fois qu'elle obtient un concours de la fonction publique, sa situation se stabilise, pour autant ses ressources ne lui permettent pas de prétendre à un logement dans le parc privé. Prise en charge dans un foyer pour fonctionnaires, elle bénéficie dès lors d'une procédure de relogement au titre du contingent préfectoral (pour les agents de la fonction publique).

Enfin, on note chez Monsieur Lie et Monsieur Avo, et cela alors même qu'ils ont été confrontés à l'absence de logement à des âges très éloignés (Monsieur Lie à cinquante ans passés et Monsieur Avo à sa majorité), des similitudes dans leur parcours. Tous deux en rupture familiale et conjugale, célibataires et isolés, avec des problèmes de santé et de très faibles ressources bénéficient d'un temps de prise en charge élevé répondant à un besoin de collectif et d'accompagnement. Monsieur Lie est ravi d'être finalement accueilli en pension de famille et Monsieur Avo multiplie - à sa demande - les prises en charge en foyers pour jeunes avant de s'émanciper et de trouver à se loger par ses propres moyens dans le parc privé. Ces deux hommes seuls trouvent dans le dispositif d'aide institutionnelle un soutien qui leur fait défaut.

Enfin Madame Stp se caractérise par une insertion professionnelle très précaire et par de faibles ressources. Célibataire, sans enfant et en rupture avec sa famille et ses amis, d'une santé fragile, elle se distingue de Monsieur Avo et Monsieur Lie par le très court recours à une aide institutionnelle. Elle

---

<sup>59</sup> La première demeure au moment de l'enquête sous locataire d'une association et la seconde occupe d'abord un logement dans le parc privé.

préfère se débrouiller par elle-même cumulant des conditions de logement précaire avant de parvenir, une fois sa situation professionnelle à nouveau stabilisée, à se loger par ses propres moyens dans le parc privé.

Le fait de bénéficier d'une procédure de relogement, de disposer de ressources régulières (issues d'un emploi ou d'aides sociales), d'avoir une situation administrative claire et régulière et d'être accompagné d'enfant(s) semble favoriser les sorties vers le logement de droit commun notamment vers le parc social.

Au-delà de leurs caractéristiques intrinsèques et des ressources dont ils disposent, le fait de connaître des tiers aidant dans l'accès au logement ou de bénéficier d'une procédure particulière de relogement avantagent les personnes enquêtées dans la sortie de la situation sans logement.

### ***c. Les voies d'accès à un logement ordinaire***

Dans la plupart des cas l'accès au logement est médiatisé par un proche ou par un professionnel (travailleur social, contact au sein d'un bailleur etc.).

#### ***- L'accès au parc social***

Les délais d'attente pour obtenir un logement social sont présentés par les personnes enquêtées comme très longs.

Dès son premier épisode sans logement – dans un département francilien - Monsieur Lot est confronté à des délais d'attente en décalage avec l'urgence dans laquelle il se trouve pour obtenir un logement.

M. Lot « *Les demandes en mairie et en préfecture ça prend aussi du temps. Cinq ou six ans pour avoir un logement.*

- *Vous aviez fait une demande à ce moment-là ?*

- *Ah oui j'avais fait la demande.»*

Il finit par trouver un logement dans le parc privé. Lors du deuxième épisode sans logement, Monsieur Lot se tourne à nouveau vers le parc social.

M Lot « *Ma femme est décédée. J'ai tout plaqué mais pour retrouver un logement après c'est atroce. J'ai fait des demandes en mairie des trucs comme ça. L'attente c'est trois ans et je ne trouvais jamais jamais. Jusqu'au jour où ma sœur m'a trouvé ici [un logement dans le parc privé]. La maire elle y arrivait pas jusqu'au jour où je suis arrivé ici. Je débarrassais mes cartons et elle m'a téléphoné pour me dire qu'elle avait trouvé un logement. Mais je suis resté ici, je venais de signer ! alors je suis resté ici moi ! »*

C'est la naissance de leur fille qui selon Madame Lif débloque leur situation et demande de logement social – en attente depuis plusieurs années.

Mme Lif « - *De toute façon on avait entre-temps un dossier aux HLM, dès qu'on était, depuis qu'on était chez les parents, on a posé notre dossier et tout mais ils nous proposent rien. Ils disent « il n'y a rien, il n'y a rien, il n'y a rien ». Nous on était pas prioritaires du tout. Je vous dis il fallait attendre que ma petite fille naisse pour qu'ils nous attribuent un logement social. »*

Il est fréquent que les personnes enquêtées fassent état des conditions qu'elles ont comprises comme étant requises pour accéder à un logement : avoir un enfant, avoir retrouvé un emploi, disposer de papiers en règle... (le temps d'acquisition de ces conditions justifiant de fait le temps d'attente d'un logement social).

Mme Néda *«Parce que pour pouvoir quitter là-bas, il faut avoir un travail. Je me disais, est-ce que j'aurai un travail un jour ? Et donc pas de travail : pas quitter l'association. Je vais passer toute ma vie ici, je vais vieillir ici, comme dans une maison de retraite. [...] Quand j'ai commencé à travailler, l'association a commencé à me chercher un logement, parce que normalement quand on a déjà des revenus, tu dois laisser la place aux autres... Donc ils ont commencé les démarches pour me trouver un logement. »*

Mme Man *« Déjà, ils cherchaient [les travailleurs sociaux] parce que, si quelqu'un a les papiers, c'est pas possible qu'il reste au foyer, il doit sortir ».*

Elles font également souvent état de la multiplication des démarches initiées pour accroître leurs chances de se voir attribuer un logement social – certaines en vain.

M. Lot *« Après la demande de logement je l'ai faite en mairie et tous les trois six mois j'y retournais, je relançais. [...] Tous les trois, six mois j'allais voir la maire pour la relancer. Ça l'avait touché la Maire donc elle relançait la préfecture. Parce que c'est eux qui s'occupent du logement. Elle faisait le nécessaire mais il n'avait rien, j'avais rien. »*

Mme Dja *« Donc j'ai fait ma demande à la Mairie, j'ai fait plein de démarches (elle rit), je suis partie voir les élus, tout ce qu'on me racontait, qu'ils pouvaient me favoriser... donc je suis passée par là. Mais après j'ai eu la chance d'être contractuelle à la ville. Y'a une collègue qui m'a dit qu'il y a des assistantes sociales au sein de la ville, qu'il faut aller voir. Ca aussi ça peut aider. Donc c'est avec cette assistante sociale là que j'ai trouvé un appartement ! J'étais aux anges . »*

Madame Flor évoque en effet avoir multiplié les démarches avec son assistante sociale en amont, afin de trouver une solution – son contrat d'hébergement se terminant bientôt avec le troisième anniversaire de sa fille.

Mme Flor: *« - J'ai attendu et un moment donné j'ai dit stop, j'attends plus maintenant faut faire des démarches. J'ai été voir l'assistante sociale à l'époque que j'avais, c'était pas la même. Qui a téléphoné toutes les semaines, qui a téléphoné toutes les semaines. Ma fille allait avoir ses trois ans...*

*- Donc c'était la limite...*

*- Voilà c'était la limite d'âge, après fallait aller dans un foyer où les enfants sont plus grands. Et ça je voulais pas. Parce que je sais comment c'est, ma mère elle a été et... Donc il faut mettre les bouchées doubles... Donc le premier appartement que j'ai trouvé... »*

D'autres mobilisent leurs contacts afin de presser leur accès au logement.

Mme Lak *« Je rencontre, parce que l'appartement que j'ai eu j'ai été pistonné hein, j'vous le dis franchement.*

*-Ah oui ?*

*-Sinon, je sais pas comment j'aurais fait. [...] Donc je refais ma demande, tout ça et je rencontre une copine, « Bonjour M. tu vas bien ? ». « Oui, oui, ça va, j'ai un souci. », j'dis, « Tu travailles bien chez AXXX toi ? », « Oui. », j'dis, « J'rencontre un problème », elle me dit « Lequel ? », je dis j'ai postulé, elle me dit « Où t'as postulé ? », j'dis « La résidence de R. », elle me dit « Non, S., les gens ne déménagent pas de là-bas, les gens restent, cinquante mètres*

du parc. », personne part, y en a ça fait soixante ans qui sont là-bas, ils bougent pas, les loyers sont modérés .... Et donc, elle me dit « Donne-moi ton numéro de dossier. », je lui ai donné mon numéro de dossier, elle m'a dit « J'te garantis rien avec ton dossier ».

-Elle, elle travaillait chez un bailleur ?

- Oui.

- Elle m'a dit, «J'te garantis rien.», j'dis « Écoute, fais un effort s'il te plaît » [...] Mon dossier passe un jeudi en commission et quand le dossier est passé en commission et ben, ma collègue elle m'appelle et me dit « Bah, ça s'est joué serré, ça s'est joué entre toi et la fille, et le petit fils du gardien. », qui habitait là-bas qui le voulait, qui le voulait. Elle me dit « J'me suis battue », puis elle m'a dit « J'ai dit bah écoutez, le petit fils du gardien il est étudiant, il pourra trouver un truc, mais, elle cette dame, ça fait des années qu'elle, regardez son dossier, elle travaille, elle a des garanties. »

C'est un autre intermédiaire – politique – qui a facilité l'accès à un logement social de Madame Man.

Mme Man « - Et après 2007, je crois que c'était le président de Sarkozy qu'il est rentré comme président et il a envoyé pour savoir comment ça se passe dans le foyer ses ministres. Et là-bas, c'était le ministre X, il est venu, avec l'administrateur, on l'a accueilli bien. Au foyer et tout, on a fait un petit programme pour lui et comme je viens de Bolivie, mon fils lui a joué de la flûte aussi et, il a joué pour lui, on l'a remercié, tout ça et après il a dit « Je vais visiter les chambres et tout ça. », il a monté et là-bas [dans leur chambre], l'administrateur il a dit, « Oui, malheureusement, elle est médecin en Bolivie, elle vient d'avoir ses papiers et tout ça. » et après le Ministre, il a dit à son secrétaire que, pour noter mon nom. Oui, et après, ils sont partis et après deux semaines, il a envoyé une lettre en disant « Mme Man. je sais pas comment, pour vous aider ». Là-bas, on a dit avec mon assistante sociale si déjà on a demandé un logement à la mairie de Paris, pour envoyer le dossier. » [...] c'était large. Oui, l'assistante sociale, elle m'a dit « On y va, c'est bien si on a déjà demandé le logement, on va l'écouter, on envoie tout le dossier », elle a envoyé le dossier et après déjà, on n'a pas vraiment attendu longtemps et il nous a réenvoyé en disant « Il y a déjà pour vous, c'est un appartement deux pièces. ». Et après, un jour, il nous a fait visiter ça [le logement qu'elle occupe actuellement] et c'était nouveau, tout, ça, c'est nouveau, neuf et on a rentré on a fait, il nous a fait visiter, il nous a demandé « Est-ce que vous aimez bien ? », ah nous « Bien sûr que nous aimons bien. » ! ».

Deux ménages ont été amené à refuser la première proposition de logement social qui leur a été faite. Il s'agit de Monsieur et Madame Flor et de Madame Lak.

Madame Lak « Donc j'ai fait une demande et première proposition elle arrive six mois après, jour pour jour ils me proposent un appartement [après l'avoir visité] je dis bah écoutez « Non, il me plaît pas, franchement, il me plaît pas du tout ».

Madame Flor « - On m'a proposé un autre appartement, un appartement c'est... (elle rit) Je l'ai pas pris celui là ! C'était à X là-bas, c'est un quartier pourri aussi, encore pire qu'ici. Et l'appartement... insalubre. Des trous partout. J'avais jamais vu... y'avait des trous dans les murs, et le gars il avait des petits oiseaux qui se promenaient dans l'appartement... des crottes partout... et puis la nana nous dit, tout simplement, elle nous dit ben...: « le bailleur n'a pas l'intention de faire des travaux ». Ah bon ?! (elle rit) De toute façon on voulait même pas rentrer dedans !... un taudis !

- Et ça c'était une proposition qui vous a été faite au même moment que cet appartement là ?

- Heu non... quelques semaines après j'ai eu la proposition d'ici.

- Et quand vous avez refusé ils vous ont dit...

- Ben ils m'ont dit « faut pas être non plus très rechigneux (sic) ». J'ai dit « bah écoutez vous avez été voir l'appartement ? » Non bah moi je vais rester au foyer encore quelques semaines et avoir même un petit appartement mais quand même... assez correct. Parce que là franchement c'était abusé... Voilà, je préfère encore être dans la rue ! (elle rit) »

Monsieur Moa, bien que le logement et le quartier proposés ne lui conviennent pas et qu'il ait un regard très critique sur ceux-ci, accepte tout de même la première proposition de logement social qui lui est faite. Il y reste un an avant d'accéder à un autre logement social dans un segment un peu plus valorisé du parc social [nous y reviendrons dans la partie suivante].

M. Moa « Le logement il était bien mais seulement, mais il était comment dirais-je... tout détruit, les portes qui fermaient pas bien, les isolations extérieures faisaient rentrer de l'air. Il était pas de bonne qualité. C'est des bâtiments construits vers les années 70. A part l'espace... c'était grand ... mais des prises elles étaient défectueuses. Le sol c'était pas... l'isolation des voisins, vous entendiez ce qu'ils disent.... [... le quartier] C'est une des zones où les gens veulent pas habiter. Parce qu'ils ont tassé des gens, d'une même communauté, d'une même ethnie. Et presque c'est que des logements sociaux où les gens ils travaillent pas, les gens sont au RSA et du coup, ça fait un peu... ça se passe pas très bien... les gens se renferment entre eux. C'est un enfermement qui... [...]Les gens ils ont pas choisi. Les gens ils veulent habiter dans un endroit plus tranquille et quand par exemple si vous y habitez, la scolarité de vos enfants elle sera bloquée. Les écoles elles ont pas de bons professeurs. Si vous voulez mettre votre enfant ailleurs, vous êtes bloqué par la carte scolaire.

- Et si vous aviez eu le choix ? Vous n'auriez pas accepté ?

- Mais quand vous n'avez pas de logement, vous allez accepter le logement qu'on va vous donner. Du coup vous dite, je vais aller là-bas... »

On note également pour les personnes rencontrées peu de cas de refus de candidature par les commissions d'attribution. A notre connaissance seule Madame Néda a vu son dossier refusé plusieurs fois en commission d'attribution.

Mme Néda : « Chaque fois j'allais, je disais oui, mais parfois la personne qui était dedans change d'avis ou bien parfois je suis arrivée après et on donne à la personne qui est passée avant moi. Et puis un jour on m'a envoyée ici... il me demande « Alors ? » j'ai dit que j'étais d'accord, je vais pas faire la difficile, après tout je cherche un logement. »

### - L'accès au parc privé

Dans le parc privé, c'est par des démarches personnelles et souvent avec l'aide de proches que les personnes trouvent à se loger.

En parallèle de ses démarches pour accéder à un logement social comme nous l'avons vu plus haut Monsieur Lot et sa sœur cherchent dans le parc privé un logement dont le loyer conviendrait aux ressources de Monsieur.

Monsieur Lot « -Et votre sœur comment elle l'avait trouvé cet appartement ?

- Elle l'a vu de dehors. Moi quand je l'ai vu de dehors j'ai été à l'agence j'ai dit c'est bon je le prends. Il venait juste d'être refait et quand vous êtes tout seul ici c'est bien ! »

C'est le mari de Madame Dja avec l'aide de l'employeur qui leur trouve un petit deux pièces où s'installer avec leur enfant.

Madame Dja : « Pendant tout ce temps là [qu'elle était hébergée] mon mari cherchait un appartement. Bon heureusement y'a son chef de service qui lui a donné un coup de pouce donc il a réussi à trouver un F2. Qui était non loin d'ici d'ailleurs (elle rit). Donc quand on a trouvé ça j'ai libéré l'hôtel donc on est venus dans un F2. Après comme ma fille était au Mali elle vivait là-bas donc du coup je cherche à faire venir ma fille. Ma fille elle est là, j'avais son frère, on était dans un F2. »

Dans les années 1980, c'est grâce à une assistante sociale que Monsieur Mes parvient à se loger dans le parc privé.

M. Mes « - Et donc vous y êtes resté ?

- Un an, un an et demi. J'ai trouvé un petit studio à L..

- Vous l'aviez trouvé tout seul ?

- Non c'est cette dame là, l'assistante sociale qui me l'avait trouvé [même assistante sociale que celle qui l'a orienté vers l'hébergement]. Je lui ai dit écoutez je peux pas rester là longtemps [dans la structure d'hébergement], je peux pas rester. Elle m'a dit je vais voir ce que je peux faire, elle m'a contacté et voilà.

-C'était du logement social ou privé ?

- Privé. »

Mesdames Pig et Stp ont toutes deux trouvé à se loger dans le parc privé par le biais de petites annonces publiées par des particuliers. Pour Madame Pig c'est selon elle l'évocation de sa situation personnelle et des difficultés qu'elle rencontre avec son mari qui lui ont permis d'avoir accès à ce logement.

Mme Pig « - Et du coup, vous aviez trouvé l'appartement... ?

- Dans les journaux, les petites annonces, j'ai fait des tas de recherche sur les petites annonces justement, sur le département pour trouver un appartement et c'est là que je l'ai trouvé en fait. Je lui ai téléphoné [à la propriétaire], j'ai été le visiter et elle me, elle me le gardait au vu de ma situation personnelle. [...] J'ai trouvé mon logement en m'acharnant tous les jours à regarder les petites annonces. »

Madame Stp a trouvé une chambre chez un particulier grâce aux petites annonces publiées à l'Eglise Américaine.

### - Crise du logement et mise en concurrence

Les opportunités qui se présentent aux personnes enquêtées sont d'autant plus valorisées qu'elles ont conscience des difficultés qu'il y a à accéder à un logement dans le parc de droit commun et à accéder à des conditions de logement décentes. Elles font souvent état de leur constat d'une mise en concurrence, de l'augmentation des exigences et garanties requises qu'elles ne sont pas toujours en mesure de présenter.

Mme Pig. : « - Et ça, ça pas été trop compliqué de trouver à vous loger dans le parc privé ?

- Bien sûr que si, bien sûr que si. Parce que le problème, c'est que, même si vous vous adressez à une agence pour trouver un appartement, y a toujours quelqu'un qui vous passe devant parce qu'il est bien placé, parce qu'il connaît, alors il va vous passer devant, peu importe votre situation, pft ! J'me dis, mais c'est pas vrai, j'ai plein d'appartements comme ça qui me sont passés sous le nez.

- Et celui-ci non parce que vous aviez noué un lien avec un peu plus, enfin parce que la personne était sensibilisée... ?

- Bah ! j'ai été franche et directe, j'ai dit « Voilà, je suis seule, j'ai urgemment besoin d'un appartement, j'ai mes enfants, il faut que je sois protégée. ». Donc l'avantage, c'est qu'il y avait un code de chaque côté, hein ! derrière et devant pour accéder à l'appartement, sauf la journée bien évidemment, mais, j'avais une cour intérieure donc j'pouvais cacher ma voiture et pis la propriétaire, elle habitait juste au-dessus de chez moi donc ça me permettait d'être en sécurité. Si j'avais un problème quelconque j'pouvais l'appeler pis elle venait. »

M. Flor : « Y'a un gros problème de logement ! Moi j'ai habité en appartement, en maison, en machin. Avant on n'avait pas de difficultés comme ça à trouver un logement. Maintenant, à 55 ans ils me demande un cautionnaire ! Mais... j'ai plus de parents moi qu'est-ce que... J'ai pas de famille, ma femme non plus ! Vous avez pas de cautionnaire, vous avez pas de boulot, vous avez pas un revenu fixe... C'est mort. Ils prennent même pas le dossier ! C'est surréaliste quand même ! Les gens qui veulent s'en sortir, qui veulent se sortir de la merde, mais ils s'en sortent pas ! »

Mme Néla fille : « Ah mais on a passé des entretiens d'embauche carrément... Ah oui, ils voulaient savoir... ils demandaient à Monsieur « mais avant d'habiter dans ce logement là, vous habitiez où ? », il disait bah « bah je vivais chez mes parents et tout », il fallait fournir photocopie d'avis d'imposition, des parents et tout ça. Fallait montrer patte blanche quoi, qu'on avait pas laissé des dettes derrière ça. C'était comme si c'était pour une villa quoi ! (on rit toutes les deux) Ah ! On aurait dit c'était pour une villa, ils étaient devenus méfiants, avant c'était que les propriétaires privés qui étaient méfiants, mais même les bailleurs social ils sont devenus méfiants. Même le bailleur social. »

M. Kao : « Ouais ! Quand je suis allé faire la visite, y'avait une autre famille qui venait de passer, ils étaient aussi comme moi. Donc c'était la compétition... »

Une fois sorties de l'aide sociale à l'hébergement et logées dans un logement personnel, indépendant et de droit commun, rares sont les personnes de notre échantillon à avoir été à nouveau confrontées à l'absence de logement. Nous verrons dans la partie suivante que cela ne les prémunit pourtant pas de rencontrer de nouvelles difficultés.

#### **4. Se retrouver à plusieurs reprises dépourvu de logement personnel : une exception**

Une seule personne, Monsieur Lot, nous dit s'être trouvé à deux reprises dépourvu de logement. La première fois, Monsieur Lot et sa femme sont confrontés à la liquidation judiciaire de leur boulangerie. Ils sont alors contraints de quitter leur logement de fonction. Ils sont alors hébergés par

de la famille, jusqu'à ce que leur situation économique se stabilise. Ils retrouvent ensuite rapidement un logement personnel de droit commun. Quelques années plus tard, Monsieur endeuillé et confronté à une dépression, quitte le logement qu'il occupait avec sa femme. Il est alors à nouveau hébergé par des proches. Si dans le premier épisode Monsieur est confronté à des difficultés économiques lors du second épisode sa situation professionnelle est stabilisée mais c'est son état de santé, notamment psychique qui motive le départ du logement et le retour dans sa famille qui le soutient durant cette période difficile. Une fois rétabli, il finit après plusieurs mois de recherche, par trouver un logement dans le parc privé. Il n'a depuis jamais été – selon ses dires – confrontés à de nouvelles difficultés en matière de logement. Il peine néanmoins à trouver un logement pour lui et sa nouvelle compagne.

Nous relevons par ailleurs la situation de Monsieur Kao. Il n'évoque qu'un épisode sans logement, à l'issue de la procédure de résorption de l'habitat insalubre. Cependant, lorsque l'on remonte son parcours on se rend compte que Monsieur n'a jamais, avant ce logement insalubre, occupé un logement pérenne. A son arrivée en France il est hébergé par son frère. C'est seulement après son mariage qu'il parvient à se loger dans le parc privé : il s'agit alors du logement insalubre. A l'issue de la procédure de relogement initiée par la mairie de Paris, que Monsieur Kao accède à un logement décent dans le parc social.

Ces exemples de parcours marqués par deux épisodes sans logement ne donnent pas à voir des parcours plus fragiles que les autres. On peut seulement pointer le fait que l'hébergement institutionnel n'est mobilisé que lors d'un seul épisode et encore sous la forme d'une prise en charge à l'hôtel (durant laquelle il n'est pas fait état de mesures d'accompagnement social).

## **Conclusion**

Confrontées à des événements déstabilisants dans un contexte de vulnérabilité et de difficile accès au parc de droit commun, les personnes enquêtées sont inégalement dotées pour faire face au départ du logement qu'elles occupent et à l'absence de logement. La méconnaissance du système de l'hébergement et le fait de bénéficier de solidarités privées font que l'aide sociale à l'hébergement n'est mobilisée qu'en dernier lieu et après épuisement des ressources personnelles. Ces dernières protègent certes les personnes dépourvues de logement mais ne leur assurent pas une mise à l'abri sur une durée suffisante pour pouvoir réintégrer un logement.

L'aide sociale à l'hébergement a été mobilisée et a abouti à une prise en charge. Dans les parcours recueillis, elle agit comme un pivot et constitue une étape du parcours de sortie de l'absence de logement.

Bénéficiaire d'une procédure de relogement, être reconnu prioritaire, disposer de ressources régulières (issues d'un emploi ou d'aides sociales), avoir une situation administrative claire et régulière, être accompagné d'enfant(s) semblent favoriser les sorties vers le logement de droit commun notamment vers le parc social. L'accès au logement est également facilité par la médiatisation (qu'elle soit le fait d'un proche ou d'un professionnel (travailleur social, contact au sein d'un bailleur etc.)).

Nous verrons dans la partie suivante que la sortie de l'absence de logement n'est pas un gage de sortie des difficultés et n'est pas non plus un gage de stabilisation résidentielle. Divers parcours se profilent à l'issue du retour dans un logement de droit commun et personnel. Nous nous attacherons à les analyser dans la partie suivante.



## **PARTIE 4. TRAJECTOIRES ET CONDITIONS DE VIE A L'ISSUE DU DERNIER EPISODE SANS LOGEMENT**

Nous nous pencherons dans cette partie sur les évolutions survenues depuis la sortie de l'absence de logement et questionnerons les mobilités résidentielles: leur sens et les conditions de vie qui y sont attachées. Nous verrons que les parcours recueillis se déroulent majoritairement dans un sens ascendant<sup>60</sup> mais que, sur la durée, les personnes ne sont pas préservées de nouvelles difficultés.

### **1. Des trajectoires de stabilisation ou d'ascension résidentielle**

Le dernier épisode sans logement s'est majoritairement clôt entre 2005 et 2013 (c'est le cas pour douze des personnes enquêtées). Cinq en sont sorties entre 2000 et 2005 et cinq autres entre 1994 et 1999. Une personne demeure dépourvue de logement personnel et autonome, Madame Vua est en effet toujours sous-locataire d'un logement social dans le cadre d'une prise en charge institutionnelle.

Au moment de l'enquête les personnes rencontrées occupent le plus souvent un logement dans le secteur locatif social (treize), deux sont locataires dans le parc privé et cinq sont propriétaires de leur logement, enfin, un homme réside en pension de famille.

Dans la plupart des cas il s'agit d'un logement distinct de celui intégré en quittant leur condition de sans-domicile. Treize personnes ont en effet connu une mobilité entre la sortie de l'absence de logement et le moment de l'enquête – nous les qualifions par la suite de ménages mobiles.

Les mobilités sont ici analysées.

#### ***a. Deux types de parcours***

Aucun profil de ménage mobile ne se dégage clairement (en termes d'âge, de durée d'absence de logement, de rapport à l'emploi, de composition familiale etc.) pour autant deux types de parcours se démarquent.

Le premier type de parcours concerne cinq personnes – qui lorsqu'elles sortent de l'absence de logement – sont en début de parcours résidentiel et professionnel – en France. Elles connaissent au minimum deux mobilités résidentielles après leur dernier épisode sans logement et jusqu'à six. Ces nombreuses mobilités résidentielles, s'accompagnent souvent d'une mobilité géographique. Elles sont consécutives à des mobilités professionnelles et à des changements de composition familiale (mise en couple, naissance, séparation, etc.). Elles ont le plus souvent lieu au sein du parc privé et aboutissent presque toutes à la propriété. Au moment de l'enquête les parcours résidentiels se sont stabilisés.

A titre d'exemple, Monsieur Mes sort de l'hébergement en accédant à un studio dans le parc privé. Quelques mois plus tard il se marie. Un an après la naissance de sa première fille, il trouve à les loger dans un T2, toujours dans le parc privé. Son employeur propose à la famille quelques années plus tard un logement de trois pièces dans le parc social. Sa deuxième fille y naît. Monsieur Mes quitte ce logement lorsqu'il divorce. Il trouve alors à se loger dans le parc privé. Des amis l'orientent sur des opportunités. Il finit par se loger de manière pérenne dans le parc privé, il loue alors une maison - dégradée. Il y réside au moment de l'enquête avec sa nouvelle femme et leur fils.

---

<sup>60</sup> Ces parcours sont interprétés comme ascendants dans la mesure où ils marquent une évolution vers plus de confort, vers un logement plus adapté à leurs besoins et dans certains cas à la propriété – statut d'occupation qui nous le verrons est fortement valorisé par les ménages enquêtés et auquel la plupart aspire.

Monsieur Doa quitte l'hôtel que lui met à disposition son employeur aussitôt qu'il trouve un studio meublé dans le parc privé. Il déménage deux ans plus tard pour un deux pièces – toujours dans le parc privé – mais dont la superficie lui permet de faire venir sa femme et son fils en France. Ils y demeurent plusieurs années. Jusqu'à ce que le logement qu'ils ont acheté sur plans soit livré. Ils l'occupent depuis quelques semaines lorsque nous nous rencontrons dans le cadre de l'enquête.

Le deuxième type de parcours implique cette fois-ci des personnes plus âgées, plus avancées dans leur vie professionnelle et plus installées dans leur vie familiale. Il s'agit de fait surtout de familles (à l'exception de Madame Stp).

Le nombre de mobilités résidentielles est plus restreint, on ne comptabilise pas plus de trois changements de domicile<sup>61</sup>. Cela s'explique par les caractéristiques des personnes concernées mais également par le fait que la majorité de ces ménages sont sortis de l'absence de logement par l'accès à un logement dans le parc social ou y résident au moment de l'enquête. Seule exception Madame Pig qui elle est propriétaire [nous expliciterons son parcours plus bas].

Les mobilités accompagnent là encore - mais dans une moindre mesure - un changement de situation professionnelle, une mobilité géographique ou l'évolution de la composition familiale.

A titre d'exemple, la famille Jo déménage lorsque Monsieur est muté dans une autre ville de la région. Madame Lak emménage dans le logement de fonction qui lui a été attribué sans pour autant quitter son logement social où elle réside chaque week-end. Madame Pig lorsqu'elle se met en couple, emménage chez son conjoint avec ses enfants et quitte le domicile lorsqu'ils se séparent quelques années plus tard.

Ces mobilités résidentielles vont surtout dans le sens d'une amélioration des conditions de logement et de l'adaptation de celles-ci à la composition familiale du ménage (à son agrandissement ou sa réduction).

Madame Dja, son mari et leurs deux enfants quittent le T1 qu'ils occupent dans le parc privé pour un trois pièces dans le parc social. Il en va de même pour la famille Moa qui passe d'un T1 dans le parc privé à un premier logement social (T4) puis un second (T3-T4) situé dans un quartier plus valorisé. La famille Flor est en cours de déménagement au moment de l'enquête. Ils ont obtenu un autre logement social dans un quartier également plus valorisé de la commune – selon leurs dires.

Il s'agit ici d'un modèle de parcours résidentiel ascendant vers plus de confort et d'une meilleure qualité de vie. Il consacre le passage du parc privé au parc social ou une mutation au sein du parc social (à l'exception toujours de Madame Pig).

A la sortie de l'absence de logement, les conditions de logement sont majoritairement présentées comme étant satisfaisantes<sup>62</sup> tant en termes de typologie des logements, de leur localisation et de leurs caractéristiques intrinsèques. Pour autant, ces parcours montrent que certains ménages ont paré au plus rapide. Dans ces cas de figure l'accès à un logement dans le parc privé permet de sortir de l'absence de logement mais c'est l'accès au parc social qui assure des conditions de logement satisfaisantes et adaptées à la composition familiale et aux ressources du ménage ou bien l'accession à la propriété pour ceux qui en ont les moyens.

---

<sup>61</sup>On retrouve ici la famille Joa, Flor et Madame Lak qui en connaissent une, Madame Dja et la famille Lif qui déménagent deux fois, Monsieur Moa, qui connaît trois mobilités résidentielles, tout comme Mesdames Pig et Stp.

<sup>62</sup> Deux personnes mentionnent l'état dégradé du logement occupé dans le parc privé à l'issue de l'absence de logement : Messieurs Doa et Avo.

## *b. Les circonstances de l'accession à la propriété*

La présence non négligeable de ménage propriétaires nous a incité à analyser les conditions dans lesquelles cinq des ménages enquêtés ont accédé à la propriété.

Nous avons enquêté cinq propriétaires dont quatre le sont devenus après l'épisode sans logement. Il s'agit de trois hommes et deux femmes. A l'exception de Monsieur Avo il s'agit de familles. Monsieur Ani et Madame Terre sont séparés de leur conjoint mais disposent de la garde partagée de leur enfant ou d'un droit de visite. Madame Pig est à la tête d'une famille monoparentale de quatre enfants et Monsieur Doa, en couple, a deux enfants. Tous ont entre 35 et 50 ans.

Deux ont des ressources modestes, ouvrier pour l'un (M. Ani) et secrétaire-agent d'accueil pour l'autre (M. Avo). Trois ont des ressources plus élevées que la moyenne, Madame Pig travaille en Suisse, Madame Terre est écrivain à succès pour une chaîne de télévision et Monsieur Doa se démarque par un niveau de diplôme plus élevé. Lors de l'enquête trois sont en emploi en CDI, Monsieur Avo est en emploi aidé après une longue période sans emploi et Madame Terre a un statut d'écrivain.

Les entretiens nous ont permis de questionner les circonstances dans lesquelles ces personnes ont accédé à la propriété.

Trois ménages (Monsieur Doa, Monsieur Ani et Madame Terre) sont devenus récemment propriétaires, soit moins de dix ans avant l'enquête. Madame Terre et Monsieur Ani à la fin des années 2000 et Monsieur Doa deux ans avant l'enquête. Monsieur Avo est, quant à lui, devenu propriétaire au début des années 2000 et Madame Pig à la fin des années 1980.

Toutes les personnes enquêtées ont contracté un emprunt. Deux ont acquis un bien neuf et trois un bien dans le parc ancien.

Aucun n'est sorti de la condition sans logement par l'accession à la propriété (même Madame Pig). Toutes les personnes enquêtées en sont sorties en accédant à une location dans le parc privé. C'est à partir du statut de locataire qu'elles ont acquis ou réacquis (dans le cas de Madame Pig) un logement : trois depuis le parc privé, une depuis le parc social (Monsieur Ani) et une depuis le domicile du conjoint (Madame Pig).

M. Avo est devenu propriétaire en région parisienne à l'issue d'une rupture conjugale. Il occupait jusqu'alors le logement dont sa conjointe était propriétaire. Lorsqu'ils se séparent, ses revenus et sa stabilité professionnelle lui permettent d'acquérir un deux pièces dans une autre commune du département.

*M. Avo : « On a habité à G.. Elle a acheté à G., et quand on s'est séparé j'ai acheté à C. [commune limitrophe de G.]. Il y avait deux pièces, une cuisine salle à manger, un salon et une chambre à part et toilettes séparées de la salle de bain.... »*

Quelques années plus tard il revend son appartement pour s'installer dans le Nord Pas de Calais.

Mme Terre accède, quant à elle, à la propriété avec son conjoint. La grossesse de Madame et leur situation professionnelle respective les incitent à quitter le logement qu'ils louent dans le parc privé pour acquérir leur propre logement à Paris.

*Mme Terre : « J'ai eu un bon poste avec un bon salaire. Mon ex conjoint, pareil, commençait à bien gagner sa vie. Donc on s'est dit « on peut prétendre à acheter quelque chose ». Voilà, il avait un petit apport, pas grand-chose, je pense, les frais de notaire quelque chose comme ça. Moi toujours rien hein, ma famille n'ayant pas fait fortune au contraire entre temps. Et donc on a acheté cet appartement je ne sais pas, en 2007 ou 2008. Je pense qu'on était encore dans*

*des prix assez raisonnables, le quartier a bien monté mais voilà 2007 ça allait encore. On a fait beaucoup de travaux. Et puis... Bon il était pas cher. Il coûtait 280 000 euros ce qui n'était pas énorme. Y'avait pas d'autre quartier de toute façon auquel on pouvait prétendre. C'est sûr que ce n'était pas le 6<sup>e</sup> arrondissement. On avait beaucoup de travaux aussi, il était un peu pourri. Mais il pouvait avoir son potentiel. [...] Je ne sais pas combien ont compté les travaux, c'était peut-être 15 000 euros de travaux, quelque chose comme ça. Ça c'est mon ex conjoint qui les a payés je pense, parce que moi je ne devais pas avoir des cents et des mille. Voilà. [...] Donc on est séparés depuis deux ans avec mon conjoint.»*

Lorsqu'ils se séparent, Madame Terre conserve l'appartement mais son ex-conjoint continue de rembourser sa part du crédit. Elle dit en effet ne pas pouvoir assurer seule le remboursement de cet emprunt.

Monsieur Ani était logé dans le parc social lorsqu'il accède à la propriété. Sitôt en CDI il achète une petite maison dans le quartier au sein duquel il réside déjà et au sein duquel il a grandi. L'ensemble des membres de sa famille y demeure également.

M. Ani « *Il fallait que je sois embauché pour acheter et faire un crédit. Il faut être en CDI de toute façon dont après j'ai acheté... en 2009.*

- *Vous avez été embauché cette année-là ?*

- *Non l'embauche c'était un an avant, en 2008.*

- *Vous connaissiez donc déjà bien le quartier ?*

- *Ah mais moi je suis né ici. Je suis né... moi mes parents ils habitent à 500 mètres. Mes parents ils habitent là-bas, j'ai un frère qui habite à gauche là-bas, un autre frère qui habite là-bas, j'ai une sœur qui habite allez à 500 m là-bas. [...] Je l'ai acheté 75 000 euros, j'ai fait quelques travaux : la salle de bain, la décoration, toute l'électricité, double vitrage, ah oui c'est déjà pas mal. L'électricité ce n'était pas dans les normes. Mon frère a refait toute l'électricité. »*

Ces trois personnes ont acquis un bien dans le parc ancien. Dans les deux derniers cas recensés, les personnes ont acquis la propriété de biens neufs. Madame Pig et son ex-mari ont fait construire une maison tandis que Monsieur Doa et sa femme ont acheté leur appartement sur plans.

Madame Pig, était propriétaire lorsqu'elle s'est trouvée dépourvue de logement. Elle acquiert en effet la propriété de sa maison quelques années plus tôt, avec son mari. Lorsqu'elle s'en sépare, elle quitte le domicile conjugal et lui laisse la maison. Ce n'est que sept ans plus tard qu'elle parvient à récupérer la propriété de son bien en rachetant les parts de son ex-mari. Cette acquisition survient à un moment difficile pour Madame Pig. Elle est en effet en cours de séparation et vit encore au domicile conjugal (qui appartient à son ex-conjoint et qui est en vente). Dans l'insécurité quant à ses perspectives résidentielles, Madame Pig parvient à réacquérir son bien et s'y installe avec ses enfants.

Mme Pig : « Avec, votre premier mari, vous étiez propriétaire ?

- *Voilà. Donc on avait construit une maison. Dont on était propriétaire. On avait un prêt, on a pu solder le prêt assez rapidement. Et pis euh ! Pareil beaucoup de difficultés de vie commune parce qu'il était alcoolique donc je suis partie avec mes deux premiers enfants. Donc, j'ai, j'ai laissé la maison parce qu'évidemment j'aurais pas pu le mettre dehors. C'était un peu compliqué donc, j'ai loué un appartement, j'm'en sortais pas trop mal. [...] [Evoquant son dernier conjoint] ! il s'est avéré que ça faisait six mois qu'il venait de mettre en vente sa maison sans même que je le sache. Donc moi, j'étais en fait en train d'essayer de récupérer mon bien immobilier et malheureusement à cause des finances, j'avais beaucoup de difficultés par le biais de ma banque d'obtenir un prêt pour acquérir, ben, une modique somme de 40 000 euros pour récupérer mon bien. Personne n'a voulu me suivre, alors du coup, ben, j'ai liquidé*

*tous, tous les prêts que j'avais. Donc, j'm'étais endetté avec mon ex-concubin et pis après donc j'ai changé de banque pis la banque m'a suivi. Par rapport à c'que j'avais comme financement, comme revenu mensuel et donc j'ai pu payer la part de Monsieur, j'ai pu acquérir mon bien au bout de presque vingt ans de procès. Et là maintenant, je suis donc dans ma maison donc.».*

Monsieur et Madame Doa se lancent dans un projet d'accession à la propriété une fois Madame arrivée en France et sa situation administrative régularisée. Ce logement acheté sur plans est situé dans la même commune que celle où réside la sœur de Monsieur Doa. Lors de l'entretien ils y résident depuis quelques semaines. Cette mobilité résidentielle n'a pas impliqué une importante mobilité géographique. Les Doa demeurent domiciliés dans le même département et dans une commune à proximité de leur lieu de travail respectif.

Ces propriétaires ont acquis ou fait construire leur bien soit dans une zone détendue soit dans des communes ou quartiers peu valorisés et où la part de logement sociaux est importante : Madame Terre acquiert un logement dans un arrondissement de Paris où le taux de logements sociaux est de 32% et Monsieur Doa, dans une commune des Hauts de Seine qui compte 30% de logements sociaux. Cela leur a permis de bénéficier d'opportunités immobilières à des coûts légèrement en deçà du marché ou accessibles avec leurs ressources.

### ***c. L'absence de mobilité***

Si la majorité des personnes rencontrées a connu au moins une mobilité résidentielle à l'issue de la sortie de l'absence de logement, huit ménages n'en ont pas connu. Là encore aucun profil ne se dégage clairement si ce n'est la part importante de locataires du parc social.

Sept de ces ménages sont en effet sortis de l'absence de logement par l'accès au parc social. Six y ont eu accès en Ile-de-France (dont trois à Paris) et une dans une commune limitrophe de Lyon. Cela peut expliquer leur plus faible mobilité. L'entrée dans le parc social est souvent synonyme de stabilisation résidentielle.

Monsieur Lot, quant à lui, réside dans le parc privé et Monsieur Lieb en pension de famille. La prise en charge n'y étant pas limitée dans le temps, il peut y demeurer autant qu'il le souhaite.

Bien que ces ménages aient connu des évolutions dans la sphère professionnelle ou personnelle, celles-ci n'ont pas abouti à une mobilité résidentielle. Leurs conditions de logement n'ont pas non plus rendu nécessaire un changement de domicile ou n'y ont pas abouti.

Au moment de l'enquête trois ménages aspirent en effet à changer de logement.

Monsieur Lot aspire à vivre avec sa conjointe. Pour cela ils doivent trouver un logement situé à égale distance de leur lieu d'emploi respectif. Mesdames Man et Toa aspirent également à changer de logement pour faire face à l'évolution de leur composition familiale. Nous reviendrons plus bas sur ces trois situations.

## **2. Quelques difficultés persistantes**

Les exploitations quantitatives et statistiques ont mis en évidence la plus grande précarité et vulnérabilité des ménages qui ont connu l'absence de logement au regard de ceux qui n'ont jamais été dépourvus de logement. Nous avons questionné les matériaux qualitatifs à l'aune des difficultés rencontrées, de leurs incidences en matière de logement et interrogé les ressources mobilisées pour y faire face.

### *a. Une insertion professionnelle précaire*

Lorsqu'elles se sont trouvées dépourvues de logement les personnes enquêtées étaient très majoritairement sans emploi (les deux tiers). Lorsqu'elles sortent de la condition de sans logement, la tendance s'inverse, une minorité est sans emploi (quatre sur vingt-deux). Pour autant leur insertion professionnelle est précaire. Les emplois occupés sont pour la moitié temporaires (c'est le cas par exemple de Monsieur Ani, Madame Lif – en intérim - et Madame Terre – intermittente du spectacle).

Au moment de l'enquête les personnes sans emploi sont en légère augmentation (six personnes sont concernées) et une personne est à la retraite. La majorité des personnes enquêtées occupent néanmoins un emploi (dont une part non négligeable en contrat à durée déterminée : 6 sur 14). Les emplois occupés relèvent majoritairement du secteur des services notamment à la personne (sécurité incendie, garde d'enfants, hôtesse d'accueil, animation, caissière, gardiennage, chauffeur, infirmière, femme de ménage, etc.). Ces emplois peu qualifiés sont par ailleurs peu rémunérés. Une personne occupe un emploi d'artisan : Monsieur Lot est en effet boulanger. Une autre occupe un emploi d'ouvrier en usine : Monsieur Ani. Deux personnes occupent des emplois plus rémunérateurs et plus qualifiés : Monsieur Doa est informaticien, Madame Terre est écrivain. Il s'agit de deux propriétaires en Ile-de-France qui ont des ressources financières bien plus élevées par rapport aux autres personnes enquêtées. Pour autant Madame Terre considère son statut et ses ressources précaires.

Après avoir été intermittente du spectacle, Madame Terre a adopté le statut d'écrivain. Elle nous le décrit comme étant très précaire car peu protégé en cas de maladie ou de baisse d'activité – ce qui arrive fréquemment et ce qui est le cas quand nous la rencontrons. A cela s'ajoute la question de sa gestion budgétaire. Alors qu'elle perçoit des ressources assez conséquentes sur l'année, le fait qu'elles soient aléatoires d'un mois sur l'autre ne lui assure pas le niveau de vie auquel elle aspire.

Mme Terre « [en parlant de son métier d'écrivain] *Donc voilà j'ai des années qui ont très bien marché, avec des émissions qui marchent très bien, ce qui veut dire que l'année suivante tu reçois des droits de diffusion de l'ASACD, donc ça c'est vachement bien, et des périodes beaucoup plus difficiles, comme celle que je vis là, avec toujours plusieurs projets mais c'est pas toujours plusieurs projets parce qu'il y a tout un stade de développement, voilà, une part de risque quoi. Si ça marche c'est super, c'est des promesses de job, et si ça marche pas ben... Et donc je me suis retrouvée avec des impôts qui sont absolument phénoménaux. [...] Donc c'est assez raide là je dois dire en ce moment. [...] Bon j'ai aucune envie de me plaindre parce que j'ai une vie qui est quand même encore... largement privilégiée c'est certain, tout va bien, on se soigne bien, on n'est pas mal habillés et puis mon fils manque de rien ça c'est sûr. Quand ça marche et que j'ai de l'argent tout va bien, et quand y'a des périodes comme ça c'est assez angoissant parce qu'il n'y a pas de visibilité. [...] Je sais jamais... »*

L'absence de formation, la faible dotation en diplôme (la non reconnaissance de ceux-ci quand ils ont été acquis à l'étranger), l'état de santé comme le contexte ou le territoire jouent un rôle non négligeable dans la difficile ou précaire insertion professionnelle. Les chances d'insertion professionnelle – étant notamment aux dires des personnes enquêtées – inégales d'une région à une autre, d'une commune à une autre.

Madame Man était médecin généraliste dans son pays d'origine. Elle n'a pas pu faire reconnaître son diplôme et son expérience en France. Elle exerce dorénavant comme infirmière et prépare le diplôme d'Etat. Dans l'attente de son obtention, elle s'est inscrite dans une agence d'intérim et fait des missions de-ci, de-là. Elle accompagne par ailleurs son mari pasteur en maraude. Les missions d'intérim semblent lui convenir. Elles lui assurent une rémunération et lui laissent suffisamment de temps pour son consacrer à l'Eglise qu'elle a créée avec son mari. Cela ne semble pas poser problème pour assumer la charge du logement et des dépenses aux quotidiens.

Mme Man : « *J'avais quand même le droit à travailler quand même comme infirmier, j'ai commencé là-bas, comme infirmier. Et maintenant, je suis inscrite à une boîte d'Intérim. Comme j'ai des missions et quand je dois aider à mon mari et tout ça, j'ai pas de missions quand même, je fais des missions quand j'ai le temps, comme ça. [...] Maintenant, et je suis en train aussi de préparer parce que le diplôme d'État infirmière. Je me suis dit « On va préparer petit à petit. » parce que la langue c'est pas évident vraiment. »*

Le récit de Madame Lif laisse à voir le rapport précaire qu'elle et son mari entretiennent avec l'emploi. Tous deux cumulent des CDD ou missions d'intérim. Quelques années après être sortis de l'absence de logement, le couple Lif déménage et change de région pour se rapprocher de la sœur de Madame. La commune dans laquelle ils emménagent est bien moins tendue du point de vue des marchés du logement. Ils ne rencontrent aucune difficulté pour se loger pour autant ils ne parviennent pas à s'insérer durablement dans l'emploi et ce malgré les formations qu'ils ont faites à leur arrivée.

Mme Lif : « *Après en arrivant sur P., on a fait des formations. Moi dans mon domaine comme... dessinatrice BTP et mon mari il a fait une formation en commande numérique. Donc on a obtenu tous les deux nos diplômes et depuis mon mari il a réussi à trouver du travail, mais en CDD. Toujours des missions de CDD comme tourneur fraiseur en commande numérique. Moi j'ai malheureusement j'ai pas réussi à trouver dans mon domaine comme dessinatrice, et là en ce moment je travaille comme... agent d'accueil à XX [parc d'attraction] en fait.*

- *D'accord. En CDD aussi ?*

- *Heu oui en CDD, et en vacances. Vacances c'est-à-dire s'il y a du boulot ils m'appellent pour une journée ou deux la semaine.»*

Ils s'interrogent sur le fait de quitter la région pour s'installer dans une ville qu'ils considèrent comme étant plus dynamique et où les perspectives d'emploi sont plus importantes. Néanmoins ils ont conscience qu'en termes de logement ce sera plus compliqué. Le dilemme insertion professionnelle-tension des marchés du logement est ici clairement posé.

Mme Lif : « *On se plaint bien à P. mais par rapport à la recherche de travail et tout ça... ça fait un moment qu'on en parle et on vise un peu B.. Par rapport à la recherche d'un emploi. Après on sait pas si on va réussir à trouver un logement aussi facilement qu'à P. ou pas. Ça on l'ignore. »*

Si l'on se penche sur les situations des personnes qui ne sont pas insérées professionnellement on note que ce sont majoritairement des questions de santé qui contraignent leur insertion professionnelle.

Dans son premier emploi d'ambulancier Monsieur Avo a eu un grave accident, il est depuis reconnu comme travailleur handicapé. Il se forme néanmoins à la comptabilité et au secrétariat. Après avoir essuyé plusieurs licenciements économiques au cours de sa carrière professionnelle (pour des postes d'accueil, de secrétariat et comptabilité), Monsieur Avo a connu une longue période sans activité, liée et marquée par d'importants problèmes de santé. En convalescence il décide de quitter la région parisienne et son appartement pour s'installer dans le Nord Pas de Calais et rejoindre sa compagne qui y réside. Lors de l'enquête Monsieur Avo occupe un emploi aidé d'auxiliaire en école primaire et ne sait pas si son contrat sera renouvelé quelques mois plus tard. En terme de ressources il gagne autant que lorsqu'il touchait le RSA.

Tous les deux touchés par des problèmes de santé, Monsieur et Madame Flor bénéficient de l'AAH, Monsieur Flor n'a désormais plus l'autorisation de travailler tandis que Madame a initié une formation d'aide-soignante, sa santé la contraint néanmoins de repousser son retour dans la vie active.

M. Flor : *« J'ai passé l'inspection... du médecin conseil de l'inspection, et qui m'a dit « vous aimez la pêche ? » j'ai dit « ouais sans plus ouais », il me dit « ben vous allez avoir du temps pour y aller ». Terminé. »*

Mme Flor : *« Et je me soigne, depuis 5 ans maintenant. Parce que je voulais être aide-soignante donc j'ai fait les études pour et j'ai remarqué qu'à cause de l'alcoolisme que j'ai eu pendant dix ans j'ai des pertes de mémoire, donc maintenant je prends des cours d'orthophoniste... là je me soigne encore, donc là j'ai encore besoin d'orthophoniste, et puis après bah je compte faire une formation dans le secteur médical. »*

Madame Stp a également été confrontée à des problèmes de santé. Elle mentionne en début d'entretien que c'est un souci de santé qui l'amène à quitter les Etats Unis et à revenir en France mais reste très évasive. Après avoir indiqué qu'elle s'est – ces quinze dernières années – stabilisée d'un point de vue résidentiel elle évoque à demi-mot avoir connu plusieurs années très difficiles – d'un point de vue psychologique - et aujourd'hui être toujours suivie médicalement. Son insertion professionnelle demeure précaire. Depuis son retour en France, elle cumule les CDD, dans l'accueil d'abord puis comme secrétaire de direction et enfin phytothérapeute. Aujourd'hui au chômage elle cherche un emploi, peu importe la branche d'activité.

Madame Stp : *« Je suis venue en Bretagne parce que j'avais de la famille et que j'avais des projets, comment vous dire, j'étais en formation par correspondance avec le CNED, et donc je voulais faire... Changer de métier. J'avais un projet dans la phytothérapie, je voulais créer ma propre gamme de produits cosmétiques bio. Donc j'ai fait des études de biologie et de phytothérapie par correspondance pendant plusieurs années. Et puis finalement j'ai manqué de financement pour mon projet, j'ai quand même créé une petite entreprise mais qui n'a duré qu'un an. Et ensuite j'ai retrouvé du travail, voilà, en tant que secrétaire, et là je suis à nouveau au chômage, je cherche un emploi.*

- *Parce que vous aviez des CDD à chaque fois ?*

- *Voilà des CDD oui.*

- *D'accord. Et vous recherchez dans la même branche ou... ?*

- *Non je ratisse large en ce moment, je prends un peu tout ce que je peux trouver. »*

Enfin, Monsieur Mes alors qu'il est handicapé, ne s'est pas vu reconnaître le statut de travailleur handicapé. Il est d'abord marqué par les effets de la polio qu'il a eue dans son enfance, et ensuite par un accident de travail. Le récit de son parcours professionnel laisse voir une pluralité d'activités, sans cohérence particulière entre elles si ce n'est leur caractère précaire sur la durée et leur faible pouvoir rémunérateur. Monsieur Mes a été homme d'entretien, coursier, chauffeur de taxi, a travaillé dans le bâtiment, et est désormais gardien d'un office HLM. Il a souvent été à son compte et rarement salarié – encore moins en CDI. Il cumule aujourd'hui les CDD et s'interroge sur l'opportunité de créer sa propre entreprise.

M. Mes : *« Vous avez fait beaucoup de travaux différents...*

- *J'ai fait nettoyage, bâtiment, beaucoup de bâtiment, coursier en moto.... J'ai fait une entreprise dans le bâtiment, je me battais, je travaillais toujours. Après taxi. Et là je suis là. [gardien d'immeuble dans une résidence HLM...]Il vaut peut-être mieux travailler à son compte. Moi je réfléchis et je me dis que si ça va pas mieux je monterai peut être une entreprise prestataire de services en tant qu'auto-entrepreneur... comme je suis bricoleur je peux peindre, bricoler, j'ai beaucoup de connaissance, je mettrai des annonces sur internet, dans les boulangeries... et au moins ça arrondirait les fins de mois. Si c'est 800 ou 900 euros par mois c'est déjà ça. »*



Il est intéressant de voir que ce sont des problèmes de santé (physiques mais aussi psychologiques) qui font ici obstacle à l'accès à l'emploi des personnes enquêtées ou du moins contrarient leur insertion professionnelle. Dans la plupart des cas ces personnes disposent d'une reconnaissance de travailleurs handicapés partielle ou totale. La maladie est cependant peu imbriquée avec l'épisode sans logement. Le plus souvent les problèmes de santé pré-existaient mais ils ont pu être exacerbés par l'épisode sans logement. Dans d'autres cas enfin, ils sont survenus bien plus tardivement.

### ***b. Des difficultés financières***

Au vu de l'insertion professionnelle précaire ou de la faiblesse des ressources perçues, plusieurs personnes enquêtées nous font part de leurs difficultés financières, notamment pour honorer leur loyer ou leurs charges de copropriété. Dans les cas les plus critiques ces difficultés aboutissent à des retards de paiement ou à des impayés de loyer, dans les autres cas, elles ne font qu'ébranler l'équilibre du ménage.

Ces difficultés s'expliquent par la précarité de leur situation professionnelle, la faiblesse de leurs ressources au vu des charges mais aussi par l'apparition d'évènements déstabilisants. Elles ont souvent été aidées (par des proches ou services sociaux) pour y faire face et limiter leurs incidences en matière de logement. Selon le degré de difficultés, cette aide s'est traduite en nature (bons alimentaires, nourriture ou bien relogement), financièrement (crédit) ou par un accompagnement tel que la mise en place d'un plan d'apurement des dettes.

Madame Néda – fille - évoque les difficultés qu'elles rencontraient il y a quelques années avec son conjoint à honorer leur loyer. A cette époque-là, aucun d'entre eux n'occupaient d'emploi. C'est grâce à l'aide d'une assistante sociale – de la commune – qu'ils sont parvenus à réguler leurs factures et à se maintenir dans leur logement. Le ménage bénéficiait par ailleurs d'une garantie face aux impayés de loyer. Le collecteur 1% de son conjoint se portait garant durant un temps. C'est donc lui qui s'est substitué au ménage lorsqu'il ne parvenait plus à payer son loyer. Au moment de l'enquête ils terminent de rembourser leurs dettes au collecteur et continuent de rembourser ce qu'ils doivent au bailleur.

*Madame Néda – fille : « On a connu quelques temps de galère, après la naissance du petit dernier. Voilà, où Monsieur était au chômage, moi aussi j'avais pas de travail et tout, on a eu du mal à payer le loyer, les factures d'eau, d'électricité et tout. Donc on a contacté... on a contacté une assistante sociale là-bas et tout, pour dire qu'on avait du mal à payer le loyer et tout. Donc ils nous ont donné rdv un mois après. Elle a dit qu'on ne pouvait pas tout payer, de regarder la facture d'eau, d'électricité, et de dire laquelle on voulait qu'il nous paye. On a choisi celle qui était la plus grosse, on a dit voilà, bah payez la facture d'eau. Voilà et elle nous a conseillé, par rapport au bailleur : « même si vous lui devez beaucoup d'argent, si vous lui donnez 300 euros, 150 euros, du moment qu'ils ont accepté les paiements et tout, ils peuvent plus vous mettre dehors, parce que vous avez manifesté la volonté de payer ».*

*- Et donc petit à petit vous avez réussi à vous rétablir un peu ?*

*- Quand il travaillait encore [elle parle de son mari] y'avait... comment ça s'appelle, c'est P.. C'est eux qui donnaient la garantie... donc c'est eux qui se sont portés garants, c'était valable trois ans. Voilà donc c'est eux qui ont payé le loyer au bailleur, et nous on a fini de rembourser au mois de juin, ce qu'on leur devait. »*

Madame Stp a également été mise en difficulté pour payer son loyer. Lorsqu'elle quitte l'Ile-de-France pour s'installer en Bretagne, elle occupe une location dans le parc privé. Quand son chômage se

termine, elle se trouve confrontée à l'impossibilité de faire face aux dépenses de son loyer. Elle est alors aidée par l'assistante sociale de sa mairie. Cette intervention prévient l'expulsion locative.

Mme StP « - *Et là maintenant vous m'avez dit que vous étiez stabilisée dans un logement social. Vous l'avez trouvé par quel biais ?*

- *heu... c'est par la Mairie là de la ville où j'habite. Parce que j'ai eu un petit problème, j'ai eu un bel appartement quand je suis arrivée, j'avais un chômage tout à fait décent, mais je me suis retrouvée en ASS [allocation de solidarité spécifique<sup>63</sup>] du jour au lendemain, et donc j'ai pas pu continuer à payer mes factures, donc c'est la Mairie qui m'a relogée. [...] Ca a été un peu dur... j'ai passé un mois à me nourrir de champignons et de coquillages que j'avais cherchés dans les rochers, et j'ai failli en mourir d'ailleurs parce que j'ai fait une intoxication... J'avais pas d'argent pour aller chez le médecin, je me suis soignée toute seule. J'ai réussi à m'en sortir.*

- *Et c'est la Mairie qui est venue vers vous alors, pour vous proposer un logement ? ou comment ça s'est passé ?*

- *Oui, alors je sais plus comment ça s'est passé exactement... Ce sont des assistantes sociales qui m'ont contactées je crois, parce qu'elles sont alertées dès qu'il y a une mise en demeure de quitter un logement. Donc ce sont elles qui m'ont contactée, qui m'ont aidée à trouver un logement, et voilà. ».*

Dès lors Madame Stp nous dit ne plus rencontrer de difficultés.

Mme Stp « *Donc maintenant vous n'avez plus de difficultés financières ?*

- *Non ça va, je m'en sors.*

- *Et vous êtes toujours en contact avec ces assistantes ou pas du tout ?*

- *Non, non non, pas du tout. Elles vous ont juste suivi le temps du relogement c'est ça ?*

- *Oui, voilà.*

- *Et au moment du relogement vous aviez déjà trouvé un travail ou vous étiez encore...*

- *Non, non, pas encore non. J'étais en ASS.*

- *Vous avez trouvé que leur accompagnement avait été utile à ces assistantes sociales ?*

- *Oui bien sûr, très bien. ».*

Lorsqu'il était propriétaire en Ile-de-France Monsieur Avo a également été mis en difficulté pour honorer ses remboursements et charges de copropriété. Ces difficultés font suite à de nombreux événements difficiles (licenciement, décès de son père et des problèmes de santé).

M. Avo « *Là c'était le coup de massue, parce qu'en même temps, j'apprenais en mars que j'étais licencié, j'apprenais en avril que mon père faisait un cancer, au mois de mai je faisais mon infarctus. Au mois de juin, pendant que j'étais encore à l'hôpital, on me fait signer le papier de licenciement. Mon père qui décède le jour de Noël, enfin le 24 décembre... tout ça en 2002.... En 2003 c'était pas trop trop bien dans ma tête. Je restais quasiment tout le temps enfermé chez moi... [...]*

- *Et vous n'avez jamais été mis en difficulté pour payer votre crédit ou les charges de copropriété?*

- *Ah si, j'ai été aidé par la mairie, par une association.*

- *Et ils vous ont aidé à payer ? C'est surtout la mairie qui m'a aidé à payer tout ce qui était impôt locaux, taxe foncière et puis... euh... l'assistante sociale avait monté un dossier pour*

---

<sup>63</sup> L'allocation de solidarité spécifique est attribuée sous certaines conditions d'activité et de ressource. Elle est allouée une fois les droits à l'allocation de retour à l'emploi sont épuisés.

*l'épurement des frais... de ... parce que je pouvais plus payer. Les charges de copropriété et donc c'est ma caisse de retraite qui a pris les deux années de charges de copropriété que j'ai pas pu payer.*

*- Et votre appartement, il n'y avait pas de crédit en cours ?*

*- Ah si, si, si. Mon crédit, y avait pas de problème, c'est la seule chose qui était payée. J'avais le RSA, il me restait plus rien après. Une fois le prélèvement du prêt fait il ne me restait quasiment plus rien, donc c'était les Restos du cœur et puis l'épicerie solidaire pour manger. »*

C'est grâce à l'aide de la mairie et d'associations que Monsieur Avo a pu apurer ses impayés. La vente de son appartement et l'acquisition d'une petite maison dans le Nord Pas de Calais sont présentés comme lui ayant permis de sortir de ses difficultés financières et de ne plus « être dans le rouge ». Pour autant il demeure très vigilant à ses dépenses.

*M. Avo « - Bah quand j'ai vendu ça c'est...et puis maintenant depuis 4 ans j'suis plus dans le rouge. Là j'ai pas de charges de copropriété et puis maintenant je fais tout mensualiser. Donc tout est prélevé, y a pas de gaz, donc tout est électrique, c'est pour ça qu'on allume les lumières qu'en dernier. On allume une lumière, on ferme l'autre. Tout est calculé.*

*- Oui, vous êtes attentif.*

*- Ah oui, très attentif. Le chauffage, c'est 17 c'est pas 18. J'ai pas froid. »*

Il a toujours recours à l'aide d'associations notamment à l'épicerie solidaire de son quartier. Monsieur Avo n'évoque pas le recours à cette aide durant l'entretien mais lorsqu'à la fin de l'échange nous sortons pour rejoindre sa voiture nous croisons les deux gérants de l'épicerie – il explique alors qui ils sont et qu'il y a recours.

Madame Terre, après avoir évoqué ses difficultés financières liées aux aléas du métier d'écrivain (et non pas au niveau de ses ressources) nous explique qu'elle est mise en difficultés pour payer les charges de copropriété mais qu'elle peut compter sur son ex conjoint pour l'aider en cas de besoin.

Madame Pig – bien qu'elle ait une situation professionnelle stable et des revenus confortables – en tant que propriétaire et mère célibataire de quatre enfants elle peine chaque mois à honorer chacune des factures. C'est la solidarité privée (en nature) qui lui permet de faire face.

*Mme Pig « Et là maintenant, je suis donc dans ma maison donc c'est aussi difficile parce qu'évidemment il faut entretenir, il faut payer les charges et ben voilà, donc, j'ai très peu de revenus [...]En France, j'sais pas comment les Français font pour faire les fins de mois. Même moi, les fins de mois sont très difficiles, j'arrive au milieu du mois, bon, c'est vrai que je suis toute seule, les charges de la maison y a tout, hein ! l'électricité, le bois, le mazout, l'eau, l'eau quand on est une famille de cinq ça va vite, ça va vite. Eh oui, hein ! On a beau être derrière la porte « Arrêtez de consommer de l'eau, quand les douches sont prises. », c'est difficile pour les enfants de comprendre ce genre de choses. Ils vont dire « Oui, oui, oui. », mais en même temps, ils sont dessous, ils sont tellement bien que... Oh! pis y a pas que ça y a les vêtements pis y a, pis tout. Moi, j'pars jamais en vacances, les activités, y en a pas, c'est vraiment réduit, c'est vraiment réduit hein. [...]*

*Des prêts j'en ai plein. J'ai un prêt pour ma voiture, j'ai un prêt pour ma maison, j'avais fait un prêt à la consommation pour, bah pour refaire un peu tout ce qu'il y avait là, rajouter du mazout pour commencer parce que j'avais pas d'argent, acheter du bois, les charges, on s'endette, on s'endette malheureusement. [...]C'est vrai que là, je chauffe au bois et heureusement, j'ai une connaissance qui m'aide beaucoup, un petit papy qui m'aide à entretenir l'extérieur, qui me trouve du bois pas cher parce que du bois, c'est pas donné non plus et j'peux payer, fractionné en plusieurs fois, voilà, on s'arrange quoi, on s'arrange. Et si*

*je comptais tout ce que je lui devais, je n'arriverais même pas à le payer. Mais il m'aide par, par solidarité, on va dire »*

Monsieur Mes – dont l'insertion professionnelle est nous l'avons vu précaire – évoque lui les difficultés qu'il rencontre certains mois à payer à la date dite l'entièreté de son loyer et dans ce cas là l'aide en nature qu'il reçoit d'un ami.

*M. Mes « J'ai toujours payé mon loyer même quand j'ai du retard je paie. Parce que, en 2010, j'avais pas d'argent. La mairie et des associations m'aidaient tellement j'étais dans la précarité. J'ai toujours payé mon loyer ! [...] Je payais pas le 5 mais le 10 ou le 12, le temps de me retourner. [...] C'est quand j'étais taxi, mais comme j'étais taxi à mi-temps à cause de mes jambes je ne pouvais pas à temps plein et je n'avais pas assez d'argent qui rentrait. C'était dur, combien de fois J. [le collègue et ami qui assiste à une partie de l'entretien] il m'a fait des courses de pâtes, il m'a donné des trucs de son petit jardin... à l'époque c'était dur. »*

Monsieur Mes évoque également la question de la suspension des aides au logement en cas d'impayés de loyer ou de retard de paiement et de la difficulté que cela ajoute. Les solidarités sont également présentées comme une ressource considérable pour faire face aux difficultés rencontrées.

L'équilibre de ces ménages demeurent souvent fragile. Madame Néda – fille – évoque ainsi les difficultés qu'elle rencontre avec son mari, certains mois dès lors que survient une dépense imprévue, à tenir avec son budget.

*Mme Néda – fille - « - Oui oui là ça va, c'est vrai qu'il suffit juste que la voiture elle soit en panne et tout le budget est chamboulé quoi. [...] On est obligés de la faire passer en priorité parce que c'est ça le transport qui amène au travail et tout et ça chamboule tout et on se retrouve avec une partie de loyer seulement qu'on a payé et l'autre non. »*

Lorsque l'on interroge sa mère, Madame Néda sur les difficultés qu'elle peut éventuellement rencontrer, elle nous explique qu'avec son petit budget elle s'est fixée de priorités afin justement d'éviter d'être mise en difficulté.

*Mme Néda « - Et à aucun moment depuis que vous avez emménagé vous avez eu de problèmes pour payer le logement ou quoi que ce soit ?*

*- Non, moi je suis pas une personne dépensière. Je ne suis pas trop pour le paraître. Je paye le loyer, je paye tout ce qu'il faut... pour la maison.. et... mon transport... j'ai des priorités... après les priorités s'il reste : oui ! mais s'il reste pas je vais continuer à payer mes priorités. Voilà ! je vais pas aller prendre un crédit pour payer une dette et puis prendre encore un autre crédit. C'est ça que je veux éviter : l'engrenage du crédit. Donc je mets mes chaussures à 20€, je mets mes chaussures à 15€ et le mois où ça va bien je peux me permettre une robe à 50€. Les choses qui peuvent un peu déranger mon budget c'est si je veux voyager, aller voir ma mère, c'est tout. C'est ça les dépenses qui sont... qui sortent de l'ordinaire... mais le reste, c'est je paye mes loyers, j'ai pas de retard de loyer. »*

Face aux difficultés rencontrées pour payer leur loyer, leurs charges ou pour rembourser leur crédit, diverses stratégies sont mises en œuvre. Cela passe par une restriction en matière de consommation d'eau, de chauffage, par le recours à l'aide d'association (pour le paiement de facture ou pour bénéficier de bons, colis alimentaires, de vêtements etc.) leur permettant de réduire leurs dépenses. Cela passe également par des démarches visant à changer de logement [nous y reviendrons plus bas].

La question de la crainte d'être à nouveau confronté à l'absence de logement ou de la rapidité avec laquelle cela peut survenir a été évoquée dans plusieurs entretiens.

Madame Néda fille « *On y pense hein, c'est toujours dans un petit coin dans notre tête et tout, voilà on fait tout ce qu'on peut pour que... on ne descende plus aussi bas, mais voilà c'est... ce sont des choses de la vie, il suffit juste de se retrouver au chômage, le temps d'aller s'inscrire à l'ANPE, le temps qu'on commence à payer ce qu'on vous doit et tout, tout ça ça prend du temps, et les factures elles attendent pas quoi. Si on n'a pas pu payer ce mois-ci, le mois prochain voilà on se retrouve avec deux loyers, deux factures à payer en même temps, c'est pas... »*

M. Flor « *Non mais la vie c'est ça hein, moi j'ai bossé en Afrique, j'avais une super baraque, j'avais un garage, j'avais des ouvriers, tout roulait bien hein ! Je me faisais pas de souci pour l'avenir ! Pas de souci, ben... des fois ben... ça vous tombe sur la gueule, vous savez même pas quoi faire, et quand ça tombe ça tombe hein ! [...] tout, tout ! La totale ! (silence) Pas de revenus pendant un an et demi, deux ans. Mais aucun revenu. Même les aides sociales, j'avais pas le droit, parce que j'avais pas de statut. Pour avoir une aide ou un truc comme ça faut être soit au RSA, soit être chômeur, soit en longue maladie. Ils savaient pas où me classer. »*

Le rapport précaire à l'emploi et la faiblesse de leurs ressources peuvent être à l'origine de difficultés en matière de paiement du loyer, des charges ou de remboursement du crédit. L'équilibre budgétaire apparaît pour certains ménages comme étant très fragile. Pour autant les difficultés financières auxquelles les ménages peuvent être confrontés n'ont jamais abouti à l'exclusion du logement. L'aide de services sociaux (de secteur ou du collecteur 1% de leur entreprise) a dans certains cas prévenu l'expulsion locative et permis l'apurement des dettes. Les solidarités privées permettent par ailleurs de faire face à des moments difficiles.

### ***c. Des difficultés dans le logement***

L'enquête ENL fait état de conditions de logement décentes et confortables pour les ménages qui ont connu l'absence de logement avec une propension néanmoins plus importante à connaître des problèmes liés au froid ou à l'humidité et de sur-peuplement. Qu'en est-il pour les personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenues ? Au-delà des difficultés financières, d'autres sont à noter, elles relèvent des conditions physiques de logement, de sa localisation et de son peuplement.

Plusieurs personnes nous font part de problèmes d'isolation et disent souffrir du froid dans leur logement. Il s'agit autant de locataires que de propriétaires.

Monsieur Ani est propriétaire de son logement. Lorsque nous évoquons ses conditions de logement et les éventuels problèmes qu'il rencontre en son sein, il évoque le froid.

M. Ani « *C'est une petite maison mais ça ne chauffe pas. Des fois il fait meilleur à l'extérieur qu'à l'intérieur tellement ça a du mal à chauffer. C'est du chauffage au gaz de ville. Je sais pas si elle est mal située ou quoi mais des fois il fait meilleur dehors... je sais pas à quoi c'est dû, l'orientation de la maison.... Pourtant le soleil il tape... c'est bizarre. C'est des maisons de plus de 50 ans, les murs ils sont épais, ça isole bien... »*

Monsieur Lot, locataire du parc privé, a convaincu son propriétaire de lui changer les fenêtres de sa maison. Pour autant, celle-ci reste mal isolée.

M. Lot « *C'est mal isolé oui... au niveau du froid et du bruit. Parce que c'est des guignols qui ont fait les travaux et puis tout craque. Moi je dis qu'il faut tout refaire pour tout bien isoler. Là-haut ça se fend un peu partout. On ne met pas des plaques comme ça sur du bois, à même les poutres... [...] Les volets en bois ils étaient pourris. Je lui ai dit là la fenêtre c'est pas*

*possible. Il est venu les changer. Ça fait plus de dix ans que je suis là je n'ai jamais rien demandé. Là il y a six mois ils ont tout refait mais ça commence déjà à se fissurer. [...]*

*-Et est-ce que ça a un peu changé l'isolation du froid ?*

*- Un petit peu un petit peu oui mais bon ça va on n'a pas froid.»*

Dès notre premier échange téléphonique Monsieur Mes mentionne les importants problèmes qu'il rencontre dans son logement à la fois d'isolation et d'humidité. Locataire du parc privé, Monsieur Mes emménage en 2004 dans cet appartement et cela alors même qu'il est très dégradé. Il n'a à l'époque pas le choix (il n'a d'ailleurs toujours pas la possibilité d'en changer).

*M. Mes . « J'ai tout refait parce que c'était invivable.*

*- Dès le départ ?*

*- Oui ! c'était insalubre.*

*- Et votre nièce elle y vivait ?*

*- Oui et c'est pour ça qu'elle est partie, elle a demandé à faire les travaux et ils ont pas voulu. Les voitures elles passent dehors, vous entendez tout, quelqu'un il passe vous entendez tout ! J'ai demandé de nouvelles fenêtres, il [le propriétaire]dit j'ai pas le temps... j'ai pas que ça à faire. J'ai fait une lettre recommandée et là il a eu un peu peur... Il n'a que refait l'électricité aux normes par ce que c'était les anciens câbles avec le tissu et parfois ça pff ça sautait et je les ai alerté plusieurs fois je leur ai dit attention ça va prendre feu ! donc il a fait venir un électricien. [...]*

*- Il y a aussi beaucoup d'humidité, ça commence à bouffer tous les murs.*

*- Et la mairie n'est pas venue examiner le logement ?*

*- Justement il va peut-être falloir que je fasse ça. Ça fait des années que je laisse passer les choses, il faut que je me réveille un peu. Ça peut provoquer des maladies ! je l'ai dit à l'agence elle m'a répondu il y a beaucoup d'enfants qui ont de l'asthme ! Vous êtes pas le seul ! et elle me dit pourquoi vous demandez pas un logement ? je leur ai dit que j'avais demandé un logement mais qu'on me répond pas. En fait ils veulent que je parte de là ! pour qu'ils puissent faire les travaux pour que je parte de là et qu'ils louent plus cher !»*

Au moment de l'enquête, Monsieur Mes a initié des démarches auprès d'une association qui accompagne, conseille et appuie les personnes handicapées. Ensemble ils ont rédigé une lettre recommandée dénonçant ses conditions de logement et ont déposé un recours DALO.

Monsieur Avo est lui aussi concerné par l'humidité. Propriétaire de son logement, il a condamné l'étage de sa maison. Il ne peut d'abord plus y accéder à cause de ses problèmes de dos (monter l'escalier s'avère problématique) mais les pièces à l'étage sont également touchées par l'humidité et plus habitables en l'état. Le plafond qui est attenant au toit est en effet mal isolé.

*M. Avo « Il y a de l'humidité ? Oui ! C'est un gros problème ? Oui, ça vient de la haut, du toit terrasse. Il faudrait refaire l'étanchéité du toit terrasse. C'est hors de prix donc voilà... »*

Ce sont également des problèmes liés à la taille du logement au regard du nombre de personnes qui l'occupent qui sont mentionnés.

Depuis l'arrivée en France de son mari (et de ses deux enfants), Madame Man vit dans un logement sur-occupé. Initialement elle vivait dans cet appartement de trois pièces avec son fils et son neveu. Ils sont désormais six à y vivre.

*Mme Man « - Parce que du coup, vous vous organisez comment là dans le logement pour que tout le monde ? Il n'y a qu'une chambre et cette pièce ?*

*- Non, il y a deux. Donc, y a une chambre pour les enfants et y a une chambre pour nous ».*

Sitôt Madame Dja sortie de l'hôtel dans lequel elle était prise en charge et logée dans le parc privé, elle initie des démarches pour faire venir sa fille du Mali. La famille Dja réunie, elle accède à un logement social quelques années plus tard : un F3 pour quatre personnes. Madame Dja tombe à nouveau enceinte. Ils vivent aujourd'hui à cinq dans un trois pièces. Une chambre est réservée aux trois enfants alors que l'aînée est désormais majeure.

Dans le cas de la famille Toa, le ménage composé de six personnes vit dans un T2. Madame Toa fait part de son besoin de changer de logement pour un plus grand.

*Mme Toa « Là dans ma tête je me dis, l'appartement, il faut que je sorte d'ici. Parce que pour les enfants ça me dérange, si c'est pour les petites y'a pas de problème, mais y'a l'autre qui a déjà 20 ans et y'a la fille elle a 17 ans. Et ils dorment dans une petite chambre. Si je déménage c'est pour que les enfants aient leur chambre. »*

Enfin, la question du quartier et de la commune de résidence est évoquée comme source de problèmes. La majorité des ménages de notre échantillon (seize sur vingt deux) vivent dans une commune au sein de laquelle on décompte au moins une Zone Urbaine Sensible<sup>64</sup>. Il s'agit principalement de locataires du parc social mais on retrouve néanmoins trois propriétaires.

Quelques-unes nous font part des conditions dans lesquelles elles vivent en mettant en avant les problèmes liés au quartier dans lequel elles résident.

Mme Vua (qui est toujours sous locataire du logement qu'elle occupe)

*« - Et est-ce que le quartier vous plait ?*

*- Au début j'aimais pas parce qu'il y avait pas tout ce qui clôturait là, y'avait des jeunes qui trainaient partout, y'avait des règlements de compte à chaque fois. Des coups de feu et tout ça ! Ça fait peut être deux ans que ça va mieux, qu'il y a plus personne. Là vous pouvez sortir à n'importe quelle heure y'a pas de souci. Moi au début je croyais que c'était des pétards, à chaque fois j'ouvrais la fenêtre mais on m'a dit « toi continue à ouvrir la fenêtre, le jour où tu auras une balle perdue ! » et là depuis je... »*

Dans quelques cas, ce sont également des problèmes liés au voisinage qui sont évoqués : des conflits ouverts ou bien un sentiment d'insécurité.

*Madame Flor « On déménage parce que je me suis fait agresser ici. Par un voisin. Et ça continue ! Il revient nous... Donc j'ai encore porté plainte, j'avais porté plainte contre sa compagne déjà y'a un an, au mois de janvier là, y'a six mois, elle a été condamnée, et là c'est son compagnon qui vient.*

[...]

*Monsieur : Là (il baisse la voix) à côté, on a un trafiquant. C'est 40 personnes par jour, jour et nuit ! Moi j'ai pas dormi cette nuit. Le mec il sort de taule, ça fait deux mois, rebelote. 40 personnes jour et nuit. Des toxicos... de tout. Ils sont complètement cinglés. Ils voient qu'il y a une famille, des gens avec des enfants en bas âge, ils foutent des gens comme ça... Flo s'est fait agresser par une nana qui picolait, qui se drogue, son mec il est défoncé du matin au soir. Ils ont été condamnés par la justice ! »*

Les difficultés remontées lors des entretiens sont cohérentes avec les exploitations quantitatives et statistiques de l'enquête nationale logement. Si les personnes rencontrées vivent le plus

---

<sup>64</sup> Il ne nous a pas été possible de déterminer s'ils vivent ou non dans une ZUS.

souvent dans des conditions décentes et confortables elles sont plus sujettes à souffrir du froid, de l'humidité et sur la durée du surpeuplement.

La faiblesse de leurs ressources, le fragile équilibre de leur budget les mettent dans certains cas en difficulté pour honorer leurs loyers ou charges, ils rendent par ailleurs difficile l'ajustement et l'amélioration de leurs conditions de logement.

Les personnes enquêtées apparaissent dépendantes des solidarités privées mais également des services d'assistance institutionnelle pour faire face aux difficultés rencontrées. Cela ne les empêche pas d'élaborer des projets – à plus ou moins long terme – en vue d'améliorer leurs conditions de logement.

### **3. Des projets en suspens**

Afin de négocier les difficultés rencontrées dans leur logement et d'améliorer leurs conditions de vie, les ménages élaborent deux types de projets. Les locataires impulsent des projets de mobilités qui tardent à se concrétiser tandis que les propriétaires échelonnent dans le temps les travaux.

#### ***a. Pour les locataires : des projets de mobilités qui peinent à aboutir***

L'évolution de la composition du ménage, une naissance, la mise en couple, la recomposition d'une famille et de fait l'inadaptation de la taille du logement concernent plusieurs ménages rencontrés.

La majorité sont locataires du parc social et émettent une demande de mutation afin d'ajuster leur condition de logement à leurs besoins.

Madame Man a déposé, quelques mois plutôt, une demande de mutation auprès du bailleur social.

Mme Man « *Mais quand même on a dit, on va demander quand même un logement un petit peu plus grand. On a fait la demande et on attend la réponse.*

- *Vous l'avez faite quand la demande ?*

- *On a fait la demande, euh ! janvier, je crois. »*

Pour Madame Dja, la conception de leur troisième enfant pose la question du changement de logement.

Mme Dja : « *Donc du coup, pendant ma dernière grossesse, j'ai recommencé ma demande à la Mairie. Voilà, pour pouvoir changer. Donc chaque année je renouvelle la demande. D'habitude je suis courageuse pour les démarches là. Donc je suis allée voir les élus. Donc quand ils ont regardé ils ont dit qu'il y avait des milliers de demandes et on peut pas changer d'organisme. Donc du coup j'étais déçue ! Mais je me suis pas arrêtée là, j'ai contacté le DALO aussi (elle rit). Parce que pour moi, j'entends parler de ça, j'ai essayé ça aussi. Parce que pour moi, c'est vrai, on a un F3, mais tous mes enfants sont dans la même chambre. Maintenant ma fille a 19 ans, donc c'est pour ça... Je lutte, voilà. »*

Madame Dja souhaite obtenir une pièce supplémentaire mais également changer d'organisme HLM. Le bailleur qui la loge lui propose en effet des quatre pièces dont le loyer est jugé trop élevé par son mari et situés dans une commune où il refuse d'élever ses enfants (il y a en effet vécu plusieurs années avant que sa femme ne le rejoigne en France). Le dilemme est présenté par Madame Dja comme étant inextricable.

Dans un cas de figure, celui de la famille Jo, la demande de mutation vise à réduire la taille du logement. Les enfants du couple, majeurs, quittent progressivement le domicile parental tandis que le



loyer de leur cinq pièces pèse lourdement dans leur budget. Le couple Jo initie de fait des démarches auprès de leur bailleur pour obtenir un logement plus petit et dont le loyer serait moins élevé.

Pour la famille Flor, c'est à la suite de conflit avec le voisinage que le ménage demande à changer de logement et impulse des démarches pour bénéficier d'une mutation dans le parc social.

Madame Flor: « - *Parce que je me suis fait agresser ici. Par un voisin. Et ça continue ! Il revient nous... Donc j'ai encore porté plainte, j'avais porté plainte contre sa compagne déjà y'a un an, au mois de janvier là, y'a six mois, elle a été condamnée, et là c'est son compagnon qui vient. Et A. H. [le bailleur], vous pouvez aller les voir, ils ont rien fait. [...] Le problème c'est que voilà, j'ai été obligée d'aller voir mon psy, parce que je vois un psy suite à l'agression que j'ai subie. Là... son compagnon revient, de temps en temps, tout le temps, m'insulte, insulte ma fille, menace ma fille carrément. J'ai dit j'en ai marre, je fais quoi là ? »*

Alors que Monsieur Flor rembourse encore la dette qu'il a contracté au bailleur social, un autre accepte leur dossier et les relogé dans un quartier plus tranquille – aux dires de chacun.

L'évolution de la composition familiale quand elle concerne des locataires du parc privé, amène ces ménages à se tourner vers des agences immobilières. Si dans ce cas, l'offre n'est pas un obstacle à la mobilité (ces ménages vivent souvent dans des territoires peu ou moins tendus) ce sont les frais à engager qui les contraignent et reportent dans le temps leur mobilité.

Dans le parc privé, Monsieur Lot aspire à trouver un logement qui puisse l'accueillir lui et sa compagne et permette à cette dernière de monter son projet professionnel de famille d'accueil. Au-delà de questions d'ordre géographique (ils ne résident pas dans la même région et Madame est salariée du département dans lequel elle réside), tous deux évoquent les frais liés à un déménagement et leur incapacité à y faire face.

Qu'il s'agisse de locataires du parc social ou du parc privé et quel que soit le motif pour lequel ces ménages aspirent à une mobilité résidentielle on note que leurs projets sont freinés ou suspendus. Pour les uns ce sont les frais que cette mobilité implique (frais d'agence, dépôt de garantie alors que la précédente n'a pas été remboursée etc.), pour les autres ce sont les délais intrinsèques à une demande de mutation dans le parc social – dans les zones les plus tendues – qui sont en cause.

Enfin et sur le plus long terme, la plupart des ménages rencontrés aspirent à accéder à la propriété et à quitter leur statut de locataires.

Mme Néda – fille – « - *Oui vous aimeriez être propriétaire ?*

- *Oh oui oui oui, comme ça on est tranquilles, on sait qu'au moins quand on est en train de donner, c'est pour nous, voilà. »*

Mme Lak « *Après, j'espère m'acheter un appartement, j'vous le dis franchement, j'peux m'acheter un appartement donc j'pense que je vais le faire, j'essaye de trouver une bonne affaire et voilà, trouver un appartement, m'acheter un appartement parce que là, il faut quoi, pas le choix, bien obligé. Pis au moins ben voilà, j'aurai un appartement il sera à moi. »*

L'accession à la propriété pour les locataires est présentée comme un gage de stabilité, de tranquillité pour eux mais également pour leurs enfants. Or, nous l'avons vu, la propriété ne garantit pas l'absence de difficultés et la capacité à y faire face avec les moyens détenus. Mieux dotés, ils sont certes moins concernés par des difficultés financières, pour autant leur budget ne leur permet pas de gérer en temps voulu les travaux nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de vie.

## ***b. Pour les propriétaires : des travaux en attente***

Au vue des conditions de logement recensées, se pose la nécessité d'effectuer des travaux et leur report dans le temps faute de moyens. Cette question concerne avant tout les propriétaires de notre échantillon.

Nous avons vu, Monsieur Avo est confronté à des problèmes d'infiltration et d'humidité. Au vu du coût que représente les travaux d'étanchéité du toit, il nous explique qu'il ne peut pas les faire réaliser dans l'immédiat.

M. Avo « *Mais y a des travaux que je peux pas faire. C'est hors de prix donc voilà...* »

En difficulté lorsqu'il s'agit de solliciter des aides ou administrations, et alors qu'il y aurait droit, il ne parvient pas non plus à monter un dossier de subventions auprès de l'ANAH pour bénéficier d'aides à la réalisation de ces travaux.

Afin de lutter contre le froid, Monsieur Ani a pour projet d'installer un nouveau système de chauffage l'année suivante car en l'état il n'a pas les moyens de l'installer et d'assumer les travaux que cela implique.

Monsieur Ani et Avo reportent tous deux dans le temps leurs travaux d'isolation et de lutte contre l'humidité à défaut d'avoir les moyens financiers pour les réaliser à court terme.

Madame Pig elle aurait besoin de faire faire des travaux dans sa maison mais elle ne dispose pas des ressources suffisantes pour les engager.

Mme Pig « *J'ai cinq chambres en fait dans ma maison. Donc pour moi, c'était l'aubaine de la récupérer, c'était important de récupérer cette maison, chacun de mes enfants a son petit coin à lui, perso et c'est super. J'ai la mienne aussi. Le seul problème c'est que financièrement, il faudrait que je me fasse une salle de bain et j'ai pas les moyens.*

- *Parce que là, y a qu'une salle de bain pour vous tous ?*

- *Voilà, exactement, on n'a qu'une seule salle de bain, j'avais une douche que malheureusement qui était toute foutue, mais j'ai absolument pas eu les moyens de la faire refaire donc ça me manque une salle d'eau et c'est vrai que ça manque beaucoup donc à cinq, à cinq c'est... En plus la salle de bain, elle est du côté de ma chambre donc tout le monde passe dans ma chambre pour aller dans la salle d'eau donc c'est pas le top, c'est pas le top, [...]*

*Faudrait que je fasse des travaux parce qu'il y a quand même de la rénovation à faire au niveau isolation, au niveau plein de choses, mais j'ai pas les moyens, j'ai pas les moyens.* »

Les propriétaires confrontés aux défauts, insuffisances ou simplement au vieillissement de leur logement envisagent des travaux plus ou moins conséquents. Or les trois propriétaires les plus modestes se trouvent dans l'incapacité d'assumer le coût qu'ils impliquent. Contraints de reporter ou d'échelonner dans le temps ces travaux ils se trouvent de fait en difficulté pour améliorer leurs conditions de logement.

Sur la durée, les conditions de logement dans lesquelles résident les personnes enquêtées peuvent se dégrader. Cette dégradation est le fruit des qualités intrinsèques du logement, de son vieillissement ou bien de l'évolution de la composition familiale et rendent nécessaires des ajustements à la marge – sous la forme de travaux – ou des mobilités. Les ressources détenues

par les ménages concernés, l'offre de logement disponible et accessible ou les conditions d'accès ne leur permettent de voir leurs projets aboutir à court terme.

## Conclusion

Les parcours recueillis marquent certes la sortie de l'absence de logement mais ne se limitent pas à celle-ci. Au sein d'un même parc, du privé vers le social ou encore vers la propriété, ces parcours vont dans le sens d'une stabilisation et d'une amélioration des conditions de vie. Ils consacrent des trajectoires majoritairement ascendantes. Ils n'excluent pour autant pas de nouvelles difficultés. Bien qu'elles soient mieux dotées que lorsqu'elles étaient dépourvues de logement, les personnes enquêtées demeurent pour certaines vulnérables du point de vue de leurs liens sociaux, de leur rapport à l'emploi et de leurs modestes ressources financières.

A partir des matériaux qualitatifs recueillis, on repère trois profils de parcours au sein desquels l'absence de logement est un indicateur plus ou moins significatif et déterminant pour comprendre le sens de la trajectoire emprunté.

1. Pour une partie des personnes enquêtées (7 sur 22), l'épisode sans logement survient dans un parcours d'émancipation ou d'intégration à la suite d'une migration. Situé en début de carrière professionnelle, résidentielle, familiale – en France – il est instructif sur les difficultés d'insertion professionnelle rencontrées, sur les effets déstabilisants d'une migration (nationale ou internationale) et sur les méandres d'une procédure de régularisation en France. La sortie de l'absence de logement consacrant une première étape résidentielle suivie de plusieurs autres mobilités. Ces dernières consacrent progressivement l'insertion professionnelle, l'obtention de ressources stables, la stabilisation de la sphère familiale etc. Ces ménages ne sont pas déstabilisés dans la suite de leurs parcours et disposent de ressources et d'un réseau qui leur permet de rebondir ou de négocier le temps nécessaire les éventuelles difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Ici l'épisode sans logement ne détermine pas le sens pris par les trajectoires mais marque bien les difficultés d'impulsion d'un parcours résidentiel dans un contexte de difficile insertion professionnelle, de contraintes administratives et sur des territoires où les marchés du logement sont particulièrement exigeants.

2. Une autre frange des personnes enquêtées (6 sur 22) manifestent un plus grand degré de précarité. L'épisode sans logement survient à la suite d'un événement déstabilisant à partir duquel les personnes n'ont pas réussi à rebondir avec leurs ressources. Cet épisode n'apparaît pas ici comme un accident de parcours mais comme le symptôme d'une plus grande vulnérabilité et précarité et de la faiblesse des ressources détenues pour faire face aux aléas de la vie – dans un contexte et territoire donné. L'équilibre atteint à la suite de la sortie de l'absence de logement apparaît comme étant plus fragile et les risques de déstabilisation plus grands en cas de nouvelles ruptures ou événement imprévisibles. Il s'agit ici de ménages qui disposent de faibles ressources ou insuffisantes au vu de leur composition familiale ou bien encore instables. Ils sont de fait plus sujets à des difficultés financières mettant en péril leur insertion dans le logement.

3. Une dernière catégorie de personnes enquêtées (9 sur 22) est à la croisée des deux premières. Il s'agit de ménages qui ont pu connaître l'absence de logement en début de parcours ou une rupture soudaine qui les a profondément déstabilisés allant jusqu'à mettre en cause leur insertion dans un logement. Pour autant, à l'issue de l'absence de logement elles ne sont ni suffisamment dotées pour être prémunies de toutes nouvelles difficultés en matière de logement ni vulnérables. Elles ont trouvé un équilibre tant financier que familial, social. Elles assument et gèrent leur quotidien avec les ressources (souvent faibles) dont elles disposent, leur insertion professionnelle, réseau familial et social leur assurent une certaine assise et stabilité. Leur situation tant économique que sociale apparaît comme étant moins précaire et vulnérable même si l'équilibre trouvé demeure fragile.



## CONCLUSION GENERALE.

Dans une perspective d'analyse des parcours comportant des épisodes hors du logement ordinaire, l'Enquête Nationale Logement de l'INSEE a été une opportunité pour croiser une approche quantitative et qualitative. Cette combinaison a permis d'une part de caractériser à un instant t de leur parcours, les ménages actuellement logés qui par le passé ont connu l'absence de logement ainsi que leurs conditions de logement en les resituant par rapport aux ménages « ordinaires » qui eux n'ont jamais été dépourvus de logement. Elle a d'autre part permis d'appréhender l'absence de logement de manière dynamique en la resituant dans le parcours résidentiel et de vie de l'individu ou du ménage qui y a été confronté.

Le caractère exploratoire de cette enquête soulève des questions. Méthodologiques d'abord, afin d'optimiser l'opportunité que représente l'ENL pour atteindre un public donné (difficilement identifiable et appréhendable). De fond ensuite, autour de dénominations des différentes situations hors du logement de droit commun et ce afin de garantir une relative homogénéité des positions comprises dans chacune des acceptations. Ces deux limites relevées au fil de l'enquête n'enlèvent rien à l'opportunité que représente l'ENL pour atteindre des individus qui ont connu par le passé des situations en marge du logement de droit commun.

En sus des exploitations quantitatives, vingt-deux personnes ont été interviewées. Les récits recueillis ont permis d'affiner l'analyse des profils et conditions de vie des personnes anciennement dépourvues de logement en les resituant dans les parcours individuels. L'analyse s'est portée sur les processus d'entrée, de sortie de l'absence de logement, sur les mobilités et conditions de vie qui ont suivi le retour, l'accès à un logement de droit commun mais également sur les ressources dont les ménages disposent et qu'ils mobilisent lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés.

Il ressort que les personnes rencontrées se sont trouvées dépourvues de logement pour divers motifs et à la suite de diverses ruptures. Ces événements fondateurs ont impliqué dans certains cas de nouvelles ruptures de liens sociaux, fragilisant d'autant plus les personnes rencontrées. Ils ne peuvent pour autant expliquer, à eux seuls, l'absence de logement et le recours à un hébergement. Les ruptures sont toujours survenues dans un contexte dans lequel les personnes se trouvaient particulièrement vulnérables et dans lequel les conditions d'accès à un logement de droit commun étaient très exigeantes. C'est pour certaines parce qu'elles ne remplissaient pas les conditions requises pour prétendre au parc social ou à un logement dans le parc privé et pour d'autres parce qu'aucune offre accessible n'était disponible lorsqu'elles en ont manifesté le besoin qu'elles se sont trouvées mises en difficultés vis-à-vis du logement.

Après avoir sollicité leurs solidarités primaires, avoir connu des conditions d'habitat très précaires, les aides institutionnelles sont mobilisées. Les personnes rencontrées ont accompli de nombreuses démarches pour se mettre à l'abri et ont finalement accepté une orientation et prise en charge dans l'ASH. L'hébergement (en centre ou en hôtel) est la première aide – institutionnelle – qui leur soit proposée. L'acceptation d'une telle prise en charge est présentée par certaines personnes enquêtées comme un moyen de ne pas mobiliser, ou de ne plus abuser des solidarités primaires ou comme une chance de pouvoir accéder à un logement autonome et stable.

Mises à l'abri, les personnes qui ont été hébergées sur des longues durées ont été accompagnées socialement et se sont attachées à mener des démarches pour régulariser leur situation administrative, s'insérer professionnellement et pour accéder à un logement de droit commun. Elles acceptent et adhèrent aux conditions de prise en charge. A l'inverse certaines ont été prises en charge sur de très

courtes durées. Elles refusent les conditions de prise en charge et bénéficient d'opportunités pour en sortir et se loger même de façon précaire.

Dans la plupart des parcours recueillis la sortie de l'absence de logement coïncide avec la sortie de l'hébergement. Mais, qu'elles quittent un hébergement institutionnel ou un hébergement chez un tiers ou bien encore un habitat précaire, la sortie ne découle pas d'un changement clé dans la situation individuelle ou du ménage ou un enchaînement de causes. Progressif, le processus de sortie se traduit pour certaines personnes par un retour vers l'emploi, l'obtention de ressources stables, la régularisation de leur situation administrative, l'accès aux droits etc. Pour autant, il ne se réduit jamais aux seules caractéristiques et capacités individuelles. Comme l'avancait Pascale Pichon (2010), la sortie de l'absence de logement et l'accès au logement de droit commun sont également rendus possibles par des opportunités et par des appuis, des tiers médiateurs qui jouent un rôle non négligeable. Il s'agit, dans les parcours recueillis d'intervenants sociaux, d'un employeur, de proches, d'anciennes connaissances etc.

C'est bien resitué dans un contexte d'actions et de situations concrètes dans lesquels se trouvent pris les individus que l'on peut comprendre les conditions de possibilités par lesquelles les personnes enquêtées parviennent à s'en sortir.

L'accès à un logement consacre d'ailleurs, selon elles, la possibilité de « passer à autre chose » et de reprendre le cours normal de leur existence et comme l'analysait Agnès Pitrou de reprendre une certaine maîtrise sur le cours des événements ou de retrouver un mode de vie plus proche de celui connu auparavant (Pitrou, 1978). Les ménages poursuivent ensuite le fil de leur vie (professionnelle, familiale etc.) et parcours résidentiel. Ce dernier se stabilise ou bien consacre une trajectoire ascendante à mesure que leurs conditions de logement s'améliorent et s'ajustent à leurs besoins et aspirations. La stabilisation ou l'ascension résidentielles n'excluent pas pour autant de nouvelles difficultés.

Au moment de l'enquête, les personnes qui ont connu l'absence de logement, conservent des caractéristiques communes avec les personnes sans-domicile. Les hommes sont surreprésentés, les personnes nées à l'étranger et de nationalité extra-européenne également. Plus souvent célibataires ou divorcés, elles sont également moins diplômées et appartiennent aux catégories des ouvriers ou employés. Une part non négligeable occupe un emploi, pour autant elles sont plus souvent que la moyenne des autres ménages logés confrontées à la précarité et à la pauvreté. Mieux dotées que lorsqu'elles étaient dépourvues de logement (et de fait moins précaires que les personnes actuellement sans-domicile), les personnes enquêtées demeurent pour certaines vulnérables du point de vue de leurs liens sociaux, de leur rapport à l'emploi et de leurs modestes ressources financières.

Du point de vue de leurs conditions de logement, les personnes qui ont connu l'absence de logement sont principalement locataires et c'est dans le parc social que l'on retrouve le plus de personnes qui ont connu l'absence de logement. Elles occupent aujourd'hui des logements confortables mais sont plus sujettes que les autres ménages à rencontrer des difficultés. Les personnes anciennement dépourvues de logement sont plus nombreuses à se plaindre de la cherté de leur logement et à éprouver des difficultés pour honorer leur loyer ou le paiement de leurs charges. Du point de vue des conditions physique de logement, elles sont également plus touchées par des problèmes de froid ou d'humidité ou bien par le surpeuplement. Du fait de la plus grande faiblesse de leurs ressources, elles se trouvent plus fréquemment en difficulté pour initier les travaux requis ou pour changer de logement. Ces difficultés touchent diversement les ménages selon leur statut d'occupation et selon qu'ils aient connu l'absence de logement à une ou plusieurs reprises. Les conditions défectueuses de logement touchent plus souvent les propriétaires tandis que les problèmes liés au coût du logement et à son peuplement, les locataires. Les exploitations statistiques montrent que les personnes qui ont connu plusieurs épisodes

hors du logement ordinaire sont plus souvent touchées par les difficultés en matière de logement (humidité, problème d'isolation, cherté, surpeuplement etc.).

Les difficultés rencontrées dans le logement n'ont pas le même risque d'aboutir à son exclusion. Dans un cas le ménage est confronté à des conditions de vie inconfortables dans l'autre il y a effectivement un risque de perte du logement. Cela touche une minorité de personnes, 20% des ménages ont connu l'absence de logement à plusieurs reprises (source ENL). Il s'avère malaisé – avec les matériaux dont nous disposons - d'avancer des pistes, facteurs qui expliqueraient leur plus grande vulnérabilité face à l'absence de logement. Le contexte semble néanmoins jouer un rôle déterminant.

A défaut de pouvoir isoler des facteurs de risque face à la répétition des épisodes hors du logement de droit commun, les parcours recueillis laissent entrevoir trois profils de parcours plus ou moins vulnérables face à ce risque.

Lorsque l'épisode sans logement survient dans un parcours d'émancipation ou d'intégration à la suite d'une migration et qu'il est situé en début de carrière professionnelle, résidentielle, familiale – en France – le contexte (en matière d'insertion professionnelle, de tensions des marchés du logement, de politiques migratoires etc.) apparaît déterminant pour comprendre l'exclusion du logement. Les ménages une fois relogés ne se retrouvent pas déstabilisés.

Il en va différemment pour les ménages qui se sont trouvés exclus du logement à la suite d'un évènement déstabilisant. Dans l'incapacité de rebondir avec leurs ressources dans un contexte et territoire donnés, l'absence de logement peut être interprétée comme le symptôme d'une plus grande vulnérabilité et précarité. L'équilibre atteint à la suite de la sortie de l'absence de logement apparaît comme étant plus fragile et les risques de déstabilisation plus grands en cas de nouvelles ruptures ou d'évènements imprévisibles. Plus vulnérables, l'exclusion du logement est toujours à resituer à la conjonction d'un contexte, territoire donnés et de l'individuel.

Enfin, et à la croisée des deux premiers parcours, on retrouve des ménages qui ont connu l'absence de logement en début de parcours ou à la suite d'une rupture soudaine. A l'issue de cet épisode hors du logement de droit commun et sur la durée, leur situation tant économique que sociale s'est stabilisée pour autant l'équilibre (re)trouvé demeure fragile.

Ces éléments de résultats confirment et approfondissent ce que d'autres recherches (ethnographiques ou statistiques) ont mis en évidence, ils nous incitent également à relever les leviers susceptibles de prévenir ou d'amortir les difficultés de logement.

Certains moments de la vie (l'émancipation, l'insertion dans la vie active, l'intégration dans le pays, la région d'accueil etc.), divers évènements (la mise en couple, le regroupement familial, la naissance d'un enfant, une rupture, un problème de santé, un deuil, une migration la perte d'un emploi etc.), le rapport à l'emploi (précaire), la configuration familiale, les ressources disponibles sont autant d'éléments susceptibles de fragiliser, de rendre les personnes plus vulnérables et de mettre en péril une position résidentielle intégrée. Au vu de la vulnérabilité de certains ménages, du risque de déstabilisation liés à ces évènements dans un contexte et dans une histoire de vie donnés, plusieurs leviers sont susceptibles de sécuriser les parcours de vie et de fait résidentiel et ainsi de favoriser ou garantir la stabilité résidentielle.

Il s'avère difficile d'agir sur les évènements susceptibles de déstabiliser les individus. Ceux-ci font partie intégrante des aléas de la vie, résultent dans certains cas de choix individuels etc. En cas de rupture ce qui a été constaté c'est la forte dépendance des personnes enquêtées à leur réseau de solidarité. Les personnes lorsqu'elles se trouvent mises en difficulté mobilisent en premier lieu leurs

réseau de solidarité (lorsqu'elles se trouvent dépourvues de logement et lorsqu'elles cherchent à accéder à un logement de droit commun). Cette dépendance pose la question des inégalités en matière de ressources et de dotations. Un premier axe de nos préconisations porte sur la nécessité de repenser les protections individuelles afin de s'assurer qu'un individu n'est pas mis en difficulté par l'absence de réseau, de solidarités pour se mettre à l'abri, faire face à l'absence de logement. Cela passe par une meilleure protection des parcours (Chauvière, Messu, 2003).

Les personnes qui ont connu l'absence de logement ont un rapport souvent plus précaire à l'emploi et disposent de plus faibles ressources. Elles apparaissent plus vulnérables pour faire face aux aléas de la vie. Dans une logique préventive il conviendrait de dépasser le seul volet « sécurisation des relations locatives » et des « risques d'impayés » à l'œuvre lors des relogements des personnes sans-domicile (Lanzaro, 2014 ; Geste, 2016) et d'adopter une approche plus globale et préventive de ce qui peut mettre en péril la relation locative et les paiements de loyers. En d'autres termes, il conviendrait de dépasser une approche strictement réparatrice pour mieux appréhender ce qui est à l'origine des impayés. Cela passe notamment par la solvabilité/solvabilisation des personnes aux ressources les plus modestes (et soulève l'enjeu du maintien des aides au logement lorsque les personnes sont en impayés) mais également des protections accordées pour faire face aux aléas de la vie lorsque le rapport à l'emploi se précarise (Castel, 2009).

Enfin, et dans la continuité de ces premières pistes, il convient de penser à l'offre de logement accessible à disposition des ménages les plus modestes. On l'a vu, l'entrée dans la condition de sans logement comme sa sortie se comprennent de manière dynamique et au croisement des caractéristiques individuelles et des opportunités en matière d'accès à un logement de droit commun. C'est dans la rencontre – ou non - des caractéristiques individuelles, des ressources (financière, sociale etc.), d'une offre sur un territoire donné et des conditions d'accès à cette offre que l'on peut effectivement saisir tant l'entrée que la sortie de la condition sans logement. L'existence d'une offre accessible joue un rôle déterminant pour comprendre les risques d'exclusion du logement de droit commun. La possibilité d'accéder – rapidement – à un logement correspondant à son niveau de ressource et à sa composition familiale, notamment lorsque les ressources baissent ou lorsque la personne est contrainte de quitter son logement apparaît comme une condition primordiale pour prévenir une première rupture résidentielle et sur la durée de nouvelles.



## **ANNEXES**



## ANNEXE 1. BIBLIOGRAPHIE

### Parcours et trajectoires

BESSIN M., « Parcours de vie et temporalités biographiques : quelques éléments de problématiques », in *Informations sociales* n°156, 2009, pp. 12-21.

BESSIN M., BIDART C., GROSSETTI M. (dir.), *Bifurcations, Les sciences sociales face aux ruptures et à l'évènement*, Paris, La découverte, 2010.

BESSIN M., BIDART C., GROSSETTI M., « Les bifurcations, un état de la question en sociologie » in BESSIN M., BIDART C., GROSSETTI M. (dir.), *Bifurcations, Les sciences sociales face aux ruptures et à l'évènement*, Paris, La Découverte, Paris 2010, pp.23-35.

BIDART C., « Crises, décisions et temporalités : autour des bifurcations biographiques », *Cahiers internationaux de sociologie* n° 120, 2006, pp. 29-57.

BIDART C. « Bifurcations biographiques et ingrédients de l'action » in BESSIN M., BIDART C., GROSSETTI M. (dir.), *Bifurcations, Les sciences sociales face aux ruptures et à l'évènement*, Paris, La Découverte, Paris 2010, pp.224-235

BILLIARD I., DEBORDEAUX D., LUROL M., *Vivre la précarité : trajectoires et projets de vie*, Paris, L'aube essai, 2000.

BRESSON M., *Sociologie de la précarité*, Paris, Armand Colin, 2007.

BROUSSE C., « Devenir sans domicile, le rester : rupture des liens sociaux ou difficultés d'accès au logement ? », in *Économie et statistique* n° 391-392, 2006.

CHARBONNEAU J., « Trajectoires sociales et stratégies individuelles en contexte d'incertitude », in DANSEREAU F. et GRAFMEYER Y. (dir.), *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, Lyon, PUL, 1998, pp.395-413.

DAUPHIN S., « Trajectoires de vie et dynamiques institutionnelles », in *Informations sociales* n°156, 2009, pp. 4-5.

DEMAZIERE D., SAMUEL O., « Inscrire les parcours individuels dans leurs contextes » in *Temporalités* n°11, 2010.

DENAVE S., « Les ruptures professionnelles : analyser les évènements au croisement des dispositions individuelles et des contextes » in BESSIN M., BIDART C., GROSSETTI M. (dir.), *Bifurcations, Les sciences sociales face aux ruptures et à l'évènement*, La Découverte, Paris, 2010, pp. 168-175.

ERTUL S., MELCHIOR J.-P., WARIN P., *Les parcours sociaux à l'épreuve des politiques publiques*, Rennes, PUR, 2012

FESTY P., « Mobilité résidentielle des femmes séparées : une étape dans le cycle de vie familial », in BONVALET Catherine, FRIBOURG Anne-Marie (dir.), *Stratégies résidentielles. Actes du séminaire organisé par Catherine Bonvalet et Anne-Marie Fribourg* (Paris, 1988), Paris, INED, Plan Construction et Architecture, coll. « Congrès et colloques », 1990, pp. 231-252.

FIRDION J.-M., MARPSAT M., « Devenir sans-domicile : ni fatalité, ni hasard », *Population et Sociétés*, n° 313, 1996, pp. 1-4.

FIRDION J.-M., « Influence des événements de jeunesse et héritage social au sein de la population des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile », *Économie et statistique* n°391-392, 2006, pp. 86-114.

FIRDION J.-M., MARPSAT M., MERON M., « Le passé difficile des jeunes sans domicile », in *Population et sociétés*, n° 363, 2000.

GRAFMEYER Y., AUTHIER J.-Y., *Sociologie urbaine*, Paris, Armand Colin, 2008.

GROSSETTI M., « L'imprévisibilité dans les parcours sociaux », in *Les Cahiers Internationaux de Sociologie*, 2006, n°120, pp. 5-28.

GROSSETTI M., « Imprévisibilités et irréversibilités : les composantes des bifurcations » in BESSIN M., BIDART C., GROSSETTI M. (dir.), *Bifurcations, Les sciences sociales face aux ruptures et à l'évènement*, Paris, La Découverte, Paris 2010, pp.147-159.

GUILLAUME J.-F., « Les parcours de vie, entre aspirations individuelles et contraintes structurelles », in *Informations sociales* n°156, 2009, pp. 22-30.

HATZFELD M., *Les dézingués parcours de SDF*, Paris, Autrement, 2006.

LEVY J.-P., « Habitats et habitants : position et mobilité dans l'espace résidentiel », in GRAFMEYER Y., DANSEREAU F. (éd.), *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1998, pp. 153-180.

### **S'en sortir**

AUBREE L., WALLEZ P., « Les jeunes en situation d'errance, trajectoires et stratégies de survie » in BALLETT D., *Les SDF visibles, proches, citoyens*, Paris, PUF, 2005, pp. 51-64.

BERGIER B., *Les affranchis, Étiquetés « SDF, drogués, marginaux, inemployables » Ils s'en sont sortis !*, Paris, L'Harmattan, 2000.

FNARS, *Sortir de la rue*, Rapport du jury d'audition, Conférence de consensus sur les sans-abri, 2007.

LABACHE L., GHEORGHUI M.-D., « Les anciens de l'ASE de Seine Saint Denis : Profils de vie après la sortie du dispositif de protection », in *Informations sociales* n°159, 2009, pp. 92-99.

LANZARO M., « Enquête sur le relogement des personnes anciennement hébergées en Île-de-France » Repères DRIHL, 2011.

LANZARO M., « Favoriser les sorties de l'hébergement vers le logement De l'injonction politique aux pratiques de relogement en Île-de-France » in *Politiques sociales et familiales CNAF*, n°114, 2013.

LECLERC OLIVE M., ENGRAND S., « Sortie de la précarité de l'emploi : entre routine et projet », in BILLIARD I., DEBORDEAUX D., LUROL M., *Vivre la précarité trajectoires et projets de vie*, Paris, L'aube essai, 2000.

PICHON P., « Un point sur les premiers travaux sociologiques français à propos des sans domicile fixe » in *Sociétés contemporaines* n°30, 1998, pp.95-110.

PICHON P., « Sortir de la rue : discontinuités biographiques et mobilisation des ressources » in PUCA, *Les SDF. Représentations, trajectoires, politiques publiques*, Paris, PUCA, 2003, pp. 197-220.

PICHON P., « Sortir de la rue : de l'expérience commune de la survie à la mobilisation de soi » in BALLETT D., *Les SDF visibles proches citoyens*, PUF, Paris, 2005, pp89-102.

PICHON P. (dir.), *Sortir de la rue Les conditions de l'accès au chez soi*, DGAS, 2010.

PICHON P., TORCHE T., *S'en sortir : accompagnement sociologique à l'autobiographie d'un ancien sans domicile fixe*, St Etienne, PUSE, (1<sup>ère</sup> édition 2007), 2011.

PITROU A., *La vie précaire. Des familles face à leurs difficultés*, Paris, CNAF Études, 1978.

ROUAY-LAMBERT S., « Sortir de la rue : une voie sans issue ? » in BALLETT D., *Les SDF visibles, proches, citoyens*, Paris, PUF, 2005, pp133-142.

SOULET M.-H., « S'en sortir. Transformations statutaires et intégration relative » in BALLETT D., *Les SDF visibles, proches, citoyens*, Paris, PUF, 2005, pp.279-288.

### **Processus d'exclusion, insertion sociale**

ASTIER I., DUVOUX N. (dir.), *La société biographique : une injonction à vivre dignement*, Paris, L'harmattan, 2006.

ASTIER I., *Les nouvelles règles du social*, Paris, PUF Lien social, 2007.

ASTIER I., *Sociologie du social et de l'intervention sociale*, Paris, Armand Colin, 2010.

CASTEL R., *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil, 2003.

CASTEL R., *La montée des incertitudes ? Travail Protections Statut de l'individu*, Paris, Seuil, 2009.

DUVOUX N., *L'autonomie des assistés*, Paris, PUF, 2009.

ROCHE R., « De l'exclusion à l'insertion: problématiques et perspectives », in KARSZ S. (dir.), *L'exclusion définir pour en finir*, Dunod, Paris, 2004.

## **L'absence de logement – droit au logement**

- BALLAIN R. (coord.), Promouvoir le droit au logement, contribution à l'évaluation de la loi du 31 mai 1990, Paris, La documentation Française, 1998.
- BENJAMIN I., SAUVAYRE A., « L'hébergement en structures ou chez des proches : des palliatifs à la crise du logement », *Recherches sociales*, n° 173, 2005.
- BENSA A., FASSIN E., « Les sciences sociales face à l'événement », in *Terrain*, n°38, mars 2002, p. 5-20.
- BONVALET C., « Proches et parents », in *Population*, n°1, 1993, pp. 83-110.
- BONVALET C., GOTMAN A.(dir.), *Le logement, une affaire de famille*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- BONVALET C., MAISON D., ORTALDA L., « Les moments difficiles. L'entraide au sein de la parenté selon l'enquête « Proches et parents » », in Association Française des démographes de langue française, *Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes*, Paris, PUF, 1995.
- BONVALET C., MAISON D., « Famille et entourage : le jeu de proximités », in BONVALET C., GOTMAN A., GRAFMEYER Y., BERTAUX WIAME I., MAISON D., ORTALDA L., *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, Paris, INED PUF, 1999.
- BONVALET C., LELIEVRE E., « La mesure de l'hébergement », in LEVY-VROELANT C., *Logements de passage. Formes, Normes, Expériences*, L'Harmattan, Paris, 2000, pp 19-34.
- BROUSSE C., FIRDION J.-M., MARPSAT M., *Les sans -domicile*, Paris, Repères, 2008.
- BROUSSE C., « Le réseau d'aide au sans-domicile : un univers segmenté », in *Economie et statistique* n° 391-392, 2006
- BROUSSE C., MASSE E., DE LA ROCHERE B., « Hébergement et distribution des repas chauds, Le cas des sans-domicile », *INSEE Première* n°823, 2002.
- BROUSSE C., MASSE E., DE LA ROCHERE B., « Hébergement et distribution de repas chauds. Qui sont les sans-domicile usagers de ces services ? », *INSEE Première* n°824, 2002.
- BRIANT P., DONZEAU N., « Être sans domicile, avoir des conditions de logement difficiles. La situation dans les années 2000 », *INSEE première* n°1330, 2011.
- CHAUVIÈRE M., MESSU M., « Les apories de la solidarité familiale. Contribution à la sociologie des configurations de justice entre les familles et l'État dans le cas Français », in *Sociologie du travail*, n°3, 2003, pp. 327-342.
- CLANCHE F. « Le classement des situations de logement, Les sans domicile dans les nomenclatures générale » in MARPSAT M., FIRDION J.-M., *La rue et le foyer*, Paris, INED, 2000, pp.193-207.
- CREDOC, FORS Recherche sociale, La mise en œuvre du Droit Au Logement Opposable (DALO) à l'épreuve des préjugés et des stéréotypes, 2016.
- DAMON J., *La question SDF*, Paris, PUF, 2002.
- DECLERCK P., *Les naufragés*, Paris, Plon, 2001.
- DE LA ROCHERE B., « Les sans-domicile ne sont pas coupés de l'emploi », *INSEE Première*, n° 925, 2003.
- DEGENNE A., LEBEAUX M.-O., « L'entraide entre les ménages: un facteur d'inégalité sociale ? », in *Sociétés contemporaines* N°8, Décembre 1991, pp. 21-42.
- DGAS-DGALN, Guide des dispositifs d'hébergement et de logement adapté, Septembre 2008.
- DRIANT J.-C., « Politiques de l'habitat et crise du logement », in Problèmes politiques et sociaux, n°944, Paris, La documentation française, 2008.
- DRIANT J.-C., *Les politiques du logement en France*, Paris, La Documentation française, 2009.
- FIRDION J.-M., MARPSAT M., « Sans domicile à Paris: une typologie de l'utilisation des services et du mode d'hébergement » in *Sociétés contemporaines* n°30, 1998, pp.111-156.
- FIRDION J.-M., MARPSAT M., (dir.), *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 1990*, Paris, Ined-Puf, 2000.
- Fondation Abbé Pierre, Rapport du mal logement 2016.
- Geste, Etude sur le devenir de personnes issues de structures d'hébergement et ayant accédé à un logement locatif social , 2016.

- GRAFMEYER Y., « L'hébergement par les parents ou par les proches », in BONVALET C., GOTMAN A., GRAFMEYER Y. (dir.), *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, Paris, Presses Universitaires de France – INED, 1999.
- GRAFMEYER Y., « L'hébergement comme aide aux proches et aux parentes », in LEVY-VROELANT C., *Logements de passage. Formes, Normes, Expériences*, L'Harmattan, Paris, 2000, pp. 35-50.
- GRAFMEYER Y., AUTHIER J.-Y., *Sociologie urbaine*, Paris, Armand Colin, 2008.
- GRUEL L., « Conjurer l'exclusion : rhétorique et identité revendiquée dans des habitats socialement désqualifiés », in *Revue française de sociologie*, 1985, 26-3. pp. 431-453.
- LAE J.-F., « La fonction de l'intimité dans l'hébergement », in LEVY-VROELANT Claire (coord.), *Logement de passage*, Paris, L'Harmattan, 2000, pp. 85-92.
- LAFFERERE A., *L'hébergement d'après les enquêtes logement*, MIPES, Mai 2003.
- LE MENER E., « Quel toit pour les familles à la rue ? L'hébergement d'urgence en hôtel social », Métropolitiques, 2013.
- LEVY-VROELANT C., *Logements de passage, formes, normes et expériences*, Habitat et sociétés, Paris, L'Harmattan, 2000.
- LEVY-VROELANT C., BEGUIN H., *Logement chez autrui et transition biographique : pratiques et représentations parmi les jeunes et leurs hébergeants à Londres et Paris*, Rapport du PUCA, 2011.
- MARPSAT M., « Un avantage sous contrainte : le risque moindre pour les femmes de se trouver sans abri », *Population*, vol. 54, n° 6, 1999, pp. 885-932.
- MARPSAT M., PERETTI G., « Une personne sur vingt s'est retrouvée sans logement personnel au cours de sa vie », *Insee Première n°1225*, 2009.
- PAUGAM S., *La désqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, 1997.
- PAUGAM S., *Le salarié de la précarité*, Paris, PUF, 2000.
- ROCHE R., « De l'exclusion à l'insertion: problématiques et perspectives », in KARSZ S. (dir.), *L'exclusion définir pour en finir*, Dunod, Paris, 2004, pp.
- SOULIE C., « Le classement des sans-abri », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 118, 1997, pp. 69-80.
- SOULIE C., « Le dualisme du réseau d'hébergement pour personnes sans abri à Paris », in FIRDION J.-M., MARPSAT M., *La rue et le foyer une recherche sur les sans domicile et les mal-logés dans les années 1990*, PUF INED, Paris, 2000.
- PITROU A., *La vie précaire. Des familles face à leurs difficultés*, Paris, CNAF Études, 1978.
- PITROU A., *Les solidarités familiales : vivre sans familles*, Toulouse, Privat, 1990.
- SIMON P., « Le logement social en France et la gestion des « populations à risques » *Hommes et migrations* n°1246, 2003, pp. 76-91.
- WARIN P., *L'Accès aux droits sociaux*, Grenoble, PUG, 2007.
- WARIN P., « Qu'est-ce que le non-recours aux droits sociaux ? », *La vie des idées*, 2010.

### **Méthodologies d'enquêtes qualitatives**

- AURIAT N., *Les défaillances de la mémoire humaine : aspects cognitifs des enquêtes rétrospectives*, Paris, PUF INED, 1996.
- BATTAGLIOLA F., BERTAUX-WIAME I., FERRAND M., IMBERT F., *Dire sa vie entre travail et famille. La construction sociale des trajectoires*, Paris, CSU Mire, 1991.
- BATTAGLIOLA F., BERTAUX-VIAME I., FERRAND M., IMBERT F., « A propos des biographies : regards croisés sur questionnaires et entretiens », in *Population* n°2, Mars-Avril 1993.
- BERTAUX D., *Le récit de vie*, Paris, Armand Colin, 3<sup>ème</sup> édition, 2010.
- BOURDIEU P., « L'illusion biographique », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. n°62-63, juin 1986.
- DIETRICH P., LOISON M., ROUPNEL M., « Articuler les approches quantitative et qualitative », in Paugam Serge, 2010, *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, « Quadriga », 2010, pp. 215-230.

FOURNIER P., « Le sexe et l'âge de l'ethnographie : éclairants pour l'enquête, contraignant pour l'enquêteur », *Ethnographiques.org* n°11, 2006.

FRESIA M., « Entre mise en scène et non-dits : comment interpréter la souffrance des autres ? » in BOUILLON F., FRESIA M., TALLIO V., *Terrains sensibles: expériences actuelles de l'anthropologie*, Paris, EHESS, 2005, pp.28-51.

GUILIANI F., PAYET J.-P., LAFORGUE D. (dir), *La voix des acteurs faibles de l'indignité à la reconnaissance*, Rennes, PUR, 2008.

GUILIANI F., PAYET J.-P., ROSTAING C., *La relation d'enquête La sociologie au défi des acteurs faibles*, Rennes, PUR, 2010.

LANZARO M., « S'entretenir avec des bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement : des Précautions d'enquête à une nécessaire réflexivité » *Revue TransFormations* n°10 *Enquêter auprès de personnes socialement démunies et engagées dans un processus de formation Quelles pratiques de recherche ?* Décembre 2013.

PENEFF J., « Les grandes tendances de l'usage des biographies dans la sociologie française », in *Politix*, vol. 7 n°27, 1994, pp. 25-31.

POLLAK C. , « Analyse des parcours de pauvreté : l'apport des enquêtes longitudinales » in *Informations sociales* n°159, 2009, pp. 106-112.

### **Enquêtes statistiques – sans domicile**

ARDUIN P., FRECHON I., MARPSAT M., « Aspects dynamiques de la situation des personnes sans domicile : une analyse des méthodes mises en œuvre dans plusieurs pays occidentaux », in PUCA (dir.), *Les SDF. Représentations, trajectoires, politiques publiques*, Paris, PUCA, 2003, pp. 13-34.

BROUSSE C., MASSE E., DE LA ROCHERE B., « L'enquête de l'INSEE auprès des usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds. Une méthodologie inédite pour étudier la population des sans-domicile », *Courrier des statistiques* n°104, 2002, pp. 33-40..

BROUSSE C., « Définition de la population sans-domicile et choix de la méthode d'enquête », *INSEE-Méthodes* n°116, 2006.

CHAMBAUD L., *La coordination de l'observation statistique des personnes sans abri*, rapport définitif, IGAS, Octobre 1997.

JOIN-LAMBERT M.-T., LABARTHE J., MARPSAT M., ROUGERIE C., *Le mal-logement*, Rapport du CNIS n°126, 2011.

JOIN-LAMBERT M.-T., « Une enquête d'exception, sans abri, sans-domicile : des interrogations renouvelées », in *Économie et statistique*, n° 391-392, 2006.





## ANNEXE 2. PRINCIPALES ENQUETES EXISTANTES POUR CARACTERISER LES PERSONNES SANS LOGEMENT, HEBERGEES ET LES SORTIES DE L'HEBERGEMENT

Intitulé	Acteurs impliqués	Descriptif	Fréquence	Périmètre géographique de l'enquête	Périmètre des structures enquêtées
Enquête MIPES FNARS IDF DRASSIF	FNARS MIPES	L'opération "une nuit donnée" est effectuée auprès des personnes hébergées dans les CHRS et dans CHU d'Ile-de-France. Cette enquête a pour objectif de connaître les profils et les parcours des personnes hébergées dans ces structures. La réalisation de l'enquête a été confiée à la FNARS et les questionnaires sont remplis une nuit donnée par les usagers eux-mêmes avec l'aide des responsables, des salariés ainsi que d'étudiants en travail social.	1998-1999-2000-2003 (non renouvelée depuis 2003)	Ile-de-France	CHU/ CHRS
Enquête SOLEN	DRASSIF puis DRIHL	La direction régionale demande, chaque mois, aux structures d'hébergement franciliennes de compléter une base de données dont l'objectif est de suivre les capacités d'hébergement et les sorties de l'hébergement vers le logement.	Mensuelle (date de commencement non connue)	Ile-de-France	CHRS, centres de stabilisation et sorties vers un logement de droit commun et adaptés.
Enquête sans-domicile	INSEE INED	"L'enquête conduite par l'Insee en 2001 est la première enquête nationale européenne auprès des sans-domicile. Sa réalisation a été précédée par les enquêtes pilotes de l'Institut national d'études démographiques (Ined) au début des années 1990, dans le cadre des travaux du Conseil national de l'information statistique (Cnis), et par les recherches financées par le premier programme du Plan urbain sur ce thème." (source INSEE)	2001, 2012	National	Services proposant un hébergement ou des repas.
Enquête établissement social	DRESS	L'enquête ES "difficulté sociale" s'intéresse à l'activité des établissements et services pour personnes en difficulté, au personnel en fonction et au profil des personnes accueillies dans ces structures.	1982-1983 (puis tous les deux ans jusqu'en 1997 puis tous les quatre ans à partir de 2001)	National	CHRS/CADA/ Centres maternels/ Résidences sociales/ Logement adapté

Elaboration de l'auteur, 2014.



### ANNEXE 3. APPEL A PROJET POST-ENQUETE



<p align="center"><b>Appel à projets pour la réalisation de post-enquêtes qualitatives associées à l'enquête Logement 2013-2014</b></p>
---

Contacts : Catherine Rougerie et Séverine Arnault

Mail : [catherine.rougerie@insee.fr](mailto:catherine.rougerie@insee.fr) , [severine.arnault@insee.fr](mailto:severine.arnault@insee.fr)

Paris, le 21 mai 2013,

L'Insee engagera la collecte de l'enquête nationale sur le Logement en juin 2013. La collecte se terminera en décembre 2013 en métropole, et dans le courant du premier trimestre 2014 à Mayotte dans les DOM.

L'enquête porte sur les conditions de logement (confort, financement, statuts d'occupation). Suite aux travaux du Conseil national de l'information statistique sur le mal-logement, elle s'intéresse plus particulièrement en 2013 aux épisodes sans domicile personnel dans le passé, aux statuts d'occupation individuels des occupants du logement et à l'hébergement chez un tiers faute de logement personnel. L'enquête est menée auprès d'un échantillon de 43 000 logements en métropole et 11 250 dans les DOM. L'échantillon de répondants attendus est d'environ 30 000 logements en métropole et 8 000 dans les DOM.

La réalisation de post-enquêtes qualitatives est prévue dans un délai maximum de deux années après la fin de la collecte. Elles porteront chacune sur un échantillon restreint à un maximum d'une soixantaine de personnes ayant donné leur accord lors de l'enquête pour être à nouveau contactées. Elles pourront débiter au plus tôt au deuxième trimestre 2014 pour la métropole et au troisième trimestre 2014 pour les DOM.

L'Insee invite la communauté des chercheurs, y compris doctorants et post-doctorants, à présenter des projets de recherche permettant d'approfondir les thèmes abordés dans le questionnaire de l'enquête ou d'améliorer la conception de la prochaine enquête. Les chercheurs, doctorants et post-doctorants sont invités à retourner leur dossier avant le 31 octobre 2013.

Le dispositif organisant la réalisation d'enquêtes qualitatives et le dossier de candidature sont joints à cet appel (cf. annexes) ; le questionnaire de l'enquête sera adressé sur demande aux personnes intéressées.

L'équipe de conception  
de l'enquête Logement

<b>ANNEXE 1 : NOTICE D'INFORMATION SUR LES POST-ENQUETES QUALITATIVES ASSOCIEES A L'ENQUETE LOGEMENT</b>
--

### **Objectifs**

Les post-enquêtes qualitatives associées à l'enquête Logement de 2013 auront une visée méthodologique ou permettront d'approfondir un thème abordé dans le questionnaire quantitatif.

Elles peuvent par exemple évaluer la capacité des questions à renseigner sur les phénomènes étudiés, souvent complexes et difficiles à saisir dans un questionnaire fermé.

Les projets peuvent viser l'élaboration de propositions argumentées de méthodes d'enregistrement alternatives.

Ils peuvent encore s'intéresser à une population particulière qui ne fait en général pas l'objet d'enquête spécifique, mais qui est couverte par l'enquête (personnes hébergées chez un tiers, personnes ayant connu des épisodes sans domicile dans le passé, ménages disposant d'équipement de production d'énergie renouvelable ou innovante, etc.).

Enfin, les projets tireront bénéfice de l'approche qualitative qui permet un approfondissement des thématiques et s'attacheront à en présenter les enjeux et le type de connaissances attendues.

### **PRESENTATION DE L'ENQUETE LOGEMENT**

L'enquête Logement est réalisée périodiquement par l'Insee. Elle est menée en face-à-face par un enquêteur, en une seule visite, par collecte assistée par ordinateur. Elle s'adresse à l'occupant en titre du logement et son conjoint éventuel. Elle a pour principal objectif d'étudier l'état et la structure du parc de logements en France et les conditions d'occupation par les ménages de leur résidence principale.

### **Thèmes abordés dans le questionnaire de l'enquête Logement**

Les principaux thèmes abordés sont :

- les caractéristiques physiques du parc de logements (taille, confort sanitaire, chauffage, dépendances),
- la qualité de l'habitat : état du logement et de l'immeuble, bruit, exposition, localisation, environnement, voisinage, sécurité, équipements, utilisation d'énergies propres,...
- les modalités juridiques d'occupation du logement du ménage avec notamment l'ajout par rapport aux enquêtes précédentes de questions sur le statut d'occupation individuel,
- les difficultés d'accès au logement, la solvabilité des ménages,
- les dépenses (loyers, charges locatives ou de copropriété, prix et financement des logements achetés récemment, remboursements d'emprunt des accédants, travaux) et les aides dont bénéficient les occupants,
- les ressources perçues par les membres du ménage,
- le patrimoine en logements des ménages,
- la mobilité résidentielle des ménages,
- l'opinion des ménages sur leur logement et leur désir éventuel d'en changer.

### **La sélection des enquêtés pour les enquêtes qualitatives**

Une dizaine de projets au maximum seront retenus, associés chacun à un lot de fiches-adresses renseignant le nom et l'adresse des enquêtés. Les personnes interrogées dans le cadre des enquêtes qualitatives sont celles qui ont donné leur accord pour être recontactées à la suite de l'enquête quantitative.

La sélection des fiches-adresses sera opérée en fonction des objectifs de chaque projet. Il est effectivement possible de sélectionner les personnes non seulement selon leurs caractéristiques socio-démographiques (âges, sexe, niveau d'étude, origine, statut matrimonial,...) mais aussi en fonction de caractéristiques spécifiques identifiées dans les questionnaires. Les critères de sélection des enquêtés seront précisés dans le projet à partir du nom et des modalités des variables permettant de faire cette sélection.

### **Disponibilité des questionnaires**

Le questionnaire de l'enquête principale est disponible en fichier pdf sur demande auprès de Catherine Rougerie ou Séverine Arnault. Pour que le comité de sélection puisse apprécier la faisabilité du projet, les chercheurs doivent indiquer le profil des enquêtés.

Ils devront ensuite s'assurer auprès de Catherine Rougerie ou Séverine Arnault que les critères sur la base desquels ils souhaitent sélectionner les personnes à interviewer permettront de retenir un nombre suffisant de fiches-adresses et réaliser le nombre d'entretiens attendus. Pour cela, ils doivent remplir et envoyer par mail à Catherine Rougerie ou Séverine Arnault le dossier intermédiaire (cf. annexe 2) le 13 septembre au plus tard.

Nous attirons l'attention des chercheurs sur le fait qu'un trop grand nombre de critères pourrait induire l'impossibilité de sélectionner le nombre requis de personnes. Dans ce cas, le comité de sélection reprendra contact avec le chercheur pour voir les ajustements possibles. Les chercheurs voudront bien noter également que, dans la mesure où les fichiers de l'enquête de 2013-2014 ne seront pas disponibles au moment de la sélection des dossiers, l'Insee vérifiera le nombre des fiches-adresses disponibles à partir d'hypothèses formées sur le nombre de ménages volontaires pour être réinterrogés et sur la base des résultats des enquêtes Logement précédentes (2006 en général, et 2002 pour les sujets portant sur l'hébergement car ce module n'a pas été posé en 2006). Par conséquent, il peut s'avérer que lors de la disponibilité des fichiers de la nouvelle édition, l'échantillon de logements à contacter soit insuffisant. Dans ce cas, le projet ne pourrait être mené.

Les chercheurs s'engageront à contacter les enquêtés sélectionnés. Une fois le lot de fiches-adresses délivré par l'Insee, aucune fiche supplémentaire ne sera fournie. Il faudra donc optimiser les entretiens.

L'enquête Logement étant réalisée sur l'ensemble du territoire français, il convient de prendre en considération les déplacements qui pourraient être occasionnés par le projet et de s'assurer que la distance ne sera pas un obstacle à la réalisation des entretiens. Nous invitons les chercheurs à envisager la possibilité de réaliser des entretiens par téléphone, lorsque le thème de la recherche s'y prête. Le département de résidence fait partie des informations disponibles dans le questionnaire et les projets ne portant pas uniquement sur la région parisienne seront favorablement accueillis dans un souci de pluralité des espaces couverts.

L'enquête a fait l'objet d'extensions d'échantillon, qui la rendent représentative en Île-de-France, Nord-Pas de Calais, et dans les DOM (y compris Mayotte).

### **Critères de sélection des projets**

La sélection des projets sera conduite avec les critères suivants :

- Les projets de recherche doivent mettre en avant la pertinence du sujet de recherche au regard des objectifs de l'enquête Logement et faire la démonstration de la capacité à tirer parti des spécificités de cette enquête.
- Apport méthodologique de l'articulation du projet qualitatif avec le projet quantitatif : le projet doit expliciter quel est l'apport méthodologique et scientifique du projet qualitatif pour les recherches quantitatives.
- L'opportunité de l'échantillonnage : les projets doivent exposer quel est l'intérêt de réaliser l'enquête qualitative auprès des enquêtés de l'enquête Logement, par rapport à une population contactée autrement.
- Faisabilité du projet : le projet doit exposer les moyens humains et financiers disponibles ou qui seront recherchés pour mener le projet à son terme. Les entretiens devront être réalisés par des chercheurs qualifiés, le cas échéant par des doctorants qui auraient à les exploiter pour leur thèse, et en aucun cas être délégués à des tiers (y compris des étudiants).

### **cadre formel**

La sélection des projets de recherche se fera en fonction de l'intérêt et de la qualité des sujets. L'Insee ne propose pas de financement pour la réalisation de ces projets.

Les enquêtes qualitatives ne pourront commencer qu'après l'obtention d'un avis favorable délivré par le Comité du label du Conseil national de l'information statistique (<http://www.cnis.fr>). Cet avis sera délivré pour l'ensemble des enquêtes (et non individuellement).

La présentation des différents projets, en vue de l'obtention de cet avis, sera assurée par l'Insee au 1<sup>er</sup> trimestre 2014. Nous tenons à attirer l'attention des chercheurs désireux de proposer un projet de recherche qualitatif que celui-ci doit mettre en avant ce qu'il apporte à l'enquête quantitative et insister sur l'intérêt méthodologique de

l'articulation du projet qualitatif avec l'enquête quantitative, car c'est surtout sur ce point que le Comité du label émettra ses avis. C'est pourquoi la grille d'entretien, à joindre au projet, doit également être présentée. Le comité du label pourra faire des recommandations sur les différents projets et demander des améliorations que nous vous transmettrons.

L'obtention de cet avis permettra à l'Insee de délivrer les fiches-adresses aux chercheurs. Ces derniers seront mis à disposition de l'Insee sous la responsabilité du chef de la division Logement, après signature d'un engagement au secret statistique qui empêche de divulguer les informations nominatives qui leur sont livrées. Une fois les entretiens réalisés ou en cas d'impossibilité de réalisation dans un délai de deux ans, les chercheurs s'engagent à détruire les informations nominatives fournies par l'Insee ou recueillies lors des entretiens.

Ils s'engagent encore dans le cadre d'une convention avec l'Insee à réaliser les entretiens dans un délai de deux ans maximum, à les transcrire en les anonymisant et à en livrer un exemplaire à l'Insee sous forme de CD-Rom. Un document de travail rassemblant les principaux résultats de l'étude sera également remis à l'Insee en vue d'une publication sur le site web de l'Insee ; la rédaction d'un article sur un des supports de l'Insee (Insee Première, n° spécial sur le logement dans la collection Insee référence, ou encore article dans Économie et Statistique) pourra être envisagée. Les publications issues de l'analyse des entretiens devront porter la mention « Entretiens réalisés en [année de réalisation], à la suite de l'enquête Logement de l'Insee, 2013-2014 ». Une copie des publications issues des enquêtes qualitatives sera adressée à l'Insee.

La signature de l'engagement au secret statistique et de la convention n'induit aucune rémunération des chercheurs par l'Insee. Les chercheurs obtiendront une carte d'enquêteur de l'Insee pour se présenter aux enquêtés. Cette carte est remise par les directions régionales (DR) de l'Insee. L'équipe conceptrice de l'enquête Logement prendra contact avec les DR pour faciliter les démarches des chercheurs. L'Insee reste l'interlocuteur des ménages contactés, il doit donc être tenu informé des dates de passage du chercheur pour pouvoir répondre aux questions éventuelles des ménages. Les cartes d'enquêteur sont établies pour la durée de collecte.

Les chercheurs pourront accéder à la table SAS contenant les identifiants et les réponses des enquêtés sélectionnés au questionnaire de l'enquête Logement, en même temps qu'ils recevront les fiches-adresses correspondantes. Ces tables seront disponibles au deuxième trimestre 2014 en métropole, et au troisième trimestre 2014 pour les DOM. Les données d'enquête sont fournies pour permettre la gestion de l'entretien. En aucun cas elles ne doivent faire l'objet d'une exploitation statistique.

Ils auront ensuite accès, comme tout autre chercheur, au fichier de production et de recherche, anonymisé, contenant les réponses de l'ensemble des enquêtés, soit quelques mois après l'obtention des fiches-adresses.

### **Calendrier prévisionnel des enquêtes qualitatives**

mai 2013 : lancement de l'appel à projet,

- 13 septembre 2013 au plus tard : retour à l'Insee du dossier intermédiaire contenant les critères de sélection de votre population (cf. annexe 2),
- 27 septembre 2013 : réponse de l'Insee sur les critères de sélection de votre population,
- 31 octobre 2013 : remise des dossiers de candidature à l'Insee (annexe 3),
- 20 décembre 2013 : Annonce des sélections des projets ,
- 1<sup>er</sup> trimestre 2014 : Présentation au Cnis des projets sélectionnés par l'Insee,
- mars 2014 (métropole)/ juin 2014 (DOM), sous réserve d'avis favorable du Cnis : livraison par l'Insee des fiches-adresses des enquêtés à interviewer et d'une table SAS contenant les réponses de ces derniers au questionnaire brut de l'enquête quantitative ; signature de l'engagement au secret statistique avec l'Insee et de la convention avec l'Insee.
- A partir de la réception des fiches-adresses, les chercheurs disposent d'un délai de deux ans pour mener leur enquête. Les déménagements des enquêtés pouvant s'avérer nombreux, nous attirons l'attention sur la nécessité de commencer les entretiens rapidement.

## ANNEXE 4. DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ETUDE

### 1. Le contexte

- Enquête et post-enquête ENL de l'INSEE

L'enquête nationale logement (ENL) est réalisée périodiquement par l'INSEE afin d'étudier les conditions de logement des ménages en France [1]. Dans la continuité des travaux du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) sur le mal-logement, l'INSEE, au travers notamment de l'ENL cherche à préciser les connaissances portant sur les situations en marge du logement [2].

La dernière phase de collecte de l'ENL a été engagée par l'INSEE de juin 2013 à juin 2014. Chacune de ces phases s'accompagne de la réalisation de post-enquêtes qualitatives. L'INSEE invite alors les chercheurs, y compris doctorants et post-doctorants, à présenter des projets de recherche permettant d'approfondir les thèmes abordés dans le questionnaire de l'enquête ou d'améliorer la conception de la prochaine enquête. Ces projets doivent être validés par le Comité du label du Conseil national de l'information statistique. C'est à cette condition que les chercheurs peuvent disposer d'un lot de « fiches adresses » correspondant aux personnes ciblées qui ont accepté d'être recontactées à l'issue de la passation du questionnaire. Le chercheur s'engage dès lors à les contacter en vue de s'entretenir avec elles dans un délai de deux ans. L'INSEE ne propose pas de financement pour la réalisation de ces projets, elle met uniquement à disposition du chercheur les données recueillies par l'ENL et les fiches adresses.

C'est dans ce contexte et au vu de l'opportunité qu'offre cet appel à post-enquête que nous avons candidaté et que notre projet de recherche portant sur des trajectoires marquées par au moins un épisode « sans logement » a été retenu. Celui-ci a été validé le 25 Juin 2014 par une notification de la part du comité du label du CNIS[3]. Une première réunion est prévue le 13 Octobre 2014 afin de lancer le groupe d'exploitation.

- Un premier travail de recherche réalisé sur les trajectoires de relogement dans le cadre d'une thèse

Notre thèse, soutenue en avril 2014, portait sur les trajectoires de personnes prise en charge dans l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) et relogées dans le parc social en Ile-de-France ces cinq dernières années. Dans cette recherche, notre attention s'est portée sur le rôle de l'hébergement d'insertion dans les trajectoires de relogement et plus précisément sur les interactions entre l'action publique, l'intervention sociale, les parcours et choix résidentiels des personnes hébergées (Lanzaro, 2014).

Pour ce faire nous avons mené deux vagues d'entretiens semi-directifs, à un an d'intervalle, auprès d'une trentaine de personnes hébergées et relogées (soit 55 entretiens au total) à Paris et en petite couronne francilienne. Ces récits de segments de vie ont été complétés par une enquête par questionnaire auprès de 153 personnes relogées dans le parc social à l'issue d'un hébergement entre 2009 et 2010. Enfin, nous nous sommes attachée à rencontrer les principaux acteurs impliqués dans l'assistance et le logement des personnes hébergées afin de les interroger sur leurs pratiques et expériences. Nous avons mené des entretiens auprès d'une soixantaine d'acteurs franciliens et exploité les divers documents qu'ils produisaient (rapports d'activité, notes explicatives, plaquettes de communication etc.). En procédant de la sorte, il s'agissait de cerner le champ des possibles qui s'offrait aux personnes hébergées ainsi que le système et les procédures dans lesquelles elles devaient s'insérer pour pouvoir prétendre à un hébergement puis à un logement.

Dans le cadre de cette thèse, nous avons d'abord démontré que les divers évènements qui fondent la rupture résidentielle ne peuvent expliquer, à eux seuls, l'exclusion du logement et le recours à un hébergement. Les ruptures sont toujours survenues dans un contexte dans lequel les personnes se trouvaient particulièrement vulnérables et dans lequel les conditions d'accès à un logement de droit commun étaient très exigeantes. Le recours à l'hébergement est d'abord le fruit de l'impossibilité des personnes interrogées à faire face aux difficultés rencontrées pour accéder à un logement ou à s'y maintenir. Il est également le résultat de nombreuses démarches et de l'acceptation d'une prise en charge par l'ASH et des conditions que cette dernière implique.

Nous avons également montré que malgré l'intervention sociale dispensée durant la prise en charge et l'évolution de leur position sociale, les personnes hébergées ne parviennent pas toujours à améliorer leur position sur le marché du logement et dépendent largement d'une intervention publique pour accéder à une situation pérenne. Certaines y parviennent toutefois. Au vu des éléments obtenus, il s'avère malaisé de saisir ce qui explique que certaines des personnes enquêtées se soient vu proposer et attribuer un logement et d'autres non et ainsi d'identifier les logiques qui guident la sortie de l'ASH et l'accès à un logement social.

Malgré les conditions et durées de prise en charge, nous avons noté que le passage par l'hébergement – parfois très long – est intégré par les personnes rencontrées comme un moyen de se stabiliser, de se « remettre debout » et d'accéder à un logement de droit commun. Cette acceptation et assimilation sont symptomatiques du fait que les personnes ont intégré les contraintes de l'offre et du système institutionnel de relogement, mais également le rôle de l'hébergement, et leur propre responsabilité dans l'accès à un logement de droit commun. Elles ne nous le présentent d'ailleurs jamais comme le bénéfice d'un droit lié à leur statut d'hébergés ou d'exclus du logement. Cet accès au logement social est présenté comme le résultat de leurs efforts, de leur mérite et du fait qu'elles remplissent effectivement les termes du contrat d'insertion.

Nous avons par ailleurs relevé, que les personnes rencontrées mettent tout en œuvre pour accroître leurs chances de se voir proposer un logement qu'elles estiment satisfaisant. En ceci, malgré leur position spécifique dans l'espace résidentiel et leur rapport à l'assistance, les choix que les personnes enquêtées ont opérés s'inscrivent dans des logiques similaires à celles des ménages déjà logés confrontés à une mobilité résidentielle. Ils prennent sens à la croisée de la contrainte objective et des aspirations individuelles c'est-à-dire dans la confrontation des possibilités et des souhaits. Même si les choix résidentiels que nous avons mis au jour dans ce contexte sont ordinaires, l'expérience du relogement est vécue comme une étape particulièrement contrainte et marquée par l'urgence.

Pour autant, la sortie du dispositif par l'accès à un logement social est toujours présentée comme un soulagement et une satisfaction. L'accès à un logement consacre, selon les dires des personnes rencontrées, leur « retour à la normale », l'accès à un véritable « chez soi » et leur offre la possibilité de « passer à autre chose » et de reprendre le cours normal de leur existence. Or aussitôt qu'elles accèdent à un logement social, les personnes rencontrées se trouvent confrontées aux mêmes difficultés que tout autre locataire à revenus modestes au sein du parc social. Les conditions de vie et le logement sont ou deviennent des sources d'insatisfactions et alimentent des projets de mobilités résidentielles. Le logement attribué est dès lors présenté comme une étape de leur trajectoire résidentielle et rarement comme une fin en soi.

Cette analyse des sorties de l'ASH concernait un segment bien circonscrit de la population sans logement : celui des personnes hébergées accueillies dans une structure d'insertion et qui, avec l'aide de l'équipe de la structure et de divers médiateurs, en sont sorties vers un logement social. Cette approche nous a donné l'occasion de mettre en évidence de nombreux points relatifs à la procédure et aux trajectoires de relogement. Elle ne nous a pas pour autant permis de donner du relief à la population enquêtée, c'est-à-dire de saisir ses éventuelles spécificités au regard des autres personnes hébergées sorties par elles-mêmes de l'hébergement vers un logement (social ou autre) et au regard de celles qui ont eu accès à un logement social sans être passées par une structure d'insertion. En outre, la durée d'une recherche en thèse ainsi que la difficulté méthodologique pour atteindre des personnes anciennement dépourvues de logement ne nous ont pas permis d'interroger les trajectoires de sortie de la condition de sans-logement et d'hébergé sur un délai dépassant les deux ans.

## 2. Le projet de recherche

Nous souhaitons poursuivre et approfondir ce travail de recherche en interrogeant de manière rétrospective les trajectoires<sup>[4]</sup> qui ont suivi un épisode d'hébergement et ainsi les conditions de sortie des difficultés de logement sur un temps long<sup>[5]</sup>.

Y parvenir suppose que nous disposions de bases de sondage qui recensent les personnes actuellement logées ayant à un moment donné de leur vie été dépourvues de logement et accueillies par des structures d'hébergement. Le recensement général de la population ne permet pas de toucher cette population tandis que l'enquête sans-domicile ne permet d'atteindre que les personnes qui ont déjà été dépourvues de logement, qui le sont à nouveau ou qui bénéficient de services d'aide. Elle exclut de fait celles qui s'en sont sorties et qui ne sont



pas à nouveau sans-domicile ou bénéficiaires d'un service d'aide. Or l'enquête ENL offre cette possibilité d'atteindre parmi la population logée, une catégorie peu visible, celle des personnes qui ont, à un moment de leur vie, connu un épisode sans logement et ont eu recours à l'hébergement institutionnel. Bien que l'ENL interroge les ménages logés dans le droit commun, nous l'avons déjà mentionné, elle les questionne sur l'existence d'un ou de plusieurs épisodes sans logement dans le cours de leur vie[6].

#### - Territoire et population ciblés

Notre projet de recherche cible les personnes ayant connu un ou plusieurs épisodes sans logement et une prise en charge institutionnelle sous la forme d'un hébergement (celle-ci ayant pu se faire en centre d'hébergement ou en logement d'urgence et d'insertion) sur des durées variées (de quelques nuits à plusieurs mois voire années). Il est entendu que le dernier épisode sans logement s'est clos entre 1980 et 2010 et qu'au moment de l'enquête ces personnes résident dans le parc de droit commun en Ile-de-France, dans le Nord-Pas-de-Calais ou en Rhône-Alpes.

Du point de vue des territoires ciblés, le choix de l'Ile-de-France, du Nord-Pas-de-Calais et de la région Rhône-Alpes répond à la contrainte du nombre de fiches-adresse recensées par l'INSEE. Il s'agit des trois terrains qui nous assurent la possibilité de disposer d'un nombre significatif de fiches logement.

L'Ile-de-France est la région où les personnes ayant connu un épisode sans domicile étaient les plus nombreuses lors de l'ENL de 2006. Par ailleurs, l'enquête 2013-2014 effectuée une focale sur la région du Nord-Pas-de-Calais. En outre, et après vérification par l'INSEE, la région Rhône-Alpes nous assure également de pouvoir toucher le public ciblé en nombre suffisant.

Si ces trois terrains présentent des caractéristiques variées (dynamique démographique, économique, composition sociale, part de l'urbain et du rural) ils comportent chacun une agglomération marquée par la tension de ces marchés du logement.

Les bornes chronologiques de clôture des épisodes sans logement ont été fixées entre 1980 et 2010. Une telle période nous assure de toucher des situations correspondant à divers moments de l'histoire des politiques d'assistance et de mise en œuvre du droit au logement susceptibles d'avoir une incidence sur les trajectoires et expériences des ménages interrogés:

- une première période durant laquelle le droit au logement n'était pas promulgué et le système de l'hébergement se réduisait à quelques types de structures notamment les CHRS (qui avaient pour vocation la réadaptation sociale) [1980-1990] ;
- une deuxième période marquée par la promulgation du droit au logement et la diversification des types de structures et des modalités de prises en charge pour porter assistance aux personnes en difficulté de logement [1990-2006] ;
- enfin, une troisième période durant laquelle le droit au logement devient opposable [2007-2010], l'Etat n'a dès lors plus seulement une obligation de moyens mais aussi de résultats.

En activant ces filtres, l'INSEE recense et mettra à notre disposition 59 « fiches-adresse » de ménages (34 dans le Nord-Pas-de-Calais, 16 en Ile-de-France et 9 en Rhône-Alpes).

Sans prétention à la représentativité, cet échantillonnage devrait nous permettre d'atteindre une pluralité de situations et parcours et ainsi les moyens d'affiner nos connaissances sur les trajectoires des personnes anciennement sans logement.

#### - Posture et questionnements

Dans la perspective de poursuivre notre analyse des trajectoires d'exclusion du logement et d'assistance, nous souhaitons interroger la manière dont les personnes évoluent à l'issue d'un épisode sans logement.

Peu de travaux de recherche existent sur les sorties de carrière de SDF (Bergier, 2000 ; Pichon, 2007, 2010 ; Brousse, Marpsat, Firdion, 2008). Ces derniers montrent que les trajectoires des personnes sans domicile fixe sont faites de nombreux allers-retours entre le champ du logement, de l'assistance et de la rue. En nous penchant sur ces trajectoires post-épisode sans logement et post-prise en charge dans l'ASH, nous partons du principe que la sortie des difficultés de logement ne doit pas s'entendre strictement comme le rétablissement d'une situation

perdue ou encore comme un moment délimité dans le temps (par exemple la sortie de l'ASH) mais bien comme un processus fait d'ajustements, d'éventuels allers et retours et échecs (Pitrou, 1978 ; Brousse, Marpsat, Firdion 2008).

En reconstituant les trajectoires de personnes qui ont été confrontées à un épisode sans logement et d'hébergement, nous souhaitons saisir les conditions dans lesquelles les personnes parviennent à s'en sortir. Nous nous attacherons dès lors à mettre en évidence les mobilités qui entourent ce processus, les ajustements qu'il implique, en creux les obstacles et contraintes auxquels les personnes sont confrontées et enfin, les supports dont elles bénéficient et qu'elles mobilisent pour s'en sortir. En adoptant une approche sur le temps long nous donnons ensuite les moyens d'interroger le sens pris par ces trajectoires sur la durée et la pérennité de la sortie de ces difficultés de logement.

Dans un premier temps nous nous fixons comme objectif de décrire précisément ces trajectoires. Notre analyse se déroulera dans un second temps autour de deux principaux axes de questionnements. Le premier axe s'attachera à interroger la place et le rôle de l'hébergement dans ces trajectoires tandis que le second cherchera à comprendre ce qui peut distinguer des trajectoires marquées par un épisode sans logement de celles qui en sont marquées par plusieurs.

En touchant des ménages occupant différentes positions dans l'espace résidentiel (locataire du parc privé, du parc social, propriétaire, etc.), des personnes qui ont eu recours à différentes formes d'aides institutionnelles en matière d'hébergement (qui ont donc bénéficié d'un accompagnement social plus ou moins soutenu) et ce, sur des durées variées et qui sont sorties - directement ou non - vers un logement de droit commun, nous entendons préciser (et éventuellement nuancer) la place et le rôle de l'ASH dans l'orientation prise par ces trajectoires (notamment dans le relogement).

La diversité des situations et des trajectoires que nous sommes susceptibles de toucher par l'ENL nous incite à dissocier la sortie de l'ASH de la sortie de la condition de sans logement. Elle nous permet ainsi de questionner le lien mis en évidence dans le cadre de notre thèse entre sortie de l'hébergement et accès au droit commun et la concomitance entre la sortie du statut d'hébergé, d'assisté et d'exclu du logement. Nous interrogerons distinctement la sortie de l'hébergement et l'accès, le retour au droit commun afin de mieux questionner leurs liens.

En appréhendant à la fois des personnes qui n'ont connu qu'un épisode sans logement et d'autres qui en ont connu plusieurs, nous serons en capacité de questionner les éléments contribuant à la pérennité des relogements et le caractère ponctuel ou permanent/cyclique des difficultés et vulnérabilités qui entraînent d'une part l'absence de logement et d'autre part le recours à l'hébergement. Dès lors, l'objectif sera de mettre en perspective ces trajectoires et d'identifier les contingences qui fragilisent les personnes et risquent de les conduire à de nouvelles difficultés. Nous souhaitons en effet essayer d'identifier les facteurs qui font que certains individus se retrouvent à nouveau mis en difficulté et d'autres pas.

La confrontation de trajectoires qui ont connu plusieurs épisodes sans logement avec celles qui n'en ont connu qu'un seul, nous permettra de comprendre les différences qu'elles peuvent présenter, d'affiner nos connaissances sur les circonstances qui aboutissent à l'exclusion du logement et sur les leviers susceptibles de protéger les individus face aux ruptures résidentielles.

#### - Méthodologie

Notre protocole méthodologique est décliné autour de deux axes. Le principal se compose d'une enquête par entretiens semi-directif. Le second repose sur l'exploitation statistique des données recueillies dans l'ENL et si possible dans l'enquête Sans-Domicile.

Nous prévoyons de nous entretenir de manière semi-directive avec 30 personnes actuellement logées (quelle que soit la forme du ménage), qui ont connu (seules ou en couple) au moins un épisode sans logement dans le passé. Nous prévoyons plus précisément d'interroger 15 ménages [7] qui ont vécu une période sans logement et un recours à l'hébergement et 15, au moins deux.

Lorsque le ménage est un couple et que le/les épisodes sans logement ont été une « affaire de couple » ou de famille, nous souhaitons rencontrer les différents adultes du ménage qui ont été confrontés à cette ou ces absences de domicile [8].

La grille d'entretien – présentée en annexes – est déroulée autour quatre grands axes :

- Celui de la présentation globale de la personne et du ménage ;
  - Celui de la mise en récit du parcours résidentiel depuis le départ du domicile parental/ familial et de la prise d'autonomie;
  - Celui de la description du ou des épisodes sans logement et du ou des recours à l'hébergement ;
  - Enfin, celui du récit de la sortie/des sorties de l'hébergement, de l'accès à un logement de droit commun et des conditions de vie actuelle.

Au vu des contraintes fixées par l'INSEE, la durée des entretiens est fixée *a priori* à une heure trente.

Nous aspirons à compléter l'analyse qualitative des récits de parcours de vie et des expériences vécues de chaque étape et segment qui les composent par l'analyse statistique des données recueillies par l'ENL et si possible par l'enquête Sans-domicile 2012. Le croisement de ces données et de ces approches se veut complémentaire. Les unes nous apporteront des éléments de cadrage primordiaux (nombres de personnes confrontées à un ou plusieurs épisodes sans domicile, caractéristiques et conditions de vie actuelles), les secondes nous permettront de toucher les récits et de fait la subjectivité : les expériences vécues et ce qui se joue d'un point de identitaire dans ces trajectoires et leur mise en récit.

[1] Cette enquête est menée en face-à-face par un enquêteur, en une seule visite. Elle s'adresse à l'occupant en titre du logement et son conjoint éventuel. Elle a pour principal objectif d'étudier l'état et la structure du parc de logements en France et les conditions d'occupation par les ménages de leur résidence principale. L'enquête est menée auprès d'un échantillon de 43 000 logements en métropole et 11 250 dans les DOM. L'échantillon de répondants attendus est d'environ 30 000 logements en métropole et 8 000 dans les DOM.

[2] Dans la même perspective, l'enquête sans-domicile a pour fonction de recenser et d'affiner les connaissances détenues sur cette population. Elle vise les personnes fréquentant les lieux d'hébergement ou de restauration gratuite. Une personne est qualifiée de « sans-domicile » un jour donné si la nuit précédente elle a eu recours à un service d'hébergement ou si elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune). La première enquête sans-domicile date de 2001, elle a été renouvelée en 2012.

[3] Aucun autre projet validé ne porte sur les trajectoires des personnes anciennement sans-domicile et hébergées.

[4] Nous entendons par trajectoires les « *positions résidentielles successivement occupées par les individus et à la manière dont s'enchaînent et se redéfinissent au fil des existences ces positions – en fonction des ressources et des contraintes objectives de toute nature qui dessinent le champ des possibles, en fonction des mécanismes sociaux qui façonnent les attentes, les jugements, les attitudes et les habitudes des individus, et en fonction de leurs motivations et de leurs desseins* » (Grafmeyer, Authier, 2008). Nous ne présumons d'aucune maîtrise des mobilités ni ne cherchons à interpréter ces parcours comme l'accomplissement réussi d'un projet initialement élaboré mais comme le résultat de choix et d'arbitrages situés « *au carrefour de logiques d'acteurs et des déterminants structurels* » (Grafmeyer, Authier 2008).

[5] Nous aspirons à interroger les trajectoires depuis le départ du domicile parental jusqu'au moment de l'enquête.

[6] Une partie est dédiée aux logements précédents et à la mobilité. Les questions portent sur l'existence de situations « d'absence durable et non choisie de lieu de vie », la date de celles-ci et leur durée.

[7] Par ménage nous entendons une personne vivant seule, en couple, avec ou sans enfant dans le parc de droit commun.

[8] L'objectif étant de disposer d'informations fines et précises sur le parcours du couple mais également de toucher leurs expériences respectives de l'absence de logement, de l'assistance et du retour dans le droit commun. Un tel procédé est néanmoins soumis à de nombreuses conditions : que la personne enquêtée par l'ENL ait été en couple lors de l'épisode sans-domicile, qu'elle vive toujours avec cette personne et le cas échéant que celle-ci accepte de nous rencontrer.



## **ANNEXE 5. COURRIERS ENVOYES AUX MENAGES**

Marie Lanzaro  
Chercheuse associée au Lab'Urba – Université Paris Est Créteil  
[marie.lanzaro@hotmail.fr](mailto:marie.lanzaro@hotmail.fr)  
06 84 15 94 68

A Paris,  
Le (cachet de la poste)

Objet : Informations et prise de contact pour l'enquête par entretien qualitatif

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous contacter suite à l'enquête par questionnaire à laquelle vous avez répondu il y a quelques mois pour l'INSEE.

Je réalise actuellement une recherche sur les parcours de personnes qui ont connu un épisode sans logement et souhaiterais mener avec vous un entretien (cf. la lettre de l'INSEE).

Afin de convenir d'un rendez-vous, vous avez la possibilité de me transmettre votre nom et numéro de téléphone aux coordonnées ci-dessus.

En vous remerciant par avance et restant à votre disposition pour tout complément, veuillez, Madame, Monsieur, recevoir mes plus sincères salutations.



## ANNEXE 6. EXPLOITATIONS STATISTIQUES VINCENT LASSERRE

### Rapport Statistique

---

#### Table des matières

<u>Partie I - Analyses sur l'ENL 2013</u> .....	144
<u>Travail sur les variables</u> .....	144
<u>Création des groupes étudiés : variables SD et SDN1</u> .....	145
<u>Statistiques descriptives</u> .....	145
<u>Comparaison entre anciens SD et le reste de la population</u> .....	145
<u>Statistiques sur le croisement entre le fait d'être ancien SD et le statut d'occupation</u> .....	148
<u>Les types d'épisodes sans domicile</u> .....	149
<u>Modélisation de la déclaration d'épisodes sans domicile</u> .....	150
<u>Modélisation du fait d'avoir déclaré un épisode sans-domicile par rapport au fait de n'en avoir pas déclaré</u> .....	150
<u>Etude des statuts d'occupation</u> .....	153
<u>Modélisation au sein des anciens SD</u> .....	154
<u>Modélisation du fait d'avoir déclaré un seul épisode sans-domicile par rapport au fait d'en avoir déclaré plus d'un</u> .....	154
<u>Projection des variables définissant les anciens SD</u> .....	155
<u>Etude des conditions de logement</u> .....	156
<u>Focus : Le cas des propriétaires anciens SD</u> .....	158
<u>Remarques générales</u> .....	161
<u>Partie II - Analyses sur l'Enquête sans-domicile 2012</u> .....	162
<u>Comparaison de l'enquête sans-domicile et de l'ENL à partir des variables communes</u> .....	162
<u>Analyses en interne à l'enquête sans-domicile</u> .....	163
<u>ANNEXES</u> .....	164
<u>Annexe 1</u> .....	164
<u>Annexe 2.1 - Etude des anciens SD</u> .....	165
<u>Annexe 2.2 - Analyse de SDSTATUT</u> .....	171
<u>Annexe 2.3 - Comparaison ENL et ESD</u> .....	176
<u>Annexe 2.4 - Analyse sur l'ESD seule</u> .....	179

Nous avons utilisé deux sources des données au cours de cette analyse : l'enquête Logement 2013 (ENL) et l'enquête Sans Domiciles 2012 (SD).

Dans les analyses de l'ENL nous ne nous intéressons qu'aux personnes ayant 16 ans ou plus.

## Partie I - Analyses sur l'ENL 2013

### Travail sur les variables

Certaines variables originales de l'ENL ont été retravaillées :

- **MTYAD2** : simplification de mtyad (enlevant la séparation homme/femme)  
10 : Personne seule  
20 : Ménage de plusieurs personnes sans famille  
31 : Personne seule avec un enfant  
32 : .....avec deux enfants (\*)  
33 : .....avec trois enfants ou plus (\*)  
40 : Couple sans enfant (\*)  
41 : ..... avec un enfant (\*)  
42 : ..... avec deux enfants (\*)  
43 : ..... avec trois enfants ou plus (\*,\*)
  
- **situa\_fam** = simplification de mtyad2, pour être compatible avec l'enquête sans-domicile  
1 : couple avec enfants  
2 : couple sans enfants  
3 : personne seule ou dans un ménage de plusieurs personnes sans famille  
4 : personne seule avec enfants
  
- **nagtr** : âge en classes  
1 : âge < 30 ans  
2 : entre 30 et 39 ans  
3 : entre 40 et 49 ans  
4 : entre 50 et 64 ans  
5 : 65 ans et plus
  
- **revenu5** : il s'agit du **revenu par Unité de Consommation** (car le revenu est donné par ménage), le tout découpé selon les déciles de revenus.  
Nous avons choisi de séparer les deux premiers déciles afin de mieux décrire une population précaire, dont le revenu est majoritairement concentré dans le premier quintile (modalité 0 et 1 de revenu5).  
0 : décile 1  
1 : décile 2  
2 : déciles 3 et 4  
3 : déciles 5 et 6  
4 : déciles 7 et 8  
5 : déciles 9 et 10
  
- **sdtaf\_c** : découpage de SDTAF  
1 : 2007 ou après  
2 : avant 2007
  
- **sd\_ndiplo\_reg** : regroupements faits dans la variable NDIPLO pour plus de lisibilité (utilisée ensuite dans la comparaison SD et ENL)  
1 : Non déclaré, sans diplôme, ou diplôme inférieur ou égal BEPC ou Brevet des collèges.  
2 : CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau  
3 : Baccalauréat professionnel, technique, technologique ou général  
4 : Bac+2 et supérieur à Bac+2
  
- **toutPBC** : comme les variables FPBC et LPBC sont mutuellement exclusives, l'une indiquant les problèmes à ce jour de paiement des charges et des remboursements de prêt chez les propriétaires, et l'autre indiquant des problèmes à ce jour de paiement du loyer chez les locataires. On peut construire une variable toutPBC qui indique les problèmes de paiement dus au logement.



- toutPBA : idem avec LPBA et FPBA, indiquant cette fois les problèmes au cours des 24 derniers mois.

### Traitement des valeurs manquantes :

Certaines variables se sont vu ajouter un « X » à la fin de leur nom car une modalité « X » a été rajoutée pour repérer les réponses manquantes et inclure néanmoins les personnes n'ayant pas répondu à la variable dans l'analyse.

Lorsque la variable est de type oui/non, c'est un « X2 » qui a été ajouté à la fin du nom. Les valeurs manquantes ont été cette fois affectées au NON et non plus à une modalité spécifique, car on s'intéresse ici aux gens qui ont répondu OUI à la question (souvent beaucoup de NON et peu de OUI). Il s'agit par exemple de toutes les variables de confort dans le logement.

Création des groupes étudiés : variables SD et SDN1

**SD (1=oui, 0=non)** est la variable qui sépare les personnes ayant connu un épisode sans domicile de celles qui n'en ont déclaré aucun.

**SDN1** est la variable qui sépare, au sein des SD=1, les personnes ayant connu un seul épisode sans domicile de celles qui en ont connu deux ou plus.

SDN1=1 : un seul épisode sans domicile

SDN1=2 : deux épisodes sans domicile ou plus

### Précision méthodologique :

La création des variables SD et SDN1 s'est effectuée à partir des personnes ayant connu au moins un épisode sans domicile caractérisé par les variables SDL\_2 à SDL\_9.

Les personnes n'ayant connu que des épisodes sans domicile de type SDL\_1, c'est-à-dire « Hébergement chez des amis ou la famille », n'ont pas été comptées parmi les anciens SD.

Ce choix résulte du fait que parmi les personnes ayant connu un seul épisode sans domicile, défini en incluant SDL\_1, **68.7% des personnes n'avaient en fait connu que des épisodes de type SDL\_1** (et pour 94.3% d'entre eux, un seul ou deux épisodes sans domicile).

Nous avons donc créé deux groupes supplémentaires de personnes ayant connu des épisodes sans domicile, celles n'ayant connu qu'un seul épisode, chez un tiers (SDL\_1=1), et celles ayant connu deux épisodes sans domicile ou plus mais uniquement chez un tiers également. Ces deux groupes seront utilisés pour vérifier le bien-fondé d'une analyse séparée entre les personnes n'ayant connu que des hébergements chez un tiers, et les autres anciens SD.

Statistiques descriptives

Comparaison entre anciens SD et le reste de la population

### Lecture des annexes descriptives (Annexe 2.1) :

La colonne « P-valeur du test du khi-2 pour sdn1 (sans SD=0) » permet de vérifier si les différences observées, sur la variable étudiée, entre les « anciens SD 1 épisode » et les « anciens SD 2+ épisodes » est significative. Si la p-valeur est inférieure à 0.05, on considère que les différences sont significatives (au seuil de 5% donc).

Le test n'est pas adapté pour deux variables (FPBCX2 et GCHAUF\_5X2) car les effectifs théoriques sont trop faibles, mais le test exact de Fisher ne rejette pas dans ces deux cas l'hypothèse d'indépendance (p-valeur>0.05).

Pour chaque modalité de la variable étudiée, on affiche le pourcentage de cette modalité dans le groupe étudié.

Le code couleur, recalculé pour chaque variable, permet de repérer rapidement si la répartition des modalités de la variable considérée est différente en fonction du type de population (anciens SD ou non par exemple).

Observations succinctes sur les différences entre anciens SD et le reste de la population :

*Variables socio-démographiques :*

On trouve plus d'hommes chez les personnes ayant connu un ou plusieurs épisodes sans domicile, que par rapport au reste de la population (52.1% contre 47.1%).

De plus les personnes ayant déclaré au moins un épisode sans domicile, sont très significativement moins souvent françaises, et sont moins souvent nées en France.

Leurs parents sont également moins souvent nés en France, et sont bien plus souvent nés en dehors de l'Europe (Afrique notamment pour 17.9% d'entre eux contre 6.6% pour le reste de la population).

Ils sont souvent moins diplômés que le reste de la population (26.4% de non diplômés contre 15.7% dans le reste de la population), et moins souvent diplômés du supérieur (17.7% contre 27.3%).

Ils sont plus souvent célibataires et divorcés (à 60.3% contre 43.3% dans le reste de la population).

Ils sont d'ailleurs bien moins souvent en couple (50.7% contre 71.2%) mais vivent pourtant aussi souvent avec des enfants que le reste de la population (41.6% contre 41.9%).

Lorsqu'ils déclarent un emploi, ce sont deux fois plus souvent des emplois non CDI (24.9% contre 12.9%) et lorsqu'ils sont en CDI la part relative de temps partiel est plus forte (58.4% de CDI à temps complet contre 74.7% dans le reste de la population).

S'ils déclarent une profession et catégorie sociale, ils sont plus souvent ouvriers (35.8% contre 22.5%), employés, mais moins souvent professions intermédiaires et deux fois moins souvent cadres (8.5% contre 16%).

Ils sont bien plus pauvres, avec **presque un quart d'entre eux (24.8%) qui appartiennent au premier décile de revenu** et environ 20% aux deux derniers quintiles de revenus (au lieu de 40% théoriquement).

Ils sont moins âgés (16.6% de 65 ans et plus contre 24.7% dans le reste de la population), mais la jeunesse des anciens SD est surtout visible chez ceux qui déclarent plus de deux épisodes sans domicile (cf. *infra*).

*Variables de logement :*

En termes de statuts d'occupation, ils sont bien plus souvent locataires que le reste de la population (58% contre 26.5%).

Ils bénéficient à 43.3% d'aide de type APL contre 13.9% dans le reste de la population.

Ils habitent plus souvent en commune classée ZUS (38.6% contre 25.9%).

Ils ont plus souvent des problèmes pour payer leur loyer, mais ce sont les analyses sur toutPBA et toutPBC qui sont les plus intéressantes. **On trouve ainsi que sur les 24 derniers mois, ce sont un quart des anciens SD qui ont des problèmes pour payer leurs frais de logement contre 8.3% dans le reste de la population.** Ils ont 7.4% à avoir des problèmes au jour de l'enquête contre 1.6% dans le reste de la population.

**Deux fois plus souvent, 40.8% contre 20.3%, les anciens SD ont envie de changer de logement.** Et ils sont beaucoup plus à avoir déposé des demandes de HLM au cours des 12 derniers mois (14.5% contre 4.2%) (*Il faudrait néanmoins sur ce dernier point raisonner à statut constant*).

*Sur les questions ayant trait aux conditions de logement :*

Dans toutes les questions ayant trait au froid dans le logement, les anciens SD déclarent deux fois plus souvent des problèmes (variables gchauf\_1 à gchauf\_7). Voir trois fois plus (5.8% vs. 1.9%) dans le cas du « froid dans le logement lié à un mauvais réglage ou mise en route tardive du chauffage collectif ».

Sur les signes d'humidité sur les murs (ghumi2), les anciens SD sont presque un tiers (32.6%) à déclarer des problèmes contre 19.8% dans le reste de la population.

De plus, que l'on s'intéresse aux indices de surpeuplement objectif ou subjectif, on remarque les anciens SD sont moins bien lotis. Ils sont 73.4% à juger leur logement adapté à leurs besoins (ou plus grand) contre 88.1% dans la population générale. De même ils sont 78% à vivre dans un logement non-surpeuplé contre 92.2% dans le reste de la population.

Sur les autres problèmes rencontrés dans le logement, les anciens SD déclarent plus de situations problématiques. Sur la question du manque d'eau chaude, de l'absence de chauffage central, les probabilités sont faibles. Mais sur les problèmes de toits percés ou d'humidité (14.3 vs. 5.9%), du logement considéré comme trop petit (22.1% vs. 9.1%), du logement trop difficile ou trop coûteux à chauffer (28.2% vs. 15.2%), ou encore trop cher (13.2 vs. 6.9%), la situation des anciens SD est à chaque fois bien moins favorable.

#### Observations sur les différences au sein des anciens SD (variable SDN1) :

Décrivons ici les différences significatives observées entre les anciens SD n'ayant déclaré qu'un seul épisode sans-domiciles et les anciens SD ayant déclarés au moins deux épisodes sans domicile.

Dans le sens attendu et significatif d'un **plus grande précarité chez les personnes ayant connu plus d'un épisode sans domicile**, on trouve plus de problèmes financiers face aux coûts du logement (toutPBA : 32.3% contre 21.4% chez les autres), le désir plus fort de changer de logement, le fait de trouver le logement trop cher, le fait d'être souvent célibataire (53.3% contre 43.2%) et moins souvent marié (29.1% contre 38.2%), le fait d'habiter plus souvent en commune classée ZUS, et le fait d'être dans des classes de revenus un peu plus basses (même si la variable revenu5 ne permet pas une conclusion tranchée on remarque que le revenu médian passe de 1600 à 1500 et le revenu moyen de 2170 à 2000).

**De plus le dernier épisode sans domicile est souvent plus récent pour les personnes ayant déclaré plus de deux épisodes sans domicile** : 36% l'ont eu après 2007 contre 31.6% pour les autres (significatif au seuil 10%). Ils bénéficient également un d'un peu plus d'aides au logement (46.9% contre 41.6%).

On remarque aussi que les personnes ayant déclaré plus d'un épisode sans domicile sont bien plus jeunes que celles qui n'en ont déclaré qu'un seul. Elles ont à 42.8% moins de 40 ans contre 33.1% pour les autres, et l'âge moyen, comme l'âge médian, est plus bas de 4 ans.

On trouve certes plus de célibataires chez les personnes déclarant plus d'un épisode, mais on trouve également plus de couples avec enfants (30.7% contre 24.2%) tout en gardant une proportion de couples égale pour les deux catégories d'anciens SD (environ 50% dans les deux cas). L'étude de la variable MNE, non affichée ici confirme en précisant que 42.0% des anciens SD ayant déclaré un seul épisode sans domicile n'ont pas d'enfant contre 49.8% pour les autres).

Enfin les anciens SD ayant déclaré plus d'un épisode sans domicile sont plus souvent locataires ou sous-locataires (62% contre 56.1%).

**Sur certaines variables, les anciens SD ayant déclaré plus d'un épisode sans domicile semblent être moins précaires.** En effet, ils sont plus diplômés, ils sont ainsi 37.8% à posséder un diplôme supérieur ou égal au bac, contre 29.2% pour les anciens SD n'ayant déclaré qu'un seul épisode. Cependant comme le premier groupe est plus jeune, **nous vérifierons par la modélisation** si cette observation n'est pas simplement due à un effet générationnel.

De même sur toutes les variables ayant trait à la nationalité, les anciens SD avec plus d'un épisode sans domicile ont plus souvent leurs parents nés en France, sont plus souvent français et plus souvent nés en France.

Cependant sur aucune des variables considérées (NAIS7M, NAIS7P, NATIO, NLNAIS) les différences entre les deux types d'anciens SD n'est significative au seuil de 5%.

#### Le contrôle du choix d'exclure les hébergés chez un tiers uniquement :

Comme expliqué précédemment, les personnes n'ayant connu que des épisodes sans domicile de type SDL\_1, c'est-à-dire « Hébergement chez des amis ou la famille », n'ont pas été comptées parmi les anciens SD.

Les deux groupes créés (personnes ayant connu des épisodes sans domicile uniquement chez un tiers (SDL\_1=1) avec seulement un épisode, ou bien deux et plus) permettent de vérifier le bien-fondé de cette exclusion.

On note de manière générale que dans les deux groupes d'hébergés chez un tiers, certaines variables socio-démographiques les placent dans une situation intermédiaire entre les anciens SD et le reste de la population

Ils sont ainsi à 82.1% nés en France contre 71.8% pour les anciens SD et 88% pour le reste de la population. De même du point de vue des revenus par UC ils sont dans une situation intermédiaire entre les anciens SD et le reste de la population (2455 euros en moyenne de revenu par UC contre 3036 pour le reste la population et 2114 pour les anciens SD).

Par contre ils sont plus souvent diplômés du bac ou du supérieur (46.4%), et plus jeunes (43.5 ans en moyenne, 46.7% de moins de 40 ans) que les anciens SD et le reste de la population.

De même ils terminent leur dernier épisode sans domicile plus tardivement que les autres anciens SD (38% après 2007 contre 33.2% pour les anciens SD).

Enfin, on remarque que les deux catégories d'hébergés chez un tiers (un épisode ou deux et plus), sont relativement homogènes, présentant les mêmes types d'écart que ceux observés entre les deux populations d'anciens SD.

On notera que les hébergés chez un tiers présentent des caractéristiques proches dans anciens SD pour la plupart des variables de conditions de logement : problèmes de paiement du logement (toutPBA et toutPBC), désir de changer de logement (ODL), les variables de chauffage (gchauf\_) et humidité (ghumi2), toutes les variables de problèmes dans le logement (OLAR\_).

En résumé, les hébergés chez un tiers, sont plus jeunes, ayant connu des épisodes plus récents, moins précaires que les anciens SD.

Statistiques sur le croisement entre le fait d'être ancien SD et le statut d'occupation

#### **cf. Annexe 2.2**

Variable « Statut d'occupation » :

1 – propriétaire

2 – locataire du secteur privé

3 – locataire du secteur social (sec1 = 21, 22)

4 – Autre (stocind = 4 à 7 : principalement des logés gratuit ou hébergés par des proches)

L'analyse est difficile car on croise trois variables dans le même tableau (SD, Statut, et la variable étudiée). Globalement il semblerait que les anciens SD présentent le même profil que celui de leur statut d'occupation, mais en plus précaire.

Ces statistiques seront surtout utiles lorsque nous étudierons les résultats de l'ACM

On remarque cependant qu'il y a beaucoup plus d'hommes (58%) parmi les locataires du privé que parmi les locataires du parc social, probablement plus que ce qu'une répartition équilibrée aurait donné.

De même la date du dernier épisode sans-domicile est très différente selon les statuts. **Seuls 13% des propriétaires ont connu leur dernier épisode sans domicile après 2007 contre 49.9% des locataires du privé, et 35% des locataires du parc public.**

Les types d'épisodes sans domicile

Rappel des variables utilisées :

	L'individu a connu la situation suivante :
sdl_2	Chambre d'hôtel payée par la personne
sdl_3	Logement ou hôtel payé par une association
sdl_4	Logement en habitation mobile
sdl_5	Centre d'hébergement pour demandeurs d'asile ou réfugiés
sdl_6	Autre centre d'hébergement
sdl_7	Logement sans autorisation du propriétaire ou sans autorisation légale
sdl_8	Lieu non prévu pour l'habitation
sdl_9	Autre : hôpital, maison de convalescence, prison, etc.

On a ici croisé les différentes expériences SD, et on étudie la probabilité d'avoir connu un épisode sans domicile (en ligne) sous la condition que la personne a déjà connu un épisode sans domicile d'un autre type (en colonne). L'analyse choroplèthe permet de repérer les plus grandes variations par rapport à une répartition non conditionnelle des types d'épisodes sans domicile.

*Ainsi, les personnes ayant connu un logement sans autorisation du propriétaire ou sans autorisation légale (SDL\_7) ont dans 35.7% des cas également vécu dans un lieu non prévu pour l'habitation (SDL\_8), contre 19.7% dans la population totale des anciens SD.*

	sdl_2	sdl_3	sdl_4	sdl_5	sdl_6	sdl_7	sdl_8	sdl_9	Répartition conditionnelle non
sdl_2		24.2	11.5	12.4	14.1	22.9	17.3	18.3	29.1
sdl_3	10.3		6.3	13.8	9.4	12.8	9.3	10.8	11.9
sdl_4	6.6	8.4		4.9	4.0	9.2	9.9	6.9	17.0
sdl_5	5.6	14.8	3.9		4.8	8.2	10.1	8.5	13.1
sdl_6	11.1	17.3	5.5	8.2		17.9	17.1	18.4	22.5
sdl_7	4.1	5.4	2.9	3.2	4.1		9.3	7.9	5.3
sdl_8	11.9	15.0	11.8	15.2	15.0	35.7		18.7	19.7
sdl_9	7.0	11.1	4.6	7.0	9.5	17.5	10.4		11.3

Source : ENL 2013. Champ : Anciens SD.

Quelques observations peuvent être faites :

- Les personnes ayant connu des épisodes de logement en habitation mobile sont peu nombreuses à avoir connu des expériences d'un autre type.
- On retrouve ainsi quatre expériences particulièrement **peu corrélées** entre elles : » Chambre d'hôtel payée par la personne » (SDL\_2), « Logement en habitation mobile » (SDL\_4), « Centre d'hébergement pour demandeurs d'asile ou réfugiés » (SDL\_5), « Autre centre d'hébergement » (SDL\_6) qui semblent donc concerner des populations assez différentes.
- Au contraire, les expériences de logement « sans autorisation du propriétaire ou sans autorisation légale » (SDL\_7) et dans des lieux non prévus pour l'habitation (SDL\_8) semblent très liées. Les personnes ayant vécu une des deux expériences de logement ont de fortes chances d'avoir vécu l'autre (environ deux fois plus que pour les autres anciens SD).
- On notera d'ailleurs que ces deux types expériences semblent assez liés aux autres expériences, ce qui pourrait signifier qu'avoir vécu des expériences de types SDL\_7 et SDL\_8 est plutôt synonyme de parcours SD longs et diversifiés (on observe d'ailleurs une proportion légèrement plus forte d'anciens SD déclarant plusieurs épisodes parmi les SDL\_7 et SDL\_8, environ 38.8% contre 32.9% en moyenne). Il en va de même pour les épisodes dans un « Logement ou hôtel payé par une association » (SDL\_3) (bien que seulement 32.6% des anciens SD déclarant cette expérience, déclarent également plusieurs expériences SD).

On notera ici que les personnes ayant uniquement connu des expériences de type « hôpital, maison de convalescence, prison, etc. » (SDL\_9) sont exclues du champ d'analyse car considérées comme n'ayant pas vécu hors de « logements classiques » dans la variable SDN qui est utilisée pour la construction des anciens SD. A la manière des « Hébergés chez des amis ou de la famille » (SDL\_1), il est en effet fort probable que cette population présente des caractéristiques différentes des anciens SD. Ils sont d'ailleurs 559 dans l'échantillon à n'avoir déclaré que ce type d'expérience (et donc exclus de l'analyse globale). **C'est pour cette raison que mécaniquement dans cette analyse les personnes ayant déclaré un épisode de type SDL\_9 ont forcément déclaré un épisode d'un autre type** (qui peut-être un hébergement chez des amis ou de la famille dans 75% des cas).

Modélisation de la déclaration d'épisodes sans domicile

Modélisation du fait d'avoir déclaré un épisode sans-domicile par rapport au fait de n'en avoir pas déclaré

Nous allons utiliser dans un premier temps la régression logistique qui va nous permettre d'identifier le rôle de chaque variable explicative dans le fait d'être ancien SD.

Le principe de la régression logistique est de pouvoir raisonner « toutes choses égales par ailleurs » et s'affranchir ainsi des corrélations entre variables explicatives.

Cependant l'interprétation peut-être délicate lorsque le sens de la causalité entre la variable binaire à expliquer et les variables explicatives n'est pas bien défini.

Nous avons donc organisé les variables en trois groupes :

Variables « Origines » :

NSEXE NAIS7MX NAIS7PX NATIOX NLNAIS

Variables « Socio-démo » :

ndiploX NMATRI situa\_famX mtyad2 ntypemploi2X NPC8X nagtr revenuc5

Variables « Logement » :

STOCINDX ABAX2 FPBAX2 FPBCX2 SEC1 COMZUS LPBAX2 LPBCX2 ODLX2 OIHX2 gchauf\_1X2  
gchauf\_2X2 gchauf\_3X2 gchauf\_4X2 gchauf\_5X2 gchauf\_6X2 gchauf\_7X2  
GHUMI2 KIP HPEUP OLAR\_1 OLAR\_2 OLAR\_3 OLAR\_5 OLAR\_6 OLAR\_11

La séparation entre variables « Origines » et variables « Socio-démo » permet de séparer les variables dont la causalité est avérée (la détermination du pays de naissance est forcément antérieure à l'épisode sans domicile) des variables dont la détermination est probablement contemporaine et imbriquée dans le parcours de vie ayant conduit à l'épisode sans domicile.

La variable NATIO a été placée dans la catégorie origine, bien que la causalité ne soit dans ce cas pas avérée, car celle-ci est très corrélée aux variables de pays de naissance (de l'individu ou des parents).

*Régressions Logistiques*

Lecture :

Comme la probabilité étudiée est faible dans le cas ex-SD oui/non (3.24%), on peut associer les odd-ratios (constants par construction dans le modèle logistique), à des rapports de probabilités « toutes choses égales par ailleurs ».

Les odd-ratios représentent donc l'augmentation de la probabilité d'être ex-SD due au fait d'être dans la modalité étudiée par rapport au fait d'être dans la modalité de référence.

L'odd ratio est en gras, les deux nombres à droite constituent l'intervalle de confiance à 95% qui encadre l'odd ratio. Si l'intervalle de confiance encadre 1, alors l'odd-ratio n'est pas significatif.

Exemple de la ligne bleue : les personnes dont la mère est née au Maghreb (NAIS7MX=5) ont **1.73** fois plus de chances d'avoir connu un épisode sans domicile que les personnes dont la mère est née en France (NAIS7MX=1, modalité de référence). Il y a 95% de chances que la vraie valeur de l'odd-ratio soit comprise entre 1.38 et 2.16.

Résultats du modèle avec uniquement les variables « Origines » :

Modalités	Odd-ratio	Intervalle de confiance à 95%	
<b>Nationalité</b> (réf = « Français de naiss. »)			
Français par naturalisation, mariage, déclaration ou option à sa majorité	<b>0.96</b>	0.73	1.26
De nationalité étrangère	<b>1.03</b>	0.79	1.35
<b>Pays nais. de la mère (réf = « France »)</b>			
UE des 15 (sauf France)	<b>0.81</b>	0.61	1.07
Pays entrés depuis 2004 dans l'UE	<b>1.75</b>	1.11	2.77
Maghreb	<b>1.73</b>	1.38	2.16
Afrique (sauf Maghreb)	<b>3.19</b>	2.39	4.26
Autres pays	<b>2.35</b>	1.78	3.10
Non déclaré	<b>0.73</b>	0.60	0.90
<b>Sexe (réf = « Femme »)</b>			
Homme	<b>1.22</b>	1.10	1.35
<b>Lieu de naissance (réf = « France »)</b>			
Etranger	<b>1.66</b>	1.30	2.12

Source : ENL 2013. Champ : Ensemble de la population.

Il était difficile d'inclure dans le modèle les deux variables NAIS7MX et NAIS7PX car elles sont très colinéaires et augmentent donc l'instabilité des paramètres (les intervalles de confiance s'agrandissent). On choisit donc la variable NAIS7MX seule, car elle améliore plus la vraisemblance du modèle que la variable NAIS7PX seule.

On remarque que la variable de nationalité (NATIO) n'est pas significative dans le modèle, en effet son effet est capturé par les autres variables d'origine qui sont donc plus déterminantes pour la probabilité de connaître un épisode sans domicile.

**Ainsi le fait d'être né à l'étranger multiplie par 1.66 la probabilité de connaître un épisode sans domicile.** De même le pays de naissance de la mère est déterminant : ainsi le fait d'être née dans un pays entré depuis 2004 dans l'UE ou au Maghreb multiplie par 1.7 la probabilité de connaître un épisode sans domicile. **Quant à l'Afrique (hors Maghreb) l'effet est encore plus fort, l'odd-ratio est de 3.2.**

Ces résultats sont par ailleurs cohérents avec les rapports de probabilité observés dans les statistiques descriptives (ainsi la mère de 6.7% des anciens SD est née en Afrique hors Maghreb contre 1.4% dans le reste de la population).

Autre résultat intéressant, le fait d'être un homme multiplie par 1.22 la probabilité de connaître un jour un épisode sans domicile, c'est plus que ce que la comparaison des statistiques descriptives pouvait laisser penser.

Résultats du modèle avec les variables « Origines » + « Socio-démo » :

Modalités	Odd-ratio	Intervalle de confiance à 95%	
<b>Situation Familiale (réf = « couple avec enfants »)</b>			
Couple sans enfants	<b>1.42</b>	1.20	1.69
Personne seule ou ménage de plrs personnes sans fam.	<b>1.99</b>	1.67	2.36
Personne seule avec enfants	<b>2.46</b>	2.03	2.99
<b>Type emploi (réf = « Emploi temporaire »)</b>			
CDI à temps complet	<b>0.60</b>	0.49	0.74
CDI à temps partiel	<b>0.92</b>	0.71	1.20
<b>PCS (réf= « Ouvrier »)</b>			
Agriculteurs	<b>0.14</b>	0.07	0.31
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	<b>0.74</b>	0.57	0.96
Cadres et professions intellectuelles supérieures	<b>0.75</b>	0.58	0.97
Professions intermédiaires	<b>0.82</b>	0.67	0.99
Employés	<b>0.94</b>	0.81	1.09
<b>Diplôme (réf = « &lt; Brevet »)</b>			
CAP, BEP	<b>0.88</b>	0.77	1.02
Bac	<b>0.60</b>	0.50	0.71
Etudes supérieures	<b>0.57</b>	0.48	0.69
<b>Etat Matrimonial (réf = « Marié »)</b>			
Célibataire	<b>1.66</b>	1.41	1.95
Veuf (ou veuve)	<b>0.65</b>	0.48	0.88
Divorcé(e)	<b>1.41</b>	1.15	1.73
<b>Age (réf= « &lt; 30 ans »)</b>			
Entre 30 et 39 ans	<b>1.29</b>	1.06	1.57
Entre 40 et 49 ans	<b>1.40</b>	1.15	1.72
Entre 50 et 59 ans	<b>1.01</b>	0.81	1.24
65 ans et plus	<b>0.74</b>	0.57	0.95
<b>Revenu (réf = « 5<sup>e</sup> quintile »)</b>			
1 <sup>er</sup> décile	<b>2.36</b>	1.87	2.98
2 <sup>ème</sup> décile	<b>2.18</b>	1.73	2.74
2 <sup>ème</sup> quintile	<b>1.11</b>	0.89	1.38
3 <sup>ème</sup> quintile	<b>1.18</b>	0.94	1.46
4 <sup>ème</sup> quintile	<b>0.72</b>	0.57	0.90

Source : ENL 2013. Champ : Ensemble de la population.

Les odd-ratios des variables « origines » sont peu modifiés, et omis du tableau par souci de lisibilité. Le lecteur pourra se reporter en Annexe 1 pour avoir le tableau complet de résultats.

De même, c'est la variable de diplôme simplifiée qui a été utilisée, car les odd-ratios étaient cohérents entre les modalités regroupées au sein de la variable.

L'interprétation de ce deuxième modèle est plus délicate mais permet néanmoins de dire si une modalité est plus corrélée qu'une autre au fait d'être ancien SD.

Nous avons utilisé la variable SITUA\_FAM qui présentait des résultats plus cohérents et significatifs que la variable MTYAD2. Ainsi on remarque des résultats cohérents avec les statistiques descriptives. Vivre seul multiplie ainsi par 2 (1.99) la probabilité d'avoir connu des épisodes sans domicile. **Tandis qu'être une personne seule avec des enfants multiplie la même probabilité par 2.46.**

Assez surprenamment, le fait d'appartenir au quatrième quintile de revenu fait baisser la probabilité d'être ancien SD, toutes choses égales par ailleurs, par rapport au fait d'appartenir au dernier quintile de revenu (OR=0.72).



Cependant les autres odd-ratios sont dans le signe attendu, ainsi un individu appartenant au premier décile de revenu à 2.37 fois plus de chance d'être ancien SD qu'un individu appartenant au dernier décile de revenu.

Toutes choses égales par ailleurs, ce sont les personnes entre 40 et 49 ans qui ont le plus de probabilité d'être ancien SD : leur probabilité est 40% plus élevée que pour les moins de 30 ans.

### Etude des statuts d'occupation

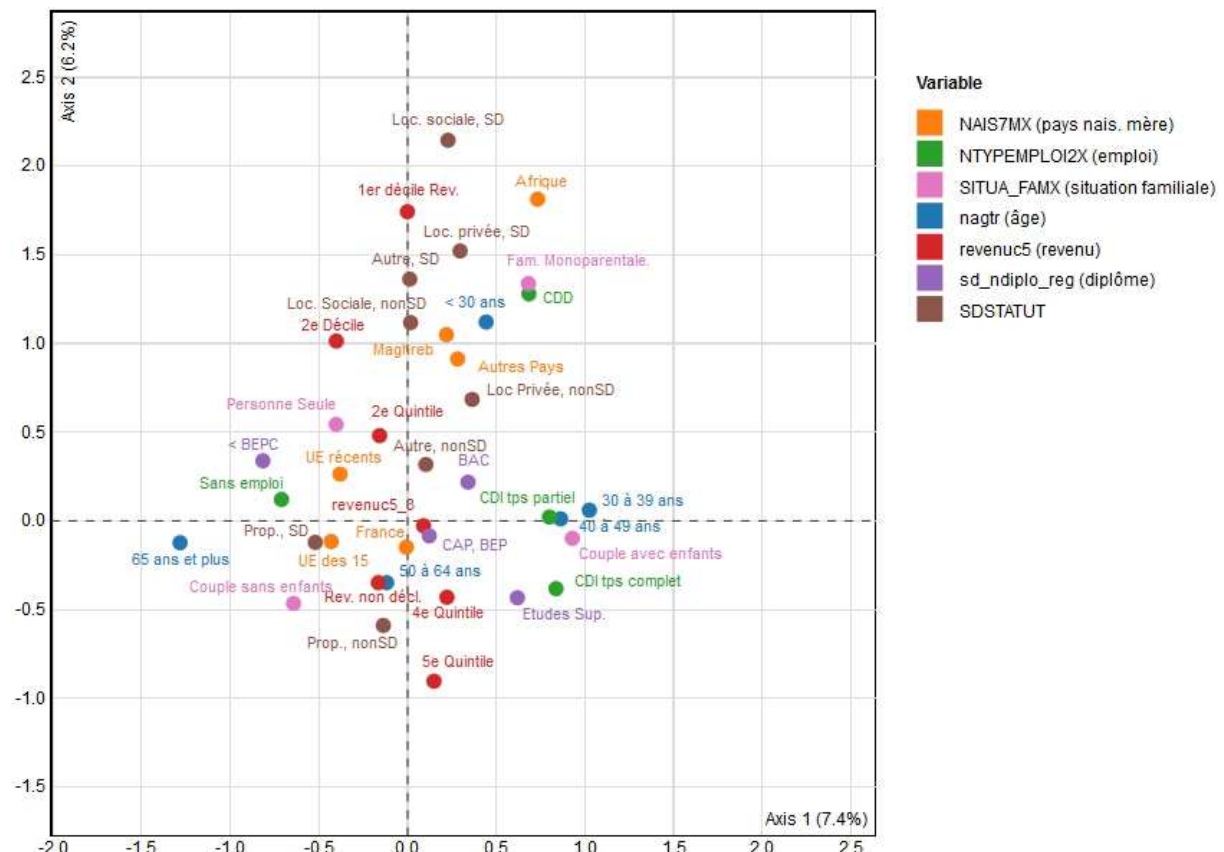
Une analyse de correspondances multiples (ACM) consiste à essayer de synthétiser l'information disponible dans un grand nombre de variables qualitatives en les projetant sur un plan optimalement défini.

Pour créer l'ACM nous avons utilisé dans un premier temps les variables de types « Origines » + « Sociodémo » les plus significatives dans l'interaction avec la variable SD (repérées lors de la régression logistique).

Nous avons néanmoins omis la variable SEXE pour plus de lisibilité de l'ACM car celle-ci n'apportait que peu d'information. De même la variable NPC8X a été enlevée car elle augmentait beaucoup le nombre de dimensions sans apporter beaucoup d'information.

Les variables NMATRI et MTYAD2 ont été remplacées par SITUA\_FAM qui permet de mieux synthétiser l'information de ces variables très colinéaires.

De même la variable NLNAIS a été enlevée car très liée à NAIS7MX. Enfin, les personnes ayant des valeurs manquantes sur le pays de naissance de leur mère ont été supprimées de l'ACM car les résultats étaient tirés par cette modalité « X » = « valeur manquante » de NAIS7M.



Source : ENL 2013. Champ : Ensemble de la population.

L'ACM permet de tirer de premières conclusions sur SDSTATUT, l'interaction entre le fait d'être ancien SD et le statut d'occupation.

L'axe vertical de l'ACM offre une interprétation assez claire, en effet la variable de revenu est distribuée linéairement sur l'axe avec en haut le premier décile de revenu (revenu5=0) puis au fur et à mesure que l'on

descend le long de l'axe on monte dans les quintiles de revenus pour arriver au dernier quintile de revenu (revenu5=5).

**C'est donc un découpage par la précarité économique que l'on retrouve, avec dans la partie haute du plan les modalités « mère née en en Afrique (hors Maghreb) », « personne seule avec enfants », « emploi salarié non CDI », et « moins de 30 ans ».**

L'âge par contre est distribué plutôt sur l'axe horizontal, avec les modalités 2, 3, 4 et 5 qui se suivent de droite à gauche. A l'exception de la modalité 1 (« moins de 30 ans »), qui rejoint la « zone de précarité » au nord-est.

Le niveau de diplôme se distribue au contraire hiérarchiquement du plus bas vers le plus haut diplôme de la gauche vers la droite, dans le sens inverse des classes d'âge, l'ACM semblant avoir ainsi capté la corrélation inverse entre le niveau de diplôme et la classe d'âge, due à l'augmentation des niveaux de diplômes au fil des générations.

Si l'on s'intéresse maintenant à la disposition des modalités de SDSTATUT dans le plan de l'ACM on remarque que les modalités contenant les anciens SD sont systématiquement décalées vers le haut par rapport aux modalités contenant les personnes n'ayant jamais connu d'épisode sans domicile.

C'est particulièrement visible dans le cas des locataires et autres statuts, pour lesquelles on remarque que le motif dessiné par les modalités Loc. Sociale, Loc. Privée et Autres est le même que pour les non-SD, mais décalé vers le haut, c'est-à-dire vers une plus grande précarité économique.

Les anciens SD propriétaires semblent pour leur part plutôt caractérisés par un décalage vers le « nord-ouest » c'est-à-dire plus pauvres et plus âgés que les autres propriétaires. **En effet en revenant vers les statistiques descriptives on remarque que 41.6% des propriétaires anciens SD ont plus de 65 ans** contre 33.4% pour le reste des propriétaires et 16% pour le groupe des anciens SD dans sa totalité. Nous reviendrons plus bas sur cette particularité.

Modélisation au sein des anciens SD

Variables spécifiques aux anciens SD :

sdtaf\_cX, SDL\_2 à SDL\_9

Modélisation du fait d'avoir déclaré un seul épisode sans-domicile par rapport au fait d'en avoir déclaré plus d'un

*Régressions logistiques*

Nous pouvons ici tester les variables les plus corrélées avec la probabilité d'être ancien SD ayant déclaré plus d'un épisode sans domicile plutôt qu'être ancien SD ayant déclaré un seul épisode sans domicile. Les analyses suivantes sont donc effectuées sur le sous-échantillon des anciens SD.

La plupart des régressions ne sont pas concluantes et on s'intéresse donc directement à l'hypothèse formulée lors de l'étude des statistiques descriptives : les anciens SD ayant connu plusieurs épisodes sans domicile sont-ils moins précaires, en témoigne les niveaux de diplôme qu'ils présentent ?

On modélise la probabilité d'avoir connu plusieurs épisodes sans domicile en contrôlant par les variables d'âge, de niveau de diplôme et de lieu de naissance. On obtient les odd-ratios suivants :

Modalités	OR	Intervalle de confiance à 95%	
<b>Age (réf= « &lt; 30 ans »)</b>			
Entre 30 et 39 ans	1.00	0.71	1.43
Entre 40 et 49 ans	0.84	0.60	1.17
Entre 50 et 59 ans	0.76	0.54	1.06
65 ans et plus	0.43	0.28	0.64
<b>Diplôme (réf = « &lt; Brevet »)</b>			
CAP, BEP	1.09	0.82	1.44
Bac	1.17	0.83	1.64
Etudes supérieures	1.44	1.06	1.97
<b>Lieu de naissance (réf= « France »)</b>			
Etranger	0.82	0.64	1.06

Source : ENL 2013. Champ : Anciens SD

La lecture des odd-ratios est ici plus compliquée car la probabilité estimée a une moyenne de 36%. Néanmoins comme précédemment un odd-ratio significativement inférieur à 1 indique que la modalité étudiée par rapport à la modalité de référence baisse la probabilité d'être ancien SD avec plusieurs épisodes.

On remarque que la seule variable vraiment significative est l'âge. Ainsi comme observé dans les statistiques descriptives, plus l'individu est âgé, plus la probabilité de déclarer plusieurs épisode sans domicile plutôt qu'un seul baisse (néanmoins, significatif pour les individus de plus de 65 ans uniquement).

On remarque surtout que l'effet du diplôme est absorbé par celui de l'âge. **La différence de diplômes entre les deux types d'individus anciens SD est donc avant tout une question d'âge et donc de génération.**

De plus la variable NLNAIS apparaît peu significative (p-valeur= 0.12). Le fait d'être né en France n'a donc pas d'effet propre sur le fait de déclarer plusieurs épisodes sans domicile lorsque l'on est ancien SD.

#### Projection des variables définissant les anciens SD

On utilise les mêmes variables que dans l'ACM sur les statuts d'occupation, en projetant cette fois une variable SD\_étendu composée de 5 modalités :

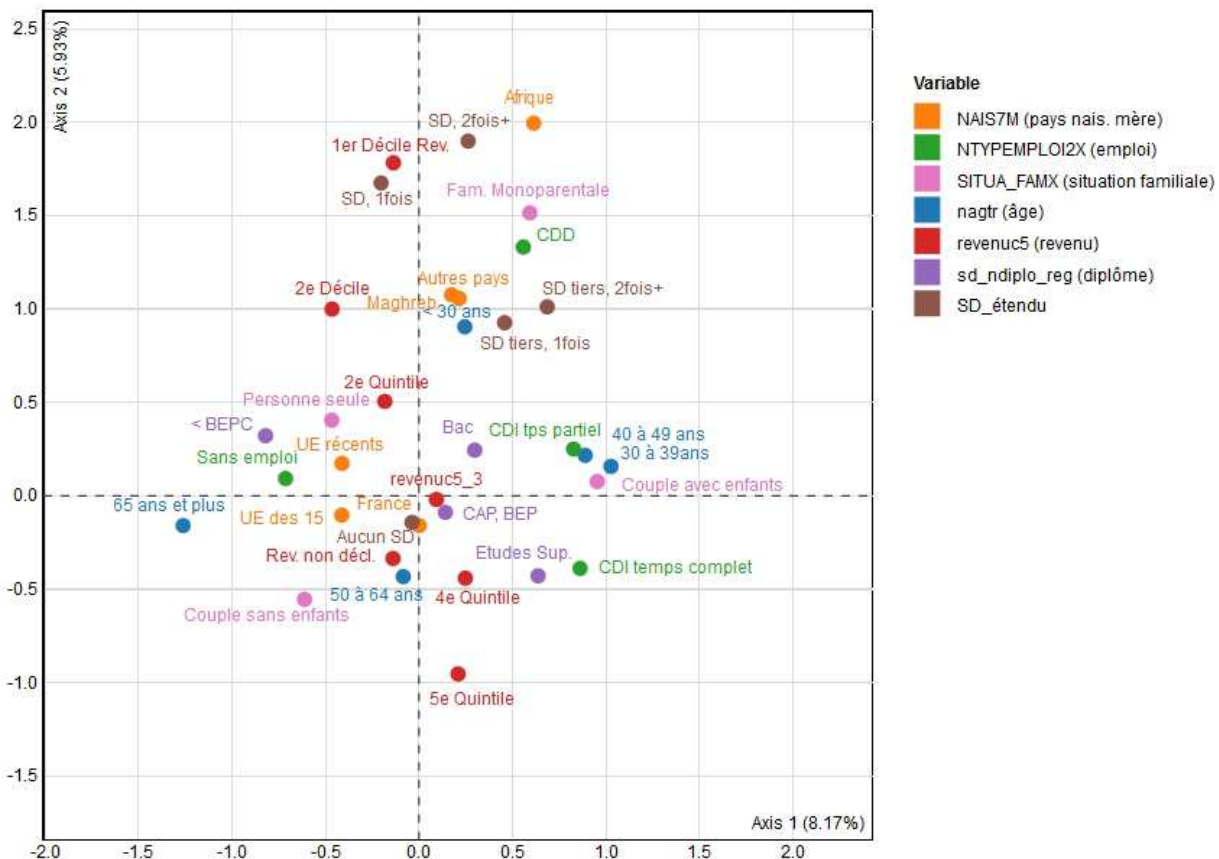
« Aucun SD » : aucun épisode sans domicile déclaré

« SD, 1fois » : un seul épisode sans domicile déclaré

« SD, 2fois+ » : au moins deux épisodes sans domicile déclarés

« SD tiers, 1fois » : un seul épisode déclaré d'hébergement chez un tiers, pas d'autres types épisodes sans domicile

« SD tiers, 2fois+ » : plus de deux épisodes d'hébergement chez un tiers déclaré, sans autres types d'épisodes



sans domicile

L'idée est ici de regarder si d'une part les personnes déclarant plus d'un épisode sans domicile présentent des caractéristiques différentes de celles n'en déclarant qu'un seul, mais également de vérifier le bien-fondé de l'exclusion des personnes n'ayant déclaré que des épisodes d'hébergement chez un tiers.

Source : ENL 2013. Champ : Ensemble de la population (hors valeurs manquantes sur NAIS7M).

On retrouve exactement la même interprétation des axes et de la position des modalités que sur l'ACM précédente. On peut donc s'intéresser directement à la position des modalités de SD\_étendu.

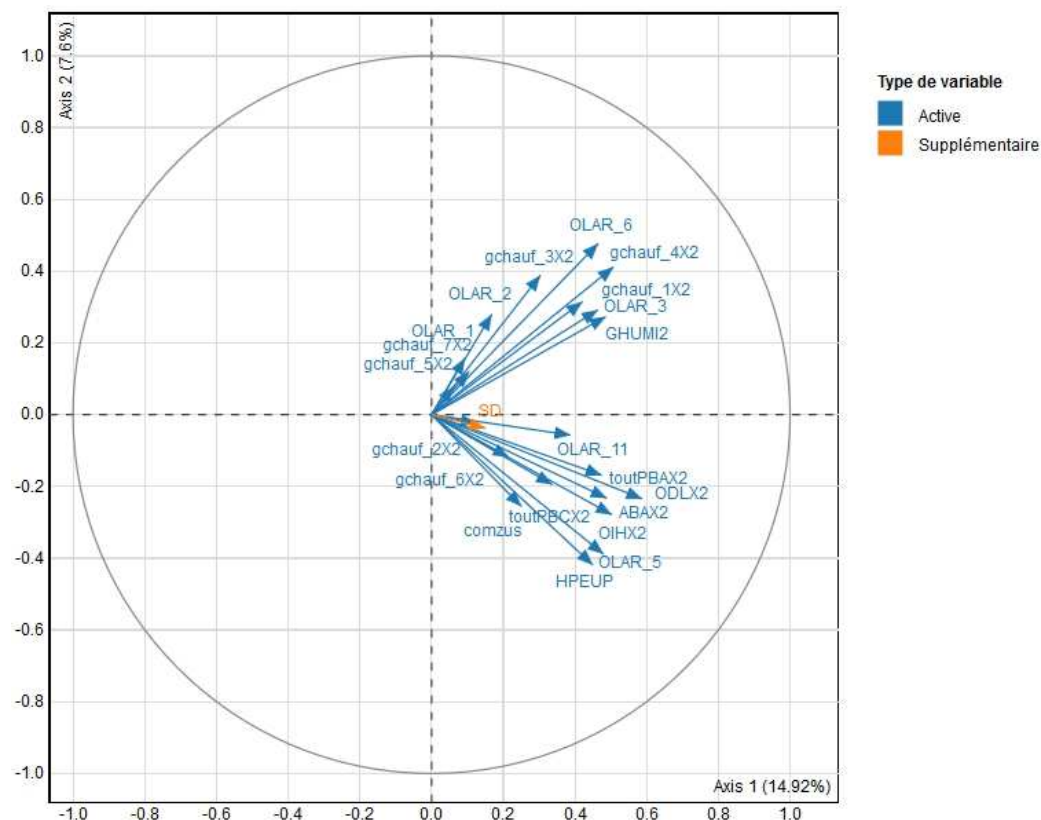
On remarque déjà que les modalités entre types d'anciens SD (tiers uniquement ou non) sont nettement séparées. On en déduit donc que les anciens SD retenus pour l'étude est les personnes n'ayant déclarés que des hébergements chez des tiers présentent des caractéristiques sensiblement différentes, les premiers étant beaucoup plus hauts dans « l'axe de la précarité ».

**On remarque également que ce sont les anciens SD ayant déclaré plus d'un épisode sans domicile qui sont les plus précaires au sens de l'ACM.** C'est d'autant plus notable que dans le cas des hébergés chez un tiers, les deux points séparant les hébergés une seule fois et les hébergés plus d'une fois sont moins nettement séparés.

#### Etude des conditions de logement

On s'intéresse maintenant aux nombreuses variables caractérisant les conditions de logement. Après avoir remarqué que la quasi-totalité d'entre elles sont des variables binaires, à l'exception de KIP et HPEUP qui chacune à sa façon mesure le surpeuplement du logement sur une échelle ordonnée, on propose d'effectuer un ACP sur ces variables prises comme des variables numériques afin de déterminer si ces variables, probablement très colinéaires entre elles, ne peuvent pas être résumées par un nombre moins élevé de dimensions.

On projette donc les variables « Logement » précédemment définie sur les deux premiers axes de l'ACP, KIP ayant été préalablement omise car trop évidemment corrélée à HPEUP et donc amenant la création d'un premier axe trop centré sur l'interaction entre KIP et HPEUP.



Source : ENL 2013. Champ : Ensemble de la population.

Le premier axe de l'ACP capture 14.9% de la corrélation totale des 21 variables, montrant par-là à quel point celles-ci sont corrélées. Il se dégage donc clairement du premier axe la dimension « précarité dans le logement ». Le deuxième axe est intéressant, il oppose deux groupes de variables (ci-dessous classées par ordre d'importance dans la définition de l'axe vertical).

Un groupe « Coût du logement » :

Hpeup	Surpeuplement subjectif
Olar_5	Logement trop petit
Odl	Désir de changer de logement
Oih	Dépôt ou renouvellement d'une demande hlm au cours des 12 derniers mois
Aba	Bénéficiaire actuel des aides au logement
toutPBA	Difficultés pour payer le loyer, les remboursements d'emprunts ou les charges au cours des 24 derniers mois
toutPBC	Situation actuelle d'impayé de loyer ou de charges, ou de remboursements d'emprunts
Olar_11	Logement trop cher
Comzus	Logement appartenant à une commune possédant une ZUS
Gchauf_6	froid dû à un mauvais réglage ou une mise en route tardive du chauffage collectif
Gchauf_2	froid dû à une panne de l'installation

Un groupe « Problèmes de froid » :

Olar_6	Logement trop difficile ou trop couteux à bien chauffer
Gchauf_4	froid dû à une mauvaise isolation
Gchauf_3	froid dû à une limitation du chauffage
Ghumi2	signes d'humidité
Olar_3	Toit perce, humidité
Gchauf_1	froid dû à l'installation insuffisante
Olar_2	Pas de chauffage central ou électrique
Olar_1	Pas d'eau chaude
Gchauf_7	froid dû à d'autres raisons
Gchauf_5	froid dû à une coupure du fournisseur d'énergies

On a donc clairement une opposition entre d'un côté les variables ayant trait aux difficultés de chauffage et de l'autre les variables ayant trait au coût du logement, et à la surpopulation dans le logement.

A cet égard on remarque que la projection supplémentaires de la variable SD (ancien SD oui/non) dans le plan de l'ACP montre comme attendu que les anciens SD subissent le mal logement dans son ensemble (axe 1 horizontal) mais que ce sont les dimensions économique du logement (coût, petitesse) qui priment devant les problèmes ayant trait au froid et à l'humidité dans le logement.

La variable SD ne se projette pas très bien, mais sans surprise car cette dernière n'entre pas dans la constitution des axes. Si on l'inclut en variable active, la projection de la variable SD est meilleure (flèche plus allongée) mais ne change nullement l'interprétation des axes.

**En utilisant la projection de chaque individu dans le plan de l'ACP, on peut créer deux variables pour chaque individu résumant l'information contenue dans les 21 variables précédemment utilisées.**

L'axe 1 est donc renommé « Précarité » eu égard au fait que les variables considérées représentent toute un type de problème dans l'habitat, à l'exception de la variable COMZUS qui indique juste que le logement est situé dans une commune qui contient des ZUS.

L'axe 2 est nommé « Polarité » pour signifier le fait que la valeur prise sur cet axe indique si l'individu est orienté plutôt vers un type de « problème » spécifique : « Problème de froid » (valeur positives) ou « Coût du logement » (valeurs négatives).

On étudie ensuite la **moyenne** de ces deux variables en fonction du type d'ancien SD, et du statut d'occupation.

Lecture : la valeur en soit de la moyenne importe peu, il est intéressant de comparer les moyennes entre elles. Pour l'axe « Précarité », plus la valeur est positive, plus la précarité est grande. Pour l'axe « Polarité », plus la valeur est positive plus les problèmes sont de type « Problèmes de froid », plus la valeur est négative, plus les problèmes sont de type « Coût du logement ».

Codification de la variable SDN1STATUT :

Code		
100	Propriétaire	0 épisode sans domicile
111	Propriétaire	1 épisode sans domicile
112	Propriétaire	2 épisodes sans domicile ou plus
200	Locataire privé	0 épisode sans domicile
211	Locataire privé	1 épisode sans domicile
212	Locataire privé	2 épisodes sans domicile ou plus
300	Locataire du social	0 épisode sans domicile
311	Locataire du social	1 épisode sans domicile
312	Locataire du social	2 épisodes sans domicile ou plus
400	Autre statut	0 épisode sans domicile
411	Autre statut	1 épisode sans domicile
412	Autre statut	2 épisodes sans domicile ou plus

SDN1STATUT	Axe 1 « Précarité »	Axe 2 « Polarité »	Nombre d'individus
100	-0.71	0.15	26 236
111	-0.43	0.31	326
112	0.13	0.38	136
200	0.88	-0.12	8 347
211	2.00	-0.33	321
212	2.13	-0.52	179
300	1.20	-0.46	5 812
311	2.15	-0.55	311
312	2.59	-1.04	164
400	0.19	0.03	8 621
411	1.68	-0.08	150
412	2.04	-0.28	73

Source : ENL 2013. Champ : Ensemble de la population.

La lecture de ces moyennes confirme l'intuition et la valeur descriptive de la construction des deux variables.

Concernant l'axe « Précarité » :

Quel que soit le statut d'occupation, le fait de n'avoir pas connu d'épisode sans domicile est synonyme de moindre précarité dans le logement. On remarque ensuite que quel que soit le statut d'occupation, le fait d'avoir connu plusieurs épisodes sans domicile est synonyme de plus grande précarité dans le logement.

Enfin on retrouve une hiérarchie entre les statuts : les propriétaires sont les mieux lotis en terme de conditions de logement, viennent ensuite les « autres statuts », puis les locataires du privé et enfin les locataires du logement social.

Concernant l'axe « Polarité » :

Conformément à l'intuition, les propriétaires (anciens SD surtout) sont plutôt concernés par des problèmes liés au chauffage, tandis que les locataires du privé, et encore plus les locataires du logement social, sont plutôt concernés par des problèmes liés au confort de vie dans le logement (surpopulation), et au coût du logement.

Enfin les anciens SD « autres statuts », bien que tout aussi précaires que les autres locataires, semblent déclarer des problèmes dans leur logement ayant trait de manière équilibrée aux deux polarités (avec une tendance vers les « coûts du logement » chez les anciens SD ayant déclarés plusieurs épisodes sans domicile).

Focus : Le cas des propriétaires anciens SD

Plusieurs questions peuvent être posées :

« Les propriétaires anciens SD sont-ils différents des autres anciens SD ? »

« Ont-ils pu accéder à la propriété au même moment que les autres propriétaires mais juste plus tardivement ? »

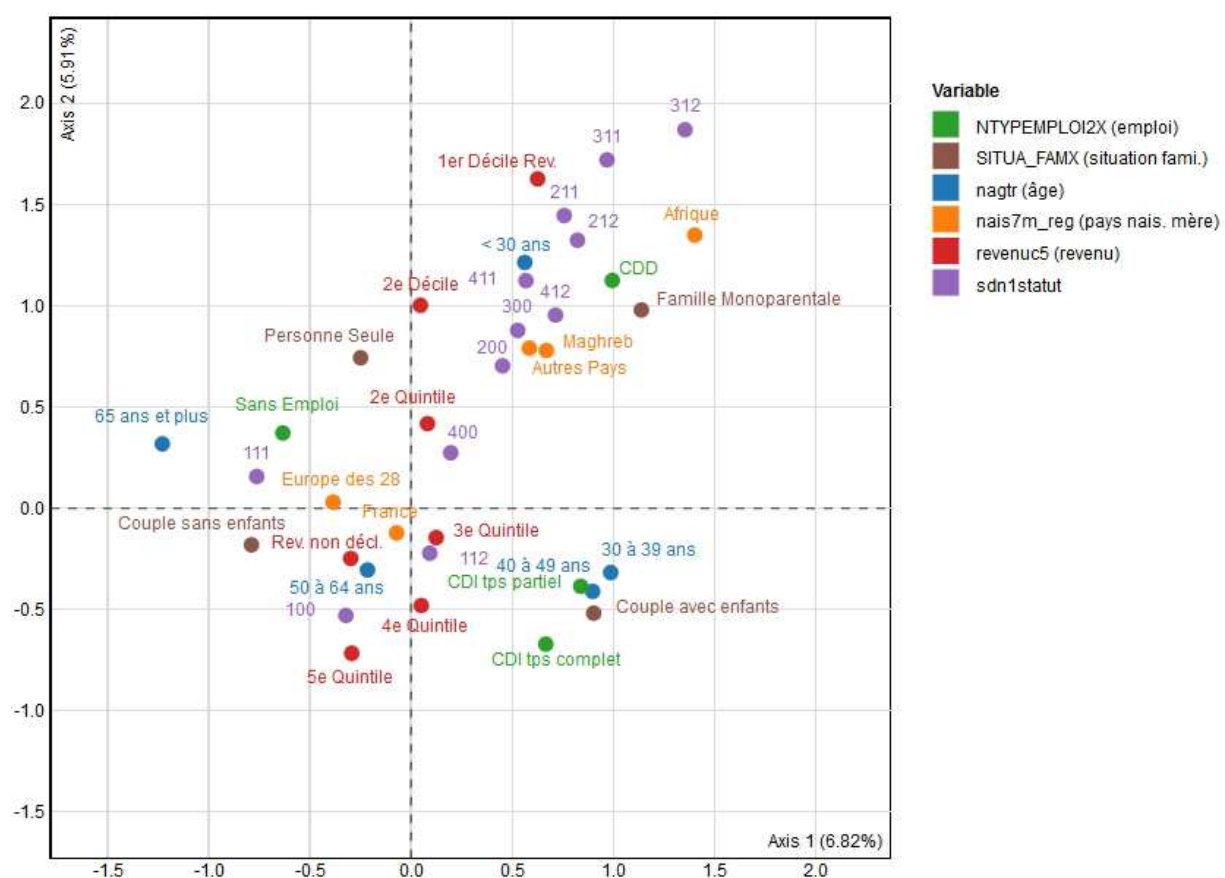
### Spécificité des propriétaires anciens SD ?

Tout d'abord on projette à nouveau la variable de statut croisée avec les épisodes sans domicile (SDN1STATUT), dans le plan des ACM précédentes, en omettant la variable de diplôme pour que la colinéarité de cette dernière avec la variable d'âge n'exagère pas l'importance de l'âge dans la définition des axes.

A la lecture de cette dernière ACM, on remarque que la variable de revenu est toujours située dans la diagonale sud-ouest / nord-est, et qu'un « pôle de précarité » est encore une fois constitué au nord-est.

On remarque que les modalités de la variable SDN1STATUT se distribuent très linéairement le long de l'axe formé par les revenus, dessinant les conclusions précédemment décrites. La seule exception est constituée par les propriétaires 111 qui semblent plutôt polarisés par le fait de ne pas avoir d'emploi et d'avoir plus de 65 ans.

Cette ACM est ici utile pour mettre en valeur le fait que les propriétaires 111 semblent présenter des caractéristiques différentes des autres anciens SD.



### Age et période des épisodes sans domicile :

Ages :

sdn1statut	Moyenne	Médiane
111	60.7	64
112	53.9	51
211	42.5	40
212	40.5	40
311	47.2	47
312	42.8	41
411	38.5	37
412	35.9	34

Source : ENL 2013. Champ : Anciens SD

Si l'on s'intéresse à l'âge des différents anciens SD, on remarque que les propriétaires anciens SD sont particulièrement âgés, comme précédemment souligné, particulièrement les propriétaires 111 dont 50% d'entre eux ont 64 ans ou plus.

Age à la fin du dernier épisode sans domicile :

sdn1statut	Moyenne	Médiane
111	31.5	28
112	29.5	28
211	32.3	29
212	30.8	29
311	33.8	32
312	30.0	28
411	24.0	23
412	23.2	24

Source : ENL 2013. Champ : Anciens SD

Cependant si l'on s'intéresse à leur âge à la fin du dernier épisode sans domicile, on remarque que globalement quel que soit le statut ou le nombre d'épisode sans domicile, les individus avaient tous à peu près le même âge, à l'exception des statut de type « logé gratuit » (=autres statut) qui sont plus jeunes au moment du dernier épisode, mais également plus jeunes au moment de l'enquête car il s'agit d'un statut d'occupation plutôt rencontré en début de parcours résidentiel.

On peut donc en conclure que **les propriétaires plus vieux, au moment de l'enquête, n'ont pas connu d'épisode sans domicile plus tardivement au cours de leur vie, mais simplement il y a plus longtemps**, comme le confirme le tableau suivant.

Fin du dernier épisode sans domicile en fonction du type de statut :

	111	112	211	212	311	312	411	412
Avant 1985	53.4%	36.5%	6.9%	9.4%	11.0%	8.5%	11.0%	8.8%
1985 - 1998	18.3%	22.5%	19.5%	10.8%	23.6%	28.2%	26.2%	19.3%
1999 - 2004	10.8%	19.7%	12.2%	19.7%	23.2%	20.6%	19.6%	28.9%
2005 - 2009	6.2%	10.3%	29.7%	23.8%	22.8%	19.1%	18.8%	21.4%
Après 2009	11.3%	11.0%	31.7%	36.2%	19.4%	23.7%	24.4%	21.5%

Source : ENL 2013. Champ : Anciens SD

On remarque que pour 53.4% d'entre eux, les propriétaires 111 ont connu la fin de leur épisode sans domicile avant 1984.

Age de l'accès à la propriété :

sdn1statut	Moyenne	Médiane
100	37.9	35
111	42.6	40
112	39.9	39

Source : ENL 2013. Champ : Ensemble de la population des propriétaires.

Les propriétaires 111 accèdent en moyenne 5 ans plus tard que les propriétaires n'ayant connu aucun épisode sans domicile (100), les 112 seulement 2 ans plus tard.

Temps écoulé entre la fin de l'épisode sans domicile et l'accès à la propriété :

avant la fin de l'épisode sans domicile	entre 0 et 5 ans	entre 5 et 12 ans	entre 13 et 20 ans	+20 ans
10.8%	26.8%	22.5%	18.9%	21.0%

Source : ENL 2013. Champ : Anciens SD propriétaires

10.8% ont accédé à la propriété avant de connaître la fin de leur épisode sans domicile. Ils sont par contre plus d'un quart (26.8%) à avoir accédé à la propriété dans les 5 ans suivant la fin de leur dernier épisode sans domicile.



### Type d'épisode sans domicile :

Si l'on s'intéresse aux types d'épisodes sans domicile on remarque une forte disparité entre les statuts :

On présente ici le pourcentage, par type de statut d'occupation / ancien SD, d'avoir connu un épisode sans domicile du type considéré (les couleurs soulignent les disparités par type d'épisode sans domicile). *Par exemple, les propriétaires n'ayant connu qu'un seul épisode sans domicile sont 25.9% à avoir connu un logement en habitation mobile.*

	111	112	211	212	311	312	411	412
sdl_1	21.6	74.0	27.8	81.8	28.4	74.3	30.8	71.4
sdl_2	35.6	39.8	30.4	34.2	20.2	27.6	17.8	26.3
sdl_3	2.6	7.4	16.3	16	14.8	10.2	15.7	13.3
sdl_4	25.9	24.2	13.9	25.5	11	6.9	11.1	21.3
sdl_5	6.9	9.9	9.7	15.7	16.2	19.1	17.8	19.4
sdl_6	11.3	12.5	22.9	15.9	27.6	36	26.5	36.3
sdl_7	3.6	5.3	7.8	7.2	4.2	4.4	3.2	9.9
sdl_8	10.6	19.3	23.6	23.7	19	27	21.6	21.2
sdl_9	9.3	17.1	11.2	15.7	7.9	16.6	6.3	15.9

Source : ENL 2013. Champ : Anciens SD

Quelques remarques :

- L'hébergement chez un tiers (SDL\_1) est bien plus courant chez les personnes ayant connu plus d'un épisode sans domicile. Ce résultat était prévisible dans la mesure où l'hébergement chez un tiers peut compter comme un épisode sans domicile en tant que tel, tant que d'autres types d'épisodes ont été rapportés.

- SDL\_9 est plutôt un type d'épisode connu par les personnes ayant connu plusieurs épisodes sans domicile.

- Les locataires du social, comme les individus connaissant d'autres statuts, et ayant connu plusieurs épisodes sans domicile, sont 19% à avoir connu des centres d'hébergement pour demandeurs d'asiles et réfugiés et 36% à avoir connu d'autres types de centres d'hébergement

Si l'on s'arrête sur le cas des **propriétaires**, on remarque que ceux-ci ont surtout connu des épisodes sans domicile de type SDL\_2 et SDL\_4, c'est-à-dire des **chambres d'hôtel payées par leur soins ou des habitations mobiles**.

De plus si l'on croise cette analyse avec la période de fin de l'épisode sans domicile, on obtient que les propriétaires 111 ayant terminé leur épisode sans domicile avant 1985 (53% d'entre eux) ont dans 10.4% des cas seulement connu un épisode sans domicile de type « hôpital, maison de convalescence, prison, etc. », ce qui **invalide l'hypothèse considérant que les propriétaires anciens SD sont âgés car leurs épisodes seraient principalement constitués de séjour à l'hôpital ou en maison de convalescence**. Ils sont par contre **46.6% à avoir connu des épisodes de type sdl\_2 : « chambres d'hôtel payées par la personne »**.

La spécificité des propriétaires anciens SD tient peut-être à ceci : il s'agit de personnes majoritairement âgées (plus de 65 ans), ayant connu leur période SD avant 1985, et qui fut majoritairement constituée par l'habitat de chambres d'hôtel payées par leurs soins.

On notera cependant que de manière générale, les personnes dont le dernier épisode sans domicile se termine avant 1985 ont à 40.0% vécu en chambre d'hôtel payée par leurs soins, contre 26% pour celles dont le dernier épisode sans domicile s'est terminé après 2000.

#### Remarques générales

Il semble clairement que la notion « d'ancien SD » recouvre des réalités différentes, en fonction des parcours, des types d'épisodes et de leur temporalité.

Il est d'ailleurs difficile de séparer ce qui découle du contexte générationnel de ce qui découle de l'âge, notamment pour les probabilités de connaître tel type d'épisode sans domicile plutôt qu'un autre.

## Partie II - Analyses sur l'Enquête sans-domicile 2012

Comparaison de l'enquête sans-domicile et de l'ENL à partir des variables communes cf. **Annexe 2.3**

### Construction de la variable « loge\_rue » :

On regroupe séparément parmi les personnes ayant déclaré avoir dormi la veille dans un logement classique (HEB\_VEILLE=22), celles qui ont déclaré avoir déjà dormi dans la rue ou dans un centre d'hébergement, de celle qui ont déclaré n'avoir jamais connu aucune de ces deux situations.

Parmi les personnes identifiées comme « logées déjà SD » on trouve cette répartition :

	Rue Oui	Rue Non
Hébergement Oui	138	40
Hébergement Non	58	0

On a ainsi 52.2% des logés anciens SD qui ont à la fois connu la rue et connu l'hébergement, ce qui semble valider l'idée d'un regroupement dans un même groupe « ancien SD ».

Loge_rue	
0	Logé n'ayant pas connu la rue ou l'hébergement
1	Logé ayant connu la rue ou l'hébergement
9	Non « logé »

Les statistiques descriptives ont été faites à partir des variables communes entre les deux enquêtes, à savoir les variables de type socio-démographiques.

A première vue l'hypothèse selon laquelle les logés de l'enquête sans-domicile (ESD) ayant connu des épisodes sans domicile présenteraient les mêmes caractéristiques que les anciens SD de l'ENL apparaît rapidement fautive.

En effet les anciens SD de l'ENL sont bien plus des hommes que les logés de l'ESD (68.5% contre 52.1%), bien plus souvent français (86% contre 71.2%), bien plus souvent nés en France (71.8% contre 65.5%). Leur père est plus souvent également né en France (69.5% contre 50.3%), et bien moins souvent né au Maghreb (11.1% contre 31.3%). Les mêmes observations sont valables pour le pays de naissance de la mère.

Les logés de l'ESD sont également plus âgés que les anciens SD de l'ENL, ils sont 68% à avoir entre 40 et 64 ans contre 47% dans l'ENL.

Globalement, ils sont également bien moins diplômés, ils ont plus souvent des brevets d'étude, des brevets du collège, des certificats d'études primaires ou pas de diplôme, que les anciens SD de l'ENL. Pour tous les diplômes supérieurs ou égaux au baccalauréat, les enquêtés de l'ESD sont moins dotés que les anciens SD de l'ENL.

Les logés de l'ESD sont plus souvent divorcés que les anciens SD de l'ENL (25.8% contre 13.8%) et au contraire moins souvent mariés ou remariés (22.1% contre 35.2%). En termes de situation familiale, le contraste est encore plus fort, où l'on trouve deux fois plus de personnes vivant seules dans l'ESD que dans l'ENL (1/3 dans l'ENL contre 2/3 dans l'ESD).

Pour les statuts d'occupation, nous n'avons pas essayé de créer une variable commune entre STOCIND et DSTATLOG afin de préserver l'information dans chacune d'elle.

Les logés de l'ESD étant par définition titulaire de leur logement, on ne retrouve pas de situation de logement gratuit ou d'accueil chez un tiers. Mais globalement tous les logés de l'ESD sont locataires (à 86.2% contre 58.7% dans l'ENL)

Si l'on s'intéresse maintenant aux différences observées entre logés et non-logés dans l'ENL, on remarque que dans toutes les variables d'origine nationale, de composition matrimoniale et de situation familiale, les modalités

associées à la précarité prennent une plus grande importance quand on passe de « logés sans épisode sans domicile » à « logé ayant connu un épisode sans domicile » et enfin « Non-logé ».

=> Plus souvent étrangers, vivant seul, célibataires...

On remarque de plus que les non-logés ont un âge beaucoup plus équitablement réparti au sein des classes d'âge alors que les logés se concentrent sur les tranches plus élevées. C'est encore plus vrai dans le cas des **logés n'ayant pas connu d'épisode sans domicile qui sont 46.5% à avoir entre 50 et 64 ans**. Les logés semblent également plus souvent titulaires de faibles diplômes que les non-logés, mais cela est probablement à mettre en relation avec la question de l'âge et donc de la génération.

Analyses en interne à l'enquête sans-domicile

#### cf. Annexe 2.4

**Variables non incluses** à cause du nombre important de valeurs manquantes : DCFSEUL (Disposez-vous d'une chambre pour vous tout seul /sans les enfants / ou pour vous et votre conjoint / sans les enfants ?), JAREDCL\_COD (codification des activités) ou parce qu'elles sont déjà incluses dans la classification entre logé, logé ayant connu une expérience SD, et personne à la rue (GRUE, GCT).

Si l'on s'intéresse aux différences entre anciens SD et non anciens SD parmi les « logés », on remarque que :

- Les anciens SD logés bénéficient à 76.9% d'aides au logement contre 66.8% pour les autres logés.
- Les anciens SD sont 56.7% à avoir des difficultés à payer leur loyer contre 53.2% pour les autres logés (mais la différence n'est pas significative)
- Idem non significativité des souffrances dues au froid.
- Idem pour l'humidité.
- Les logés n'ayant pas connu d'épisode sans domicile désirent à 61% rester dans le logement où ils ont passé la nuit la veille, contre 38.1% pour les logés anciens SD.
- Les logés anciens SD sont 48.3% à avoir cherché depuis un an à changer de logement, contre 25.3% pour les autres logés.
- Les logés anciens SD sont 87.2% à avoir vécu plus de trois mois dans le même logement, contre 92.3% pour les autres logés. Les autres personnes non titulaires de leur logement, sont quant à elle **seulement 57.5% à avoir vécu plus de trois mois dans le même logement au cours de leur vie**.

Sur les questions n'ayant pas trait au rapport qu'entretiennent les individus avec le logement, les disparités sont également visibles. Les logés n'ayant pas connu la rue ou l'hébergement sont 6.6% parmi les personnes concernées (hors étrangers arrivés après leur majorité en France) à avoir été placé à la DDASS ou l'ASE, ou la PJJ, contre 19.2% pour les logés ayant connu un épisode sans domicile, ce qui est très proche des personnes n'ayant pas actuellement de logement à leur nom (19.5%).

De même les personnes logées n'ayant pas connu d'épisode sans domicile sont 44.7% à avoir des enfants contre 60.4% pour les personnes ayant connu un épisode sans domicile et 57.4% pour les personnes non-titulaires d'un logement.

## ANNEXES

### Annexe 1

Odd-ratios non affichés correspondant aux variables « Origines » dans la régression logistique « Origines + Sociodémo » pour la modélisation de la déclaration d'un ou plusieurs épisodes sans domicile.

Modalités	Odd-ratio	Intervalle de confiance à 95%	
<b>Nationalité</b> (réf = « Français de naiss. »)			
Français par naturalisation, mariage, déclaration ou option à sa majorité	0.88	0.66	1.18
De nationalité étrangère	0.76	0.57	1.00
<b>Pays nais. de la mère</b> (réf = « France »)			
UE des 15 (sauf France)	0.86	0.65	1.13
Pays entrés depuis 2004 dans l'UE	1.86	1.16	2.99
Maghreb	1.42	1.13	1.79
Afrique (sauf Maghreb)	2.31	1.71	3.11
Autres pays	2.24	1.69	2.98
Non déclaré	0.53	0.42	0.68
<b>Sexe (réf = « Femme »)</b>			
Homme	1.36	1.21	1.54
<b>Lieu de naissance</b> (réf = « France »)			
Etranger	1.85	1.44	2.39

Annexe 2.1 - Etude des anciens SD

Lecture de SD\_étendu :

Code	
0	aucun épisode sans domicile déclaré
1	un seul épisode sans domicile déclaré
2	au moins deux épisodes sans domicile déclarés
3	un seul épisode déclaré d'hébergement chez un tiers, pas d'autres types épisodes sans domicile
4	plus de deux épisodes d'hébergement chez un tiers déclaré, sans autres types d'épisodes sans domicile

	Aucun épisode sans domicile	Tous Ex-SD (1fois et +)	Ex-SD 1 fois	Ex-SD 2 fois et +	P-valeur du test du Khi-2 pour sdn1 (sans sd=0)	Pour contrôle		
						Tous Ex-SD (héb. chez un tiers)	Ex-SD 1 fois héb. chez un tiers	Ex-SD 2 fois et + héb. chez un tiers
Eff.	45533		1113	554		3026	421	
NSEXE(Sexe de l'individu)								
	0	1+2	1	2		3+4	3	4
1 homme	47.05	52.07	52.69	50.79	0.46	45.1	44.8	47.34
2 femme	52.95	47.93	47.31	49.21		54.9	55.2	52.66
NAIS7MX								
	0	1+2	1	2		3+4	3	4
1 France métropolitaine					0.57	71.7		
1 ou DOM-TOM	73.13	61.94	60.83	64.21			71.39	73.32
3 3 UE des 15 (sauf France)	5.45	4.71	5.02	4.07		6.0	6.17	4.92
4 Pays entrés depuis 2004						0.8		
4 dans l'UE	0.76	1.52	1.5	1.55			0.93	0.23
5 5 Maghreb	5.16	11.09	10.82	11.64		7.1	7.17	6.83
6 6 Afrique (sauf Maghreb)	1.4	6.75	6.74	6.77		3.4	3.38	3.46
7 7 Autres pays	2.22	7.23	7.92	5.83		4.1	3.8	6.3
X	11.87	6.77	7.17	5.94		6.8	7.15	4.93
NAIS7PX								
	0	1+2	1	2		3+4	3	4
1 France métropolitaine					0.09	72.4		
1 ou DOM-TOM	74.84	63.12	61.23	66.97			72.45	72.28
3 3 UE des 15 (sauf France)	4.46	3.41	3.86	2.49		4.8	5.01	3.79
4 Pays entrés depuis 2004						0.7		
4 dans l'UE	0.6	0.98	0.72	1.51			0.78	0
5 5 Maghreb	4.65	10.09	10.19	9.89		6.5	6.5	6.15
6 6 Afrique (sauf Maghreb)	1.29	6.35	6.5	6.04		3.3	3.19	3.89
7 7 Autres pays	2.04	6.81	7.44	5.53		3.8	3.69	4.66
X	12.13	9.24	10.06	7.56		8.5	8.39	9.23
NATIOX								
	0	1+2	1	2		3+4	3	4
Français de naissance, y compris par réintégration					0.05	84.7		
1 Français par naturalisation, mariage, déclaration ou option à sa majorité	90.03	76.73	74.99	80.3			84.65	85.06
2 De nationalité étrangère	4.32	9.24	9.94	7.8		5.6	5.73	4.44
3	5.52	14.03	15.07	11.9		9.7	9.62	10.51
X	0.13	0.00	0	0		0.0	0	0
NLNAIS(Indic lieu naissance)								
	0	1+2	1	2		3+4	3	4

1	France	88	71.76	70.39	74.56	0.07	82.1	81.93	83.13
2	Etranger	12	28.24	29.61	25.44		17.9	18.07	16.87

#### NDIPLOX

		0	1+2	1	2		3+4	3	4
1	1 Aucun diplôme	15.73	26.41	28.6	21.94	0.00	16.8	17.39	12.92
2	2 Certificat d'études primaires (CEP)	8.39	7.52	8.37	5.77		5.2	5.55	2.81
3	3 Brevet d'études du 1er cycle (BEPC) ou BE, ou brevet des collèges	7.32	8.24	8.18	8.37		6.2	6.28	5.55
4	4 CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau	22.6	25.83	25.68	26.13		25.2	25.36	24.36
5	5 Baccalauréat professionnel	6.36	4.77	4.42	5.47		7.3	7.23	7.87
6	6 Baccalauréat technique ou technologique	3.97	2.88	2.82	3		4.1	3.94	5.27
7	7 Baccalauréat général	8.02	6.62	6.63	6.61		5.7	5.52	7.02
8	8 Bac+2	11.45	7.03	5.31	10.53		13.0	12.83	14.24
9	9 Supérieur à BAC+2	15.81	10.70	9.98	12.17		16.3	15.71	19.69
X	Non déclaré	0.34	0.00	0	0		0.2	0.19	0.29

#### sd\_ndiplo\_reg(diplôme regroupé)

		0	1+2	1	2		3+4	3	4
1		31.78	42.17	45.15	36.08	0.00	28.3	29.4	21.57
2		22.6	25.83	25.68	26.13		25.2	25.36	24.36
3		18.36	14.26	13.86	15.09		17.2	16.69	20.15
4		27.27	17.73	15.3	22.7		29.3	28.54	33.92

#### NMATRI

		0	1	2		3	4		
1	1 Célibataire	35.52	46.50	43.18	53.27	0.00	46.0	44.09	57.8
2	2 Marié(e) ou remarié(e)	49.35	35.24	38.23	29.12		35.8	37.3	26.47
3	3 Veuf (ou veuve)	7.35	4.45	4.44	4.48		4.3	4.43	3.54
4	4 Divorcé(e)	7.77	13.81	14.15	13.12		13.9	14.19	12.19
		43.29	60.31						

#### SITUA\_FAMX

		0	1+2	1	2		3+4	3	4
1	1 : couple avec enfants	36.09	26.36	24.23	30.72	0.00	36.9	37.97	30.23
2	2 : couple sans enfants	35.14	24.34	26.69	19.53		22.4	22.69	20.78
3	3 : personne seule ou dans un ménage de plusieurs personnes sans famille	22.93	34.08	34.83	32.54		29.2	28.03	36.91
4	4 : personne seule avec enfants	5.83	15.23	14.26	17.21		11.4	11.31	12.08

#### mtiad2(type)

		0	1+2	1	2		3+4	3	4
10	10 : Personne seule	18.37	29.27	30.02	27.74	0.00	24.1	22.63	33.11
20	20 : Ménage de plusieurs personnes sans famille	4.56	4.81	4.81	4.8		5.2	5.4	3.8
31	31 : Personne seule avec un enfant	2.81	7.54	6.62	9.42		5.8	5.89	5.4
32	32 : .....avec deux enfants (*)	2.11	4.26	3.84	5.13		3.8	3.7	4.37
33	33 : ..... avec trois enfants ou plus (*)	0.91	3.43	3.8	2.66		1.8	1.71	2.32
40	40 : Couple sans enfant (*)	35.14	24.34	26.69	19.53		22.4	22.69	20.78
41	41 : ..... avec un enfant (*)	13.25	10.24	9.18	12.42		15.1	15.46	12.76
42	42 : ..... avec deux enfants (*)	14.75	8.67	7.3	11.48		12.9	13.02	11.97

43	43 : ..... avec trois enfants ou plus (*)	8.09	7.45	7.75	6.83	9.0	9.5	5.5	
NTYPEEMPLOI2X									
	1 : CDD, apprentissage, emploi jeune, vacataire, agence d'interim..	5.67	10.45	9.41	12.59	0.07	10.6	10.38	12.07
	6 6 : CDI à temps complet	32.8	24.50	23.51	26.52		35.4	34.89	38.49
	7 7 : CDI à temps partiel	5.42	6.99	7.24	6.47		7.9	7.57	9.69
X		56.12	58.06	59.84	54.42		46.2	47.16	39.75
Sans les Valeurs Manquantes									
		12.92	24.93	23.43	27.62		19.7	19.64	20.03
		74.75	58.41	58.54	58.18		65.7	66.03	63.88
		12.35	16.66	18.03	14.19		14.6	14.33	16.08
NPCS8X									
	1 1 Agriculteurs	2.79	0.65	0.37	1.21	0.02	0.9	0.98	0.45
	2 2 Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	5.96	5.29	5.45	4.96		5.5	5.72	4.17
	3 3 Cadres et professions intellectuelles supérieures	14.22	7.71	8.1	6.91		11.0	10.8	12.16
	4 4 Professions intermédiaires	19.7	13.90	12.82	16.11		19.3	18.64	23.67
	5 5 Employés	25.86	30.77	29.99	32.35		32.6	32.77	31.54
	6 6 Ouvriers	19.89	32.56	32.87	31.94		24.1	24.12	23.74
X		11.58	9.12	10.39	6.53		6.6	6.96	4.27
Sans les Valeurs Manquantes									
	1 Agriculteurs	3.16	0.71	0.41	1.29		1.0	1.05	0.47
	2 Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	6.74	5.82	6.08	5.31		5.9	6.15	4.36
	3 Cadres et professions intellectuelles supérieures	16.08	8.48	9.04	7.39		11.8	11.61	12.70
	4 4 Professions intermédiaires	22.28	15.30	14.31	17.24		20.7	20.03	24.73
	5 Employés	29.25	33.85	33.47	34.61		34.9	35.22	32.95
	6 Ouvriers	22.49	35.83	36.68	34.17		25.8	25.92	24.80
revenu5									
	0	9.04	24.78	23.99	26.39	0.00	13.5	13.78	12.04
	1	9.3	19.69	21.07	16.87		12.6	13.18	8.94
	2	19.96	18.97	18.46	20.01		23.7	23.59	24.12
	3	18.25	15.62	13.71	19.52		17.2	16.91	19.26
	4	22.51	10.18	12.02	6.43		19.9	20.15	18.32
	5	20.94	10.77	10.76	10.78		13.1	12.4	17.31
Fréquence manquante = 7691.7102923									
Nagtr									
	1 1 : age < 30 ans	18.86	17.81	16.93	19.62	<.0001	21.1	20.4	25.35
	2 2 : entre 30 et 39 ans	14.14	18.49	16.2	23.16		25.7	25.13	29.04
	3 3 : entre 40 et 49 ans	16.54	22.42	21.41	24.49		21.2	21.36	20.27
	4 4 : entre 50 et 64 ans	25.78	24.67	25.77	22.42		21.2	21.3	20.59
	5 5 : 65 ans et plus	24.69	16.60	19.68	10.3		10.9	11.81	4.76
sdtaf_cX									
	Fin de la période SD	0	1+2	1	2		3+4	3	4
	1 > ou = 2007		33.19	31.66	36.32	0.10	38.0	37.53	40.62
	2 < 2007		64.27	65.48	61.81		60.1	60.74	55.89
X			2.52	2.85	1.86		2.0	1.74	3.49

STOCINDEX

	0	1+2	1	2		3+4	3	4
1 Propriétaire avec son nom sur l'acte de propriété	52.25	26.77	28.33	23.57	0.00	32.3	33.37	25.82
2 Usufruitier	1.62	0.75	0.63	1		0.5	0.57	0.33
3 Locataire, sous-locataire ou colocataire avec son nom sur le bail	26.55	58.03	56.07	62.03		51.0	49.97	57.83
4 Habite chez ses parents	9.47	4.64	4.4	5.12		5.5	5.87	3.45
5 Habite chez son conjoint	4.76	4.10	3.55	5.23		4.6	4.55	5.27
6 Est accueilli par le ménage qui habite le logement : hébergé par ses enfants, de la famille ou des	0.94	1.33	1.61	0.75		1.9	1.95	1.53
7 logé gratuitement, avec un paiement éventuel de charges	2.2	3.18	3.73	2.07		3.1	2.89	4.51
X	2.21	1.21	1.68	0.24		0.9	0.83	1.26

Statut

	0	1+2	1	2		3+4	3	4
1 propriétaire	55.09	27.87	29.46	24.63		33.2	34.23	26.49
2 locataire du privé	15.88	30.11	28.96	32.46		32.0	30.43	41.8
3 locataire du social	11.27	28.61	28.07	29.71		19.5	19.95	16.77
4 autres statuts	17.76	13.41	13.51	13.2		15.3	15.39	14.94

ABAX2

	0	1+2	1	2		3+4	3	4
1	13.89	43.35	41.6	46.94	0.04	27.5	27.28	28.97
2	86.11	56.65	58.4	53.06		72.5	72.72	71.03

FPBAX2

	0	1+2	1	2		3+4	3	4
1	3.04	3.63	2.66	5.6	0.00	4.5	4.04	7.48
2	96.96	96.37	97.34	94.4		95.5	95.96	92.52

FPBCX2

	0	1+2	1	2		3+4	3	4
1	0.33	0.23	0	0.69		0.5	0.45	0.45
2	99.67	99.77	100	99.31		99.6	99.55	99.55

sec1

	0	1+2	1	2		3+4	3	4
0	41.72	18.77	20.25	15.74	0.01	19.4	20.52	12.24
10	4.11	1.92	1.6	2.57		4.0	3.87	4.55
13	19.21	10.18	9.95	10.65		15.8	15.98	14.45
21	13.96	33.01	33.12	32.78		22.4	22.87	19.28
22	0.39	0.73	0.5	1.19		0.5	0.54	0.26
23	0.35	1.35	1.74	0.56		0.5	0.43	0.86
24	16.58	26.27	24.69	29.51		31.1	30.03	37.91
30	1.46	4.60	4.44	4.93		3.3	2.87	5.96
50	2.22	3.18	3.73	2.07		3.1	2.89	4.51

Comzus

	0	1+2	1	2		3+4	3	4
0	74.13	61.35	63.44	57.09	0.01	67.7	68.25	64.24
1	25.87	38.65	36.56	42.91		32.3	31.75	35.76

LPBAX2

	0	1+2	1	2		3+4	3	4
1	5.26	21.34	18.71	26.71	0.00	16.0	15.22	20.99
2	94.74	78.66	81.29	73.29		84.0	84.78	79.01

LPBCX2

	0	1+2	1	2		3+4	3	4
1	1.31	7.21	5.71	10.26	0.00	3.7	3.71	3.45
2	98.69	92.79	94.29	89.74		96.3	96.29	96.55



toutPBC									
		0	1+2	1	2		3+4	3	4
1		1.64	7.43	5.71	10.95		4.1	4.16	3.9
2		98.36	92.57	94.29	89.05		95.9	95.84	96.1
toutPBA									
		0	1+2	1	2		3+4	3	4
1		8.3	24.97	21.38	32.31		20.5	19.26	28.47
2		91.7	75.03	78.62	67.69		79.5	80.74	71.53
ODLX2									
		0	1+2	1	2		3+4	3	4
1		20.28	40.82	37.18	48.27	<.0001	36.4	35.95	39.3
2		79.72	59.18	62.82	51.73		63.6	64.05	60.7
OIHX2									
		0	1+2	1	2		3+4	3	4
1		4.24	14.50	13.3	16.96	0.05	10.6	10.83	8.84
2		95.76	85.50	86.7	83.04		89.4	89.17	91.16
gchauf_1X2 FROID DANS LE LOGEMENT LIE A UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE INSUFFISANTE									
		0	1+2	1	2		3+4	3	4
1		4.17	9.56	9.87	8.92	0.53	6.6	6.58	7
2		95.83	90.44	90.13	91.08		93.4	93.42	93
gchauf_2X2 FROID DANS LE LOGEMENT LIE A UNE PANNE DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE									
		0	1+2	1	2		3+4	3	4
1		2.37	3.59	3.2	4.39	0.22	3.6	3.68	3.41
2		97.63	96.41	96.8	95.61		96.4	96.32	96.59
gchauf_3X2 FROID DANS LE LOGEMENT LIE A UNE LIMITATION DU CHAUFFAGE EN RAISON DE SON COUT									
		0	1+2	1	2		3+4	3	4
1		3.35	7.00	6.77	7.46	0.61	6.4	5.74	10.61
2		96.65	93.00	93.23	92.54		93.6	94.26	89.39
gchauf_4X2 FROID DANS LE LOGEMENT LIE A UNE MAUVAISE ISOLATION DU LOGEMENT									
		0	1+2	1	2		3+4	3	4
1		6.72	14.38	13.65	15.86	0.23	11.5	11.37	12.52
2		93.28	85.62	86.35	84.14		88.5	88.63	87.48
gchauf_5X2 FROID DANS LE LOGEMENT LIE A UNE COUPURE DU FOURNISSEUR D'ENERGIE SUITE A UN impayé									
		0	1+2	1	2		3+4	3	4
1		0.12	0.31	0.46	0		0.1	0.1	0.04
2		99.88	99.69	99.54	100		99.9	99.9	99.96
gchauf_6X2 FROID DANS LE LOGEMENT LIE A UN MAUVAIS REGLAGE OU MISE EN ROUTE TARDIVE DU									
		0	1+2	1	2		3+4	3	4
1		1.88	5.78	5.22	6.92	0.17	3.3	3.33	3.05
2		98.12	94.22	94.78	93.08		96.7	96.67	96.95
gchauf_7X2									

FROID DANS LE LOGEMENT LIE A D'AUTRES RAISONS (intempéries, coupures accidentelles...)		0	1+2	1	2		3+4	3	4
1		2.07	3.53	3.53	3.53	1.00	3.2	3.31	2.26
2		97.93	96.47	96.47	96.47		96.8	96.69	97.74
GHUMI2									
		0	1+2	1	2		3+4	3	4
1		19.85	32.60	33.02	31.75	0.60	29.8	28.99	34.9
2		80.15	67.40	66.98	68.25		70.2	71.01	65.1
Kip									
		0	1+2	1	2		3+4	3	4
0	Sous-peuplement très accentué	26.26	11.58	12.4	9.9	0.37	13.8	14.25	10.98
1	1 Sous-peuplement prononcé	21.9	13.83	14.24	12.99		16.1	16.57	13.18
2	2 Sous-peuplement modéré	24.33	20.28	20.02	20.8		24.6	24.84	23.32
3	3 Peuplement normal	19.68	32.36	31.58	33.96		29.8	28.61	37.17
4	4 Surpeuplement modéré	6.77	18.93	18.37	20.07		13.4	13.33	13.59
5	5 Surpeuplement accentué	1.06	3.03	3.39	2.28		2.3	2.4	1.76
		92.17	78.05						
HPEUP									
		0	1+2	1	2		3+4	3	4
1	1 Très insuffisant	2.28	7.30	7.13	7.66	0.59	4.3	4.52	2.97
2	2 Insuffisant	9.6	19.25	18.63	20.52		16.5	16.07	19.45
3	3 Correct	75.4	65.11	66.3	62.67		70.7	70.69	70.67
4	4 Supérieur à vos besoins	11.41	7.20	7	7.61		7.7	7.97	5.72
5	5 Très supérieur à vos besoins	1.32	1.14	0.95	1.53		0.8	0.76	1.19
OLAR_1 PAS D'EAU CHAUDE									
		0	1+2	1	2		3+4	3	4
1		0.3	1.32	1.41	1.14	0.65	0.5	0.41	0.94
2		99.7	98.68	98.59	98.86		99.5	99.59	99.06
OLAR_2 PAS DE CHAUFFAGE CENTRAL OU ELECTRIQUE									
		0	1+2	1	2		3+4	3	4
1		1.05	2.16	2.33	1.81	0.48	1.2	1.18	1
2		98.95	97.84	97.67	98.19		98.8	98.82	99
OLAR_3 TOIT PERCE, HUMIDITE									
		0	1+2	1	2		3+4	3	4
1		5.86	14.27	14.43	13.94	0.79	10.3	9.7	13.96
2		94.14	85.73	85.57	86.06		89.7	90.3	86.04
OLAR_5 LOGEMENT TROP PETIT									
		0	1+2	1	2		3+4	3	4
1		9.19	22.10	22.23	21.83	0.85	17.7	17.49	19.06
2		90.81	77.90	77.77	78.17		82.3	82.51	80.94
OLAR_6 LOGEMENT TROP DIFFICILE OU TROP COUTEUX A BIEN CHAUFFER									
		0	1+2	1	2		3+4	3	4
1		15.24	28.25	26.65	31.52	0.04	22.7	22.06	27.09
2		84.76	71.75	73.35	68.48		77.3	77.94	72.91
OLAR_11 LOGEMENT TROP CHER									
		0	1+2	1	2		3+4	3	4
1		6.98	13.25	11.34	17.16	0.00	13.1	12.67	15.75
2		93.02	86.75	88.66	82.84		86.9	87.33	84.25
NAG									
		0	1+2	1	2		3+4	3	4
moyenne		50	46.70	48	44		43.5	44	40
médiane		50		47	43			42	38
TOTREVEN									
		3036	2114.01	2170	2000		2454.6	2459	2424
moyenne		2600		1600	1500			2200	2000
SDN									
		.	2.19	1.00	4.61		1.4	1.00	3.77
moyenne		.		1	2			1	2
médiane		.							

## Annexe 2.2 - Analyse de SDSTATUT

Lecture de la variable SDSTATUT :

Code		
10	1 – propriétaire	0 - Pas d'épisode sans domicile
11	1 – propriétaire	1 - Ancien SD
20	2 – locataire du secteur privé	0 - Pas d'épisode sans domicile
21	2 – locataire du secteur privé	1 - Ancien SD
30	3 – locataire du secteur social	0 - Pas d'épisode sans domicile
31	3 – locataire du secteur social	1 - Ancien SD
40	4 – Autre	0 - Pas d'épisode sans domicile
41	4 – Autre	1 - Ancien SD

Certaines statistiques descriptives ont été effectuées une seconde fois en omettant la modalité des valeurs manquantes.

	1 - Propriétaire		2 - Locataire Privé		3 - Locataire Social		4 Autre	
	Ancien-SD		Ancien-SD		Ancien-SD		Ancien-SD	
	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
<b>Effectifs</b>	<b>24629</b>	<b>398</b>	<b>6103</b>	<b>344</b>	<b>7928</b>	<b>663</b>	<b>9169</b>	<b>243</b>
<b>% d'anciens SD au sein du statut</b>		<b>1.73%</b>		<b>5.65%</b>		<b>7.55%</b>		<b>2.52%</b>
<b>NSEX</b>								
	10	11	20	21	30	31	40	41
1	46.89	55.36	47.61	58.05	40.66	44.29	50.11	49.36
2	53.11	44.64	52.39	41.95	59.34	55.71	49.89	50.64
<b>NAIS7MX</b>								
	10	11	20	21	30	31	40	41
1	86.12	72.76	80.59	69.64	68.25	56.55	36.8	39.3
3	6.49	9.08	5.82	4.92	4.65	2.44	3.38	0.43
4	0.72	1.37	0.99	2.48	1.01	0.09	0.62	2.83
5	3.62	9.53	5.64	10.06	16.01	17.39	3.46	4.2
6	0.52	1.61	2.52	4.54	5.06	14.39	1.46	6.41
7	1.65	4.23	3.74	8.27	3.88	7.53	2.41	11.17
X	0.88	1.42	0.71	0.09	1.14	1.61	51.87	35.66
<b>Sans Valeurs manquantes</b>								
	10	11	20	21	30	31	40	41
1	86.88	73.81	81.17	69.70	69.04	57.48	76.46	61.08
3	6.55	9.21	5.86	4.92	4.70	2.48	7.02	0.67
4	0.73	1.39	1.00	2.48	1.02	0.09	1.29	4.40
5	3.65	9.67	5.68	10.07	16.19	17.67	7.19	6.53
6	0.52	1.63	2.54	4.54	5.12	14.63	3.03	9.96
7	1.66	4.29	3.77	8.28	3.92	7.65	5.01	17.36
<b>NAIS7PX</b>								
	10	11	20	21	30	31	40	41
1	86.02	74.38	79.42	69.93	66.69	50.86	46.77	50.37
3	5.39	5.14	4.37	4.36	4.04	2.31	2.67	0.36
4	0.56	1.02	0.82	1.04	0.8	0.05	0.46	2.83
5	3.16	8.49	5.12	8.15	15.31	17.3	2.86	3.33
6	0.43	1.61	2.44	4.28	4.95	13.45	1.25	6.01
7	1.42	4.23	3.61	7.07	3.65	8.1	2.27	9.51
X	3.02	5.14	4.23	5.18	4.56	7.94	43.71	27.59
<b>Sans Valeurs manquantes</b>								
	10	11	20	21	30	31	40	41
1	88.70	78.41	82.93	73.75	69.88	55.25	83.09	69.56
3	5.56	5.42	4.56	4.60	4.23	2.51	4.74	0.50
4	0.58	1.08	0.86	1.10	0.84	0.05	0.82	3.91
5	3.26	8.95	5.35	8.60	16.04	18.79	5.08	4.60
6	0.44	1.70	2.55	4.51	5.19	14.61	2.22	8.30
7	1.46	4.46	3.77	7.46	3.82	8.80	4.03	13.13

NATIOX									
		10	11	20	21	30	31	40	41
1		92.9	86.99	87.79	79.25	78.39	67.19	89.07	69.98
2		3.96	8.07	3.7	7.66	9.02	12.25	3.68	8.38
3		3.13	4.94	8.5	13.09	12.58	20.57	7.17	21.64
X		0	0	0.02	0	0.01	0	0.08	0
NLNAIS									
		10	11	20	21	30	31	40	41
1		90.44	78.14	85.81	76.48	74.86	63.73	88.29	64.4
2		9.56	21.86	14.19	23.52	25.14	36.27	11.71	35.6
NDIPLOX									
		10	11	20	21	30	31	40	41
1		13.21	17.81	13.9	23.53	30.27	36.01	16.15	29.45
2		10.87	13.41	4.73	4.37	9.07	6.14	3.55	5.91
3		6.28	8.23	4.71	6.55	5.54	9.19	7.44	7.51
4		23.99	22.34	20.39	28.84	28.12	24.77	19.27	28.38
5		5.63	3.88	7.6	3.77	5.08	5.31	9.24	8.11
6		3.67	2.26	4.27	1.76	3.13	3.75	5.58	5.07
7		5.54	6.6	9.96	9.04	4.62	4.39	15	6.62
8		13.34	10.83	12.52	8.27	6.75	4.23	9.9	2.93
9		17.27	14.64	21.7	13.85	7.2	6.21	13.6	6.03
X		0.2	0	0.22	0	0.22	0	0.28	0
sd_ndiplo_reg									
		10	11	20	21	30	31	40	41
1		30.56	39.45	23.56	34.46	45.1	51.34	27.42	42.87
2		23.99	22.34	20.39	28.84	28.12	24.77	19.27	28.38
3		14.84	12.74	21.83	14.57	12.83	13.45	29.81	19.79
4		30.6	25.47	34.22	22.12	13.95	10.44	23.5	8.96
NMATRI									
		10	11	20	21	30	31	40	41
1		17.02	20.77	54.57	61.67	33.15	46.6	71.47	60.74
2		67.41	59.07	28.65	21.95	40.82	31.96	20.69	25.76
3		8.89	9.85	4.96	2.37	9.94	3.12	2.88	1.22
4		6.68	10.31	11.82	14.02	16.09	18.31	4.95	12.27
SITUA_FAMX									
		10	11	20	21	30	31	40	41
1		34.72	24.65	25.89	20.97	33.42	28.86	48.45	37.64
2		43.76	45.06	26.55	16.97	19.49	12.38	26.55	25.55
3		19.07	23.72	40.94	48.17	34.7	38.07	14.05	18.36
4		2.45	6.57	6.61	13.89	12.38	20.69	10.95	18.45
mtyad2									
		10	11	20	21	30	31	40	41
10		16.52	20.34	35.39	44.05	30.26	34.81	3.91	5.49
20		2.55	3.38	5.55	4.13	4.44	3.26	10.14	12.88
31		1.31	5.11	3.5	9.25	6.39	8.37	4.78	5.57
32		0.9	0.64	2.05	3.34	4.22	6.92	4.15	7.33
33		0.25	0.82	1.06	1.3	1.78	5.4	2.01	5.55
40		43.76	45.06	26.55	16.97	19.49	12.38	26.55	25.55
41		12.39	9.08	11.93	9.8	12.13	12.22	18.6	10.35
42		15.77	11.88	8.62	6.99	11.01	4.79	17.91	14.78
43		6.56	3.69	5.33	4.18	10.28	11.85	11.94	12.51
NTYPEMPOI2X									
		10	11	20	21	30	31	40	41
1		2.45	3.39	10.55	14.13	7.9	13.06	11.26	12.25
6		36.1	24.23	37.44	29.56	32.26	26.75	23.68	11.13
7		6.14	6.88	5.8	5.66	7.11	8.83	3.37	6.64
X		55.31	65.5	46.22	50.66	52.73	51.36	61.69	69.98
Sans valeurs									
Manquantes									
		10	11	20	21	30	31	40	41
1		5.48	9.83	19.62	28.64	16.71	26.85	29.39	40.81
6		80.78	70.23	69.62	59.91	68.25	55.00	61.81	37.08
7		13.74	19.94	10.78	11.47	15.04	18.15	8.80	22.12

NPCS8X

	10	11	20	21	30	31	40	41
1	4.11	1.52	0.74	0.4	0.39	0	1.95	0.81
2	7.83	8.53	5.31	5.11	2.73	3.86	3.63	2.49
3	18.93	14.7	14.91	7.89	4.6	2.88	6.14	3.76
4	23.97	19	20.02	15.66	14.28	10.62	12.24	7.63
5	24.64	26.84	28.44	28.8	39.66	39.55	23.4	27.13
6	17.65	24.54	21.46	36.64	32.11	38.69	20.53	29.98
X	2.87	4.85	9.12	5.5	6.23	4.4	32.1	28.2

Sans VM

	10	11	20	21	30	31	40	41
	4.23	1.60	0.81	0.42	0.42	0.00	2.87	1.13
	8.06	8.96	5.84	5.41	2.91	4.04	5.35	3.47
	19.49	15.45	16.41	8.35	4.91	3.01	9.04	5.24
	24.68	19.97	22.03	16.57	15.23	11.11	18.03	10.63
	25.37	28.21	31.29	30.48	42.29	41.37	34.46	37.79
	18.17	25.79	23.61	38.77	34.24	40.47	30.24	41.75

revenu5

	10	11	20	21	30	31	40	41
0	3.3	7.88	14.16	25.09	19.85	36.59	13.8	30.79
1	6.19	8.27	11.07	18.54	18.09	26.32	11.5	26.95
2	17.23	18.85	21.64	24.21	27.33	17.12	21.89	13.05
3	18.84	21.06	17.89	14.52	17.41	12.31	17.59	15.92
4	26.6	18.25	20.68	9.42	12.66	5.24	19.07	7.47
5	27.84	25.7	14.57	8.21	4.66	2.42	16.15	5.83

VM = 7525.3

Nagtr

	10	11	20	21	30	31	40	41
1	2.78	1.65	30.47	24	9.46	13.9	54.19	38.38
2	13.35	10.25	21.83	22.95	18.13	21.98	12.74	19.82
3	18.54	20.45	15.85	25.67	22.32	24.96	11	15.86
4	31.95	26.07	18.97	21.26	28.75	29.88	12.8	20.56
5	33.38	41.57	12.88	6.12	21.34	9.28	9.28	5.39

sdtaf\_cX

	10	11	20	21	30	31	40	41
1	0.83	13.69	7.79	49.93	4.6	35.04	2.3	32.17
2	3.56	85.69	5.47	47.33	7.01	60.72	3.73	65.22
X	95.62	0.62	86.74	2.74	88.39	4.24	93.97	2.61

ABAX2

	10	11	20	21	30	31	40	41
1	2.16	6.55	31.83	53.77	46.19	69.9	14.62	34.99
2	97.84	93.45	68.17	46.23	53.81	30.1	85.38	65.01

Comzus

	10	11	20	21	30	31	40	41
0	81.69	82.63	63.65	59.4	52.67	42.18	72.94	63.38
1	18.31	17.37	36.35	40.6	47.33	57.82	27.06	36.62

ODLX2

	10	11	20	21	30	31	40	41
1	10.66	11.71	41.55	54.89	38.61	49.82	22.99	49.37
2	89.34	88.29	58.45	45.11	61.39	50.18	77.01	50.63

OIHX2

	10	11	20	21	30	31	40	41
1	0.24	1.23	9.16	19.87	15.99	20.3	6.01	17.2
2	99.76	98.77	90.84	80.13	84.01	79.7	93.99	82.8

gchauf\_1X2

	10	11	20	21	30	31	40	41
1	1.73	3.27	7.12	10.74	9.19	12.78	6.24	12.02
2	98.27	96.73	92.88	89.26	90.81	87.22	93.76	87.98

gchauf\_2X2

	10	11	20	21	30	31	40	41
1	1.6	2.71	2.35	2.4	5.79	4.94	2.85	5.53
2	98.4	97.29	97.65	97.6	94.21	95.06	97.15	94.47

gchauf\_3X2

	10	11	20	21	30	31	40	41
1	2.8	8.02	4.79	8.42	4	4.49	4.3	7.52

	2	97.2	91.98	95.21	91.58	96	95.51	95.7	92.48
gchauf_4X2		10	11	20	21	30	31	40	41
	1	3.14	5.21	12.34	17.05	14.28	18.64	8.77	17.34
	2	96.86	94.79	87.66	82.95	85.72	81.36	91.23	82.66
gchauf_5X2		10	11	20	21	30	31	40	41
	1	0.07	0	0.15	0.73	0.21	0.33	0.17	0
	2	99.93	100	99.85	99.27	99.79	99.67	99.83	100
gchauf_6X2		10	11	20	21	30	31	40	41
	1	0.7	2.19	1.37	2.7	7.62	12.43	2.65	4.53
	2	99.3	97.81	98.63	97.3	92.38	87.57	97.35	95.47
gchauf_7X2		10	11	20	21	30	31	40	41
	1	1.93	4.36	1.83	2.22	2.92	4.04	2.55	3.81
	2	98.07	95.64	98.17	97.78	97.08	95.96	97.45	96.19
GHUMI2		10	11	20	21	30	31	40	41
	1	14.16	19.7	29.79	36.7	28.31	38.23	25.45	36.74
	2	85.84	80.3	70.21	63.3	71.69	61.77	74.55	63.26
Kip		10	11	20	21	30	31	40	41
	0	38.94	32.96	6.29	2.3	3.28	1.98	18.49	9.17
	1	27.66	29.35	12.14	10.35	12.7	4.09	17.92	11.4
	2	21.6	22.48	26.61	16.19	31.91	24.04	25	15.99
	3	10.22	12	34.92	36.48	37.86	46.03	25.06	36.65
	4	1.4	2.43	18.58	31.42	12.62	20.76	10.13	20.44
	5	0.16	0.77	1.46	3.25	1.64	3.09	3.4	6.35
HPEUP		10	11	20	21	30	31	40	41
	1	1.08	2.01	3.86	8.73	4.31	7.76	3.75	12.98
	2	5.67	7.97	15.79	26.03	16.42	22.58	13.38	20.01
	3	76.44	73.96	74.15	60.69	73.78	64.58	72.56	58.66
	4	15.08	13.14	5.52	4.42	5.03	4.48	9.21	7.39
	5	1.74	2.93	0.68	0.13	0.46	0.6	1.11	0.96
OLAR_1		10	11	20	21	30	31	40	41
	1	0.21	0.29	0.51	2.44	0.43	0.42	0.37	3
	2	99.79	99.71	99.49	97.56	99.57	99.58	99.63	97
OLAR_2		10	11	20	21	30	31	40	41
	1	0.8	1.97	1.76	1.53	0.75	1.9	1.42	4.72
	2	99.2	98.03	98.24	98.47	99.25	98.1	98.58	95.28
OLAR_3		10	11	20	21	30	31	40	41
	1	2.83	6.15	12.35	19.93	10.1	15.88	7.67	16.03
	2	97.17	93.85	87.65	80.07	89.9	84.12	92.33	83.97
OLAR_5		10	11	20	21	30	31	40	41
	1	5.13	9.26	16.77	29.35	16.68	23.35	12.37	29.25
	2	94.87	90.74	83.23	70.65	83.32	76.65	87.63	70.75
OLAR_6		10	11	20	21	30	31	40	41
	1	11.06	19.92	24.41	31.07	20.9	30.03	18.2	35.87
	2	88.94	80.08	75.59	68.93	79.1	69.97	81.8	64.13
OLAR_11		10	11	20	21	30	31	40	41
	1	3.39	4.61	17.09	20.82	11.71	15.02	7.39	9.78
	2	96.61	95.39	82.91	79.18	88.29	84.98	92.61	90.22
toutPBC		10	11	20	21	30	31	40	41
	1	0.49	0.82	2.57	6.21	5.53	14.05	2.37	9.51
	2	99.51	99.18	97.43	93.79	94.47	85.95	97.63	90.49

toutPBA

	10	11	20	21	30	31	40	41
1	4.63	12.13	13.39	26.63	20.09	35.82	10.71	23.55
2	95.37	87.87	86.61	73.37	79.91	64.18	89.29	76.45

sdn1

	10	11	20	21	30	31	40	41
1	.	70.67	.	64.24	.	65.54	.	67.34
2	.	29.33	.	35.76	.	34.46	.	32.66

VM = 49015.6

### Annexe 2.3 - Comparaison ENL et ESD

On compare ici les variables compatibles entre les deux enquêtes, moyennant quelques regroupements de modalités lorsque nécessaire et/ou possible. Les populations comparées sont les anciens SD de l'ENL et les enquêtés de l'ESD

ENL (à gauche)

SDN1	
0	Aucun épisode sans domicile (non inclus ici)
1	Un seul épisode sans domicile
2	Deux épisodes sans domicile ou plus

ESD (à droite)

Loge_rue	
0	Logé n'ayant pas connu la rue ou l'hébergement
1	Logé ayant connu la rue ou l'hébergement
9	Non « logé »

	Ex-SD 1 fois	Ex-SD 2 fois et +	Tous anciens SD	Tous logés	Logés Aucun Episode SD	Logés Episode SD	Non- logés
<b>Effectifs</b>	<b>1113</b>	<b>554</b>			<b>166</b>	<b>238</b>	<b>4015</b>
Pourcentage	67.10%	32.90%		0.12	5.10%	6.90%	88%
Sexe							
1 Homme	52.69	50.79	52.06	68.55	68.98	68.23	62.57
2 Femme	47.31	49.21	47.94	31.45	31.02	31.77	37.43
sd_natio	SDN1			Loge_rue			
	1	2	1+2	0+1	0	1	9
1 français	84.93	88.1	85.97	71.18	75.47	68.01	61.68
2 étranger	15.07	11.9	14.03	28.61	24.53	31.63	38.08
3 apatride, autre	0	0	0.00	0.21	0	0.36	0.24
NLNAIS							
	1	2	1+2	0+1	0	1	9
1	70.39	74.56	71.76	65.47	69.78	62.29	56.89
2	29.61	25.44	28.24	34.53	30.22	37.71	43.11
Nais7p							
	1	2	1+2	0+1	0	1	9
France métropolitaine ou DOM-TOM	68.08	72.45	69.52	50.30	58.89	43.95	41.68
3 UE des 15 (sauf France)	4.3	2.69	3.77	4.41	4.13	4.61	3.68
4 Pays entrés depuis 2004 dans l'UE	0.8	1.63	1.07	1.86	3.59	0.58	2.14
5 Maghreb Afrique (sauf Maghreb)	11.32	10.7	11.12	31.27	29.65	32.47	21.79
6	7.22	6.53	6.99	5.68	2.27	8.2	23.29
7 Autres pays	8.28	5.98	7.52	6.48	1.46	10.19	7.43
VM = 155.08				VM = 453.1			
NAIS7M				sd_nais7m			



	1	2	1+2
France métropolitaine			
1 ou DOM-TOM	65.53	68.27	66.43
3 UE des 15 (sauf France)	5.41	4.33	5.05
4 Pays entrés depuis 2004 dans l'UE	1.62	1.64	1.63
5 Maghreb	11.65	12.37	11.89
6 Afrique (sauf Maghreb)	7.26	7.19	7.24
7 Autres pays	8.53	6.19	7.76

VM = 113.6

Nagtr

	1	2	1+2
1 < 30 ans	16.93	19.62	17.82
2 entre 30 et 39 ans	16.2	23.16	18.49
3 entre 40 et 49 ans	21.41	24.49	22.42
4 entre 50 et 64 ans	25.77	22.42	24.67
5 65 ans et plus	19.68	10.3	16.59

sd\_ndiplo

	1	2	1+2
1 Aucun diplôme	28.6	21.94	26.41
2 Certificat d'études primaires (CEP)	8.37	5.77	7.51
3 Brevet d'études du 1er cycle (BEPC) ou BE, ou brevet des collèges	8.18	8.37	8.24
4 CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau	25.68	26.13	25.83
6 Baccalauréat prof., technique ou technologique	7.23	8.48	7.64
7 Baccalauréat général	6.63	6.61	6.62
8 Bac+2	5.31	10.53	7.03
9 Supérieur à BAC+2	9.98	12.17	10.70

sd\_ndiplo\_reg

	1	2	1+2
1	45.15	36.08	42.17
2	25.68	26.13	25.83
3	13.86	15.09	14.26
4	15.3	22.7	17.73

NMATRI

	1	2	1+2
1 Célibataire	43.18	53.27	46.50
2 Marié(e) ou	38.23	29.12	35.23

	0+1	0	1	9
France métropolitaine				
1 ou DOM-TOM	56.28	65.86	49.2	45.29
3 UE des 15 (sauf France)	4.07	2.64	5.12	2.75
4 Pays entrés depuis 2004 dans l'UE	0.34	0.32	0.35	2.32
5 Maghreb	28.07	27.54	28.46	19.22
6 Afrique (sauf Maghreb)	5.57	2.22	8.05	22.4
7 Autres pays	5.68	1.42	8.82	8.02

VM = 313.9

	0+1	0	1	9
< 30 ans	7.47	7.38	7.53	26.21
entre 30 et 39 ans	14.87	13.75	15.69	25.52
entre 40 et 49 ans	28.98	16.65	38.09	23.69
entre 50 et 64 ans	39.05	46.54	33.52	21.76
65 ans et plus	9.64	15.67	5.18	2.83

sd\_ndiplo

	0+1	0	1	9
1 Aucun diplôme	35.25	26.44	41.76	32.2
2 Certificat d'études primaires (CEP)	12.30	15.8	9.72	3.72
3 Brevet d'études du 1er cycle (BEPC) ou BE, ou brevet des collèges	7.55	11.52	4.62	9.28
4 CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau	26.93	20.57	31.63	30.7
6 Baccalauréat prof., technique ou technologique	3.59	5.84	1.92	7.53
7 Baccalauréat général	4.31	5.6	3.36	6.02
8 Bac+2	3.12	3.92	2.53	4.02
9 Supérieur à BAC+2	6.94	10.32	4.45	6.53

VM = 503.6

sd\_ndiplo\_reg

	0+1	0	1	9
1	59.38	59.12	59.57	51.59
2	24.48	18.18	29.13	27.12
3	7.09	10.11	4.86	11.97
4	9.05	12.59	6.43	9.32

sd\_nmatri

	0+1	0	1	9
1 Célibataire	47.98	44.49	50.56	65.87
2 Marié(e) ou	22.06	30.51	15.81	17.89

remarié(e)			
3 Veuf (ou veuve)	4.44	4.48	4.45
4 Divorcé(e)	14.15	13.12	13.81

situa\_fam

	1	2	1+2
vit en couple			
1 avec enfant	24.23	30.72	26.37
vit en couple			
2 sans enfant	26.69	19.53	24.33
vit seul, sans			
famille, sans			
3 enfant	34.83	32.54	34.08
vit seul avec			
4 enfant	14.26	17.21	15.23
vit seul avec de	répartis sur les modalités		
5 la famille	précédentes		

	4.11	3.63	4.47
	25.84	21.37	29.15
			14.53

VM = 10.7

SITUA\_FAM

	0+1	0	1	9
	13.72	16.31	11.81	11.45
	9.80	13.91	6.77	7.67
	67.44	63.92	70.05	66.36
	5.89	3.42	7.72	12.03
	3.13	2.44	3.64	2.49

VM = 12.9

STOCIND

	sdn1		
	1	2	1+2
1 Propriétaire avec son nom sur l'acte de propriété	28.82	23.62	27.11
2 2 Usufruitier	0.64	1	0.76
3 Locataire, sous-locataire ou colocataire avec son nom sur le bail	57.03	62.17	58.72
4 Habite chez ses parents	4.48	5.13	4.69
5 Habite chez son conjoint	3.61	5.24	4.15
6 Est accueilli par le ménage qui habite le logement : hébergé par ses enfants, de la famille ou des	1.64	0.75	1.35
7 logé gratuitement, avec un paiement éventuel de charges	3.79	2.08	3.23

DSTATLOG

	Loge_rue			
	0+1	0	1	9
1. vous y êtes hébergé(e) ou logé(e) gratuitement	0.00	0	0	24.91
2. vous y êtes hébergé(e) ou logé(e) avec une participation	0.00	0	0	72.92
3. vous ou votre conjoint en êtes locataire ou sous-locataire avec un bail	86.23	83.02	88.6	0.05
4. vous ou votre conjoint en êtes locataire ou sous-locataire sans bail	7.63	6.01	8.82	0
5. vous êtes en squat, sans titre d'occupation	0.00	0	0	2.13
6. vous ou votre conjoint en êtes propriétaire (hors habitation mobile)	6.14	10.96	2.58	0

VM = 2443.1

Annexe 2.4 - Analyse sur l'ESD seule

Loge_rue	
0	Logé n'ayant pas connu la rue ou l'hébergement
1	Logé ayant connu la rue ou l'hébergement
9	Non « logé »

En jaune les p-valeur du test du khi-2 uniquement entre loge\_rue = 0 et loge\_rue = 1

DLOCATQ(Personnes locataires ou sous-locataires, hors habitation mobile : Êtes-vous ... ?)

	0	1	p-value
			<.0001
1. Locataire	99.31	90.52	
2. Sous-locataire	0	8.46	
3. Logé(e) en meublé, en garni	0	1.02	
4. Autre	0.69	0	

DLOCAIDE(Actuellement, bénéficiez-vous ou votre ménage d'une aide au logement comme l'APL (Aide Personnalisée au Logement), l'ALF (Allocation de Logement à caractère familial) ou l'ALS (Allocation de Logement à caractère social) ?)

	0	1	p-value
			0.0001
1. Oui, directement	22.55	13.57	
2. Oui, mais c'est le propriétaire qui la perçoit	44.22	63.28	
3. Non	30.54	19.17	
8. Refus	0.57	0	
9. NSP	2.12	3.98	

DLOCDF(Avez-vous actuellement des difficultés à payer ce montant ?)

	0	1	p-value
			0.1397
1. Oui, de grosses difficultés	31.64	24.9	
2. Oui, mais vous pouvez y faire face	21.54	31.84	
3. Non	45.86	42.59	
8. Refus	0	0.04	
9. NSP	0.96	0.63	

DCFFROID(Au cours de cet hiver, vous est-il arrivé de souffrir du froid dans ce logement, pendant au moins 24 heures ?)

	0	1	p-value
			0.2832
Oui	38.23	33.7	
Non	61.77	66.3	

DCFHUM(Y a-t-il des signes d'humidité sur certains murs de votre logement comme des moisissures, papiers peints ou peinture dégradés, ... ?)

	0	1	p-value
			0.2729
Oui	31.99	27.55	
Non	68.01	72.45	

FLOGDUR(Souhaitez-vous rester où vous avez dormi hier...

	0	1	9	<.0001
1. Le moins longtemps possible	13.13	26.79	32.64	
2. Encore quelque temps, mais vous aimeriez bientôt aller ailleurs	12.61	25.27	32.58	
3. Le plus longtemps possible parce que vous n'avez pas d'autres possibilités	10.21	8.73	20.6	
4. Le plus longtemps possible parce que cela vous convient	61.6	38.14	11.17	
9. NSP	2.45	1.07	3.01	

HDECOND(Depuis un an, avez-vous, vous / vous et votre conjoint, cherché un logement personnel ou essayé d'en changer ?)

	0	1	9	<.0001
Oui	25.27	48.26	53.73	
Non	74.73	51.74	46.27	

GSFLOC(Au total, sur l'ensemble de votre vie : Avez-vous déjà vécu au moins 3 mois dans un logement dont vous étiez vous-même locataire ou propriétaire ?)

	0	1	9	0.0308
1. Oui, et c'est le logement occupé actuellement	92.9	87.17	0.68	
2. Oui, et c'est un logement que vous avez quitté	0	0	57.47	
3. Non, jamais	7.1	12.83	41.85	

GSFACC(Avez-vous été placé(e) à la DDASS, à l'ASE (aide sociale à l'enfance) ou à la PJJ, que ce soit dans une famille d'accueil, une institution ou un foyer ?)

	0	1	9	0.0011
0. Sans objet, étranger arrivé en France après l'âge de 18 ans	9.8	11.93	17.97	
1. Oui, principalement en famille d'accueil	1.59	5.99	5.69	6.5631929
2. Oui, principalement en institution ou foyer	3.63	10.19	7.92	
3. Oui, vous avez alterné entre famille d'accueil et foyer	0.7	0.71	2.4	
4. Non	84.28	71.17	66.02	

AENF(Avez-vous des enfants, y compris les enfants adoptés et ceux qui ne vivent pas avec vous ?)

	0	1	9	0.0003
Oui	44.68	60.42	57.42	
Non	55.32	39.58	42.58	